

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 75, fascicule 354-355, Janvier-juin 1962. pp. 130-226.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 75, fascicule 354-355, Janvier-juin 1962. pp. 130-226.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1962_num_75_354_3689

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE ⁽¹⁾

1. **Corpus et recueils, bibliographies et biographies, questions de méthode, pédagogie.** — Il a paru un seul volume de Corpus, la première partie du tome III des *IGBulg.*, où G. Mihailov a réuni les inscriptions de Philippoupolis de Thrace et de son territoire ; voir n° 198.

2. F. G. Maier a publié la seconde partie de son travail, *Griechische Mauerbauinschriften*, II, *Untersuchungen* (129 pp. in-8° et 8 planches ; Heidelberg, 1961). Il tire les conclusions du matériel rassemblé dans son premier volume (*Bull.* 1961, 4) au triple point de vue du classement des inscriptions d'après la diplomatique, de l'administration (fonctionnaires, entreprise, financement) et de l'architecture militaire. Pp. 120-125, additions ou corrections au recueil de la première partie, notamment pour Tralles, Odessos (d'après *Rev. Phil.* 1959, 208-209), Téos (corrections de L. Robert).

3. G. Klaffenbach, *Deutsche Lit.* 1961, 511-516, dans un compte rendu du *Choix d'inscriptions grecques* de J. Pouilloux et de l'Institut d'épigraphie gr. de Lyon (*Bull.* 1961, 5), apporte des compléments bibliographiques, lesquels sont en dehors du plan expliqué par l'éditeur, et procède à un minutieux épulage du texte et des traductions, qui fournit la matière d'observations de faible portée.

4. Le volume *Vindelici-Vulca* de l'Encyclopédie Pauly-Wissowa (1961) contient nécessairement, de par les mots qui le composent, très peu de grec. L'épigraphie grecque y est surtout intéressée par les rubriques de prosopographie romaine, dues pour la plupart à R. Hanslik ou H. Gundel ; ainsi *Vinicius* (119, H. cite encore [ὁ]παταγός comme le titre de P. Vinicius à Callatis ; cf. *Bull.* 1961, 414), *Vipsanius* (Agrippa), *Vipstanus*, *Virius*, *Visellius*, *Ummidius* et *Ummidia Quadratilla*, *Voconius*, *Volumnius*, *Volusius* ; voir aussi *Ulpianus*, *Ulpianus*. — Trois articles géographiques par E. Kirsten : *Uranietai* et *Uranion* en Carie, *Uriton* en Acarnanie (dans *Ps. Scylax* 34, K. soutient la correction

(1) Pour les abréviations, se reporter aux Bulletins 1938 et 1939. Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les Bulletins antérieurs à 1938 et le numéro pour les Bulletins de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-47, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1958, 1959, 1960, 1961. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin par les numéros et non par les pages d'un tirage à part du Bulletin ou par celles de la Revue, voir la note initiale au Bulletin 1952. Sur certaines questions concernant l'économie du Bulletin, voir *REG* 1958, pp. xv-xvi. Sur l'analyse et la critique dans le Bulletin, voir en dernier lieu *Bull.* 1961, 1. Sur le Bulletin en tant que partie de la *REG*, voir *Bull.* 1961, page 119, note 1, fin.

de Voss en Θύρρειον et discute du site d'Euripos d'Acarnanie). — P. 564, parmi les villes du nom d'*Ulpia*, on ne rappelle que *Nicopolis*, *Topeiros*, *Sarmizegethusa* et *Serdica* ; il y en a d'autres. — Divers articles sur des divinités ; *Upis*, *Urania*, *Uranios*, *Uranos*, *Urios*. L'article *Uranias* (E. Wüst) est à supprimer comme un contresens complet : Γάιος Ὑριος (*sic*, et non [Σ]ήριος ; cf. *Hellenica*, II, 10-11 ; en dernier lieu *Bull.* 1960, 159) dans *IG*, VI, 659 et Ἰουλιανός, *ibid.*, 662, ont vaincu Οὐρανιαάδα τρίτην et Οὐρανιαάδα γ', c'est-à-dire non point trois fois au concours Ouranias (W.), mais « à la troisième Ouraniade » comme on dit la 3^e ou la 100^e Olympiade, Pythiade, Actiade, Artémisiade, Éphéséide, Italide, Panhelléniade, etc., selon une formation très répandue et illimitée ; cf. *Rev. Phil.* 1930, 39, n. 2.

5. Sur K. Schkorpil, qui fut un des pionniers de l'activité archéologique en Bulgarie, voir V. Velkov, *Bibliographie des ouvrages et des articles de Karel Schkorpil*, dans un volume de *Mélanges K. Schkorpil*, publiés par l'Académie Bulgare des Sciences, Institut et Musée Archéologique (Sofia, 1961), pp. 73-85.

6. Dans *Antike und Mittelalter in Bulgarien* (Berlin, 1960), pp. 129-145, V. Beševliev, *Die Epigraphik in Bulgarien*, énumère rapidement les voyageurs et les épigraphistes qui ont copié ou édité des inscriptions de Bulgarie.

7. Sur *Cyriaque d'Ancône*, *Muratori* et *Moroni* (cf. *Bull.* 1961, 14-19), voir nos 116, 162, 172.

8. A. Ferrua, *Riv. Arch. Crist.*, 36 (1960), 73-104 : *Giovanni Zaratino Castellini e l'epigrafia paleocristiana*. Sur ce savant, cf. déjà, du même, *Epigraphica*, 20 (1958), 121-160 (*Bull.* 1960, 8). Dans ce dernier article de F., G. Klaffenbach nous a signalé une erreur : c'est à Zacynthe (Zante) et non à Céphalonie, que *Pizzamano* a copié *CIG*, 1934.

9. *Filippo Buonarroti* (1661-1723), voir n° 379. — Sur *Ligorio* n° 42. — *Fourmont* et *Fauvel* n° 107.

10. *Méthodes*. — L. Robert a contribué par un chapitre sur *L'épigraphie*, pp. 453-497, au volume sur *L'histoire et ses méthodes*, publié dans l'*Encyclopédie de la Pléiade* sous la direction de Ch. Samaran (1773 pp. in-12° ; Paris, Gallimard, 1961). En ces pages écrites à la fois pour le grand public cultivé et pour les spécialistes, il a cherché à définir les méthodes de l'épigraphie, sa contribution à l'histoire ancienne et la nécessité pour l'historien de l'utiliser. Contraste de l'épigraphie antique avec l'épigraphie contemporaine ; rôle des inscriptions dans la vie antique ; variété et importance ; inscriptions de la ville et de la campagne. Inscriptions et archives ; affichage sur tablettes et gravure sur pierre. Le document épigraphique, témoin direct ; apport nouveau incessant à l'histoire. Histoire des événements ; Flamininus et Élatée ; les inscriptions relatives à la piraterie. Histoire économique, des institutions, du droit ; les juges étrangers. Histoire religieuse ; histoire des concours grecs ; les gladiateurs. Histoire de la langue, de la *koinè*, du vocabulaire. L'anthroponymie au point de vue historique. Pas d'inscriptions banales. Utilisation insuffisante des inscriptions par les historiens ; ne pas surinterroger les inscriptions. Le principe de la série ; les *Corpus* topographiques, les recueils par matières et groupes d'inscriptions. Résurrections par la prosopographie. Liens naturels avec les autres disciplines. Nécessité du sentiment géographique ; chaque inscription doit évoquer un site. *Corpus* et géographie historique ; monographies documentaires totales. La technique, lecture, estampage, charbonnage. La restitution ; les mutilations des pierres ; élaboration progressive des méthodes ; vérifications par découvertes nouvelles ; l'apparat critique ; nécessité de le constituer sérieusement et de le méditer. Restituer le document n'est pas le

refaire. Limites de la restitution ; ses conditions, ses procédés ; imagination et mémoire. Brève bibliographie critique. Cf. n° 97.

11. « Orthodoxie » et épigraphie attique n° 97. Lemmes critiques nos 13, 93. Lettres pointées nos 254, 303. Indications de provenance n° 278. Raccords de fragments n° 211. Illustration photographique n° 198. Parallèles allégués, mais non cités n° 107. « Raisons d'espace » n° 111. Restitution d'une courte lacune n° 126. Corrections arbitraires nos 126, 218, 355. Lecture et contenu de l'inscription n° 264. Voir Épigrammes.

12. Langues de l'usage scientifique international et langues vernaculaires n° 187.

12 a. *Pédagogie*. — Voir le n° 94 sur « le citoyen athénien ».

13. **Alphabet, écriture, gravure.** — L. H. Jeffery a publié son grand ouvrage attendu depuis longtemps et qui sera très utile : *The local scripts of Ancient Greece, A study of the origin of the Greek alphabet and its development from the eight to the fifth centuries B. C.* (416 pp. in-4° ; Oxford, 1961). Pour chaque région, elle donne une liste des inscriptions avec bibliographie de chacune ; malheureusement cette bibliographie ne distingue pas les éditions originales des reproductions sans révision de la pierre ou d'un estampage, ce qu'il est si facile de faire, sans prendre de place, par un simple jeu de parenthèses ; nous avons eu trop d'occasions déjà de rappeler l'indispensable nécessité de cette règle très simple de « technique » et de critique tout à la fois. C'est d'autant plus regrettable dans un volume qui met l'accent si fortement et à juste titre, sur « l'archéologie des inscriptions ». 72 planches reproduisent un grand nombre des inscriptions en photographies ou en fac-similés. Seules les inscriptions reproduites dans les planches sont transcrites dans le volume, aux pages 401-416 : *Transliteration of plates*. J. a pris le parti de ne pas les accentuer. — Voir n° 386.

14. M. Guarducci (n° 131), 279-280 : *L'abecedario dipinto sulla tavoletta votiva di Πέντε Σκοῦφι* : sur le *sigma* dans l'alphabet corinthien archaïque, en partant de *IG*, IV, 333.

15. M. Guarducci (n° 390), 268-269, *Una caratteristica forma di alpha*, revient sur la forme d'*alpha* d'un cippe funéraire de Géla, de la fin du VI^e siècle, et d'autres inscriptions siciliennes.

16. Écriture boustrophédon à Cyrène n° 363. Écriture épichorique à Tanagra n° 158. Alphabets archaïques en Sicile nos 390, 396-399. Abréviations et sigles nos 78, 162, 266.

17. Inscription araméenne en caractères grecs n° 320 ; latine en grec n° 214.

18. *Martelage*, nos 153, 238, 326. Inscriptions écrites au *charbon* n° 372 ; à la *peinture rouge* nos 72, 307.

19. Diverses observations sur la gravure d'inscriptions sur *bronze* à Olympie et leurs alphabets n° 154. Gravure de documents publics sur bronze aussi en Arcadie n° 150 ; en Sicile n° 393. *Albâtre* n° 359.

20. Diptyque d'*ivoire* en Cyrénaïque n° 371. Inscriptions sur *mosaïques* à Céphallénie n° 171 ; à Cyrène n° 366.

21. *Œuf* de pierre à Syracuse n° 390. *Pieds* divins n° 388. Stèles de banquet funèbre où le défunt tend une couronne, nos 193, 195, 196, 198, 208, 209. *Médaille* n° 244.

22. **Inscriptions céramiques. Timbres amphoriques.** — Dans la série des brochures *Excavations of the Athenian Agora, Picture book n° 6* (Princeton), V. Grace évoque l'histoire des *Amphoras and the ancient wine trade* (32 pp. petit in-8° ; 1961). Origines de l'amphore cananaïte, timbres et sceaux ; les villes de fabriques d'amphores ; l'histoire du commerce. Toujours G. considère

d'abord l'amphore, avec ses formes diverses selon les lieux, et pas seulement les timbres.

23. I. B. Brachinski, *Sovietskaia Arch.* 1961, 293-305 : [*Succès de l'épigraphie céramique* ; en russe], analyse les résultats des recherches de ces deux dernières décennies à travers les études des savants américains (V. Grace), français (Bon), roumains et russes. Les timbres reproduits en photographie viennent de Myrmekion.

24. Du même, *Vjestnik Drevn. Ist.* 1959, 183-188, compte rendu du recueil des timbres amphoriques d'Istria de V. Canarache (*Bull.* 1958, 31 ; 1959, 22) ; correction ou restitution de certains noms.

25. A. Sadurska (n° 246), 109-111 : *Timbres amphoriques de Mirmeki*, trouvés dans les fouilles polonaises de cette ville, située à 4 km. de Panticapée. Sur 230 timbres trouvés dans les campagnes de 1956 et 1957, il y en a 172 de Rhodes et de Sinope (on souhaiterait avoir les chiffres pour chacune de ces villes), 11 incertaines, et 47 de Thasos, Cnide, Paros, Cos, Chersonasos, Héraclée (même observation) ; ils datent notamment du II^e siècle a. C.

26. Timbres d'amphores : en Attique (de Rhodes) n° 128 ; à Cyllène en Élide n° 155 ; à Héraclée des Lyncestes n° 179 ; à Abdère n° 188 ; dans la Dobroudja n° 241 ; dans la Russie méridionale nos 250, 251 ; à Samothrace n° 266 ; dans l'Émésène n° 308 (dans *I. Syrie*, V, 2680, série de références pour la Syrie) ; à Tiddis n° 373 ; à Géla n° 398. Au musée d'Oxford n° 28.

27. *Tuiles* : à Mégalopolis n° 149 ; à Prespa n° 177 ; à Samothrace n° 266. Byzantines n° 243.

28. *Dédicaces sur vases, etc.* — *Arch. Reports for 1960-61 (Suppl. JHS)*, H. W. Catling et J. Boardman, *Recent acquisitions by the Ashmolean Museum, Oxford*, p. 55, n. 6, sur un vase en forme de serpent lové : Γρύ[π]ες Ἐρμαίαι ἔδοξε ; « the letter forms are Boeotian and the vase itself is most probably of Boeotian origin, of the early sixth century B. C. » ; — p. 58, n. 25, deux amphores rhodiennes avec anses timbrées.

29. Dans la région de Corinthe nos 14, 131 ; à Olbia n° 249 ; à Samothrace n° 266 ; à Thasos n° 267 ; à Sichem n° 317 ; à l'île Pithécuse n° 385 ; en Sicile nos 390, 397, 398. — Vases avec épitaphes n° 352.

30. **Balles de fronde** en Attique n° 128.

31. **Poids et sceaux.** — T. B. Mitford (n° 323), 142-143, n. 40, publie un poids de plomb circulaire du Musée Chypriote : avec un hermès barbu et une double corne d'abondance, l'inscription Ζηνοβίου, ἔτους δ', δημοσία μνᾶ. C'est le premier poids trouvé à Chypre et il ne doit pas venir du dehors, se distinguant des poids syriens. M. le date du second quart du II^e siècle a. C. ; par élimination, l'année de règne, datation en usage à Chypre, correspondrait à 178-177 a. C. Poids en plomb à Césarée de Palestine n° 315.

32. **Sceaux publics** à Abdère n° 188.

33. **Inscriptions gréco-juives.** — A Besara nos 313, 314 ; à Césarée de Palestine n° 315 ; à Carthage n° 372 ; à Rome nos 380, 383 ; à Tauroménion n° 387. Noms juifs à Cyrène n° 363.

34. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — Voir nos 35, 127, 147, 183, 191, 192, 194, 197, 198, 214, 215, 216, 223, 227, 243, 257, 260, 273, 308, 315, 318, 320, 325, 328, 334, 335, 362, 369, 371, 375, 382, 391.

35. **Musées, pierres errantes, provenances.** *Musée de Bologne.* — Un catalogue des inscriptions du Musée a été publié par G. Susini et R. Pincelli, *Le collezioni del Museo Civico di Bologna, Il lapidario* (Bologne, 1960 ; 232 pp. et 27 pl. in-12°). Rosanna Pincelli a rédigé *Il lapidario medioevale e moderno* (pp. 195

sqq.) et Giancarlo Susini la partie principale : *Il lapidario greco e romano di Bologna e Supplemente Bononiense ad CIL, XI*. Il s'agit pratiquement d'inscriptions latines. Les inscriptions grecques ne viennent pas de la région. Elles n'ont malheureusement pas été cataloguées ici, et pourtant on nous dit que certaines sont inédites ; p. 147 : « Alcune iscrizioni bizantine ; altre greche, in parte da provenienza urbana, anche se falsamente attribuite a Bologna, le piu — inedite — provenienti dall'Egitto e donate al museo da un viaggiatore verso la fine del secolo scorso » ; renvoi à G. Lumbroso, *Bull. d. Inst.* 1878, 58-59 ; Pagenstecher, *Bull. Alexandrie*, 14 (1912), 239 ; G. Botti, *Rivista Quindicinale*, 3 (1891), p. 353, n. 6. « Le iscrizioni provenienti dall'Egitto recano parole e formule del linguaggio alessandrino. Altre iscrizioni, dall'Egitto o da località diverse, sono nella sala greca del museo. In tutto si raggiunge una trentina di esemplari. » P. 151, mention d'une inscription grecque d'Égypte : « colonne funéraire d'un soldat, Aurelius Héron, élevée par son héritier ». Pl. XX, photographie d'une épitaphe grecque provenant de Rome, *IG, XIV*, 1573.

36. *Collection Robinson*, une stèle signalée n° 72. Les n. 225- 228 sont aussi des stèles funéraires, dont trois sans doute viennent d'Égypte. Le n. 221 est une dédicace que l'on date du v^e siècle et qui doit donc provenir d'Athènes : Κλεόδικος ἀνέθεκεν Ἀθηνᾶι.

37. Au *Metropolitan Museum*, New York, inscription de Sicile n° 393.

38. *Musée de Leyde*. — Voir nos 280, 281.

39. *Pierres errantes*. — En Laconie ? n° 145. De Byzance à l'Eubée n° 220. De Kéos au Laurion n° 264. D'Odessos à Dionysoupolis n° 211. A Chypre, de Sidon, non de Caramanie, n° 342.

40. *Provenances indéterminées*. — Œuf inscrit à Syracuse n° 390.

41. **Faux modernes et antiques**. — Bronzes d'Antioche de Syrie n° 305. Égypte n° 352 ; Géla n° 397. Faux et copies authentiques de Ligorio n° 380. Le « décret de Thémistocle » à Trézène nos 135-143.

42. **Épigrammes**. — Voir nos 69, 93, 118, 119, 120, 121, 130, 161, 171, 197, 214, 217, 222, 253, 261, 278, 281, 293, 339, 341, 342, 363, 382, 385. Restitution des épigrammes : n° 278.

43. **Rapports avec la littérature**. — A. Grilli a donné une nouvelle édition de l'inscription philosophique d'Oinoanda : *Diogenis Oenoandensis fragmenta* (133 pp. in-12° ; Milan, 1960). Il est étonnant et fâcheux que le nouvel éditeur n'ait pas eu connaissance des suppléments proposés en 1923 par Ad. Wilhelm, *Anatolian Studies Ramsay*, 415-418, pour le fragment 16 (numérotation de Grilli) et 53 (de même). Ils sont très différents et ils méritent à tout le moins d'être connus. Dans le second, l'interprétation de W. est élégante : $\kappa\acute{\alpha}\nu \acute{\epsilon}\tau\acute{\epsilon}\rho\omega\nu \acute{\alpha}\rho\chi\eta$ au lieu de $\kappa\acute{\alpha}\nu \acute{\epsilon}\tau\acute{\epsilon}\rho\omega\nu \acute{\alpha}\rho\chi\eta$.

44. A. Barigazzi, *Parola del Passato* 1961, 216-219 : *Su Diogene d'Oinoanda*, propose des restitutions au fr. 24, col. III, l. 8-12 et au fr. 28, col. V, l. 5 sqq.

45. Archiloque n° 261. Hérodote et l'histoire des guerres médiques nos 135-143. Euripide et le décor du théâtre, $\pi\alpha\sigma\tau\acute{\alpha}\varsigma$ n° 69. Les orateurs attiques et les guerres médiques nos 136-143. La ville de Skaphai dans l'argument du Dyskolos de Ménandre n° 157. Didascalies du théâtre athénien n° 379. Strabon sur Eurycylès de Sparte n° 144 ; sur le dialecte de l'Élide n° 154 ; sur la ville béotienne de Skaphai n° 157 ; sur les peuples de l'Épire n° 174. Pollux dans une inscription d'Athènes n° 115. Plutarque et l'histoire des guerres médiques nos 136 sqq. Voir n° 68. Le poète Nestor n° 381.

46. **Signatures d'artistes**. — A Athènes n° 107 ; à Delphes n° 162 ; à Délos

n° 253 ; à Cyrène n° 363 ; à Apollonia de Cyrénaïque n° 368 ; à Rome n° 378.

47. **Rapports avec la numismatique.** — Monnaies lagides en Attique n° 128. La drachme dans les inscriptions n° 70. Les monnaies et l'identification de Morgantina en Sicile n° 395. Cf. n° 291.

48. **Institutions.** — F. Ghinati, *Parola del Passato*, 15 (1960), 354-373 : *Ricerche sulle synkletoi di Grecia*, étudie le mot *synkletos* et les termes apparentés appliqués soit au conseil soit à l'assemblée : βουλή σύγκλητος et ἐκκλησία σύγκλητοι à Athènes, συνκλείς à Larisa de Thessalie, σύγκλητος de la Confédération Achéenne, ἐκκλησία πρόσκλητος à Aigialè, Delphes et Gonnoi, μικρά ἐκκλησία à Sparte, ἐπίκλητοι d'Éphèse et ἐπίσκλητος de Corcyre (la note 132 de la page 370, dans le développement sur Éphèse, doit être déplacée à la page 369 ; elle donne les renvois et commentaires à l'inscription de Corcyre, tandis que la note 133, insérée à propos de Corcyre, prendra la place de 132), Voir n° 286.

49. J. Vondeling, *Eranos* (269 pp. in-8° ; diss. Utrecht ; Groningen 1961 ; en néerlandais, avec résumé anglais pp. 258-267), étude très sérieuse du vocabulaire et des institutions se rattachant à ce mot. Les textes sont transcrits et commentés. Naturellement les inscriptions y tiennent une grande place, notamment pour Athènes (décrets, bornes, catalogues de phiales), Delphes (affranchissements), la région rhodienne. On pourrait y ajouter ; ainsi, au hasard, pour ἐρανίζειν comme générosité de bienfaiteurs les quatre décrets de Samos (déjà au III^e siècle), Mylasa et Colophon réunis *REG* 1957, 374.

50. L. Robert (n° 10), 17-19, a donné un très bref résumé de ses vues sur l'histoire de l'appel aux juges étrangers, inspiré par l'étude qu'il a préparée, avec le recueil critique des décrets pour des juges étrangers (cf. *Hellenica*, XI-XII, chap. 14) ; il ne lui manque qu'une partie, semble-t-il, de la documentation trouvée à Cos par R. Herzog dans les premières années de ce siècle.

51. Sur les actes d'affranchissement en Thessalie voir n° 169.

52. Éponymes et divinités éponymes n° 230. Cf. n° 185.

53. D. Kienast, *Z. Savigny St., Roman. Abl.*, 78 (1961), 403-421 : *Imperator*. Origine et évolution du titre *imperator*, ἀυτοκράτωρ, depuis l'acclamation de Scipion en Espagne en 209 jusqu'à Octave. Rapprochement avec l'évolution de βασιλεύς et influence de ce titre.

54. Lettres impériales nos 107, 183, 280.

55. J. Delorme, *Gymnasion, Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce, des origines à l'Empire romain* (537 pp. et 41 pl. in-4° ; Paris, De Boccard, 1960). L. R. consacre à cet ouvrage un compte rendu détaillé dans un mémoire *Le gymnase grec et ses inscriptions* avec étude spéciale du *Gymnase panégyrique à Pergame*. Cf. n° 145.

56. Sur des médecins en Occident n° 374. Professeurs et élèves nos 162, 352.

57. F. G. Maier, dans *Eranion, Festschrift für Hildebrecht Hommel* (Tübingen, 1961), 93-104 : *Torgötter*, rappelle les reliefs, les niches et les inscriptions de Thasos, Priène, Mégalopolis, Gortys d'Arcadie, Alyzia d'Acarnanie, et leur caractère apotropaïque et protecteur ; il souligne que cette coutume se trouve dans tous les pays grecs et ne pense pas qu'elle soit d'origine asiatique. — Cf. *Hellenica*, I, 15-17. Sur la dédicace de Mégistè à Hermès Propylaios, *SGDI*, 4332 (p. 101), voir Holleaux, *Études*, I, 427-429, et notre remarque *Bull.* 1958, 460, cette dernière précisément sur le sujet qu'a traité M.

58. F. Bömer, *Untersuchungen über die Religion der Sklaven in Griechenland und Rom*, II, *Die sogenannte sakrale Freilassung in Griechenland und die (δοῦλοι) ἱεροί* (207 pp. in-8° ; *Abhandl. Geisteswiss. Klasse Akad. Mainz*, 1960, I), fait

suite à une première partie que nous n'avions pas signalée bien que l'auteur y eût traité aussi à l'occasion de documents grecs : II, *Die wichtigsten Kulte und Religionen in Rom und im lateinischen Westen* (206 pp. in-8° ; *ibid.*, 1957, I). Nous avons eu à signaler ici un travail précédent du même auteur, l'article *Pompa* dans l'Encyclopédie Pauly-Wissowa (*Bull.* 1953, 4, p. 118) : « Le très gros article *Pompa*, dont la conception même est assez confuse (il traite en somme des fêtes), se perd dans un foisonnement autour du sujet, et l'auteur tombe dans un grand nombre d'inexactitudes, de mauvaises analyses, de confusions, souvent d'après une documentation vieillie ou insuffisante ; il y aurait des pages et des pages de corrections à faire ; nous ne pouvons ici que donner le conseil : agiter avant de s'en servir. » L'auteur n'a pas amélioré son mode de travail et nous ne pouvons que répéter notre jugement et surtout notre conseil. Nous donnons ici seulement un exemple caractéristique montrant le niveau où peut atteindre l'*ars interpretandi* de B. et les bases sur lesquelles est fondé ce travail. Dans le chapitre sur « Ἱεροί, ἱερόδουλοι und Verwandtes », B. traite, p. 155, de la Grèce centrale et septentrionale. « Akraiphia, Boiotien, Apollon Ptoios. Die Siegerliste (note 1 : Einzelheiten über die Anlage der Listen bei Lauffer, *RE*, XXIII 1550, 31 ff. zu Apollon Ptoios siehe auch Untersuchungen III, Apollon) *IG*, VII, 2727 (1. Jhdt. v. Chr.) enthält u. a. folgende Namen : Z. 6 οἶδε ἐνίκων, Z. 17 ff. κιθαριστής · [Ἱ]εροκλῆς Σωκλέους Ὀπούν[τιος], κιθαρωδῶν ἱερός - - τραγωδός · Κλέων Κράτωνος Θηβαῖος, κωμωδῶν ἱερός. Diese beiden Sieger sind eindeutig Freie. Wie sie zu der Bezeichnung ἱερός kommen, ist nicht sicher zu klären (note 2 : So auch Robert, *Hellenica*, VI (1948), 46). Entweder handelt es sich um Menschen, die im Tempeldienst tätig sind, oder um solche, die, ohne eine feste Bindung an einen Kult, ἱερός als Titel tragen. Die Situation ist deswegen ungewöhnlich, weil beide Verwendungen im griechischen Mutterland kaum vorkommen, allerdings ist diese Inschrift relativ spät, und in der Spätzeit bildet sich auch im Mutterland das Titelwesen stärker aus, wie die Verhältnisse unten S. 155 f. in Delphi zeigen. » « Entweder... oder..., allerdings... ». On n'en croirait pas ses yeux en lisant cela dans une publication académique allemande, si on le trouvait au début du mémoire de B., avant d'être habitué à ses manières de travailler. On se demande comment B. peut relier le mot ἱερός aux noms des artistes, l'Opontien Hiéroclès et le Thébain Cléon, en passant par-dessus les mots κιθαρωδῶν pour le premier et κωμωδῶν pour le second, et ce qu'il fait de ces deux génitifs. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que dans le fac-similé des *IG* les deux groupes κιθαρωδῶν ἱερός et κωμωδῶν ἱερός sont bien isolés, chacun au milieu de la ligne, comme toutes les mentions des épreuves de concours. Le cithariste Hiéroclès n'est pas qualifié de ἱερός par-dessus la mention des citharèdes, pas plus que le tragédien Cléon par-dessus celle des comédiens. Ce qui est qualifié de ἱερός ici, ce n'est pas un personnage, mais un concours, exactement une épreuve ; la couronne de victoire, et pour les citharèdes et pour les comédiens, n'ayant pas été décernée, a été consacrée à la divinité. La chose est bien connue et fut expliquée très clairement par Dittenberger il y a longtemps. Cela n'a rien à faire dans un travail sur les « esclaves sacrés und Verwandtes ». Il y a autre chose encore. Celui qui lit la note 2 doit croire que « Robert, *Hellenica*, 6 » a jugé incertain le sens de l'expression et cela dans le problème des personnes qualifiées de ἱερός. Il s'agit d'un passage des *Hellenica*, VI, *Inscriptions de Lydie*, rédigés et publiés en commun par nous deux. Nous sommes obligés de répéter intégralement ce passage pour mettre dans la lumière convenable le procédé de B. En republiant une inscription de Hiéro Césarée en Lydie, base

agonistique relative à l'épreuve de lutte aux Artémisia, portant la formule : Ἀγαθῆ τύχη, Ἰερός πάλης, nous avons écrit : « Körte a bien vu que la couronne n'avait pas été attribuée, mais avait été consacrée à la divinité, aucun des concurrents n'ayant manifesté une nette supériorité. Il a renvoyé, sur cet emploi de ἰερός, à Dittenberger, *I. Olympia*, p. 115 et *Sylloge*², 686, 49 (*Sylloge*³, 1073) ; par ex. aux Ptóa d'Akraiphia : κιθαρωδῶν ἰερός et κωμωδῶν ἰερός (*IG*, VII, 2727) ou aux Éleuthéria de Thessalie : τὸ δὲ τῶν ἀνδρῶν παγκράτιον ἰερόν ἐγένετο (*Sylloge*³, 1059). Un catalogue des Isthmia de Corinthe en a apporté plus récemment de beaux exemples (*Corinth, Gr. Inscr.*, n. 14, l. 66-67) : τὸ παγκράτιον τῶν παιδῶν ἰερόν, τὸ παγκράτιον τῶν ἀγενείων ἰερόν. D'ailleurs ce dernier texte montre bien la différence de l'épreuve qualifiée de ἰερός avec celle où personne ne s'est présenté, ce sur quoi insistait Dittenberger (il relevait l'alternative indiquée dans un règlement des Sébasta de Naples : [ὅτε τῶν ἀ]θλημάτων ἔρημα [ἢ ἰε]ρὰ ἐγένετο) ; car il indique plus loin, l. 91, qu'il n'y a pas eu de concurrents au concours des citharistes : κιθαριστῆς οὐκ ἠγωνίσσα[το] ». Voilà ce que nous avons écrit. Ainsi l'auteur n'a pas compris un mot de la page à laquelle il renvoie ; il faut espérer que c'est par simple ignorance de la langue française. Quant au texte grec, son ignorance des institutions religieuses l'a mené au même résultat. Tout lui était expliqué pourtant dans la page des *Hellenica* — et une citation de l'inscription d'Akraiphia — et il pouvait se reporter aux commentaires de Dittenberger allégués là. B., on le voit par cet exemple, travaille de façon à la fois hâtive et confuse, sans qu'on puisse déterminer la part de chacun de ces deux défauts dans sa manière. Par-dessus le marché, il semble avoir comme une dent contre l'épigraphie ou les épigraphistes ou certains d'entre eux, et cette disposition d'esprit l'entraîne dans des discussions savoureuses autant que confuses. Redisons une fois de plus notre position : après tout, chaque savant est libre de ne pas vouloir étudier l'épigraphie, de même qu'il est libre de ne pas étudier par exemple la mécanique des fluides, ou de n'en avoir qu'une idée confuse ; mais alors, qu'il s'abstienne de se manifester, et avec prolixité, dans un domaine, comme celui des institutions religieuses, dont les inscriptions forment l'essentiel de la documentation, ou même, comme pour « l'affranchissement sacré », pratiquement la seule documentation. B. annonce une troisième partie de ses *Untersuchungen*, concernant encore le grec. Nous rendons service aux savants en avertissant : « Achtung ! Achtung ! »

59. A. G. Perichanian, *Les communautés des temples en Asie Mineure et en Arménie (IV^e siècle avant notre ère-III^e siècle après notre ère)*, en russe ; 185 pp. petit in-8° ; Moscou, 1959), reprend largement ce problème, avec une documentation étendue, depuis la Carie jusqu'en Cilicie Trachée (Olba) et à l'Arménie.

60. P. Merlat, *Jupiter Dolichenus, Essai d'interprétation et de synthèse* (231 pp. et 4 planches in-8° ; Paris, 1960), a complété par ce volume, rédigé comme thèse de doctorat soutenue en 1948, son *Répertoire des inscriptions et monuments figurés du culte de Jupiter Dolichenus* (*Bull.* 1954, 55).

61. Lois sacrées à Athènes n^{os} 98, 127 ; en Arcadie n^o 150 ; à Paphos n^o 326 ; à Cyrène n^o 363. Titres dans une association dionysiaque n^o 198. Aphrodite et les magistrats n^o 264.

62. Inscriptions agonistiques : à l'Isthme n^{os} 131, 132 ; à Sparte (les Ouraniades) n^o 4 ; à Olympie n^o 153 ; à Delphes n^o 162 ; à Istros n^o 240 ; dans la Russie Méridionale n^o 248 ; les concours d'Antioche n^o 304 ; à Babylone n^o 321. Didascalies du théâtre athénien n^o 379. Épreuve ἰερός n^o 58.

63. **Chronologie et calendriers.** — Chronologie en Thessalie n^o 169. Ères en Macédoine n^o 184 ; à Chypre n^o 342 ; en Babylonie n^o 322.

64. Calendrier d'Athènes nos 88-89 ; d'Antioche n° 308 ; rhodien n° 308.

65. **Langue et vocabulaire.** — Dialectes dans l'Élide et la Triphylie n° 154. En Sicile nos 390, 393.

66. A. Morpurgo, *Glotta*, 39 (1960), 93-111 : *Il genetivo maschile in -ας*.

67. K. Forbes, *ibid.*, 76-77 : 'Ιερατεύω and related forms.

68. G. Roux, *Rev. Ét. Anc.* 1961, 5-14 : *Le sens de τύπος*, rappelle (cf. son étude *BCH* 1956, 518-521 ; cf. *Bull.* 1958, 135 ; pour P. G. Leoncini, *Bull.* 1959, 159) les sens du mot et spécialement celui de bas-relief. Il montre fort bien que le mot n'a pas le sens de « statue », mais de « bas-relief » dans divers textes mal interprétés : Euripide, *Troyennes*, 1074 ; *Hypsipyle*, fr. 764 ; Hérodote, II, 86 et III, 88 ; Isocrate, *Évagoras*, IX, 74 ; Polybe, IX, 10, 12. Dans l'inventaire des hiéropes *I. Délos*, 442 B, l. 172, le τύπος ξύλινος κεραμίδων τῶν ἐπὶ τὸν Κερατῶνα n'est pas un modèle ou une maquette, ni un tampon pour timbrer les tuiles, mais un relief établi pour les tuiles en marbre de ce temple : « un relief, de bois, figurant deux tuiles complémentaires ; d'où le singulier τύπος et le pluriel κεραμίδων. »

69. Jeanne Roux, *REG* 1961, 25-60 : *A propos du décor dans les tragédies d'Euripide*. Dans cet article très bien conduit et convaincant, qui explique notamment deux passages d'Oreste et des Bacchantes, R. montre que le mot *παστάς* a toujours son sens ordinaire de « portique » et non celui de « chambre nuptiale » qu'on lui a donné, dans une série de textes, *Anth. Pal.*, IX, 245 ; Théocrite, 24 ; Sophocle, *Antigone* ; Oribase ; elle poursuit l'étude du mot dans des épigrammes, en rapport avec le mariage ; ainsi dans W. Peek, *Gr. Vers-Inschr.*, I, 935, « épitaphe de Thessalonique » (une fois de plus, on constate qu'on ne peut employer sans vérification le recueil de P. ; Ch. Edson, *Class. Phil.* 1958, 117, a montré que le texte était des environs de Dion de Macédoine).

70. M. N. Tod, *Numismatic Chronicle* 1960, 1-24 : *Epigraphical notes on Greek coinage*, IV, *Drachme*. Sur le modèle de ses précédentes études dans la même revue concernant le *kollybos* (1945), le chalque (1946) et l'obole (1947 et 1955), T. réunit les documents épigraphiques relatifs à la drachme et à ses multiples. Le point de vue est purement de recensement lexicographique et non d'histoire du vocabulaire. Divers points sont discutés par L. R. dans la *Revue Numismatique*.

71. B. Lifshitz, *Z. d. Pal.-Vereins*, 76 (1960), 159-160 : *Der Ausdruck ψυχή in den griechischen Grabinschriften*. A propos de l'inscription de Mélos *IG*, XII suppl., 701, où G. Klaffenbach, *Bull.* 1954, 198, donnerait à ψυχή le sens de « portrait », L. rappelle que « le mot ψυχή dans les inscriptions n'est pas rare ; le mot désigne la stèle funéraire et la tombe ». Il rappelle les formules ψυχή Γαλα-voῦ, etc. à Beerseba, dans l'Adschloun, en Commagène, ψυχή peint sur un oculus à Sepphoris, qui traduisent la notion sémitique (hébreu, araméen, nabatéen, palmyrénien) de *nefesh*. — Il faut dire que cette notion, particulière au sémitique, de *nefesh*, ψυχή, ne saurait expliquer une inscription de Mélos ; ce sont deux domaines tout à fait distincts.

72. Quand ψυχή apparaît, et fréquemment, dans les épitaphes du reste du monde grec, c'est comme une apposition au nom du défunt et avec une épithète du type ψυχή ἀγαθή, ἄκακος, etc., et cet emploi funéraire ne se distingue en rien de celui de la vie affective, bien attesté par les bijoux, les lettres, les auteurs (tel Héliodore), etc., de même que le latin *anima*. Cf. en dernier lieu et provisoirement la bibliographie donnée *Bull.* 1958, 242 ; 1960, 355 ; 1961, 686 (*Hellenica*, XI-XII, 328). Encore un exemple à signaler sur une plaque funéraire, dans une inscription peinte en rouge : *The David Moore Robinson bequest of*

Classical art and antiquities, A special exhibition (Fogg Art Mus., Harvard Univ., 1961), n. 229 : Σεραπίων εὐψυχὶ ἀγαθῇ ψυχῇ.

73. Acclamation εἰς αἰῶνα n° 366. Βοῦργος, le latin *burgus* n° 315. Δαψιλῶς et ἐπινοεῖν dans un décret sur des distributions n° 239. Ἐνναία n° 126. Associations de thérapeutes n° 107. Θοινεῖται n° 206. Le sens de θρησκεία n° 312. Ἰητρός dans les inscriptions en prose n° 374. Καρπιστής terme juridique n° 353. Machines κήλων, κηλώνειον, etc. n° 100. Κουρεύς n° 355. Titre et fonction de νεανισκάρχης, n° 218. Ὀθονιοπράτης et les mots en -πράτης n° 216. Παιδίσκοι n° 145. Πορφυρεύς, πορφυρεῖς, πορφυροπώλης n° 324. Σαπουνᾶς n° 214. Ὑλοτόμος n° 120. Φάρμακα à Téos n° 282. Χρημαστισμός, révélation divine, nos 307, 336. Formules de consécration n° 361. Voir les Institutions.

74. Bilingues gréco-latines à Tomis n° 232 ; à Potaissa n° 245.

75. On a publié une seconde édition, préparée par l'auteur, de l'ouvrage de D. Detchev, *Charakteristik der thrakischen Sprache* (Sofia, Académie des Sciences, 1960 ; 65 pp. in-8°). A la première édition (*Bull.* 1953, 125) D. avait fait un certain nombre de modifications, sans toucher à la doctrine.

76. I. Russu a poursuivi la publication de ses études sur l'illyrien (*Bull.* 1960, 89-90) : *Illyrische Studien*, III, *Die sprachliche Stellung der Illyrier*, dans *Revue de Linguistique* (Acad. Roumaine), 6 (1961), 63-82 ; — compte rendu de A. Mayer, *Die Sprache der allen Illyrier*, I et II, dans *Cercetari de linguistica*, 5 (1960), 166-176.

77. La langue de Samothrace n° 266.

78. **Onomastique.** — R. Koerner, *Die Abkürzung der Homonymität in griechischen Inschriften* (*Sitz. Ak. Berlin, Kl. Sprachen*, 1961, II ; 137 pp. petit in-8°), étudie très systématiquement l'usage de noter l'homonymie du père par un sigle, et celui de noter celle du père et des ancêtres par un nombre ou un chiffre ; ainsi Πολέμων β' (ou δις) τοῦ Σελεύκου (ou Σελεύκου). Il confirme la doctrine admise et enseignée et il précise divers cas douteux ou mal compris par tel ou tel éditeur, non sans presser parfois abusivement telle phrase isolée d'un éditeur. Il recense l'usage, plus ou moins répandu, région par région. Conclusion chronologique : quelques cas isolés au II^e siècle a. C. dans des régions séparées ; se développe vraiment au I^{er} siècle a. C. dans la Grèce propre (sigles) ; se répand au I^{er} siècle p. C. et fleurit au II^e et au III^e ; peu d'exemples postérieurs.

79. M. Guarducci (n° 390), 266-267, à propos d'un graffite de Géla, traite de noms où elle voit une aphérèse de l'*alpha*.

80. O. Masson, *Beiträge zur Namenforschung*, 13 (1962), 75-81 : *Les noms en Εσθ(ο)- et Ἐσλ(ο)- dans les dialectes grecs*. M. réunit et classe ces noms : pour la première série Ἐσθαγόρας, Ἐσθλοικος, Ἐσθλάν, Ἐσθλάδας à Korkyra Mélaina, en Cyrénaïque et en Crète ; pour la seconde, Ἐσλαγόρας, Ἐσλόφαντος, Ἐσλόθεμις, Ἐσλότιμος, Ἐσλόχαρις à Chypre, Ἐσλων à Érythrées, Ἐσλάδας dans un papyrus. « Le témoignage des anthroponymes permet de modifier et de préciser la répartition du type ἔσλος : il est usuel en arcado-chypriote, en éolien, et seulement dans une partie de l'ionien, probablement du fait d'une influence éolienne [à Érythrées]. Ailleurs, le type ἔσλος s'est maintenu de façon normale » ; ainsi pour le crétois, le cyrénéen, Corinthe et ses colonies ; chez Pindare, c'est un éolisme littéraire. En appendice, M. constate que Δρύτων est exclusivement crétois et il explique le suffixe du nom crétois Νικάων à Abydos.

81. Dans *Bull.* 1961, 375, nous avons expliqué le nom de femme Βοστρώ à Apollonia d'Illyrie, qui avait été considéré comme un nom indigène. De cet hypocoristique nouveau formé sur βόστρυχος, « boucle de cheveux », nous avons rapproché le nom, nouveau lui aussi, Βοστρύχα à Dodone. Nous avons à ajouter

à cette famille le nom masculin Βοστρυχίων qui est lui aussi un *hapax*. Il est connu par un décret des Étoliens, trouvé à Thermon, qui donne l'asylie à un personnage de ce nom, dont l'ethnique n'est pas indiqué (*IG*, IX 1², 15). Il est fort possible que ce soit lui aussi un Grec de l'Épire ou de l'Illyrie ; en tout cas, il doit être de la région nord-ouest du monde grec, comprenant aussi l'Étolie et l'Acarnanie.

82. L. Vidman (n° 246), 155-158 : *Ababa und 'Αβάδος. Ein Beitrag zur Onomastik der nördlichen Schwarzmeerküste*. L'Histoire Auguste et Jordanès donnent comme nom de la mère de l'empereur Maximinus Thrax Ababa ou Hababa, témoignages qui ont été mis en doute (Hohl). Mais F. Altheim a fait remarquer que le nom *Αβάδος* se trouvait dans trois inscriptions d'Olbia et il a considéré ces deux noms comme scytho-iraniens. Boeckh tenait Ababos, fils d'Orontas pour Syrien ; L. Zgusta l'a cru d'origine perse. V. le trouve dans des inscriptions syriennes et, sous la forme *Ababu*, dans une funéraire en latin de Pannonie (*CIL*, III, 4367) pour le père d'un homme qui doit être un Syrien de l'aile des Ituréens ; il s'appelle *Acrabanis*. V. constate que c'est le même homme qui apparaît dans les trois inscriptions d'Olbia. C'est un hasard que ce nom apparaisse là et il n'y a pas à y voir un nom du pays, c'est le même nom d'origine sémitique. D'autre part, on a eu raison de douter de l'existence de la *femina Alanica Ababa* ou *Hababa* des historiens.

83. Βωτακος n° 398. Δυλόπτιχος n° 193. "Ηιος, *Heius*, n° 4 ; Κερκίων n° 231. Κιλικᾶς n° 107. Μανιτᾶς n° 285. Φαίλων à Callatis n° 225. Onomastique crétoise n° 350. Onomastique d'Odessos nos 206-210, 212. Russie méridionale n° 247. Onomastique juive en Palestine nos 314, 315 ; à Cyrène n° 363 ; à Rome n° 383. Nom en Attique n° 128. En Sicile nos 390, 392, 396, 397, 398. Noms thraces nos 193, 198, 200, 201, 207, 208, 209, 212, 234, etc. Voir n° 10.

84. **Prosopographie.** — Nous nous sommes aperçus que nous avons oublié de signaler, au moment voulu, le volume IV de la *Prosopographia Ptolemaica*, IV, *L'agriculture et l'élevage* (403 pp. in-8° ; Louvain, 1959), par lequel W. Peremans et E. Van't Dack ont sérieusement approché du terme leur laborieuse et très utile entreprise (nos 8041-12459).

85. R. Syme a publié, comme chaque année, plusieurs articles concernant la prosopographie romaine : *JRS* 1961, 23-30 : *Who was Veditius Pollio?* (et sur le tyran et grammairien Nicias de Cos) ; — *JRS* 1960, 12-20 : *Piso Frugi and Crassus Frugi* ; — *Historia*, 9 (1960), 362-379 : *Pliny's less successful friends*, notamment Cornutus Tertullus, Calestrius Tiro, Voconius Romanus, Rosianus Geminus, Erucius Clarus, Bruttius Praesens.

86. E. Eyraud, *Ant. Class.*, 29 (1960), 108-141, 391-406 : *Le maître de Plutarque d'Athènes et les origines du néoplatonisme athénien*. P. 131-132, E. rappelle les deux dédicaces d'un Plutarque à Épidaure en 308, *IG*, IV², 436 et 437, et son rapport avec son descendant le philosophe Plutarque.

87. Rhamnonte n° 129. Alexandrie n° 353. Rois de Thrace n° 185. La famille d'Euryclès à Sparte n° 144. Romaine n° 4. Gouverneurs de Mésie n° 232. Proconsul d'Asie n° 284. Proconsuls de Chypre n° 326.

ATTIQUE

88. B. D. Meritt, *The Athenian year (Sather Class. Lectures, 32 ; 262 pp. in-8°, California Press, 1961)*. Nous signalons ce volume sans pouvoir entrer dans l'examen de ces questions de chronologie attique, devenue un « Tummelplatz » des spécialistes en ce domaine. Pp. 231-238, tableau chronologique des archontes de 346 à 81, tel que le construit M. actuellement. Pp. 191-201, le chapitre IX

présente, sous le titre « New texts », quatre inscriptions inédites de l'Agora. Ce n'est pas le contenu de ces décrets qui est intéressant, mais leur intitulé. Le n. 2 donne quelques syllabes d'un intitulé sous l'archonte Pytharatos. Le n. 3 est un décret de 181-180 pour les prytanes de la tribu Léontide ; sacrifices à Apollon Prostatérios et Artémis Boulaia. Les n. 1 et 4 sont des fragments de décrets de la même catégorie.

89. W. K. Pritchett et B. L. Van Der Waerden, *BCH* 1961, 17-52 : *Thucydidean time-reckoning and Euclemon's seasonal calendar*.

90. Chr. Pélékidis, *BCH* 1961, 53-68 : *L'archonte athénien Polygeuktos (247-6)*, refait l'historique de la question de la date de cet archonte (*Bull.* 1956, 89 et 90) et se prononce pour 246-7, en plaçant la première célébration des Sotéria étoliennes dans une année pythique, en 246 ; il date par suite *OGI*, 228 (*F. Delphes*, III 4, n. 153) de 246.

91. A. Andrewes, *JHS*, 81 (1961), 1-15 : *Philochoros on phratries*.

92. D. M. Lewis, *JHS*, 81 (1961), 118-123 : *Double representation in the strategia*.

Inscriptions architecturales n° 2. Didascalies théâtrales n° 379. Dédicace à Olympie n° 151. Inscription dans la collection Robinson n° 36. Timbres amphoriques n° 22.

Pour le « décret de Thémistocle » à Trézène, voir nos 135-143.

93. G. M. A. Richter, *The archaic grave-stones of Attica* (184 pp. in-4° ; Londres 1961). A cette publication des stèles funéraires attiques archaïques, décrites, classées et reproduites en 216 belles photographies, M. Guarducci a ajouté, pp. 155-172, un *Epigraphical appendix*, qui groupe les inscriptions, une vingtaine, avec photographie, transcription, bibliographie (malheureusement sans distinction entre les éditions) et certains commentaires. La « stèle de Sigée » est de nouveau discutée pp. 165-168.

94. *Athènes*. — Dans la série des brochures de vulgarisation sur les fouilles de l'Agora, *Excavations of the Athenian Agora, Picture book n° 4* (Princeton), M. Lang publie comme n° 4 un fascicule intitulé *The Athenian citizen* (32 pages petit in-8° ; 1960). Les monuments illustrés et commentés sont judicieusement choisis sur le thème : vie civique, et leur succession est bien évocatrice des diverses activités du citoyen à l'époque classique : liste d'éphèbes, coupe de la tholos, rapport des polètes, vente des biens des Hermocopides, jetons pour tirage au sort, traité avec Hermione, décret pour les prytanes, tétradrachmes et flans de bronze, poids de bronze et de plomb, mesures officielles en bronze et en terre cuite, tessères et bulletins de votes de juges, « klérôtérion » au naturel et reconstitué, clepsydre, ostraca d'ostracisme, loi contre la tyrannie, liste de tués à la guerre, bouclier spartiate pris à Pylos, borne de l'Agora. On ne saurait mieux donner, par le contact direct de monuments authentiques et variés, le sentiment de ce qu'était la vie civique dans une ville grecque. On voudrait voir une telle brochure entre les mains de nos écoliers, de nos étudiants, de nos touristes et de certains de nos professeurs. — Pour les amphores et leurs timbres n° 22.

95. W. H. Thompson, *Class. Journal*, 55 (1960), 216-220 : *The archonship of Cleisthenes*, discute l'article de J. W. Alexander, *ibid.*, 54, 307-314 (*Bull.* 1960, 123) et soutient l'interprétation de B. D. Meritt : « Thus, while it is well to subject Meritt's identification to scrutiny, it should be clear that his work has proved correct again. » Réplique de J. W. Alexander, *ibid.*, 220-221 : *More remarks on the archonship of Cleisthenes*. « Mr. Thompson has undoubtedly noticed how many of his arguments are based on imaginary motivations, probabilities and expedient rationalizations ».

96. H. B. Mattingly, *Historia*, 10 (1961), 148-188 : *The Athenian coinage decree*, traite de la date de la loi athénienne sur l'unification de la monnaie, *Bull.* 1951, 70 ; M. N. Tod, *Gr. hist. inscr.*, I, n. 67 ; *IG*, XII suppl., p. 215-216. Les considérations « épigraphiques » (c'est-à-dire l'écriture) qui faisaient dater ce décret de 449 ne lui paraissent pas probantes et, en abaissant la date de plusieurs documents qui présentent des formes de lettres d'un caractère analogue, en alléguant les textes littéraires (historiens et Aristophane) et l'histoire du monnayage, il date la loi athénienne de 425-24, manifestation du nouvel impérialisme commercial sous l'impulsion de Cléon. M. abaisse de 448-7 à 425-4 la date du décret de Cleinias *Bull.* 1944, 47, qui a d'étroits rapports avec celui-ci ; le premier décret pour Athéna Nikè *IG*, I², 24, de 448 à ca. 427 ; le traité avec Hermione *SEG*, X, 15 de 450 à 425 ; le décret concernant Milet *IG*, I², 22, de 450-49 à 426-25 ; le décret relatif à Colophon *IG*, I², 14-15, de 448 à 427 ; le décret sur les épistates d'Éleusis *SEG*, X, 24, de 450 à 432-31.

97. H. B. Mattingly, *JHS*, 81 (1961), 124-132 : *Athens and Euboea*. Cet article est dans la même ligne que le précédent. Il change la chronologie du traité avec Chalcis, *IG*, I², 39 (Tod, n. 42), qu'il fait passer de 446 aux environs de 420. Conclusion de méthode : « It would urge indeed that it has become vital to date as many fifth-century inscriptions as possible by internal evidence and historical probability. Then we should be able to trace confidently the complex history of the various « schools » of Attic script. This means radically reversing the normal procedure, but it is arguable that epigraphy has far too long been dominant in the study of fifth-century Athens. The forms of sigma and rho have put many decrees in contexts where they do not really make full sense. This paper is offered as part of the demonstration of that controversial thesis. » De nombreux passages de l'article précédent insistent sur cette même thèse ; ainsi, « it is curious how the epigraphic criterion again bars the natural interpretation of our documents ». Nous ne pouvons actuellement nous prononcer sur les résultats de M. Mais sa méthode nous paraît saine, en face de ce qu'il appelle souvent « the orthodox position » et contre ce qu'il traite de « confining scholarship ». Sur le terrain des principes nous ferons remarquer que M. identifie tout naturellement « l'épigraphie » et l'étude des lettres et la datation par l'écriture, et en cela il suit, lui aussi, « l'orthodoxie » d'un certain milieu. Tout notre travail, sans doute, proteste contre cette identification et ce rétrécissement injustifiable de « l'épigraphie » et nous avons en de multiples occasions dit et redit quelle était notre position. « L'orthodoxie », dont parle M., n'a pas pris pied en fait sur le continent, où les méthodes sont restées celles mêmes qu'il préconise ; il n'importe qu'on les applique aux inscriptions attiques du V^e siècle ou à toute autre époque et région. Mais M. ne semble pas se soucier du continent. Il n'y a pas à dire que « l'épigraphie » a tenu trop de place dans l'étude de l'histoire du v^e siècle, mais une certaine conception de l'épigraphie, qui ne laisse pas de place au sens historique, une épigraphie qui ne remplit qu'une partie de sa tâche, et la moins importante, qui recule devant tout commentaire autre que paléographique, chronologique et prosopographique. Si M. voulait se mettre plus au fait de l'état des méthodes, et aussi des critiques que n'a cessé d'encourir « l'orthodoxie », il n'aurait qu'à lire le Bulletin, tout au moins dans sa partie attique ; des pages comme celles qui sont analysées *Bull.* 1961, 281, peuvent instruire. Les pages 8 et suivantes des *Actes du 2e congrès épigr.* peuvent montrer qu'à nos yeux l'épigraphie n'est pas précisément la seule étude des lettres et quelle est la place que tient cette étude dans la science épigraphique, et que l'analyse du contenu historique des ins-

criptions n'est point quelque chose en dehors de « l'épigraphie » et comme opposé à elle. Cf. n° 10.

98. M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1961, 283-295 : *Intorno al decreto ateniese sulle primizie per le dee di Eleusi*, traite de la date de ce texte (cf. *Bull.* 1949, 41 ; 1956, 81) qu'elle placerait au printemps de 424, dans l'euphorie des victoires de Pylos et de Sphactérie et avant les défaites de l'automne 424. — Cf. n° 96.

99. E. Mastrokostas, *Arch. Eph.* 1955 (parue en 1961), 180-202 : Ἡ στῆλη τῶν ἐν Σικελίᾳ πεσόντων, publie une liste de noms gravée en cinq colonnes de 20 à 35 lignes sur une plaque de marbre. Il y reconnaît la quatrième pierre d'un monument portant une liste de soldats tués à la guerre ; *IG*, I², 955, dont il donne une nouvelle édition après révision, serait la seconde plaque du même ensemble. Il pense que cette liste de morts était celle des Athéniens tués pendant l'expédition de Sicile. Grâce à un fragment de *krēpis* anépigraphé trouvé au même endroit que la liste de noms, il essaie de reconstituer le monument qui aurait compris 5 plaques de marbre (fig. 4, p. 200). Des officiers sont mentionnés pour la première fois dans ce genre de listes commémoratives : ταχσίαρχος, τόχσαρχος, [κυβερνέ]τες (après le [τρι]έραρχος), [περι]πόλαρχος.

100. W. K. Pritchett, *Hesperia* 1961, 23-29 : *Five new fragments of the Attic Stelai*. P. 22, une série de ἱμάτιον. Pp. 26-27, κε[λό]νεια. Le mot κηλώνειον est connu par Pollux, qui eut pour source les stèles, et par divers auteurs : machine à puiser l'eau ; il vaudrait la peine de signaler, avec κήλων et κάλων à Délos et à Épidaure, H. Van Effenterre, *BCH* 1954, 367 (« poutre basculante pour le puits ») ; J. Papadimitriou, *Arch. Eph.* 1948-49, 138-139. Pour les papyrus, cf. Th. Reil, *Beiträge zur Kenntniss des Gewerbes*, 85 ; M. Schnebel, *Die Landwirtschaft im hell. Aegypten*, 72. Cinq esclaves d'Axiochos : [Ἄ]-ρέτε Θραϊττα, [Γρ]υλίον Θραϊχς, [Ἄβ]ροσύνη Θραϊττα, [Διο]νύσιος, ...εὺς Σκύθης. Ameublement déjà connu, avec κλίνε, κιβ[οτός] θυρ[ιδοτή], ἐπίκλιν[τ]ρον, θρόνος.

101. S. Dow, *AJA* 1961, 349-356 : *The « Axon » Inscriptions Graecae I²*, a étudié avec le plus grand soin cette pierre. Il la décrit minutieusement : forme, dimensions, lettres, date (il pense que l'inscription, non *boustrophédon*, est de peu postérieure aux inscriptions d'Éleusis, datées par L. H. Jeffery (*Bull.* 1949, 36) de 510-480), texte, en corrigeant les lectures des éditions antérieures. Ce n'est pas une partie du calendrier des sacrifices, une partie de *kyrbis* (cf. S. Dow, *Bull.* 1960, 135). La pierre concernait les lois d'Athènes et pouvait provenir d'un *axon*. D. examine les diverses formes que pourrait avoir l'*axon*. Celle qui correspondrait le mieux aux particularités de *IG*, I², 2, serait, autour d'un axe, quatre trapèzes se superposant en partie pour rendre une face plus petite que l'autre.

102. S. Dow, *Historia*, 9 (1960), 270-293 : *The Athenian calendar of sacrifices : the chronology of Nikomakhos' second term*. Étude de l'œuvre de Nicomaque en tant que législateur (*Bull.* 1960, 135 et 136) ; caractère démocratique et chronologie ; valeur du *Contre Nicomaque* de Lysias, œuvre inspirée par l'aristocratie pour charger et abaisser Nicomaque. P. 291-293, bibliographie des travaux depuis 1935 sur cette question. — *Hesperia* 1961, 58-73 et pl. 9-10 : *Walls inscribed with Nikomakhos' law code*. D., après avoir étudié à Athènes les fragments, donne une description architecturale des fragments et de leur disposition sur les murs. Il élimine certains fragments dont on ne peut affirmer qu'ils faisaient partie du Code. Ils devaient provenir d'autres murs inscrits.

103. A. Pippin Burnett et C. N. Edmonson, *Hesperia* 1961, 73-91 : *The Chabrias monument in the Athenian Agora*, republie avec deux nouveaux

fragments, dont l'un inscrit, la base publiée par E. Schweigert, *Hesperia* 1940, 314-320 (*Bull.* 1944, 65 ; cf. l'article de Wilhelm, *Anz. Wien* 1947, 190-197 ; *Bull.* 1949, 47, sur la mention τ[ῶι Αἰ]αντε[ί]ωι τῶι [ἐν Ἑλλησπό]ντωι). Le nouveau fragment, L, fait connaître la couronne décernée par Δι[ό]τιμος (son activité militaire est connue par plusieurs textes) καὶ οἱ στρατιῶται [οἱ] ἐ[ν Σ]ύρωι οἱ ἐπὶ τῶν νεῶν (installés là par Chabrias après la victoire de Naxos et avant son retour à Athènes).

104. S. Charitonides, *Hesperia* 1961, 30-57 : *The first half of a bouleutai list of the fourth century B. C.*, publie une longue liste trouvée rue Hadrien. Commentaires prosopographiques et sur la représentation des tribus. Ch. suggère comme très probable la date 336-335.

105. S. J. Charitonides, *REG* 1961, 407-409 : *Nouvel arrangement d'une liste des prytanes de la tribu Pandionis*. Quelques observations sur la liste publiée par S. N. Koumanoudis, *REG* 1960, 88-99.

106. Τὸ ἔργον τῆς Ἀρχ. Ἐταιρείας κατὰ τὸ 1960 (1961), 11-12 : fragments trouvés à l'Acropole derrière le Pyrgos de Nikè. Fig. 12, fragment de dédicace Διὰ Φι[λίωι]. — Fig. 13, fragment d'un décret honorifique. Nous reconnaitrions ensuite, pl. 12, la mention d'ambassadeurs : οἶδε ἐπρέ[σθουσιν] · Τιμῶναξ (?)-, Πυθαγό[ρας - -] ; cf. l. 8 du décret, l'invitation des πρεσβευτ[ᾶς] au prytanée.

107. B. D. Meritt, *Hesperia* 1961, 205-292 : *Greek inscriptions*, publie une nouvelle série d'inscriptions de l'Agora. P. 205, n. 1. On a retrouvé, en mauvais état, l'épithaphe du III^e siècle p. C. *IG*, II², 6153, connue par Fourmont et Fauvel et en partie par Bekker. — P. 212, n. 7, petit fragment de décret pour un Sicyonien. — P. 219, n. 15, fragment de la fin d'un décret pour les prytanes de l'Erechthéide avec partie de la liste. — P. 220, n. 17, fragment de liste des prytanes de la Cécropide. — P. 222, n. 19. Fragment donnant des restes de 16 lignes, trouvé en 1949. Le commentaire complet est celui-ci : « The inscription is remarkable for the appearance in it of Doric dialect. Some interpretation will probably be gained by further study, but the photograph and transcript are given here, including the doubtful readings in lines 3 and 10, for the sake of the record. » — Le sens ne se laisse pas suivre d'une ligne à l'autre : amitié (l. 3), les villes (l. 4), περὶ τοῦ κυριεύ[ει]ν τῆς ἰδίας πατρίδος (l. 5) ; il est question d'un personnage ou d'un peuple : νομίζων ἄπ[ασ]ιν ἀνθρώποις συμφέρε[ιν -] (l. 6), νόμους ἐθήκατο περὶ τῶν πρ- (l. 9) ; affaires d'argent : l. 12, τιμᾶς (?), l. 13, τοῖς τὰ χρήματα σ-, l. 15 : ἡ δανε[ίσειν ?]. L. 7, [π]ερὶ δὲ τῶν χρημάτων ὧν ἀξιοῦντι βο-. Il nous paraît assez clair que l'on attend ici le nom d'un peuple ou d'un groupe et, si c'est un ethnique, sans l'article. Puisque le document est en dorien, nous avons aussitôt pensé à un document qui, dans le petit nombre des documents étrangers gravés à Athènes, doit être familier à tout connaisseur de l'épigraphie attique : *IG*, II², 1135, traité conclu en 111-110 (nous ne vérifions pas la date) entre les deux villes crétoises des Lyttiens et des Βολοέντιοι, c'est-à-dire les citoyens d'Olonte (repris dans *I. Crete*, I, ch. 18, n. 9) ; la forme Βολόντιοι aussi dans la dédicace à Aphrodite des Latiens, νικάσαντες Βολοντίος (*BCH* 1938, 405, n. 4 ; sur la coexistence des deux formes, *ibid.*, 406, note 1) ; sur cette forme en Βολ-, voir aussi Ad. Wilhelm, *Symb. Ost.*, Suppl. XIII (1950), 74. Le fragment de l'Agora ne peut faire partie de la stèle de l'Acropole ; car les écritures sont très différentes (photographie d'un fragment de 1135, le premier, dans Ad. Wilhelm, *Allische Urkunden*, III, Pl. IV ; cf. pp. 30-33). Il doit s'agir d'une affaire semblable, règlement entre deux villes crétoises, dont Olonte. C'est vers 118-116 qu'Olonte et Lato faisaient graver à Délos, alors clérouquie athénienne, l'accord

conclu entre elles par l'arbitrage de Cnossos (*Sylloge*³, 712 ; *I. Crete*, I, chap. XVI, n. 4 ; *I. Délos*, 1513-1514) ; à la même époque, les quatre documents sur les rapports de Lato et d'Olonte gravés au sanctuaire d'Aphrodite dans la région, *REA* 1942, 31-51. On peut se demander s'il n'y a pas eu intervention d'un arbitre et, à titre de conjecture à vérifier, si l'on pourrait avoir, l. 3, le nom d'un peuple tel que celui des [Μυλ]ᾶσέων. — P. 224, n. 21, quelques syllabes d'un décret pour les éphèbes. N. 22, quelques noms d'une liste éphébique. — P. 225-226, n. 23 et 24, deux secrétaires κληρωτός et αἰρετός, comme dans les inscriptions des sitophylakes *IG*, II², 1710 et 1711. — P. 227, n. 26, fragment d'un décret d'un thiasse en 227-226 ; l. 3 : [δεδόχ]θαι τῶι κοινῶι [τῶν θιασσωτῶν ?] pour un secrétaire (l. 7). — P. 229-230, n. 28 et 29, deux morceaux de décrets d'une association appelée οἶκος. L. R. les a étudiés en détail au Collège de France (janvier 1962) et publiera son étude dans *Hellenica*, XIII. — P. 231, n. 31. Fragment de lettres impériales (Marc Aurèle et Commode) relatives à la géousie. Le petit fragment publié par Oliver, *Sacred Gerousia*, n. 25 a, se plaçait à droite des lignes 14-28, et le document se continuait par l'inscription Oliver, n. 24, b c d e. Nous reviendrons sur ce document qui peut être éclairé (aucun mot de commentaire sur le fond) par des parallèles. — P. 236, n. 32 et 33, deux petits fragments de lettres impériales du II^e siècle. N. 32, il nous semble qu'il est question, non point exactement de « dates of payments » et de « money payments », mais de distributions. Sans doute les Aréopagites recevront six as (l. 1), comme à la nouménie (l. 2). La somme était fixée par « codicilles » (l. 3). Nous verrions dans ce document un règlement relatif à une générosité par testament, et nous penserions que le donateur prend la parole (cf. *Études Anal.* 379-380, n. 5 ; *Bull.* 1949, 205), l. 4 : par exemple [ἐντέλλ]ομαι τοῖς ἀξιολ[ογωτάτοις - -]. — P. 237, n. 34, petit fragment de l'époque impériale. « The use of the personal pronoun in line 4 indicates that the text is part of an imperial letter (-ν ἡμῶν συνήθειαν). In some way it is concerned with the statue of Athena Parthenos in the Parthenon (lines 6-7) », — τῇ Παρθένῳ ἐν τῷ Ἐκατον[πέδῳ]. — L'emploi de ἡμῶν n'exclut pas un décret de la ville. Ce qu'on entrevoit du sujet peut rappeler le document sur le culte de Julia Domna (Oliver, *Studies Ferguson*, 521-530 ; cf. *Bull.* 1944, 85 ; 1945, 101). — P. 237, n. 35. Un fragment de 8 lettres et un nombre sur 3 lignes, trouvé en 1939, qui s'insère dans les lignes 215-217 du compte des trésoriers d'Athènes en 412-411, *IG*, I², 288, ont amené M. à revoir ce document et à en donner une édition rectifiée ; elle se distingue de celle des *IG* par la restitution des lignes 227-228, par celle de la ligne 214 (répétition du lapicide), par le nombre ligne 210 et par une coupe différente de certaines lignes. — Pp. 242-246, n. 38-40, fragments des ventes effectuées par les polètes. — P. 246, n. 42, quelques noms, reconnus pour être ceux de triérarques dans un document de la marine d'environ 325 a. C. — P. 248, n. 46, nouveau fragment de la liste *SEG*, X, 351. Ces femmes sont des esclaves et le génitif est le nom du propriétaire. — P. 252, n. 51, mention de fonctionnaires, notamment pour Délos, sous l'archonte Andréas, que l'on date de 144-143. — P. 253, n. 52, morceau de liste de prytanes de l'Antiochide au début du II^e siècle p. C. — P. 256, n. 57, nouvelle signature des sculpteurs Eucheir et Euboulidès de Kropidai (*IG*, II², 4293-4297 ; *Hesperia* 1947, 164, n. 63). — Pp. 263-265, n. 77-82, bornes. N. 80, ὄρος ἱερῶ Τριτοπατρίων Εὐεργιδῶν. Cf. *Bull.* 1955, 30. N. 81, 82, bornes de trittees. — P. 268, n. 92, dédicace à Asclépios. — N. 93, un Éleusinien honoré par les *paraboi*. — P. 270, n. 100, dédicace éphébique à Hermès. — N. 101, un ἱερεὺς Μητρὸς Θεῶν. — P. 272, n. 107, statue élevée

par Hérode Atticus. — P. 277, n. 129, double de l'épithaphe d'un Thébain *IG*, II², 8881. — N. 130, épithaphe collective, au iv^e siècle, de dix personnes, hommes et femmes ; 6 sont de Kios, une de Mylasa, une d'Égine, deux d'Héraclée. Une observation curieuse sur le nom [II]ακλειδης. — P. 273, n. 113, sur un fragment de monument cylindrique de l'époque romaine trouvé en 1939 : Οἱ θερα[πευθέντες] | ἐπὶ ἱερῆ[ως —] | Περικλῆς κτλ. « The monument was a dedication, presumably to Asklepios, made by certain patients who had been cured. For the restoration, θερα[πευθέντες] in line 1, which is preferable to the alternative θερά[ποντες], see *IG*, II², 3782. » Malheureusement le texte allégué n'est pas cité, selon une habitude trop fréquente qui cause autant de tort aux éditeurs d'inscriptions qu'aux lecteurs (cf. *Hellenica*, XI-XII, 94). Celui qui vérifie constate que *IG*, 3782, ne peut en rien être comparé au texte présent. D'une part, il ne s'agit que d'une seule personne guérie : Ἄργαῖον Ἄργαῖου Πλωθέα (la qualité de médecin assurée encore par l'épigramme 1783) Βατάκης Βατάκου Πειρα[εύς] θεραπευθεὶς ἀνέθηκεν (puis signature du sculpteur). Rien dans cela ne peut servir de parallèle à une dédicace qui aurait été faite par un groupe de gens guéris par Asclépios ou telle autre divinité : οἱ θεραπευθέντες. Les autres dédicaces où apparaît le motif θεραπευθεὶς ou ὑγιασθεὶς émanent d'une seule personne, et non d'un groupe « les guéris » ; série d'exemples dans *Études Anatoliennes*, 387, 408 ; aussi *SEG*, VIII, 464, l. 27 : Ὀσείδι Μοσχίων ὑγιασθεὶς τὸν πόδα ἰατρείαις ; *IGR*, III, 1443 (*Belleten*, 45, p. 176), à Kirşehir : Ἀσκληπιῶ καὶ Ἰγία Φαμῖνος (?) β(ενοφικι)άριος ὑπατικοῦ θεραπευθεὶς ἀνέθηκεν. L'éditeur n'a vu comme autre solution que οἱ θερά[ποντες], qui n'est certes pas engageant, dans une inscription en prose et sans le nom d'un dieu. Il nous semble qu'il faut penser à autre chose : οἱ θερα[πευταί], qui forment une association culturelle ; nous devons renvoyer là-dessus à *Hellenica*, VI, 10, où, pour commenter une inscription de Magnésie du Sipyle, nous avons réuni des inscriptions de Pergame, Cyzique, Sardes, Démétrias et Délos pour divers cultes, et spécialement les cultes égyptiens. — P. 279, n. 138. Épithaphe du iv^e ou du iii^e siècle : Κιλ(ι)κάς. « For the name, see F. Bechtel, ... p. 539 », où l'on cite un esclave de ce nom à Chios. L'éditeur trouverait dans la réédition expliquée de cette inscription de Chios *Études épigr. et phil.*, 118, n. 5, d'autres exemples du nom, qui montrent son extension, et en dehors des esclaves, à Chypre, Érétrie et Olbia, — dans *Bull.* 1959, 102, la mention d'une étude de O. Masson sur ce nom à Chypre, et *ibid.*, n. 184, p. 194, ce nom reconnu à Thespies, avec la bibliographie. — P. 282, n. 152, fragment d'épithaphe donnant la fin de deux distiques ; le défunt avait été marin, ναυτιλίην τελέσας (v. 2) ; le monument est élevé par ses camarades, οἱ ἀεὶ ποθέοντες ἑταῖροι. — P. 283, n. 157. On a retrouvé la partie droite de l'épithaphe *IG*, II², 9974, connue par Koumanoudis : Ἡδῆα Κλέωνος (Μ)υριναία. W. Peek, *All. Grabschrift.*, II, p. 26, n. 72, l'avait publiée comme nouvelle en lisant ou restituant [Ἡ]δῆα [Κλ]έωνος [Κο]ρινθ[ία]. — P. 288, n. 182, sur un bloc de marbre à peu près sphérique : γέρανο[ς]. Plutôt qu'une partie d'un moulin à main pour le grain, ce serait un contrepoids pour une grue, peut-être comme jouet. — N. 183, fragment d'un alphabet d'époque romaine. — N. 184, fragment d'intitulé d'un décret de 321-320, avec discussion sur le calendrier.

108. B. Brachinski, *Akad. Nauke* (Moscou), *Inst. Mater. Kull., Kratkie soobshchenia* (*Brèves nouvelles*), 74 (1959), 1-8 : (*Décret d'Athènes de 323-322 avant notre ère* ; en russe). B. traite du débris de décret trouvé à l'Agora et publié par E. Schweigert, *Hesperia* 1939, 27, n. 7, où il est question, l. 18-19,

des Athéniens allant au Bosphore cimmérien : [κ]αὶ ἰδ[ίαι τοῖς ἀφικνουμένοις εἰ]ς Βόσπ[ορον]. Le personnage honoré leur a rendu service. Il pourrait s'agir d'un familier de Pairisadès I ou de membres de sa famille. B. suggère cette restitution des lignes 30-32 : [στῆσαι δὲ καὶ παρὰ τοὺς] προγ[όνους Σάτυρον καὶ Λεύκωνα εἰκ]όν[α αὐτοῦ χαλκῆν (σαῖξιδνας αὐτῶν χαλκῆς) ἐν τῆι ἀγῶραι.

109. Sur les stratèges dans *IG*, II², 2978, voir n° 352.

110. K. Stanley, *AJPhil.* 1961, 425-427 : *Notes on an Athenian prytany decree*, apporte deux modifications au décret de 140-139 *Hesperia* 1948, 17 ; l. 9, ἐδ[ουθήτησαν δὲ καὶ τὰ Στήνια τ]εῖ Δῆμητρι καὶ τεῖ Κόρει au lieu de τὰς θυσίας (cf. *IG*, II², 674, mentionnant les Sténia avec les Chalkeia en 275-274) ; l. 11 : ἔθυσαν δὲ καὶ τῶι Θησεῖ καὶ τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Π[υθίωι] au lieu de Π[ατρώωι], d'après *IG*, II², 1363. — S. n'a pas connu notre commentaire sur les Pyanopsia, Thésée et l'εἰρεσιώνη, *Bull.* 1949, 45, p. 106.

111. R. Hubbe, *Hesperia* 1960, 417, ayant revu la photo et l'estampage du décret des Eumolpides publié par B. D. Meritt, *Hesperia* 1942, 295, n. 58 (*Bull.* 1944, 66), donne un texte différent des lignes 14-23. Il écrit, l. 14-17 : [μετὰ πάσης παρα ? | σκ]ευῆς (le sens de ce supplément n'est pas dévoilé d'un mot par H.) καὶ φιλοτιμίας, ψήφισμά τε [εἰσήνεγκεν ἵνα] ἀναγρα[φῆι] ἢ εἰσαγωγή ἐν στήλ[ηι λιθίνηι κτλ.]. L. 17-23, il conserve à très peu près le texte : ἐκλειμμένων [δὲ πολλῶν θυσιῶν] δι' ἐτ[ῶν] [π]λειόνων διὰ τοὺς καιρ[οὺς] (cf. *Bull.*) ἐν ἐκάστωι τῶι ἐνια[υτῶι] (au lieu de [ἐν τῶι ἐνιαυτῶι ἐκά]στωι) ἔθυσεν τε αὐτὸς [καὶ νῦν πρόσοδον] ποιησ[άμενος] πρὸς τὴν βουλὴν [γνώμην] (au lieu de γνώμας) ἐνεφάνισεν | περὶ αὐτῶν ; ensuite, l. 21-23, il écrit καὶ ψήφισμα ἐπεκῆρ[υξεν] (au lieu de ψηφίσμα[τα] εἰσή[νεγκεν] ἵνα προσόδων | πολλῶν γινομένων εἰς [τὰ ἱερὰ αἰ θυσίαι συντελῶνται | τοῖ]ς θεοῖς κατὰ τὰ [πάτρια-]. Il est dommage que H. n'ait pas expliqué d'un mot ce qu'il entendait par ψήφισμα ἐπεκῆρυξεν (à la suite de quoi on a eu des revenus pour les sacrifices). Le commentaire de cette nouvelle édition consiste en tout et pour tout en ces lignes : « In *REG*, LVII, 1947 (lire 1944), p. 191 (lire 197), J. and L. Robert commented on the restorations and suggested a text for lines 21-23. For reasons of space and syllabification it is impossible, however, to allow [προσό]δων, or any part of it, to begin line 22. Nor do to explain how the words παρ' ἑαυτοῦ are to be fitted into line 19, if the restored νῦν is to be omitted, as they suggest. The restoration [πολ]λῶν has been supplied in line 22 by Meritt, as suitable to the available space. » Il est dommage que nous devions ajouter ceci, dont le lecteur d'*Hesperia* ne peut guère se douter : la première édition renonçait à restituer et à insérer dans l'ensemble les lignes 22 (et la fin de 21)-23 : -ων (avant ces mots, non pas un *lambda*, mais une partie d'une haste oblique) γινομένων εἰς — [τοῖ]ς θεοῖς κατὰ τα — ; nous avons proposé, *loc. cit.* : *exempli gratia* [ὅπως προσό]δων γινομένων εἰς [τὰ ἱερὰ αἰ θυσίαι συντελῶνται τοῖ]ς θεοῖς κατὰ τὰ [πάτρια], et nous disions : « il a proposé des décrets (ou un décret ?) (ce qu'adopte H.) pour porter définitivement remède à cette situation ; le sens doit être que les mesures prises visaient à assurer des revenus pour la célébration régulière des sacrifices : *exempli gratia* », etc. Nous devons avoir tout lieu d'être fiers de la très discrète, mais effective approbation de H., qui suit à ce point notre suggestion et accepte les termes mêmes de notre restitution *exempli gratia*, à la différence de ἵνα pour ὅπως et de προσόδων πολλῶν γινομένων pour προσόδων γινομένων. Les « reasons of space » ont leur place, mais à l'intérieur des restitutions déterminées par le raisonnement, par l'usage de la langue grecque et des documents et, le plus souvent,

pour ne déterminer que telle ou telle variante d'intérêt mineur ; on ne désespère pas de le faire comprendre (cf. *Hellenica*, XI-XII, chap. VIII). Il faut ajouter que les lignes 18-21 n'ont toujours pas trouvé leur restitution, à notre avis. Ainsi, pas plus que ψήφισμα ἐπικηρύσσειν ἵνα αἱ θυσίαι κτλ., H. n'a jugé bon de commenter la restitution qu'il adopte, l. 20 : [γνώμην ἐνεφάνισεν]. Sauf erreur, cette expression ne se trouve dans aucun décret, ni d'Athènes, ni d'ailleurs ; le verbe ἐμφανίζειν se rencontre souvent dans les inscriptions ; il semble n'être jamais lié à γνώμη (ou γνώμας) et n'avoir jamais le sens de « proposer une motion », mais de « déclarer, exposer ». C'est cependant ce que restituent sans le moindre signe de doute deux éditeurs successifs, qui donnent pourtant l'impression qu'ils sont très à cheval sur des minuties, si nous osons dire.

112. O. W. Reinmuth, *Hesperia* 1961, 8-22 : *Ephobic texts from Athens*, publie 14 débris d'inscriptions éphébiques trouvées à l'Agora, décrets ou listes. N. 9, mention de l'Académie. Le n. 10 donne 7 lignes, dont les quelques syllabes se rattachent au décret IG, II², 1010, l. 70-77 et en confirment les restitutions ; la ligne 74 ajoute le mot πάλιν avant προέπ[εμψεν].

113. S. Dow, *Trans. Am.*, 91 (1960), 381-409 : *The Athenian Ephēboi ; other staffs and the staff of the Diogeneion*, avant de reprendre la question des οἱ περὶ τὸ Διογένειον (*Bull.* 1959, 138 a ; 1961, 288), critique la théorie de O. W. Reinmuth sur l'éphébie, ses rapports avec le droit de cité, l'âge des éphèbes (*Bull.* 1950, 74). Il montre que R. a lu les listes avec trop de hâte, qu'il a tiré des conclusions erronées de certaines absences de démotiques et de la composition des listes qu'il n'a pas comprise. Puis D. développe son explication de οἱ περὶ τὸ Διογένειον, le personnel permanent du gymnase, en exposant les emplois de οἱ περὶ avec l'accusatif. Il étudie les inscriptions de Didymes qui ont οἱ περὶ τὸ μαντεῖον (*Gnomon* 1959, 668 ; *Bull.* 1961, 288), avec ou sans πάντες (pour exclure l'expression de tel ou tel texte de Didymes, il ne faut pas calculer trop strictement, en l'absence de photographie, le nombre de lettres, comme pour le n. 400 ; une différence de trois lettres ne peut étonner ; dans le n. 395, par exemple, presque complet, il y a de 25 à 37 lettres par ligne). C'est le personnel de l'oracle.

114. Le relief du hiérophante à l'Olympieion avec dédicace aux Thesmo-phores *Bull.* 1961, 267, aussi dans *BCH* 1960, 637 et Pl. XIII.

115. N. C. Conomis, *Hesperia* 1960, 418, propose de reconnaître dans le Ἰούλιος Πολυδεύκης de l'inscription *Hesperia* 1960, 30, n. 37, l. 11, l'auteur de l'*Onomasticon*.

116. R. Koerner, *Gnomon* 1961, 614-620, dans un compte rendu des deux travaux de E. W. Bodnar et B. Ashmole relatifs à Cyriaque d'Ancône, *Bull.* 1961, 15 et 14, constate justement que le profit essentiel du travail de B. concerne la tradition des manuscrits dérivés de Cyriaque et non l'épigraphie, pour laquelle il est maigre. Le classement des manuscrits ne peut ici donner plus de poids à une leçon. Pour l'ensemble des copies de Cyriaque, « eins glaubt B. mit Sicherheit behaupten zu können, nämlich dass C. s Lesungen im wesentlichen korrekt waren, wie wiederholt betont wird. Dieses Urteil wirkt in Anbetracht der vielen Fehler, die ihm zugeschrieben werden, erstaunlich und muss m. E. etwas eingeschränkt werden, ohne dass man gleich in völlige Negation fallen dürfte. » P. 618, K. énumère les observations de B. sur les inscriptions attiques de Cyriaque.

117. M. Th. Mitsos, *Arch. Eph.* 1957 (paru en 1961), 164-167 : Ἐκ τοῦ Ἐπιγραφικοῦ Μουσείου, publie ou rectifie surtout quelques épitaphes d'Athènes.

Il ne dépasse jamais le niveau des observations matérielles, ce qui peut avoir des inconvénients. Ainsi pour le n. 1, de Kéos ; voir n° 264. — N. 2 : une Lycienne, Μηροφίλα Λυκία, Μουσαίου γυνή ; III^e-II^e a. C. — N. 3. Le texte de *IG*, II², 5915, Βίοττος Εὐδίκου Γαργήττιος se retrouve sur une autre colonnette. — Certaines lectures de Kirchner sont parfois déconcertantes (cf. *Bull.* 1961, 290). Ainsi il lisait 6652 : Δαμῶ Ζηνοδώρου Λαμπτρέως θυγάτηρ, là où M., n. 4, lit : Δάμων Ζηνοδώρου Λαμπτρέως. — N. 5. La partie supérieure de 7130, déjà connue, a été retrouvée. — N. 6. 7687 et 9933 sont gravés sur la même colonnette ; Kirchner avait revu la seconde, mais pas retrouvé la première. — N. 7. 8555 ne se lit pas Ἀθηναίς Ἀταρβύρου Ἡρακλεῶτις, mais Αθηναίς Ἀταρβύρου Ἡρακλεῶτις. Nous reprenons ailleurs l'explication de ce texte. — N. 8. L'épithaphe 11689 a est la même, moins complète, que 6920. — N. 10. Inédite : Ἀλέξανδρος Τιμοκράτου Ποτάμιος. — N. 11. Au dos de 5247, il y a : Γλαυκίας Σιδώνιος. — N. 12. Inédite : Δέκμος Γαίου Σφήττιος.

118. W. K. Pritchett, *Marathon* (*Univ. California public. class. arch.*, IV 2, 137-190 ; California Press 1960). Dans cette étude sur la topographie de la bataille, P. examine, pp. 160-168, « les épigrammes de Marathon » (en dernier lieu P. Amandry, *Bull.* 1960, 124, que P. n'a pu connaître). P. change radicalement la question, comme A. ; tous deux arrivent aux mêmes conclusions : l'expression ὠκυπόρων ἐπὶ νηῶν ne peut s'entendre que de soldats combattant sur leurs propres vaisseaux ; il ne s'agit donc pas de Marathon, mais de Salamine. P. souligne que πεζοί est une allusion aux combats de Psyttaleia, auxquels les Athéniens attribuèrent une grande importance, témoin Eschyle.

119. S. I. Charitonidis, *Arch. Eph.* 1958 (1961), 1-152, avec 26 planches : Ἀνασκαφή κλασικῶν τάφων παρὰ τὴν πλατεῖαν Συντάγματος. Pp. 85-87, n. 75, épigramme : Μετωπίδος [τόδ]ε [σῆ]μα, | ἡ ζῶσα ἦν ἀγαθ[ή], θανῶσα δὲ ἐνθ[ά]δε κεῖται. — P. 117, n. 118 : Μικίνης ἐξ Ἰμβρο. — P. 118, n. 119 : stèle avec relief : Αἰσχυλῆς. Σίμων. N. 120, Πυθίων, Πυθόκριτος. P. 119, n. 122, fragment d'épigramme commençant par : Ἐνθάδε παῖς κεῖται. P. 120, n. 123, un Thasien : Γλαύκων Ἀλέξεω Θάσιος. N. 124, ἡόρος σήματος. N. 125, ἡόρος, — P. 123-124, 7 épitaphes plus tardives, sur des colonnettes, dont 2 Antiochéniens, 2 Milésiennes, 1 Héracléote.

120. A. Delatte, dans la 3^e édition refondue de son intéressant volume *Herbarius, Recherches sur le cérémonial usité chez les anciens pour la cueillette des simples et des plantes magiques* (*Mémoires Acad. Belgique, Lettres*, LIV, 4 ; 223 pp. et 8 planches), p. 24 sqq., revient sur l'épithaphe du Phrygien Mannès (notamment Ad. Wilhelm, *Beiträge*, p. 35-37 ; *IG*, I², 1084 ; Michel, *Recueil, suppl.*, 1760 ; Peek, *Gr. Vers-Inschriften*, I, p. 677, n. 78 A). Il « suggère de donner à ὕλοτόμος le sens d'herboriste, tandis qu'on lui a toujours attribué celui de bûcheron ». Nous ne pouvons le suivre.

121. W. Peek, *Philologus*, 105 (1961), 149-151 : *Delische Nymphen aus Athen*, repousse avec une extrême vivacité les restitutions proposées par Demetrios P. Pelekidis, *Bull.* 1959, 143, pour l'épigramme *IG*, II², 13136, et il en essaye une traduction truffée de points d'interrogation. Il lui oppose le texte tel qu'il est présenté dans *Gr. Vers-Inschr.*, I, 1960, surtout d'après Kaibel. Il ne semble pas connaître le *Bulletin*.

122. **Attique.** — *BCII* 1960, 619 : liste d'inscriptions déjà connues transportées au musée épigraphique, notamment de la campagne attique.

123. *Le Pirée.* — D. M. Lewis, *ABS*, 55 (1960), 190-194 : *Apollo Delios*, publiant, avec photographie, un fragment du musée du Pirée, propose d'y reconnaître une partie de *IG*, I², 128, pour lequel R. Schlaifer, *Harvard Studies*,

51, 1940 (*Bull.* 1944, 88), avait proposé des restitutions. L. substitue à ces restitutions *exempli gratia* d'autres restitutions *exempli gratia*, plutôt arbitraires, et place son fragment après ce texte, avec une lacune entre eux. Il pense que c'est la réglementation par l'État d'un culte privé d'Apollon Délien au Phalère. Dans le fragment publié, restitutions hasardeuses aussi, notamment l. 3-4 : [— χσυμδάλλεσθαι δὲ καὶ ἐς τὲν ἐπισκ.]|ευὲν τῷ ἱερῷ τὸς Δελί[ος ἐὰν θέλοσι · —]. L. a noté, pour l'écartier, qu'on pourrait couper : τὸς δὲ λι — et penser à un mot comme λι[μενοφύλακας], mais ce mot n'étant pas connu en Attique, il abandonne cette coupe de mots.

124. *Éleusis*. — Pour le décret sur les prémices voir n° 98. Une épigramme honorifique transportée à Égine n° 130.

125. *Cholargos*. — Les inscriptions et reliefs d'un sanctuaire d'Héraclès *Bull.* 1961, 295, aussi dans *BCH* 1960, 655-656 et 658. P. 655, n. 1, le problème topographique de cet Héracléion d'après M. Paraskévaïdis. Cf. *CRAI* 1961, 9 juin.

126. *Région d'Acharnes*. — E. Vanderpool, *AJA* 1961, 291, analyse une brochure publiée par les princesses Sophie et Irène de Grèce et leur professeur, Mme Th. Arvanitopoulou, Ἀρχαιολογικὰ Ποικίλα (Athènes, 1960; *non vidimus*). Il reproduit le texte d'une borne du iv^e siècle, trouvée à Varibopi, entre Décélie et l'aérodrome de Tatoi : Ὄρος ἐνναίας πεπραμένης καὶ ὀχετῶι διαγωγῆς παρὰ Κτήμονος Συπαληττίου ἐκ τοῦ χω[ρ]ίου τοῦτου εἰς τὸν ἄπ[αν]τα χρόνον 700 δραχμ[άς] τοῖς κοινωνοῖς τοῦ [Ἀχα]ρνικοῦ ὀχετοῦ ὡς[τ'] ἐξ[εῖναι] αὐτοῖς ἀγει[ν] τὸν ὀχετὸν βᾶθος [ὅσον ἂν] βούλωνται. « The word ἐνναία does not occur elsewhere. The editors suggest that it is derived from the verbe νᾶω, flow, and this is borne out by the context, though the exact meaning of the word is not clear. » Une autre inscription est rédigée de même façon avec le nom de Ἀνθεμίων Κήτιος; le chiffre a disparu. — G. Klaffenbach (par lettre) a rapproché *IG*, II², 2491 (*Syllote*², 967), près de Menidi, relatif à des ὑπόνομοι, où il reconnaît, l. 7, τῆ[ν] ἐ[ν]ναιάν τὴν ἐκ τοῦ χωρίου. Cela paraît bien montrer, une fois de plus, que la difficulté d'une restitution n'est pas nécessairement en rapport avec l'étendue de la partie disparue (cf. n° 10, pp. 32-33). Les lettres νναίων étaient sûres, attestées par les copies de Conze, de Velsen, de Koehler et de Kirchner, et rendues inattaquables par un estampage; or, on ne pouvait que conclure, sans restituer : « vox ignota » (Dittenberger); « quae vox lateat obscurum est » (Kirchner, *IG*, II²); Hiller von Gaertringen ajoutait : « De aqua (ὕδατος τοῦ ἐγ Διός n. 93, 34) agi coniecit Hill. Sive [ἐ]νναίων legendum sit (Ναία fons Paus. III, 23, 4. Ζεὺς Νάϊος Dodonae, Ναϊάδες, sive cum Kirchnero. νναίων (quod ad ἄλος ἄχνην Δ 426 referre veremur). » On voit aussi comme une correction du texte transmis était imprudente et erronée. Le mot était un *hapax*, qui ne sort de l'isolement que par un texte analogue, et ici de même provenance et relatif au même ensemble (aqueduc).

127. *Teithras*. — J. J. Pollitt, *Hesperia* 1961, 293-298 : *Fragment of sacred calendar and other inscriptions from the Attic deme of Teithras*, publie un fragment de stèle opisthographe trouvé récemment à Pikerimi. Il date cette inscription *stoichédon* de la première moitié du iv^e siècle. Les divinités sont Zeus et Athéna. Les prix des victimes sont indiqués. Un ὄν ἄρρεν, un χοῖρον γα[λαθηνόν]. Mention de ἱερεῖώσυνα et, sans doute, de προθύ[ματα]. — N. 2-4, épitaphes. N. 5, épitaphe chrétienne : κοιμητήριον Θεολούσης ἐνθα κίτε.

128. *Paralia*. — I. Varoucha-Christodoulou, *Arch. Ephem.*, 1953-54 (tome III des *Mélanges Oikonomos*; paru en 1961), 321-349 : Συμβολὴ εἰς τὸν

Χρμεωνίδειον πόλεμον 266/5-263/2 π. X. V. publie plusieurs séries de monnaies ptolémaïques (or, argent et bronze), trouvées à Hélioupolis (au S.-E. d'Athènes, au pied de l'Hymette), à la presqu'île de Mikro Kavouri près du cap Zoster, à celle de Korônè auprès du port de Prasiai et à Markopoulo ; l'une, datant de 267, vient de Kéos. Quelques-unes émanent de Ptolémée I^{er}, la plupart de Ptolémée II. Dans les mêmes endroits, on a trouvé des pointes de javelots, des balles de frondes. V. rattache ces trouvailles à la guerre de Chrémonidès et aux troupes envoyées par Ptolémée Philadelphie sous le commandement de Patroklos. Elle conclut que Patroklos n'a pas occupé seulement « l'île de Patroklos », mais qu'il a établi des fortins dans divers points de l'Attique. A signaler comme inscriptions à Hélioupolis, outre les noms sur des balles de frondes (p. 333), un timbre d'amphore rhodien (p. 337) et une stèle funéraire avec un nom en lettres qui conviennent très bien au début du III^e siècle : Ἀρτασ-τις (P. 340). Nom perse, suggère V. D'après la photographie ce n'est pas le nom Ἀρταστίς connu par *IG*, II², 8523 (Peck, *Gr. Versinschr.*, I, 697). — V. fait allusion, p. 344, à un décret inédit de Rhamnonte daté de l'archonte Peithidémios (début de la guerre de Chrémonidès) et mentionnant les soldats envoyés par Patroklos. Il est question du φρούριον de Rhamnonte pendant la guerre, et du « stratège pour la *paralia* » ; on s'est occupé du ravitaillement. V. en cite cette phrase : παρεσκεύασε δὲ καὶ τοῖς παρὰ Πατρόκλου παραγενο-μένοις στρατιώταις ἐπὶ τὴν βοήθειαν καὶ στέγας ὅπως ἔχωσιν ἱκανάς.

129. *Rhamnonte*. — W. B. Dinsmoor, *Hesperia* 1961, *Rhamnontines fantasies*, 186-194 : *The dedicatory inscription on the East epistyle*. Dans la dédicace à Livie, *IG*, II², 3242 ; Pouilloux, *Forteresse de Rhamnonte*, n. 46, B. rétablit comme nom de l'archonte, l. 6, non pas Αἰολίωνος, mais, avec Oliver, Ἀντιπά-τρον. Histoire prosopographique et chronologique de cette famille des Antipatros, d'AIolion et de Salloustianos.

Voir le n^o précédent.

PÉLOPONÈSE

130. **Égine**. — G. Manganaro, *Annuario Sc. Ath.*, 37-38 (1959-1960), 421-427 : *Due epigrafi rinvenute ad Egina* (la seconde est une table de mesures avec inscription latine), I, *Epigramma di età imperiale concernente un benemerito del santuario Eleusinio*, publie une inscription conservée dans un jardin à Égine et dont il montre la provenance éleusinienne : sur un hermès, deux distiques dont il manque le milieu. Les Athéniens ont honoré un membre du clergé éleusilien qui avait sauvé les *hiera* lors d'une guerre : Ἀρρήτων θησ[αυρὸν - - ἐ]ς Ἀθήνας | μυστικὸν ἤ[ξα - - ἐν π]ολέμωι στυγερωῖ · | τοῦνεκα ταινία[ις ἀνέδησαν K]εκρο-πίδαι με | καὶ θέσαν ἐν [τεμένει τῆς π]ρὸς αἰεὶ (?) τελετῆς. D'autres épigrammes d'Éleusis faisaient allusion aux mêmes événements : *IG*, II², 3411 (v. 3-4 : ὅς ποτε Σαυροματῶν ἀλεείνων ἔργον ἄθεσμον | ὄργια καὶ ψυχὴν ἐξεσάωσε πάτρην), 3639 (v. 5-6 : ὅς καὶ δυσμενέων μόθον οὐ τρέσεν, ἀλλ' ἐσάωσεν | ἄχραντα ἀρρήτων θέσμια Κεκροπίδαις) ; cf. aussi II², 9898. On y a reconnu l'invasion des Costobokes sous le règne de Marc Aurèle, en 170-171 ; ils incendièrent Éleusis. — Ce nous est une occasion de signaler l'article de I. Russu, *Dacia*, NS, 3 (1959), 341-352 : *Les Costoboces* : habitat, appartenance ethnique, forme et étymologie du nom, invasion dans la péninsule (pp. 349-351), disparition.

131. **Corinthe et l'Isthme**. — M. Guarducci, *Annuario* 1959-60, 279-287 : *Tre iscrizioni arcaiche di Corinto*. 281-283, II, *Il vasetto dei danzatori*, étudiant l'inscription de l'aryballe *Bull.* 1956, 106, entend Πολύτερος comme le nom,

de caractère professionnel, de l'aulète (de même déjà K. Latte, *Glotta*, 35 (1956), 296-297 ; *Bull.* 1958, 225), et ἀὐτῷ comme un génitif, en donnant à Φοι la valeur du génitif qu'il a parfois chez Homère, ἀὐτῷ δὲ Φοι (le chef de chœur Pyrrhias) ὄλπια (de même déjà K. Latte). — P. 284-287 : III. *L'allure dell'istmo*. Sur une des faces de l'haltère en pierre trouvée à l'Isthme, *Bull.* 1960, 158, G. interprète πενταφεθλέων νικα comme un participe présent suivi soit du nom au datif ou à l'accusatif, soit d'un verbe. Sur l'autre face, elle lit au lieu de -αιον δ' Φω[ό]ι δ' εὐχόμενο[ς] : -αιον δ' Φίς [σο]ι δ' εὐχόμενος, δίς désignant soit une double victoire du dédicant, soit une double offrande (une paire d'haltères) à Poseidon. — Pour le n. 1, voir n° 14.

132. M. N. Tod, *Hesperia* 1960, 417 interprète ainsi l'inscription sur l'haltère *Hesperia* 1959, 322 (cf. ci-dessus) : -ε (nom d'un athlète au vocatif) πενταφεθλέων (participe présent, variante de πενταθλέων) νικα (impératif).

133. **Argolide.** *Argos*. — Dédicace à Olympie n° 151.

134. *Épidaure*. Voir n° 86.

135. *Trézène*. — Le « décret de Thémistocle » *Bull.* 1961, 320, publié par M. Jameson dans l'été 1960, a déjà suscité une prolifération d'articles. Nous laissons de côté, comme c'est notre devoir, les articles journalistiques ou les présentations sans originalité. La thèse du premier éditeur est réexposée par lui dans *Greece and Rome* 1961, 5-18 : *Waiting for the Barbarian, New light on the Persian wars*. Les articles cités ci-après de Chr. Habicht, P. Amandry, L. Moretti, M. Chambers, D. M. Lewis, comme notre jugement de *Bull.* 1961, ont été rédigés dans l'ignorance les uns des autres, par réflexion indépendante sur la seule *editio princeps* de Jameson.

136. Chr. Habicht a aussitôt pris position dans un article remarquable à tous points de vue, après lequel la question est tranchée : *Hermes*, 89 (1961), 1-35 : *Falsche Urkunden zur Geschichte Athens im Zeitalter der Perserkriege*. Il s'oppose radicalement à l'idée de Jameson que l'on aurait ici une copie, fidèle pour l'essentiel, du décret de 480 et une source historique de premier ordre. Il date la gravure sur pierre non de l'époque d'Alexandre, mais du III^e siècle, et sans doute de son second tiers. Le décret est une reconstruction fabriquée au IV^e siècle et pleine d'anachronismes dans les faits et dans le style et de fleurs de rhétorique. Anachronismes : l'indication du patronyme et du démotique du *rogator* ; la mention de Ἀθηναῖ ἢ Ἀθηναίων μεδέουσα (cf. Preuner, *Ath. Mill.*, 47 (1924), 31-34 ; *Bull.* 1958, 186) ; la mention de l'acropole au lieu de ἐμ πόλει (c'est P. Foucart qui a daté le passage d'une expression à l'autre dans les décrets) ; la qualification des triérarques γνήσιοι παῖδες, qui évoque la définition péri-cléenne des γνήσιοι ; la répartition des navires aux triérarques par le sort ; le chiffre de 10 épibates par navire ; les listes des équipages dressées d'après les ληξιαρχικά γραμματεῖα, lesquels ne contiennent pas alors les thètes ; Zeus Pankratès ; Nikè distinguée d'Athéna. Série d'éléments « die dem Urkundenstil überhaupt oder doch im Zeitalter der Perserkriege fremd sind ; sie verraten ebenfalls die späte Konstruktion, zugleich aber auch die Einflüsse der Sophistik und der Rhetorik » ; ainsi dans l'énumération des alliés ; les « barbares ». Dans les détails sur les ostracisés influence d'amnisties ultérieures. Le vocabulaire et le style de la stèle de Trézène ont leurs correspondances les plus proches dans les textes littéraires et les documents du IV^e siècle. En revanche, aucun élément qui ne soit emprunté à la tradition ou ne puisse être déduit (ainsi la liste des divinités). Date de la composition : après le début du IV^e siècle et avant 324. Le nouveau document doit donc céder le pas devant Hérodote et ne peut servir à l'expliquer. La divergence sur la date de l'évacuation

d'Athènes et le choix à l'avance de Salamine pour le combat est une construction tardive. D'autre part, ce texte a servi de source à Plutarque (cf. l'observation divinatoire de Preuner, p. 4) et à Aelius Aristide ; fines remarques sur l'utilisation du document par Plutarque. — Dans la seconde partie, pp. 11 sqq., H. met cette fabrication dans un ensemble de textes qui apparaissent ainsi sous forme de documents vers le milieu ou après le milieu du IV^e siècle ; le cas semblable le plus frappant étant la stèle d'Acharnes avec le serment de Platées gravé avec le serment des éphèbes, « ein schlagendes Analogon », « die genaueste Entsprechung zur Stele aus Troizen ». D'après Théopompe, en 348, Eschine faisait lire des documents de ce genre, dont les documents de la stèle d'Acharnes et le décret de Thémistocle de la stèle de Trézène, et aussi le décret de Miltiade de 490 et la paix de Callias de 449. Situation politique en 348 et but antimacédonien de cette propagande ; l'intérêt pour ces documents n'est pas érudite ou historique ; ce sont des moyens de combat pour l'action politique. On s'intéresse aussi dans le second quart du IV^e siècle au décret des Trézéniens en 480 sur l'accueil des réfugiés athéniens, au décret du Conseil athénien siégeant à Salamine en 479 sur l'exécution d'un bouleute partisan de la paix, au décret de 479-478 sur la destruction de la statue d'Hipparque, au décret sur l'atimie d'Arthmios de Zéleia (ils sont lus par Hypéride ou Lycurgue en 330, etc.). Prenant les 8 décrets l'un après l'autre, H. montre que ce sont tous des textes apocryphes, comme le décret de Thémistocle, fabriqués au IV^e siècle, et non « des copies, fidèles en substance, d'originaux contemporains des événements » ; ils sont sans valeur documentaire pour l'histoire des guerres médiques ; seul le serment éphébique est authentique dans cette littérature (il est à part des autres documents, puisqu'il était répété chaque année). H. pense qu'ils ont apparus tous un peu avant 348 ; mais ils n'ont pu paraître ni dans l'histoire d'Éphore, ni dans le recueil de Cratéros, ni dans l'Atthide de Cleidémus ; ils ont dû circuler dans les milieux politiques d'Athènes pour des buts politiques, pour les discours des Eschine, Démosthène, Lycurgue, Hypéride ; c'est dans les discours, d'abord de droit privé, puis politiques, qu'on avait l'habitude de citer le texte des documents, non chez les historiens. Les pages 30-31 sur les conditions psychologiques dans lesquelles ont surgi ces documents sont particulièrement fines et sont à méditer pour comprendre l'élaboration des apocryphes et leur niveau. H. termine par une juste conclusion de grande portée cet article de premier ordre. Pour l'histoire du début du V^e siècle, en dehors d'Hérodote et de Thucydide, la documentation « est, pour la plus grande partie, sans valeur. En particulier, le nombre assez considérable de documents pré-péricléens, que la littérature du IV^e siècle (et les œuvres postérieures qui en découlent) prétend posséder, se compose essentiellement de produits de cette époque tardive, et dans leur genèse des motifs littéraires et politiques ont été également à l'œuvre. La constatation est amère ; car trop longtemps l'apparence documentaire a trompé la recherche, plus longtemps, pour des raisons faciles à comprendre, que les productions annalistiques (dans l'histoire romaine) plus transparentes. C'est à la trouvaille du décret de Thémistocle de Trézène, à côté de la stèle d'Acharnes (qui aurait pu déjà donner l'impulsion), que l'on doit que le voile commence à se lever. Il faudra beaucoup de travail pour tirer toutes les conséquences qui en découlent pour l'histoire de l'époque et pour l'étude des sources (ainsi pour apprécier Cratéros, les orateurs, Plutarque). Et il ne manquera pas de voix de conservateurs, qui prendront sous leur protection contre les critiques comme un bien antique une « tradition » ainsi faite ». — P. 1, notes 2 et 3, conjectures ou critiques pour l'établissement du texte de l'inscription.

137. Une étude de P. Amandry, publiée dans *Bull. Faculté Lettres Strasbourg* 1961, 413-435 : *Thémistocle : un décret et un portrait*, n'a point la même portée, mais elle est intéressante et pénétrante, comme telle étude récente sur un document de la période des guerres médiques (*Bull.* 1960, 124 ; cf. ici n° 118), et elle a trouvé le droit chemin. La gravure n'est pas antérieure à la première moitié ou au milieu du III^e siècle. Anachronismes : patronyme et démotique du *rogator* (milieu du IV^e siècle) ; βάρβαρος ; Athéna Ἀθηνῶν μεδέουσα ; Zeus Pankratès ; Nikè distincte d'Athéna ; procédure d'amnistie ; système de la triérarchie, répartition des vaisseaux par le sort, qualification des triérarques pour la naissance et la fortune (pp. 420-423, discussion détaillée sur les triérarques). La langue et le style. « Qu'y a-t-il de commun entre cette prose fluide et quelque peu redondante, ondulant de μέν en δέ et δ'ἐπειδὴν δέ en ὅπως δ' ἔν, et le style concis, dépouillé de toute fioriture, des décrets athéniens du V^e siècle antérieurs à 480, comme le décret relatif à Salamine et l'inscription dite de l'Hécatompédon, ou datant des années 460 et suivantes?... M. André Oguse, qui n'est pas moins familier avec la langue des inscriptions attiques qu'avec celle des œuvres littéraires, a lu pour la première fois, en ma présence, le texte de l'inscription de Trézène. L'étonnement, dès les premières lignes, a fait bientôt place à la suspicion, puis à l'incrédulité : ce texte ne pouvait pas être celui d'un décret officiel de 480, c'était de la prose oratoire du IV^e siècle. » Comme nous comprenons M. Oguse ! et c'est une des nombreuses et rigoureuses raisons pour lesquelles nous jugeons vain de polémiquer contre les partisans de « l'authenticité » ; il n'y a pas à perdre son temps à justifier pour les incrédules de telles évidences ; si l'analyse d'un texte ne fait plus partie de la formation des historiens dans certains secteurs, tant pis. Mais tant mieux que Am. et A. Oguse aient aligné, pp. 416-417, une série décisive d'expressions typiques et de constructions qui sont des orateurs du IV^e siècle et non du début du V^e siècle ; « même la partie la plus technique du texte, celle qui concerne la mobilisation de la flotte, est rédigée dans le même style ». « Il me semble que l'impression produite par le texte est de celles dont la justesse s'impose d'emblée à l'esprit comme une évidence, » et en note : « Je dois dire, pour être objectif, que d'autres n'ont pas éprouvé la même impression à la lecture du texte. Au colloque de Princeton (15 participants, p. 415, n. 1), j'ai été le seul à contester l'authenticité du décret ». C'est apparemment qu'il n'y assistait aucun épigraphiste philologue ou philologue épigraphiste ; il est vrai aussi que les savants lisent, semble-t-il, de moins en moins (ils « consultent » et ils citent ou font des renvois) et que « le sens de la langue » a dû se perdre dans certains milieux. — Divergences avec Hérodote pour l'évacuation d'Athènes. Chronologie de cette évacuation, ses raisons. La politique de Thémistocle et son plan. Absence d'une mention de l'oracle du « mur de bois ». « La proclamation officielle, par décret, du détail des mesures militaires prises par les Athéniens a de quoi étonner. Ces décisions étaient-elles même du domaine de l'Assemblée du peuple ? On sait que le Conseil pouvait tenir des séances secrètes. Nèrξès aurait été informé des intentions des Grecs. Il aurait su que... la défense des Thermopyles... n'était qu'une action de retardement. » Valeur d'Hérodote. Il n'a pas connu ce décret, pas plus que Lysias (note 34, sur la difficulté de la disparition pendant plus d'un siècle d'un décret authentique et de sa résurgence). « C'est qu'il n'existait pas encore : il a été rédigé après 350, dans la langue des orateurs du temps, en utilisant des sources littéraires et en empruntant aux faits contemporains des détails qui, dans leur précision, constituent autant d'anachronismes. C'est une espèce d'essai d'école, qui rassemble, dans un même texte, et dans un ordre inversé,

trois des décisions importantes prises par les Athéniens en 480 : le rappel des bannis, la mobilisation générale de la flotte, l'évacuation de la ville. Si l'inscription de Trézène perd, de ce fait, toute valeur comme document sur l'histoire d'Athènes à l'époque des guerres médiques, elle acquiert, en compensation, un certain intérêt comme témoignage sur l'atmosphère politique d'Athènes au temps des guerres contre la Macédoine. » Les hauts faits des Athéniens dans les guerres médiques chez les orateurs attiques (Hypéride, Lycurgue, Eschine). Le « serment de Platées » et la stèle d'Acharnes. Le « décret de Thémistocle » dans la littérature postérieure ; Plutarque et Aelius Aristide n'ont connu sans doute que les 18 premières lignes sur l'évacuation. Celui qu'a fait lire Eschine ne devait concerner aussi que l'évacuation. « La version plus complète qu'en donne l'inscription de Trézène résulte d'une compilation dont l'auteur n'est vraisemblablement pas un écrivain ou un orateur célèbre. » « L'inscription de Trézène peut reproduire un texte composé, et peut-être gravé, à Athènes dans la deuxième moitié du IV^e siècle. Mais il n'est pas exclu que, sous cette forme, le décret ait été spécialement rédigé pour être gravé à Trézène, au III^e siècle, en juxtaposant trois textes composés séparément au IV^e siècle. » — De la seconde partie de l'étude de A., pp. 431-435, qui ne se rattache pas à l'inscription de Trézène et concerne l'iconographie de Thémistocle : *Le portrait d'Ostie*, nous ne relèverons qu'un détail qui touche à l'épigraphie sans qu'A. l'ait vu. P. 433 : « Pausanias a vu au Prytanée les effigies de Miltiade et de Thémistocle qu'on avait « transcrites » (μετέγραψαν) en celles d'un Romain et d'un Thrace ; on comprend mal en quoi consistait cette transformation. » Il s'agit de la μεταγραφή ou μετεπιγραφή bien connue par des textes et des inscriptions pour les subscriptions des images honorifiques ; cf. provisoirement *Hellenica*, II, 109-111, avec bibliographie ; on change les noms des bénéficiaires. L. R. croit pouvoir montrer, dans un travail inédit, quels sont le Romain et le Thrace qui ont eu l'honneur de remplacer au prytanée Miltiade et Thémistocle, à savoir le roi thrace Rhoimétalkès, archonte d'Athènes, pour Miltiade, et le citoyen romain Caius Iulius Nicanor, « nouveau Thémistocle », pour Thémistocle.

138. L. Moretti, *Riv. Filol.* 1960, 390-402 : *Nota al decreto di Temistocle trovato a Trezene*. Reproduit le texte intégral pour la commodité du lecteur et donne une traduction italienne. Il ne s'agit pas de discuter telle ou telle restitution ni d'enrichir le commentaire ; « je désire seulement exprimer ma perplexité sur l'authenticité du document, dans lequel, à mon avis, il faut reconnaître un faux complet du IV^e siècle ». La date à laquelle a été gravé le document est caractérisée par la résurgence suspecte des nombreux documents sur les guerres médiques, sortant des ténèbres où ils auraient été ensevelis pendant plus d'un siècle, et grâce aux orateurs : décret de Miltiade, décret de Thémistocle, serment de Platées avec la stèle d'Acharnes, paix de Callias. C'est de cette ambiance, « pullulante di falsificazioni » et non sans intérêt de propagande politique, qu'a dû sortir la stèle de Trézène. Discussion des 8 arguments de Jameson pour l'authenticité, spécialement de la question des 10 ou des 20 épibates. La question des ostracisés a été rédigée d'après ce que l'on savait d'Aristide. Pas croyable qu'Athènes ait été évacuée avant la bataille des Thermopyles. Le nombre des navires. Le décret ne tient pas compte, pour ses décisions, de l'avis des alliés. Hérodote n'aura pas à souffrir du décret de Trézène, qui ne peut apporter la moindre contribution à l'histoire des guerres médiques ; le décret est important pour la « publicistique » athénienne du IV^e siècle et pour les conditions d'élaboration de semblables documents apocryphes.

139. M. Guarducci, *Riv. Filol.* 1961, 48-78 : *Nuove osservazioni sul « decreto*

di Temistocle », entre en lice aussi pour soutenir la parfaite inauthenticité du décret et l'utiliser pour la vie politique d'Athènes au milieu du IV^e siècle. Approuve les observations de L. Moretti, qu'elle reproduit ou résume. La gravure de la stèle est du III^e siècle, à son avis comme à celui de G. Daux, *BCH* 1960, 687, « il quale data l'epigrafe al 250 circa e solleva egli pure, ma molto fugacemente, qualche dubbio intorno all'autenticità del decreto », et de G. Klaffenbach. Divergence inconciliable avec Hérodote. « En face du programme (du décret) où tout est prévu et réglé avec une exactitude géométrique, la description d'Hérodote évoque à nos yeux un cadre totalement différent » de panique, et c'est la version d'Hérodote qui est croyable. Question de la conservation du décret de 480 : il est absurde qu'il ait été alors gravé sur pierre, et difficilement croyable qu'il se soit conservé dans les archives, encore moins que Thémistocle ou quelqu'un d'autre l'ait emporté dans l'évacuation, très douteux qu'après le retour on l'ait récrit de mémoire et transcrit sur pierre, alors que d'ailleurs Thémistocle devint suspect et fut exilé. Silence total sur ce décret pendant tout le V^e siècle, car, malgré Jameson, on ne peut voir aucune allusion au décret dans Hérodote, VII, 144, 3 (ni « décret de Thémistocle » ni décret quelconque), dans Aristophane, *Cavaliers*, 581-594, ni dans Thucydide, I, 18, 2. La minutie quasi pédante des détails sur l'embarquement des équipages est hors de saison. Gu. cherche à placer la composition des décrets de Miltiade et de Thémistocle et du serment de Platées lors de la Guerre des Alliés (357-355), dans l'unique période du IV^e siècle où Athènes fut en lutte ouverte avec la Perse, en tout cas avant 347. Le fait que, dans le décret, l'évacuation d'Athènes n'a plus de rapport avec la trahison des Péloponésiens — version complètement nouvelle pour nous — fait placer la rédaction dans une période de bonne entente (réalisée ou recherchée) avec Sparte, alors que, aussi, Athènes était ennemie de Thèbes (serment de Platées fabriqué à la même époque et non en 373, comme le proposait E. Kirsten en 1950 dans *PW*, s. v. *Plataiai*, 2310, ni en 371). — Pp. 77-78, Gu. apprécie l'article de Chr. Habicht : « Resta così dimostrata in maniera, vorrei dire, definitiva la non autenticità del documento. »

140. Ap. Dascalakis, *La stèle de Trézène et le « décret de Thémistocle »*, brochure de 16 pages, tirage à part anticipé (Paris, 1961) d'un volume sous presse : *Problèmes historiques autour de la bataille des Thermopyles*. Divergence inconciliable avec Hérodote, dont le récit clair et catégorique exclut d'après l'évolution logique des événements une évacuation d'Athènes antérieure aux Thermopyles et à l'Artémision. Ce récit ne peut être un mythe lancé par les Athéniens. « Il serait fort illogique de s'imaginer qu'Hérodote, qui a vécu plusieurs années à Athènes, recueillant minutieusement tout élément relatif à l'histoire des guerres médiques, aurait pu ignorer un document d'une importance primordiale comme ce « décret » gravé sur une stèle, conservée dans l'agora ou aux archives, et dont le texte est en plein désaccord avec son exposé historique ! » Série de « raisonnements malheureux qui placent des passages entiers de la stèle de Trézène en dehors de toute considération historique ». Le nombre des navires ; absurdité de la répartition égale des vaisseaux entre l'Artémision et Salamine. « Mais mentionner l'Artémision et Salamine dans un décret voté par le peuple athénien bien avant la bataille dans les eaux de l'Artémision et de Salamine,.... quelle vision prophétique des choses ! » (C'est tout cet ordre de considérations que nous avons évoqué en résumé en écrivant dans *Bull.* 1961 : le ton est celui du récit historique plutôt que celui des décisions prises avant l'action pour l'action). L'évacuation d'Athènes avant les Thermopyles est inconcevable, et la hâte panique avec laquelle elle est effectuée. Si Athènes avait été évacuée,

on ne comprend plus divers événements, dont l'expédition même des Thermopyles. La préparation de la flotte par Thémistocle est bien antérieure. L'avis des alliés pour l'évacuation de la ville, l'équipement de la flotte, son envoi à l'Artémision, eût été indispensable ; « dans le texte de la stèle de Trézène, les alliés sont mentionnés au passage, sans aucun lien avec les décisions prises ». Question de l'amnistie. « L'existence d'un « décret de Thémistocle » concernant l'évacuation de la ville semble problématique. Si nous nions qu'un tel décret a déjà existé, il faut considérer le texte de la stèle de Trézène comme inventé de toutes pièces ».

141. M. Chambers, *Amer. Hist. Review*, 67 (1962), 306-316 : *The authenticity of the Themistocles decree*. C'est l'article que nous avons annoncé *Bull.* 1961, l'ayant vu en manuscrit. Ch. intervient contre l'authenticité. « The decree is, at least, an ancient inscription. By 'authentic' I mean 'a substantially accurate copie of a decree actually passed in 480' ». L'anachronisme de l'emploi du patronyme et du démotique du *rogator*, et absence du reste du 'prescript'. Divergence avec Hérodote ; invraisemblances historiques et psychologiques de la nouvelle version datant l'évacuation d'avant les Thermopyles ; on ne peut y croire. Les mesures militaires prévues par le décret (envoi des navires à tel point) ne dépendent point d'un vote de l'assemblée. Symétrie arbitraire des deux envois de 100 navires. Anachronisme du tirage au sort pour les navires des triérarques. Caractère patriotique de la nouvelle explication par le décret de l'évacuation d'Athènes : pas de panique « sauve-qui-peut » et de crainte à la suite de la défection des Péloponnésiens, mais « manœuvre stratégique organisée longtemps à l'avance par le clairvoyant Thémistocle et acceptée dans une assemblée démocratique éclairée ». Falsifications analogues du iv^e siècle : le décret de Miltiade, le serment de Platées avec la stèle d'Acharnes, le « covenant de Platées ». Il est douteux qu'à une date aussi ancienne que 480 on ait gravé des décrets prenant des décisions pour une occasion particulière, si un tel décret a même été voté, et la gravure de ce décret n'eût guère eu d'utilité. Ce décret fut inconnu jusqu'au milieu du iv^e siècle (pas d'allusion chez Hérodote ni dans Thucydide). Les lignes 1 à 18 peuvent rendre les décisions d'un décret voté en 480, transcrit après le retour à Athènes, et « passé dans la tradition populaire », jusqu'à ce qu'Eschine en fasse état. Tout le reste fut ajouté soit quand la stèle de Trézène fut gravée, soit auparavant. On n'en peut rien tirer sur les pratiques constitutionnelles du v^e siècle ni sur la chronologie de la campagne de 480. C'est un document sur la psychologie du iv^e siècle. « Le décret peut être ajouté à notre documentation montrant comment les Grecs ont souvent idéalisé et reconstruit leur propre passé en l'absence de documents fidèles ou d'une tradition historique saine. » Il est important d'observer ce procédé à l'œuvre pour les historiens de l'antiquité et des temps modernes. — Ch. n'a pas imprimé une partie relative à la langue et au style. Il explique p. 306, note 2, sa réserve à ce sujet, en notant toutefois : « I must, however, record the impression that the rhetorical and patriotic language does not resemble that of a genuine public resolution. »

142. W. K. Pritchett, *AJA* 1962, 43-47 : *Herodotos and the Themistokles decree*, est du même avis que Chr. Habicht. Défense d'Hérodote en général et sur ce point particulier. « A mon avis, il est tout à fait impossible que l'inscription soit une copie fidèle d'un décret de 480 a. C. ; plutôt, la question est de savoir si le document est une reconstruction du iv^e siècle ou un faux du iv^e siècle. Tout à fait en dehors des questions d'orthographe, la désignation du *rogator* du décret par le nom, le patronyme et le démotique (l. 3) ; l'emploi du mot

akropolis (l. 11) pour ce qui était appelé à Athènes à l'époque ancienne simplement la *polis*; l'emploi de l'article avec le même mot *akropolis*, une claire caractéristique du iv^e siècle; l'emploi régulier du *nu* épheleystique; l'arrangement symétrique de la pensée en propositions en *μὲν* et en *δὲ* (l. 4, 41, 45); l'usage répété des particules *δὲ καὶ* (l. 19, 23, 26, 28, 44); la phrase éminemment rhétorique commençant l. 12 et continuant jusqu'à la ligne 18; tous ces faits sont en contradiction avec le style en asyndète et télégraphique d'un document aussi ancien, comme par exemple l'inscription de l'Hécatompédon. » Jugements anciens et modernes sur des faux du iv^e siècle, tel « le serment de Platées ». Les anachronismes relevés par Habicht. L'organisation de la flotte est celle du iv^e siècle, et le choix des triérarques est celui d'après 451. Discussion sur le nombre des soldats sur les navires au v^e siècle (dans *SEG*, XII, 26, le mot *épibates* est une restitution qui ne peut être utilisée). L. 24, Jameson a lu : [εἰ]κ[οσι]ν ἐπὶ τῆν] ναῦν de préférence à [δέ]κ[α] ἐφ' ἐκάστην] ναῦν; la révision de la pierre pour P. par Vanderpool et Mitsos a donné : [δ]έκα [ἐφ' ἐκάστην] ναῦν. Ce chiffre de 10 est encore un élément anachronique, qui ne convient pas à l'état de la tactique navale au temps de Salamine, où les épibates étaient plus nombreux. P. utilise ainsi d'heureuse façon sa compétence acquise dans ses récentes études sur les batailles des guerres médiques, comme aussi sur la valeur du témoignage d'Hérodote.

143. Il nous paraît surprenant que l'authenticité du document puisse trouver des défenseurs, il est vrai dans la foulée du premier éditeur. Nous les signalerons ici, et éventuellement, comme il est à craindre, dans les bulletins suivants. Ainsi chacun de nos lecteurs saura où se reporter précisément pour trouver leurs arguments; mais nous nous abstiendrons d'en donner l'analyse et de polémiquer. Il faudra naturellement prendre garde aux notions « d'authenticité » et de « faux », qui peuvent se diluer plus ou moins dans certains plaidoyers, comme cela eut lieu dès certaines équivoques du début. Il ne faut pas perdre de vue cette question : le décret gravé à Trézène au iii^e siècle nous transmet-il le texte même du décret rendu en 480 et inséré dans les archives, compte tenu de modifications d'orthographe, et nous transmet-il une version des événements qui, très différente de celle d'Hérodote, doit lui être préférée, venant d'un document d'archives contemporain des faits? ou bien le texte a-t-il été composé au iv^e siècle (ou plus tard si l'on veut), comme une reconstitution, qui pourrait être fantaisiste ou intéressée, ou qui pourrait s'appuyer sur une tradition ou sur des recherches historiques? Dans le second cas (rédaction au iv^e siècle), le document se présentant sous la forme même du décret proposé par Thémistocle, on ne pourra éviter de prononcer le nom de « faux » ou de « forgery », si déplaisant aux esprits paisibles, mais, comme disait Fontenelle, « les raisonneurs sont gens durs ». — D. M. Lewis, *Class. Quart.*, 55 (1961), 61-66 : *Notes on the decree of Themistocles*, ayant pensé que « the gap between 480 B. C. and our copy is so long that it is hardly to be expected that the authenticity of the decree will go unchallenged », s'est intéressé à certains faits linguistiques, en dehors de la question historique, et il croit les justifier comme archaïques. « I see no reason to suspect forgery. There are too many traces of official and archaic language. » *Contra*, pour certaines expressions, Pritchett, *loc. cit.*, 46, note 40. L. abaisse la date de la gravure au premier quart du iii^e siècle. — H. Berve, *Zur Themistokles-Inschrift von Troizen (Sitz. Bayr. Akad., phil.-hist. Klasse, 1961, V ; 50 pp.)*; contre Habicht.

144. **Laconie.** — G. W. Bowersock, *JRS* 1961, 112-118 : *Eurycles of Sparta*, clarifie les difficultés des témoignages sur le dynaste de Sparte grâce au

palimpseste de Strabon, qui justifie les lectures *ταραχή* pour *ἀρχή* et *φιλοτιμία* pour *φιλία*. Il détermine les dates suivantes : Euryclès était mort vers 2 a. C. ; son voyage en Judée et en Cappadoce s'est terminé vers 7 a. C. ; entre ces deux dates se placent les troubles suscités par lui en Achaïe, les procès devant Auguste et la mort d'Euryclès. Tableau de la famille, ascendants et descendants.

145. C. Le Roy, *BCH* 1961, 206-234 : *Lakōnika*. Pp. 206-215, republie un relief aux Dioscures à Krokeai avec la dédicace latine d'un *Eudoxius Augusti dispensator* (*CIL*, III, 493 ; *IG*, V 1, 1569 et p. 210), daté de Domitien ; le comptable était employé aux carrières. — P. 207, note 2 : nous avons envisagé *Bull.* 1959, 43, que Krokeai ait pu exploiter ses carrières dès l'époque hellénistique, mais non point qu'elle ait eu son calendrier ; le calendrier a même été la raison pour laquelle nous avons écarté l'attribution de « l'inscription Robinson » à Krokeai. De plus, c'est nous-mêmes qui avons indiqué à L. que Krokeai n'avait pu être indépendante et avoir son calendrier et qu'il ne suffisait pas qu'il y eût un centre antique à Krokeai pour en faire une « ville » avec son calendrier, comme il le croyait d'abord. — Pp. 215-234, description des antiquités de Kotronas, que l'on identifie à *Teuthrônè*. P. 222, inscription de la ville honorant Trajan (non pas dédicace à Trajan). Trouvée sur la grève, elle aurait pu être transportée de Gytheion. P. 223 sqq., inscription éphébique que L. daterait du 1^{er} siècle a. C. (nous la daterions plus haut) : Γυμνασιάρχου Ἀγήμονος καὶ ὑπογυμνασιάρχων Φειδία τοῦ Φίλωνος, Νικοτέλιος τοῦ Νικομενίδα τοὶ παιδίσκοι τοὶ ὑπ' αὐτ[ο]ῦς Ἑρμῆι. — ενος, Νικοσάλης, -νίδα, Ξενο-. Le commentaire sur les fonctionnaires du gymnase nous surprend ; ainsi cette note : « La présence du gymnasiarque et des hypogymnasiarques ne prouve pas pour autant qu'il y ait eu à Teuthrônè un gymnase au sens propre du terme : J. Delorme, 5-6, a montré qu'il n'y avait pas de liaison nécessaire entre la fonction et le bâtiment. » Ces deux phrases, en leur raccourci et avec l'exemple de l'inscription de Teuthrônè, sont sans doute propres à faire apparaître à quel point la théorie artificielle de J. Delorme est insoutenable. — Pour des listes éphébiques mentionnant le gymnasiarque et l'hypogymnasiarque, L., p. 226, n. 1, en cite notamment trois, « à Paros (*IG*, XII 5, 1019, B, 1. 10), à Pergame (*AM*, 33 (1908), 386, n. 6) et près de Kaislar (A. Fontrier, *BCH*, 18 (1894), 158-9, n. 3) ». Cette dernière indication de provenance paraîtra sans doute énigmatique même à tous les connaisseurs de la géographie moderne du monde grec ; or, l'imprécision qu'introduit la précision de ce nom de village est facile à éviter et doit l'être : la lecture du commentaire de Fontrier montre que c'est une liste éphébique d'Apollonis de Lydie. D'autre part, on a dû être guidé à cette référence par quelque publication trop ancienne ; car la liste a été republiée, bien plus complètement, par J. Keil et A. von Premerstein, *Erste Reise in Lydien* (1908), p. 96, pp. 47-49 ; cf. *Villes d'Asie Mineure*, 24-26, 29-30. — Le terme *παιδίσκοι* apparaît pour la première fois dans une inscription ; mais on le connaissait par Hésychius, par Xénophon à propos d'Agésilas, et aussi par le titre dans l'inscription de Sparte *IG*, V 1, 133, *παιδισκιωρός*. — Cela ne touche en rien au texte d'Athénée sur la procession dionysiaque à Alexandrie, V, 198, c ; « sur le passage, cf. L. Robert, *Études épigr.*, 31, qui propose avec Kaibel d'écrire *παιδίσκων* : l'inscription de Teuthrônè incite plutôt à conserver le texte des manuscrits ». L. ne semble pas avoir lu de près le passage d'Athénée, ni jusqu'au bout les pages de L. R., 31-35. Il cite sans remarque le texte d'Athénée : ἄθλον τοῖς τῶν ἀθλητῶν χορηγοῖς. Or il est assuré, croyons-nous, par ces pages que ἀθλητῶν est une graphie auditive pour αὐλητῶν ; il ne peut y avoir de « choréges des athlètes » ; les athlètes ne reçoivent pas de trépied en prix (« il

est question d'un trépied des παιδίσκων ») ; ces trépieds sont portés à la suite du défilé des Technites dionysiaques (cf. pp. 32-33, avec ces arguments de F. Caspari). Les παιδίσκοι de Teuthrônè ne peuvent en rien expliquer le texte sur les Technites à Alexandrie. — P. 228, L. a revu l'épithaphe *IG*, V 1, 1223 (d'après Le Bas), où il lit : Κλεαντίδα[ς] ἡαρός. Aux environs, stèle inédite avec Πολυκράτια ἰαρά χ[αῖρ]ε. L. rapproche les deux épithaphe d'une ἰαρά à Teuthrônè même (*IG*, V 1, 1221) et à Pyrrhichos (1283 ; L. adopte la lecture de P. Foucart). Le commentaire sur ce groupe de ἱεροί, qui serait dû à une influence éphésienne, ne convainc pas. Appendice sur d'autres ἱεροί et ἱεραί en Laconie. Discussion sans issue sur ἱερῆ, comme ἱέρεια ou comme ἱερά, en divers lieux, surtout en pays ionien. — P. 234, photographie de la base *IG*, V 1, 571.

146. *Sparte*. — Pour les Ouraniades voir n° 4.

147. *Mistra*. — M. I. Manousakas, *Dellion arch. christian. Elaireias* 1959, 72-79 : 'Η χρονολογία τῆς κτιτορικῆς ἐπιγραφῆς τοῦ Ἁγίου Δημητρίου τοῦ Μυστρά, réédite avec photographies l'inscription métrique de fondation de l'église Saint-Démétrios, cathédrale de Mistra. La lecture de la date est, ζω, donc 1291-1292, et non 1301-1302 (K. G. Zesios) ou 1309-10 (G. Millet). La date est gravée dans les mêmes caractères, bien qu'ils soient moins hauts, et n'est pas une addition d'une autre main. D'autre part les objections qu'on faisait à cette date de construction pour des raisons historiques ne tiennent pas ; Nicéphore Moschopoulos, archevêque de Lacédémone depuis 1289 au moins, a fait construire sa cathédrale en 1291-92.

148. *Messénie*. — *BCH* 1960, 700 : à Charokopio, en Pylie, stèle funéraire : Ὀνασίων, Μυρτίς, χαίρετε.

149. *Arcadie. Mégalopolis*. — *BCH* 1960, 695 : tuiles avec le nom Ἀρχίνου.

150. *Arcadie du Nord*. — M. Guarducci, *Annuario Sc. Arch. At.*, 37-38 (1959-1960), 239-242 : *Intorno alla legge sacra di Demeter Thesmophoro*, revient sur le fragment sur bronze (pour l'usage du bronze pour les documents publics, cf. en dernier lieu *Hellenica*, X, 289-290 ; *Bull.* 1956, 15 ; 1961, 154, p. 141 ; 368, avec la mention de ce document) publié par D. M. Robinson (*Bull.* 1944, 107), étudié par A. J. Beattie (*Bull.* 1948, 73) et C. D. Buck, *The Greek dialects* (1955), 196, n. 16, et attribué à la région de Lousoi-Phénéos par L. H. Jeffery (*Bull.* 1951, 107). Elle restitue, l. 4 [κακῶς] δ' ἐξόλοιτο, et l. 7 : εἶναι [δ' ἱερὸν] τὸδε.

151. *Élide. Olympie*. — On a annoncé en plusieurs revues la découverte d'un casque perse avec la dédicace Διὶ Ἀθηναῖοι Μέδον λαβόντες (notamment *BCH* 1960, 617 et le n° suivant). — *Ibid.*, 716 et fig. 4 : casque corinthien avec dédicace Ἀργεῖοι ἀνέθεν τῷ Διὶ τῶν πορίντοθεν. — *Ibid.*, 721 ; sur un casque ἡαρόν ὁ Δεινομένεος καὶ τοὶ Συρακόσιοι τῷ Διὶ Τυρρανῶν ἀπὸ Κύ[μας], à rapprocher de *Sylloge*^s, 35 (Tod, n. 22), dont G. Daux met en doute le caractère métrique.

152. E. Vanderpool, *AJA* 1961, 300 et Pl. 99, donne les photographies et les inscriptions de deux des bronzes inscrits trouvés dans les puits du stade : le casque perse ; — jambière avec dédicace argienne comme sur le casque trouvé en 1959 (cf. *Bull.* 1959, 167), et sur un casque et sur un bouclier des anciennes fouilles *I. Olympia*, n. 250-251.

153. Chr. Habicht, *VII Bericht Ausgrab. Olympia 1956-1958* (1961), 218-223 : *Inscripf des Periodoniken Leon*, publie une inscription, en partie très effacée, sur un bloc trouvé en 1941 dans la région des Thermes du Sud. Il date l'écriture du II^e siècle a. C. L'athlète, un lutteur et pancratiaste, s'appelait

Λέων Μυωνίδου. L'ethnique n'a pu être lu. Le patronyme reporte vers la Carie et Rhodes ; le dialecte est dorien. C'est un périodonique nouveau. H. rassemble les noms de plusieurs périodoniques oubliés dans les listes les plus récentes. La colonne de gauche donne les victoires dans diverses catégories d'âge (παῖδας, ἀγενεῖους, ἄνδρας) dans les concours de la période : Olympia (l. 1-2), Isthmia (l. 3-5), Néméa (l. 6-12), Pythia (l. 17-18). L. 14-15, on lit πρᾶτος τῶν Ἑλλάνων. H. entend que cela se rapporte aux six victoires néméennes, total jamais encore obtenu. Mais cela ne rend pas compte d'un détail sur lequel H. n'a pas attiré l'attention ; avant la ligne portant πρᾶτος une ligne est martelée ; après celle qui donne τῶν Ἑλλάνων, une autre est martelée. Il y a un sens à dégager de ces vides. Si l'on voulait supposer qu'il y avait quelque répétition, supprimée ensuite, à la ligne 13, le fait que la ligne 16 a été martelée aussi rend presque impossible une telle hypothèse. Le martelage d'une ligne cache ordinairement un drame, grand ou petit, plutôt qu'une faute technique. Il ne semble pas trop hardi de supposer qu'un nom de concours fut rayé parce qu'il a été l'objet d'une *damnatio memoriae*. Il aurait donc été célébré en l'honneur d'un homme, comme les Sylleia ou les Moukieia, etc., puis aboli. L'expression πρᾶτος τῶν Ἑλλάνων s'expliquerait alors au mieux ; comme il est naturel, elle s'applique en plusieurs cas à un concours d'institution récente, à sa première célébration, car il est plus facile d'y être « le premier vainqueur » en telle catégorie (cf. *Bull.* 1951, 154). Le grand homme célébré par la fondation d'un concours ayant eu de malheureux revers, on supprime le nom du concours qui perpétuait le sien et celui de l'épreuve, on laisse subsister l'innocent et pompeux « premier des Grecs ». Il faudrait sans doute alors descendre jusqu'au 1^{er} siècle, jusqu'aux remous, si pénibles pour les Grecs qui devaient bien souvent faire des choix hasardeux, des guerres civiles et de la guerre de Mithridate. — A droite, toujours dans la catégorie des hommes, une série de concours parfois peu connus. L. 2, le titre glorieux ἀπτώς, « sans avoir été renversé ». On a : les Héraia d'Argos, les Hyakinthotrophia de Cnide, les Héraclia de Thèbes (l. 3-5), les Théophania de Chios (l. 6 ; deux exemples connus), les Dieia de Tralles (l. 9 ; pour la page 221, n. 11, fin, relevons que l'inscription de Pergè (*Bellethen*, 22 (1958), 52, n. 54, n'est pas nouvelle, loin de là ; voir la discussion *Bull.* 1959, 448), des Rhômaia (l. 10). L. 7-8, une difficulté dans le texte : Ῥωμαῖα. ΑΤΙΩΝΤΟΥ — | τῶν Λυκίων. Pour ces Rhômaia lyciennes, H. a rapproché le décret de la ville d'Araxa (qui n'est pas un « Bundesdekret ») *Bull.* 1950, 183. Il nous paraît que la lecture s'accommode de la transcription : Ῥωμαῖα Λητώα τοῦ [κοινοῦ] τῶν Λυκίων. Car Létô est une grande divinité de la Lycie (cf. Treuber, *Gesch. der Lykier*, 69, 73 sqq. ; pour la litanie d'Isis avec ἐν Λυκίᾳ Λητώ, cf. *Rev. Hist. Relig.*, 98 (1928), 57 ; Létô de Korydalla, *TAM*, II, 924), où elle a, entre Xanthos et Patara, un sanctuaire très illustre, τὸ ἀγιώτατον ἱερόν τῆς Λητοῦς (*TAM*, II, 495), avec son bois sacré (Benndorf, *Reisen in Lykien*, I, 118-123 ; *TAM*, II, pp. 180-183). La difficulté est de savoir si l'on ne devrait pas dire Letôa Rhômaia.

154. F. Kiechle, *Rhein. Museum*, 103 (1960), 336-366 : *Das Verhältnis von Elis, Triphylien und der Pisatis im Spiegel der Dialektunterschiede*. Étude à la fois historique et dialectale approfondie ; cette méthode de recherche combinée est exemplaire. Explication du témoignage de Strabon, VIII, 333 (grammairien alexandrin anonyme). Étude d'un certain nombre d'inscriptions d'Olympie, notamment Schwyzer, 418 (décision des Éléens sur les Scillon-tiens), 424 (amnistie pour émigrés ; sa date, ses éolismes) ; *I. Olympia*, 2 ; 3 ; 4 ; 10 (Metapioi de Pisatide) ; 11 (Chaladrioi) ; 31 (date, alphabet, dialecte).

— P. 362, le décret pour Damokratès de Ténédos (*J. Olympica*, 39 ; Schwyzer, 425) ne peut être, croyons-nous, antérieur à la dernière partie du III^e siècle ; K. n'a pas connu toutes les observations faites là-dessus ; le IV^e siècle et une grande partie du III^e sont exclus.

155. *Cyllène*. — J. Servais, *BCH* 1961, 123-161 : *Recherches sur le port de Cyllène*, en confirmant, contre E. Curtius, la localisation de ce port au site médiéval de Glarentza, où il a trouvé des restes antiques (colonnes, blocs, tuiles, céramique, monnaies, etc.), publie une stèle funéraire avec décoration architecturale et le nom Νικοστράτα χαῖρε (p. 141-142 ; « semble dater du II^e siècle » a. C., et nous paraît pouvoir même être antérieure) et des timbres d'amphore (Corcyre, avec Ποσ- ; Cnide ; romains). P. 142, note 1, une stèle à Nénia (confluent du Péneios et du Ladon) avec Φιλήμων χαῖρε.

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

156. **Béotie**. — Inscription archaïque sur vase n° 28.

157. *Skaphlai, Skaphai*. — N. S. Koumanoudis, *Rev. Phil.* 1960, 99-105 : *Une ville béotienne dans Strabon*. Depuis 1955, on a publié (*Polémon* 1955 ; *Ἔργων ἀρχ. ἐτ.* 1956) deux stèles d'Éleusis avec plusieurs épitaphes donnant des noms avec les ethniques féminins Σκαφλικά, Σκαφλικαί. K. reconnaît le même nom de ville dans *IG*, II², 11654 : Θεοτιμίδης ἐΣκαφλάων (et non pas un nom de personne), et l'ethnique dans *IG*, II², 11202 : Δίων Σκαφλεύς, où on a corrigé le lapicide pour retrouver un nom de métier σκαφεύς. L'onomastique fait chercher cette ville en Béotie : Ἐρμαιώνδας, Ἀργουννίς (commentaire), Ἀθανογείτα ; sur la seconde stèle, il y a aussi deux Thébaines, Δεξίς et Ἀθανίς, et un homme d'Antandros, Δημήτριος Βαρχίου Ἀντάνδριος. K. a constaté que dans Strabon, IX, 408-409, où on lit : ὁ Ἐτεωνός δὲ Σκάρφη μετωνομάσθη, καὶ αὕτη δὲ Παρασωπίας, le mot Σκάρφη était une correction de Xylander, alors que les manuscrits portent Σκάφλαι, qu'il convient de maintenir et qui est la patrie des Σκαφλικαί d'Éleusis et de l'autre Σκαφλεύς de l'Attique, etc. La même ville est nommée deux fois dans les Helléniques d'Oxyrrhincos sous la forme Σκάφαι. C'est cette ville encore, sous la seconde forme, que K. retrouve dans l'hypothèse du Dyskolos de Ménandre : ὑπεκρίνατο Ἀριστόδημος Σκαφεύς, que l'on a corrigée en Σκαρφεύς, ethnique de la ville de Locride. K. reprend et classe les textes sur Etéonos-Skaphlai-Skaphai, et il rappelle les tentatives d'identification précise d'Etéonos. Presque toutes les inscriptions attiques nommant Skaphlai datent du IV^e siècle avancé ; K. rappelle que la ville fut incorporée à Thèbes en 431-430 (*Hell. Oxy.*, XII, 3) et il voit dans les Skaphléens d'Éleusis des gens réfugiés de Thèbes lors de la destruction de la ville par Alexandre en 336-335.

158. *Tanagra*. — J. Venencie, *BCH* 1960, 589-616 : *Inscriptions de Tanagra en caractères épichoriques*, publie 23 épitaphes inédites du type ἐπὶ Δαισίλῃ ou Διοτίμῃ. Révision de 11 épitaphes déjà publiées. Le commentaire onomastique consiste chaque fois essentiellement en un renvoi à Bechtel, *HP*. V. republie l'inscription de Dermys et Kitylos. Révision de l'inscription du polyandreion *IG*, VII, 585 (Schwyzer, 451), pour laquelle V. adopte la datation de Kéramopoulos : bataille de Délion en 424 ; variantes essentielles : II, 14, Ἀπιόμναστος pour Ἀριόμναστος ; III 6, Φάλγρις pour Φάλ[α]ρις. — Voir *CRAI* 1960, 259-260 ; cf. sur une prosopographie thespienne présentée à l'Académie des Inscriptions par V. L. Robert, *CRAI* 1959, 264-266.

159. *Chéronée*. — Pour une inscription du culte d'Isis, avec pieds, voir n° 388.

160. **Delphes.** — G. Daux, *BCH* 1960, 459-466 : *Une nouvelle liste amphictionique du IV^e siècle à Delphes.* Un fragment, trouvé en 1957-58 dans les travaux de la nouvelle route, au-dessous du sanctuaire, appartient à une liste que D. date de l'automne 325 et reconstitue entièrement (deux exemplaires de la liste du printemps, *F. Delphes*, III 5, 60 B et 20, l. 40-49). La question de la représentation dorienne.

161. P. de la Coste-Messelière, *ibid.*, 467-484 : *Listes delphiques du IV^e siècle.* Corrections après révision à des listes de hiéromnémones, de trésoriers et de naopes de 341 à 325 : *F. Delphes*, III 5, 14, II ; 16 ; 19 ; 20 ; 21 ; 47 ; 48 ; 50 ; 52 ; 54 ; 55 ; 56 ; 72.

162. J. Bousquet, *BCH* 1961, 69-97 : *Inscriptions de Delphes.* Pp. 69-71, B. a trouvé un fragment qui se place à gauche de la dédicace des Messéniens *F. Delphes*, III 4, 1 : ΕΣ à la ligne 1, et Π à la ligne 2, en sorte qu'on a maintenant : [Μ]εσσάνιο[ι—] (le second *sigma* fut ajouté en dehors du stochédon par le lapicide) | [ἄ]πὸ Καλ-. Quant à la suite, on est un peu dérouté par une sorte de tourbillon qui se déplace sans aller nulle part. « Je ne puis reprendre ici les problèmes historiques et archéologiques, y compris le rapport véritable entre les piliers de Delphes et celui de la Nikè d'Olympie, qui restent encore énigmatiques. Leucade écartée, ni Calydon... ni Callion... ne paraissent correspondre de façon satisfaisante au texte de Thucydide et à celui de Pausanias (V, 26, 1). Tout essai de restitution est encore vain ; outre ceux qui ont déjà été imaginés, on peut encore proposer, entre autres combinaisons ruineuses, les deux que voici ; je les donne uniquement pour décourager ceux qui voudraient s'y essayer à leur tour : [Μ]εσσάνιο[ι καὶ Ναυπάκτιοι] ἀνέθ[εσαν | ἄ]πὸ Καλ[υδωνίων δεκάταν τ]ῶι Ἀπ[όλωνι], [Μ]εσσάνιο[ι καὶ Ἀθηναῖοι] ἀνέθ[εν | ἄ]πὸ Καλ[ιέων τῶν Νίκων τ]ῶι Ἀπ[όλωνι] ». — Pp. 71-74. Au-dessus du fragment d'épigramme *F. Delphes*, III 1, 562 (cf. *BCH* 1959, 175-176), θεῶν ἱερὸν δάπεδον, B. place un nouveau fragment qui donne, l. 3, le nom de Lysandre et, l. 2, les syllabes [Τ]υδαριδ- ; c'était donc le piédestal des Dioscures de l'offrande de Lysandre après la victoire d'Aigos-Potamos, connue par Pausanias, X, 9, 7-8. — Pp. 74-76, B. a retrouvé la partie droite, qui subsiste seule, de l'épigramme pour le pancratiaste Sostratos de Sicione (Moretti, *Iscr. agon. gr.*, n. 25), trouvée par B. Haussoullier, *BCH* 1882, 446 ; pas de changement au texte. On ne sait toujours pas pourquoi on avait gravé deux fois l'épigramme. A cette base se rapporterait un fragment nouveau avec Συκῶνι[ος] d'un côté, et -νιος ἐποίησε de l'autre. — Pp. 78-85, B. a trouvé deux nouveaux petits fragments des décrets amphictioniques sur les Dionyseia de Thèbes, qui complètent les lignes 11-15 et 32-39. Il donne une révision de l'ensemble. Il reste encore à faire pour comprendre ce texte et l'on peut regretter que les notes critiques ne permettent pas de juger des divers suppléments proposés et laissent au lecteur le soin de faire les recherches nécessaires, car il n'y a point d'apparat suffisant pour ce texte ; il vaut pourtant qu'on s'y attache. B. juge que « on aura maintenant... une suite acceptable des idées et une synthèse d'ensemble mieux organisée ». Nous ne pouvons accepter tout à fait cette opinion. C'est aux lignes 12-16 que l'un des nouveaux fragments apporte le plus de nouveauté. Or, la restitution adoptée ne nous paraît pas bonne pour la forme ; on en pourrait peut-être dire ce que B. écrit, p. 83, d'un supplément de Bourguet, « qui n'est que du remplissage » ; et le sens même est inacceptable dans la situation. L. R. restitue de façon tout à fait différente et pour la syntaxe et pour le sens les lignes 12-16 dans une étude d'ensemble. — Pp. 86-88, B. a trouvé un fragment complétant en haut à droite la dédicace

de la base *Klio* 1918, 54-56, Marcadé, *Signatures*, I, p. 110 (signature de Xénophilos et Straton d'Argos). Les personnages sont : [Λ]υκῖνος Ἀριστοδάμου, Τιμανο[ρί]δας Ἀγία Πατρ[εῖς], Ἀν[τί]πατρος Διοκλῆος Ἀθηναῖο[ς], Ἀνδρόνικος [Ἀσ]κληπιάδου Νικομηδεύς, Ἑρμῶν Π[ο]λυστράτο[υ] Ἐλεάτης. Comme un décret, *F. Delphes*, III 4, 52, décerne en 120-115 une statue de bronze à un Ἀριστόδαμος Λυκίνου Πατρεύς, B. suppose que cette base est celle de la statue d'Aristodamos. La présence du fils d'Aristodamos se comprendrait bien. Ces gens qui se seraient associés à la ville de Delphes pour l'érection de la statue seraient des « mercenaires achéens », officiers d'Aristodamos, ce qui nous paraît exclu et par les termes du décret et par l'ensemble des ethniques des dédicants de la base et par la date. Nous songerions plutôt à un rhéteur ou juriste ou homme politique bien en cour auprès des Romains ; la ville « eut besoin de lui » pour quelque intervention auprès des Romains ; et, — que cette base soit celle de la statue votée par le décret de la ville ou, de préférence, celle d'une autre statue du même personnage — les personnages nommés avec le fils sont des amis et élèves ; on a des exemples de tels honneurs avec la liste des disciples. — Pp. 88-90, B. recompose avec 4 fragments une inscription émanant du peuple athénien et honorant Auguste : Ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων ὑ[π]έρ τῆς τῶν Ἑ[λλήν]ω[ν] ἀπάντ[ων] σωτ[η]ρ[ί]ας Αὐτ[οκράτορα Καί]σα[ρα Θ]εόν [Σεβαστόν ἀ]ρχιερέ[α μέγιστον]. Le commentaire de B. s'égare en cherchant à pressurer la formule banale mentionnant les Hellènes. — Pp. 90-92, B. reprend, avec photographie, l'inscription honorifique publiée par B. Haussoullier, *BCH* 1882, 450, n. 81 : Τὸ κοιν[ὸν τῶν] Ἀμφικτυ[όνων] Ἀνδρόνεικο[ν]—οδώρου Θ[εσσαλόν] (restitué par B. ; « la ligne 4 n'a pas été comprise par Haussoullier ») Μητροπολ[εῖτην], ἀρχιερέα τοῦ κ[οινοῦ τῶν Θεσ]σαλῶν καὶ ἀγ[ωνοθέτην τῶν] Πυθίων, τῆς [εἰς αὐτοῦς] εὐνοίας κ[αὶ τῆς πρὸς τὸν] θεὸν εὐσ[εβείας καὶ] τῆς ἄλλη[ς ἀρετῆς] ἕνεκα. — Pp. 92-94, B. a retrouvé trois petits fragments de l'inscription honorifique pour un Thessalien d'Hypata *CIG*, 1717 (*SGDI*, 2962), connue par Cyriaque d'Ancône (l'un est *F. Delphes*, III 4, 264). Il adopte la correction de Hiller von Gaertringen : Ἀ(ρε)τάφιλον. « Cyriaque... a forgé le nom Αὐτάφιλον, qui n'est pas grec. Il n'a pas écrit Αὐτόφιλον, nom plausible et d'ailleurs attesté, parce qu'il lisait bien le début de la ligne 3 qu'il a copiée avec exactitude... Tout ceci n'est pas sans intérêt pour la critique des textes que Cyriaque est le seul à nous faire connaître. » On reste un peu surpris devant cette façon de s'exprimer pour Cyriaque d'Ancône dans ses rapports avec l'onomastique grecque, au milieu du xv^e siècle. — B. écrit : « la copie de Muratori n'était pas non plus excellente », « copie de Muratori », « les lectures notées par Boeckh sur les copies de Moroni et Muratori ». B. n'a pas compris que c'était une copie de celle de Cyriaque, et non une copie originale (cf. *REA* 1960, 287 ; *Bull.* 1961, 15). La note 1, p. 95, sur une inscription de Lesbos connue par Cyriaque ne peut qu'égarer. La disposition de la pierre que suppose audacieusement B. est purement arbitraire, n'étant pas supportée par la copie connue. Il est certain d'autre part qu'il ne s'agit pas pour Ἀρχέπολις ni pour Φιλιππ. d'interpolations de Muratori ; car ces mots sont dans une autre copie de celle de Cyriaque ; là non plus, B. n'a pas compris les rapports entre Muratori et Cyriaque. Enfin il n'y a aucune raison d'attribuer ici à Cyriaque « les interpolations » (ce que B. tient à aggraver par des italiques pour ce mot et par la formule « en vérité »), et non de fausses lectures ; qu'il en ait fait ailleurs ne prouve rien pour ce cas-ci, et on ne voit guère pourquoi il aurait « interpolé » ces deux noms précisément, Ἀρχέπολις et Φιλιππίαν, s'il n'avait pas cru les lire.

De toute façon, on n'a aucun moyen de conclure ici à l'interpolation plutôt qu'à la mélecture, et on ne peut donc tirer de là aucune leçon précise pour la critique de Cyriaque ; la théorie de l'interpolation et la reconstitution de la disposition des lignes ne sont dues qu'à un rapide mouvement d'imagination non contrôlée de B. Il faut encore relever que dans sa « reconstitution » de l'état de la pierre quand la vit Cyriaque, B. écrit dans la ligne 3, disposée à son idée : [ἸΑγρ]ιλπί[ν]αν ; il décrète que le *nu* avait disparu ; c'est parce que la « copie » de Muratori portait Φιλίππιδαν ; mais on avait expliqué qu'il n'y avait pas de « copie » de Muratori, et la copie de Padoue publiée par Kaibel, plus fidèle puisque non traitée par Muratori, donne Φιλίππιναν avec le *nu*. Là encore B. à la fois est souverainement arbitraire et il ignore un élément fondamental du problème critique, le rapport entre Cyriaque et Muratori. Il devrait s'inspirer du « maître-mot » : « réfléchir avant d'agir » ; sinon, les improvisations hâtives hors du domaine connu n'apportent que de la confusion et des erreurs qui sont pénibles à redresser. Cf. *Bull.* 1954, 146. — Pp. 96-97, dans le fragment pour un Hypatéen inv. 2605 publié *F. Delphes*, III 1, p. 361, l. 3, au lieu de ΟΣΟΡ, B. a lu : -ος ὁ γρ(αμματεὺς), les deux dernières lettres étant liées.

163. C. Vatin, *BCH* 1961, 236-255 : *Damiurges et épidauiurges à Delphes*. Les damiurges apparaissent à Delphes dans 8 inscriptions, depuis le v^e siècle a. C. jusqu'au iv^e siècle p. C. Dans le règlement des Labyades et la loi de Cadys, ils ont « une fonction publique », mais ce n'est pas un titre spécifique. Au ii^e siècle, d'après l'acte d'affranchissement *SGDI*, 2189, ils forment « une assemblée (vaste ou restreinte) » ; nous ignorons tout de ses fonctions. A l'époque impériale, ce sont les notables qui forment une assemblée restreinte (distincte du Conseil), le synédriion des damiurges ; le damiurge est « l'ekklésiaste en tant que privilégié par opposition au citoyen passif que sa pauvreté exclut habituellement de l'administration ». « A la fin du haut empire romain, les deux assemblées restreintes de la Boulè et de l'Ekklésia ont fini par se confondre ; les damiurges, conseil de notables, légifèrent seuls pour la cité des Delphiens. » Critique des restitutions du décret Bourguet, *De rebus*, p. 44 ; étude du rôle des demiurges dans la donation de Ménogénès en 319 p. C. (*Bull.* 1954, 146), affaire où les Amphictions n'ont joué aucun rôle (malgré l'opinion de J. Bousquet) ; utilisation du document inédit sur la distribution de terres (*BCH* 1944-1945, 76-77 ; *Bull.* 1946-47, 130). L'épidauiurge ou les épidauiurges apparaissent dans 8 inscriptions, tous entre 168 et 154 pour envoyer des présents d'hospitalité à des personnages honorés. Ce sont des fonctionnaires financiers assimilables aux ταμίαι, des trésoriers.

164. Signalons la dissertation de G. Zeilhofer, *Sparta, Delphoi und die Amphiktyonen im 5. Jahrh. vor Christus* (80 pp. in-8° ; Erlangen, 1959), qui utilise diverses inscriptions de l'époque, surtout de Delphes.

165. Sur la chronologie des Sôléria n° 90. Sur une ville de Chypre dans la liste des théorodoques de Delphes n° 341.

Étolie. — Sur un nom dans une inscription de *Thermon*, n° 81.

166. **Acarmanie.** — Voir n° 4.

167. A Vonitsa, près d'*Anaktorion* *BCH* 1960, 728-729 ; sur la base d'un hermès, en caractères du iii^e siècle a. C., Λυσάνωρ Τιμασικράτεος Ἐρμῆι.

168. *Thyrrheion*. — *BCH* 1960, 735 : deux épitaphes.

169. **Thessalie.** — A. M. Babacos, *Actes d'aliénation en commun et autres phénomènes apparentés d'après le droit de la Thessalie antique, Contribution à l'étude de la copropriété familiale chez les anciens Grecs* (272 pp. in-8 ; Athènes 1961 ; volume 12 de la collection Συμβολαὶ εἰς τὴν ἐρευνὰν τῆς ἱστορίας τοῦ Ἑλληνι-

κοῦ καὶ τοῦ Ῥωμαϊκοῦ δικαίου ὡς καὶ τῶν ἄλλων δικαίων τῆς ἀρχαιότητος ; le volume est écrit en grec ; il y est joint un résumé français de 7 pages). Le titre de cette étude juridique en exprime suffisamment le sujet propre, avec discussion des formules d'affranchissement ὑπὸ τῶν περὶ τὸν δεῖνα, κατὰ διαθήκην, κατὰ διανόησιν, de l'εὐδόκησις des proches, de la παραμονή. En fait c'est une étude bien conduite qui est indispensable pour tout ce qui touche aux affranchissements thessaliens. D'autre part, B. a senti tout le prix d'une philologie exacte et d'une constitution critique des textes en tous leurs détails. Ayant étudié et allégué soigneusement la littérature dispersée depuis la parution de *IG*, IX 2, il donne une base solide à l'édition de tous les actes d'affranchissements thessaliens. On doit se réjouir de cette union de « l'épigraphie » avec la science juridique. B. a étendu son intérêt à la chronologie ; il a été amené ainsi à soutenir par exemple que la Perrhèbie n'a pas été unie à la Thessalie seulement depuis Auguste, mais déjà entre 178 et 138.

ILES IONIENNES, ÉPIRE, ILLYRIE

170. **Corcyre.** — Timbre d'amphore à Cyllène en Élide n° 155.

171. **Céphallénie.** — Les deux épigrammes sur mosaïques *BCH* 1958, 727-732 (*Bull.* 1960, 188) ont été publiées et restituées par S. Marinatos, dans une étude que nous n'avons pu voir : *Epistem. Epeteris phil. sch. Panepist. Ath.* 1958-59, 355-361. Les textes sont reproduits *Epigraphica*, 22 (1960 ; paru fin 1961), 197. La dédicace de l'un est ainsi lue et restituée : Παλλάδι καὶ Μ[ούσησι μά]λ' εὐπλοκάμοισι Τύ[χη τε] | Φοίβω τε Ἀπόλ[λωνι καὶ] Ἑρμῇ Μαΐαδος υ[ἱῶ] | αὐτῶ σὺν βω[μῶ Κράτ]ερος καὶ τοῦδε φίλ[ος παῖς] | ταῦρον κτλ. L'épigramme adressée au Φθόνος se poursuit ainsi, v. 3-6 : οὐχ ὅτι τειμήεις σὺ μετ' ἀνδράσιν, ἀλλ' ὅτι θνητῶν | ὄλβοις βασικ[α]ίνων σχῆμα τόδε ἀμ[φ]ε-β[άλου]. | Ἔστ[αθι δὴ] πάντεσσι ἐνώπιος, ἔσταθι τλήμων, | τηκεδόνος φθονερῶν δεῖγμα φέρων στύγιον.

172. **Épire.** — *BCH* 1960, 744-745, à Jannina S. Dakaris a retrouvé un morceau d'une inscription copiée par Cyriaque d'Ancône (*BCH* 1877, 294), pour un agonothète de Zeus Naos et de Diônè et agonothète de la 68^e actiade (242 p. C.).

173. **Dodone.** — *BCH* 1960, 751 : fragments de lamelles oraculaires de plomb : vol de laine, — loups.

174. S. I. Dakaris, *Arch. Eph.* 1957 (paru en 1961), 88-113 : Συμβολὴ εἰς τὴν τοπογραφίαν τῆς ἀρχαίας Ἠπείρου, apporte le commentaire développé qui était souhaitable à l'inscription de la Confédération des Molosses *Bull.* 1958, 288 (1959, 228 ; 1961, 371) trouvé dans la ἱερὰ οἰκία que mentionne Polybe, IV, 67, 2 et qui est un témoignage très intéressant sur l'Épire au iv^e siècle. Pour l'ethnique du 6^e damiurge, Δείνων, au lieu de Ἐονεστῶν (Évangélidis), D. adopte une identification de P. Franke : Ἐθνεστῶν. Il retrouve un ordre géographique dans ces ethniques et il s'attache à localiser le plus précisément possible chacun d'eux, dans le Pinde à l'ouest de Triikka, de cette région au lac de Kastoria, et au nord et à l'ouest de Dodone (croquis cartographique p. 91) : Ἀρκτᾶνες et Εὐρυμεναῖοι, Τριπολίται, Κέλαιοι, Πείλοιοι, Γενοαῖοι, Ἐθνεστοί ou Ἐθνεσταί, Τριφύλαιοι, Ὀμφαλες, Ὀνόπερνοι, Ἀμύμιοι. Il y joint une étude ethnographique détaillée où il soulève de nombreuses questions importantes pour l'histoire de l'Épire, en traitant de la situation ou

de l'appartenance ethnique des Tymphaioi, des Orestai, des Aithikes ; expansion des Molosses ; correspondance entre la liste des peuples dans l'inscription et celle de Théopompe dans Strabon, VII, 326 ; mythes généalogiques, les Thesprotes et la Thessalie ; doubles noms de peuples ; caractère « non Molosse » de toutes les tribus nommées dans le décret. — D. utilise souvent, pour des ethniques, une autre inscription de Dodone, qu'il appelle « l'inscription des *συνάρχοντες* », publiée par D. Évangélidis, *Ἑλληνικά*, 15 (1957), 249 sqq. ; nous n'avons pu voir encore cette publication. Il la commente, malheureusement sans la reproduire, pp. 111-113. Il y a 15 *συνάρχοντες*, représentant, avec le secrétaire *Τριπολίτης*, les peuples de la Confédération. Ces peuples sont les mêmes que ceux du décret étudié avec ces différences : il manque les *Πείαλες* et les *Ἄονόπερνοι* ; il s'y ajoute les représentants des *Ἰοπόων*, des *Φυλατῶν* (deux peuples inconnus par ailleurs), des *Θιαίων* (Thesprotes connus par *SGDI*, 1351), des *Ἰορεστῶν*, des *Παρωρῶν* (identifiés aux *Παρωραῖοι* de Théopompe et aux *Παραναῖοι*). L'inscription est datée d'avant 344, date à laquelle la Parauaia, l'Orestide et la Tymphaia ont été incorporées à la Macédoine ; elle est contemporaine du décret (règne de Néoptolème fils d'Alkétas, 370-368) ou un peu plus récente. Il n'y a pas eu de modification territoriale entre les dates de chacune des inscriptions, à l'exception peut-être des *Παρόραιοι*. Les différences viennent des alternances entre peuples pour le choix des magistrats. [Pour l'inscription *Ἑλληνικά*, voir *Bull.* 1963].

175. **Illyrie.** *Apollonia*. — Pour un nom expliqué *Bull.* 1961, 375, voir encore ici n° 81.

MACÉDOINE

Inscriptions mentionnant en Macédoine Septime Sévère et Caracalla, voir n° 178.

176. *Florina*. — *BCH* 1960, 767, fig. 2 : stèle funéraire d'époque romaine avec sept bustes de défunts sculptés dans le champ.

177. *Prespa*. — *Ibid.*, 765 et fig. 1 : tuile timbrée hellénistique, *Ἀριστάνδρου*.

178. *Héraclée des Lyncestes*. — F. Papazoglou, *BCH* 1961, 162-175 : *Septimia Aurelia Heraclea*, publie une nouvelle inscription trouvée dans les ruines de la ville, près de Bitola, dédicace honorifique sur un autel, *Φλ(αδία) Φίλιππα* élève la statue de son fils, *Σεπτίμιον Ἰουλιανόν... τὸν υἱὸν ἡθους καὶ εὐπεδευσίας* (cf. à Beroia *Bull.* 1942, 96) *ἔνεκα*. Le nom porté par la ville est nouveau : *κατὰ τὸ δόξαν τῆ βουλῆ καὶ τῷ δήμῳ Σεπτιμίῳν Αὐρηλίῳν Ἡρακλεωτῶν*. Le nom d'Héraclée, attesté pour la première fois sur place pour l'époque impériale, confirme l'identification avec Héraclée (qui n'était pas à Florina ; cf. *Bull.* 1955, 139 et 24) et non avec Pélagonia (cf. *Bull.* 1956, 149). La ville a reçu ces épithètes dynastiques sous le règne conjoint de Septime Sévère et Caracalla (198-208). P. réunit les milliaires de Macédoine aux noms de ces empereurs (à Néapolis, Amphipolis, Lychnidos) et les inscriptions honorifiques, plus ou moins fragmentaires, pour ces empereurs (à Scupi, à Prilep, à Remesiana, 2 à Héraclée). Elle croit pouvoir en conclure que Septime Sévère, en revenant d'Orient à Rome, en 202, après Byzance et Périnthe, n'est point passé par Anchialos, Philippoupolis, Pizos, Nicopolis de l'Istros et Sirmium, mais par la Via Egnatia, puis Héraclée, Stobi, Scupi, Remesiana, Singidunum. C'est le passage de l'empereur qui expliquerait le nom dynastique de la ville, lequel n'aurait d'ailleurs pas persisté au delà de l'époque des Sévères.

179. Le « Musée national de Bitola » a publié une monographie : *Héraclée*, I (64 pp. et 40 planches in-8° ; Bitola 1961), tout entière rédigée en français

et qui se compose de trois parties. Pp. 7-34, F. Papazoglou étudie *Héraclée des Lyncestes à la lumière des textes littéraires et épigraphiques* : identification parfaitement assurée, fondation par Philippe II et situation dans la région et pour les communications, formes du nom, rapport entre Héraclée et les Lyncestes, onomastique ; la tribu Fabia pour les citoyens romains d'Héraclée et attribution à cette ville des Héracléotes de la tribu Fabia connus par une dizaine d'inscriptions en divers lieux ; territoire et villes voisines ; classement des monuments funéraires d'après leur forme (stèles, avec bustes, autels, sarcophages) et comparés à ceux des régions voisines ; histoire à l'époque chrétienne et byzantine. Pp. 35-41, D. Stričević rend compte des *Fouilles archéologiques d'Heraclea Lyncestis (1936-1938)*. Pp. 43-64, P. Mačkić et J. Mikulčić donnent un *Catalogue des objets antiques d'Héraclée (Plastique en pierre)*, avec inventaire des trouvailles conservées sur place et aussi des objets qui ne sont plus à Bitola. Dans la 1^{re} et la 3^e partie sont reproduites en photographies un bon nombre d'inscriptions grecques et latines. Relevons Pl. I (cf. p. 13, note 16) un col d'amphore avec l'inscription ΛΥΓΧΕΣ. F. Papazoglou annonce, p. 25, n. 56, la prochaine publication d'un Corpus des inscriptions d'Héraclée, inédites ou déjà connues.

180. *Thessalonique*. — U. Hausmann, dans un volume qui n'est pas toujours facile à comprendre, *Griechische Weihreliefs* (113 pp. in-8°, comportant 59 photographies ; Berlin, De Gruyter, 1960), publie, p. 84, fig. 49, la photographie d'un relief inédit du musée de Salonique : un cavalier attaque à la lance un taureau bondissant. Pp. 81-82, H. le date du premier quart du 1^{er} siècle a. C. « Das Motiv ist nach Ausweis der Inschrift am Architrav einem Heros Hippalkmos von einem gewissen Seleukos dargebracht. » Après le nom du héros, connu par ailleurs, Ἰππάλκμωι ἦρωι, on lit très clairement Σελευκεύς, forme d'ethnique, puis Μελ- ; la suite est brisée.

181. *Amphipolis*. — *BCH* 1960, 793-798. Dans les fouilles de D. Lazaridis dans la nécropole N.-O., stèle de Ἐνπεδοκλῆς Ἀντιγένους, Ἀντιγένης Ἐνπεδοκλέους. Stèle votive aux Dioscures : [Ἀπολ]λοφάνης Ἀπολλοδώ[ρου] Διοσκούροις. Un petit sanctuaire a été identifié par une dédicace du 1^{er} siècle : Εὐμητις Ἠγησιστράτο Κλεοῖ ἀνέθηκεν. Le culte de la muse Clio, mère de Rhésos, était connu à Amphipolis ; il est ainsi localisé. — Nous trouvons le nom Εὐμητις au 1^{er} siècle dans *IG*, II², 7162.

182. *Ergon* (n° 106), 69 : trois petites stèles encastrées dans l'entrée d'un tombeau de type macédonien : Δήμητρα Τισαμενοῦ, Πολέμαρχος Ἀριστονίκου, Ἀμβροσία Ἰρακλείδου.

183. *Sveti Vrač*. — V. Velkov, *Izvestia Arch. Inst.* (Sofia), 24 (1961), 245-260 : *Neue epigraphische Angaben zur antiken Geschichte der heutigen Stadt Sandanski* (en bulgare ; résumé allemand pp. 259-260). Ce dernier nom est celui qui vient de remplacer Sveti Vrač, sur le cours moyen du Strymon, le seul coin de la Bulgarie ayant fait partie de la province de Macédoine. Le nom antique en est toujours ignoré ; en dernier lieu cf. *Bull.* 1956, 159 ; 1959, 246 ; 1961, 206. Bibliographie sur les publications p. 245, n. 1. Dans des travaux faits dans la cour de l'école, on a trouvé une partie de la nécropole (1^{er}-6^{es} siècles p. C.). Des inscriptions avaient été réemployées. P. 248, n. 1, sur une base, dédicace du 1^{er} siècle à la Tychè : Π(όπλιος) Αἴλιος Ἀρτώριος καὶ Πομπήα Μαντῶ (nom typique de la Macédoine) τὴν Τύχην σὺν τῷ ἔργῳ (le bâtiment ; cf. en dernier lieu *Bull.* 1958, 476, avec bibliographie, notamment *Études Anat.*, 47, n. 2 ; 260 et note 1 ; *Hellenica*, IV, 12, n. 1) τῇ πατρίδι ἑαυτῶν. Cette dernière formule atteste l'existence d'une cité. — P. 250, n. 2. Épitaphe

d'un chantre, que V. date du VI^e siècle : + Μνημηῶν + Ἀνδρείου τοῦ εὐλαβε-
στάτου ψάλτου + κ(αί) ἡ τούτου σύνδ(ιος) Εὐδοκ(ία) ηκ' (l'âge, 28 ans, selon
V. ; signe d'abréviation après le *kapra*, mais pas le signe pour ἐτῶν ; pas de
barre d'abréviation au-dessus de ces « chiffres », alors qu'il y en a une plus
loin pour 22 ; n'aurait-on pas : ἡ κ(αί)?) ἐτελ(εύτησεν) μη(νός) Δεκεμ(βρίου)
κβ', ἰν(δικτιῶνος) ζ'. — P. 251, n. 3, un sous-diacre : + Κρισπίνου + ὑποδια-
κόνου — VI^e siècle selon V. — P. 253, n. 7, inscription du II^e siècle : Κλήμησ
Πυρρίου ἀ[ρχιερασάμενος] | τῶν Σεβαστῶν βου[λευτήριον ἐκ] | τῶν ἰδίων
ἐποίη[σεν —] | ἔτου[ς —]. La restitution du nom d'un bâtiment est impossible ;
car il faudrait l'article τό. Aussi proposons-nous βου[λευτής]. — P. 256, n. 8.
Partie droite d'un fragment d'une lettre impériale. Après les débris de la titu-
lature de Caracalla (l. 1-6), l'adresse : τῷ κοινῷ τῶν [— χείρειν]. V. pense à
la Confédération Macédonienne. Puis : Τὴν μὲν προθυ[μίαν ὑμετέραν, ἥ]ν
ἀπεδείξασθαι δαψιλῆ | — ὦν ἀγορᾶν αὐτοῖς — (l. 7-9), et quelques lettres. —
Pour δαψιλῆς, cf. ci-après n° 239.

184. B. Gerov (n° 187) traite en détail de la région de Sveti Vraç. L'ère
employée est toujours, non pas l'ère de la province de Macédoine, mais l'ère
Auguste d'Actium, bien qu'il n'y ait jamais l'adjonction σεβαστῶν à ἔτος
(cf. Detchev, *Bull.* 1956, 159). Aucune inscription n'est antérieure à Trajan.
G. pense que la ville antique située là était Gareskos, ville principale de l'Orbe-
lia, riche district agricole. Trois autres centres urbains : entre Belica et Gorna
Gradešnica (identification inconnue), — à Shirbanovo près de Petriç (Ortho-
polis peut-être, plutôt que Petra ; peut-être pas ville), — à Gorno Spançevo
(peut-être la Philippoupolis de Strabon). Importance du culte d'Artémis ;
le Cavalier Thrace moins honoré que dans les autres pays thraces. Influence
religieuse de la colonie de Philippes. Groupement des inscriptions. — L'inscrip-
tion de Melnik n. 35 (*SEG*, II, 432), sur une « rhodophorie » a été profondément
modifiée par L. R., *Istros*, II (1935-36), *Inscriptions grecques*, VII, *Épitaphes
de Macédoine*, 16 ; au lieu de κατὰ [ἐκαστο]ν ἔτος [δόντος] μου ὀκτώ [χρ(υσοῦς)
εἰ]ς κατηριασμ[όν] (restitutions extraordinaires insérées par G. sans signe
de doute d'après les suggestions de Crönert signalées dans l'apparat critique
de *SEG*), il a rétabli : [Πανή]μου ὀκτώ[καιδ]εκάτη (reproduit commodément
Bull. 1938, 208).

THRACE, MÉSIE, CÔTE SEPTENTRIONALE DU PONT EUXIN

Pour la langue voir n° 75. Pour les épigraphistes bulgares n° 6.

185. Th. Ivanov, *Studii classice*, 3 (1961), 92-98 : *Die thrakisch-römischen
politischen Beziehungen am Vorabend der römischen Herrschaft in Thrakien*,
d'après les inscriptions mentionnant des rois et dynastes thraces à Abritus
(Ivanov, *Bull.* 1958, 328 ; *IGBulg.*, II, 154-155) et à Bizyè. — P. 95, une ins-
cription de Callatis ne peut servir de témoignage sur le titre royal porté par
Kotys : Ἐπὶ βασιλέος Κότυος τοῦ Ῥοιμητᾶλκα ; car le « roi » est ici le magis-
trat éponyme des villes mégariennes, comme on l'avait vu aussitôt après la
première édition (cf. en dernier lieu *Hellenica*, II, 51, n. 6).

186. B. Gerov, *Studii classice*, 3 (1961), 107-116 : *Römische Bürgerrechtsver-
leihung und Kolonisation in Thrakien vor Trajan*. Intéressante étude sur le
droit de cité romaine donné dans l'aristocratie thrace où se recrutèrent les
stratèges (ainsi dans l'inscription du Nestos, Lazaridis, *Bull.* 1956, 162). Le fort
recrutement de soldats romains en Thrace entraîne sous les Flaviens l'augmen-
tation des citoyens romains d'origine thrace. Sous les Flaviens, colonisation

par des vétérans des légions et des troupes auxiliaires, beaucoup d'origine thrace, d'autres non thraces, — dans la vallée de l'Hèbre et le long de la route Philippoupolis-Serdica-Naissus. Colons à Deultum, à Kabylè, Béroè, etc. Les vétérans assurent les lignes de communication dans des centres urbains, dans des stations routières (ainsi Cillae) et dans le voisinage des principaux cols de la montagne.

187. B. Gerov, *Annuaire Univ. Sofia, Faculté philologique*, 54, III (1959-1960), 153-407 : *Untersuchungen über die westthrakischen Länder in römischer Zeit* (en bulgare, avec résumé allemand ; Sofia, 1961). Cette étude attachante prend la suite des travaux de G. sur la romanisation du pays entre le Danube et l'Hémus (*Bull.* 1950, 142 ; 1955, 152 ; 1956, 183 ; 1961, 403). Mais le changement de terrain, par la nature même de la documentation, détermine encore un enrichissement des recherches. Le cadre chronologique va du 1^{er} siècle à Aurélien, avec des dépassements dans les deux sens. Le cadre géographique, ce sont les pays thraces au sud du Balkan (Stara Planina) et à l'ouest de la Voie de Trajan, c'est-à-dire la partie Ouest de la province de Thrace et le nord-est de la province de Macédoine. Un fascicule suivant comprendra la ville de Serdica (Sofia) et son territoire. Deux appendices donnent : le second la transcription des textes d'historiens anciens, pp. 372-391, le premier, pp. 338-371, celle des inscriptions grecques et latines (comme dans l'étude sur la partie nord de la Bulgarie), ce qui servira pratiquement de Corpus en attendant, pour le grec, le tome IV des *IG Bulg.* de G. Mihailov ; mais il faudra prendre des précautions. Il y a aussi les inscriptions du monde grec concernant des habitants de cette région, par exemple des inscriptions de soldats en Germanie ou telle inscription de Tyane (cf. *Bull.* 1958, 492, n. 2). P. 371, n. 232, G. reproduit le texte du premier éditeur : Ρωμος Ταρσου Ζαιπα συμβιωτῆ καλῶς συνζήσάση ἔτη ιδ' κτλ. Le mot masculin συμβιωτῆς est impossible ici. Nous avons coupé *Bull.* 1954, 173 : συμβίω τῆ καλῶς συνζήσάση κτλ. comme il s'impose. G. renvoie à un article de G. Klaffenbach, dans les *Mélanges Salaé* (1955), 122, où celui-ci a reconnu à la fin le mot σπιλεον (= σπήλαιον) pour la tombe (*Bull.* 1956, 172) et il l'adopte ; or Kl. cite expressément notre correction et l'adopte. — G. étudie les pays du Moyen Strymon, pays des Maides (les pages sur ce peuple ont paru en rédaction allemande dans les *Mélanges Daicoviciu* (*Bull.* 1961, 11), 241-249) ; la vallée est l'antique Parorbélia ou Orbélia ; frontières de la Thrace, de la Macédoine et de la Mésie supérieure ; quatre centres urbains, dont le principal était à Sveti Vrač (ci-dessus n° 184). Puis le Haut Nestos, ouvert seulement au sud ; mines de fer ; persistance du caractère thrace et hellénisation ; la ville de Nicopolis du Nestos (cf. *Bull.* 1948, 120 ; 1961, 401). Enfin le Haut Strymon, la stratégie thrace Denthélétique, le pays des Denthélètes et des Agrianes, le territoire de Pautalia ; les routes et les frontières ; les mines et les ressources agricoles (sur une monnaie de Caracalla, les légendes Βότρος, Στάχυς, Ἄργυρος, Χρυσός) ; grand culte d'Asclépios (dont la renommée est apparente dans la dédicace d'Épidaure, *IG*, IV², 477 : Ἀσκλη[ηπιῶ Σωτῆρι] Ἰγισία Τελεσφόρω Πανταλιώταις Ἡρακλιανός ὁ ἱερεύς) ; hellénisation par l'immigration du Sud ; villages thraces de la région. Skaptopara. — Ce mémoire de géographie historique paraît très approfondi et d'un grand intérêt. Malheureusement l'immense majorité des lecteurs ne peut en apprécier que 15 pages de résumé et deviner le reste. La raison commande de publier en une langue internationale les 186 pages du mémoire (nous laissons de côté les 51 pages de documents) et de donner en bulgare le résumé de 15 pages, suffisant et seul assimilable pour le lecteur qui ne sait que le bulgare (voir notamment *Rev. Phil.* 1958, 15-16).

D'une part, cette étude est pratiquement un livre fermé pour le public savant dans son immense majorité. D'autre part, il est indiscutable qu'il n'est pas un lecteur bulgare capable de lire et de suivre ce mémoire scientifique bourré de grec et de latin, qui ne lise les langues internationales. Mais, après tout, si des savants en tel ou tel pays écrivent pour n'être compris que de quelques compatriotes, qui les comprendraient aussi bien en une des langues internationales et renoncent au reste du public savant, on ne saurait être « plus royaliste que le roi ». Certes on peut soupçonner que cette politique linguistique est moins le fait des savants eux-mêmes que des instituts qui les impriment, Universités ou Académies (comme si cette notion Académie, et l'autre aussi, n'impliquaient pas le souci du monde, au delà des particularismes et des groupes !); cf. *Bull.* 1958, 334; 1961, 3 (Corpus en roumain); 1960, 64 (proxénies attiques étudiées en flamand); 1961, 209 (bulgare). Avec cette pratique, celui qui veut suivre les études d'épigraphie grecque ou latine devrait apprendre, en plus des langues internationales, notamment le flamand, le néerlandais, le polonais, le tchèque, le hongrois, le roumain, le bulgare, le serbe, le croate, le slovène, le macédonien, l'albanais, le turc, l'arménien, le géorgien, l'hébreu moderne; demain l'arabe, le finnois, le japonais. On peut douter qu'il ait alors la force et le temps d'apprendre par-dessus le marché le grec et le latin, et encore moins la critique.

188. *Abdère*. — D. I. Lazaridis, Πήλινα εἰδώλια Ἀβδήρων (*Bibl. Soc. Arch. Ath.*, 47; 83 pp. et 34 pl. in-8°; Athènes 1960). En publiant et en étudiant l'abondante série des terres cuites trouvées dans ses fouilles, L. publie, p. 70 et pl. 27 (cf. p. 46 et 49), un sceau de la ville représentant le griffon couché à gauche, avec les lettres AB (cf. *Bull.* 1959, 248 et 30 pour le type exactement semblable sur une anse d'amphore, Laz., 46, note 4).

189. *Région de la Propontide*. — Z. Taşlıklioğlu, *Recherches épigraphiques en Thrace et en Chersonèse* (*Publ. Fac. Lettres Univ. Istanbul*, 886; 93 pp. et 11 planches in-8°; Istanbul 1961; texte turc pp. 1-49 et résumé étendu pp. 53-82), publie quelques inscriptions de la côte Nord de la mer de Marmara, d'une ville de la Chersonèse et de Byzance. Les textes seront utiles, mais non ce qui est dit à leur sujet.

190. *Madytos*. — *Loc. cit.*, pp. 35-37 et 74, épitaphe avec interdiction sur un fragment de sarcophage à guirlandes : [ὁ δεῖνα καὶ —]ια Πώλλα τὸ μνημεῖον ζῶντες ἑαυτοῖς καὶ Γ. Ἰουλίῳ Πρόκλῳ καὶ Μ. Κλ. Ῥούφῳ τοῖς τέκνοις ἐποίησαν ἂν δέ τις ἕτερος τολμήσῃ βαλεῖν τινα εἰς τὴν σορὸν, δόσει εἰς τὸν φ[ίσκον-].

191. *Aproi*. — *Loc. cit.*, pp. 46-49 et 81-82, au village de Germeyan, près de Malkara, inscription byzantine sur la réfection d'une porte de ville : ἀνεκνήσθι ἢ π[ύλη] ταύτη, sous Constantin X Ducas, ἐπὶ Κωνσταντ(ίνου) μεγάλου βασιλέως καὶ αὐτοκράτορος Ῥωμέων, et de sa femme Eudocie, καὶ Εὐδωκίας Ἀγούστης. Datée de 1064, avec mention d'un stratège d'Apros : δηλ̄ συνδρομῆς Συνδατ(ίου) [?] ὑπάτου καὶ στρατηγοῦ Ἀπρου τοῦ Πέτρου Σί(μωνος) [?], μη(νι) νοεμβρίῳ ἡνδ(ικτιῶνος) γ', ἔτους ρφογ'.

192. *Bisanthè (?)*. — *Loc. cit.*, 23-34 et 70-73, à Tekirdağ (Rodosto), n. 1, épitaphe se terminant par χηρευσάση. Ajoutons qu'elle était connue déjà par Dumont-Homolle, p. 402, n. 76 e, d'après Papadopoulos-Kérameus, et par Kalinka, *Jahreshefte*, 23 (1926), 138, n. 35. — N. 2, épitaphe chrétienne. — N. 3, réédition superflue de l'inscription sur sarcophage avec plusieurs reliefs publiés par Dumont-Homolle (401, n. 76 b), Kalinka et Arif Müfit Mansel.

193. *Karaevli*, appelé *Moukasoura* par T. — *Loc. cit.*, 1-13 et 53-65. Près de ce village, en construisant la « route de Londres », des ouvriers ont trouvé des stèles funéraires au pied d'une petite colline, à 70 mètres de la mer entre

Tekirdağ (à 15 km.) et Périnthe. Il y a des tessons de céramique archaïque. La stèle n. 1 porte un relief de banquet funèbre (du type où le mort tend une couronne ; pour sa fréquence à Byzance, cf. *Rev. Phil.* 1959, 167-168, et ci-après nos 195, 196) avec une épitaphe hellénistique : Μοκαπορι Φανίωνος, Διονυσία Δημητρ(ί)ου, γυνή δὲ Μοκαπορεως, χρηστοὶ χαίρ(ε)τε. Le n. 2 porte, avec un bas-relief, trois séries de noms : Σισομαρχη (beau nom thrace à commenter ; nouveau, semble-t-il, mais avec deux éléments thraces connus) Ἐδρουλου (nom thrace nouveau lui aussi, mais de racine bien attestée par le nom de l'Hébre et des noms comme Ἐδρουζελμυς), Γλύκιννα Μοκαπορεως, Διονυσία Δημητρίου, γυνή δὲ Μοκαπορεως, χαίρετε. Ces deux monuments sont donc étroitement unis. Le nom Mokaporis, si fréquent dans les pays thraces, a inspiré à T. — on ne voit pas comment — l'idée que la colline était le site d'une localité que l'Anonyme de Ravenne appelle Mocabora, la Table de Peutinger Mocasura entre Apri et Périnthe, et Kiepert place par là ce Mocasura ; « cette ville que nos stèles indiquent avec son nom d'homme thrace de Mokaporis » ; Mocaporis serait son fondateur. Ces pages sont incompréhensibles, comme d'ailleurs la plupart des pages de cette brochure. — P. 5 et 59, sur l'épitaphe *CIG*, 3795, bizarrement alléguée et mal expliquée, voir *Rev. Phil.* 1943, 198. — Le n. 3 est un gros bloc cubique qui porte ces noms en lettres du IV^e siècle : Φωκρίτ[ου], Δηλοπτίχ[ου], Κάλχαντος. Nous remarquons que le nom rare Δηλόπττχος, nom théophore tiré du dieu thrace Déloptès, parèdre de Bendis, est jusqu'ici un nom typiquement byzantin (cf. *Bull.* 1960, 278 ; *Gnomon* 1962) ; Κάλχας, très rare comme nom d'homme et non de héros, sinon nouveau, peut être mégarien, et donc Byzantin, et se rattache d'ailleurs au nom de la ville de Chalcédoine. Cette inscription de date ancienne, avec ses noms de Grecs, concorde avec le témoignage de la céramique et la topologie du site, pour nous assurer que cette localité est une des petites villes qui nous sont connues sur cette côte surtout par les listes des tributs attiques et par Skylax, dans la région de Périnthe et de Bisanthè, sans qu'on ait pu fixer leur emplacement : un τεῖχος parmi ceux qui sont attestés, Néon Teichos, Didymon Teichos, Héraïouteichos. Sur ces localités, cf. Meritt et Wade-Gery, *Athenian tribute lists*, I, 480-482 (selon ces savants, trois noms d'un même lieu), avec le croquis p. 481 ; *Hellenica*, V, 54-56 ; *Bull.* 1958, 206, p. 236 au bas. Il nous paraît que la question des villes de cette région à l'époque classique est à reprendre entièrement en tenant compte de ce nouveau site ancien très bien caractérisé. On voit comment il était vain de jouer à placer sur la carte des noms de localités, alors que des ruines essentielles sont encore inconnues ; nous avons souvent insisté là-dessus. Nous suggérerions provisoirement Héraïouteichos (Héraion), qui, en effet, a pu porter un autre nom dans les listes des tributs attiques.

194. *Périnthe*. — *Loc. cit.*, 14-22 et 66-69. N. 1, épitaphe sur un sarcophage disparu d'après la copie d'un professeur de lycée : Αὐρή(λιος) Κόσμος Σοφοκλέους Περίνθιος φυλῆς Προ- | ζῶν καὶ φρονῶν κατεσκευάσα τὸ μνημεῖον τοῦτον ἑαυτῷ καὶ [τῇ συν]βίῳ μου Αὐρη(λίᾳ) Εὐτυχίᾳ Κόσμου. Εἴ τις ἂν δὲ ἕτερον πτωμα | ἐπισθάλη, δώσει προστείμου τῇ Περινθίῳ πόλει (δηνάρια) βφ'. T. pense que nous apprenons ainsi l'existence de tribus à Périnthe et il déplore que nous n'ayons pas le nom complet de celle-ci, mais seulement le début : Προ. N'importe quelle série d'épitaques de Périnthe (par exemple Dumont-Homolle, p. 395, n. 74, z, 5 ; Kalinka, *Jahreshefte*, 2 (1898), *Beiblatt*, et 23 (1926), *Beiblatt* ; *BCH* 1912 ; *Rev. Phil.* 1936, 113 sqq. ; ces articles figurent dans l'étonnante bibliographie, pp. 84-89, qui a été copiée sans vérification, comme on peut le montrer ; T. ne les a pas lus ; les tribus de Périnthe et leur numérotation sont mentionnées

aussi par Oberhummer dans *PW* s. v. *Perinthos* (1937), 805) enseigne que l'appartenance à la tribu est souvent mentionnée à Périnthe-Héraclée et que ces tribus étaient presque toujours numérotées (on connaît jusqu'à la neuvième, φυλῆς ἐνάτης; cf. G. Seure, *BCH* 1912, 621, note 4). Les deux dessins publiés montrent que la troisième lettre du « nom » de la tribu n'est qu'en partie conservée; c'est la partie gauche d'un oméga; il s'agit de la « tribu numéro un », φυλῆς πρῶ[της]. — N. 2. Imprécation formant la fin d'une épitaphe : [δς ἄν δὲ τολμήσει ἕτερον καταθέσθαι, δώσει εἰς τὸ αἶρ]αίριον (δηνάρια) μαφ' · εἰ δὲ τις κακουργήσι τοῦτο λατόμιν (sur ce terme, son sens et son extension géographique, cf. *Rev. Phil.* 1936, 114-115; 1943, 37 sqq.; *Études épigr. et philol.*, 221-222) ὄρφανὰ τέκνα λίποιτο, γυνέκα τε χήραν, ἐν πυρὶ πάντα δράμοιτο, κακῶν ὑπόχιρος ὄλιτε · χέροις παροδίτα. Au début, où on lit d'ailleurs sur la photographie d'estampage αριν, G. E. Bean a reconnu l'*aerarium*. On s'étonne que ce mot [ἐρ]άριν ou [ἄρ]άριν ne soit pas suivi, comme toujours semble-t-il, de la précision δήμου Ῥωμαίων ou Ῥωμαίων (la série des épitaphes avec cette désignation dans l'amende funéraire réunie par nous *Hellenica*, VI, 99-100) et qu'on la trouve en Thrace. Pour l'amende, on reconnaît sur la photographie μύ(ρια), en ligature verticale, et αφ'. Mais il faut ajouter que l'inscription nouvelle publiée par T. est exactement le bas d'une stèle chrétienne publiée complète par E. Kalinka, *Jahreshefte*, I (1898), *Beiblatt*, 113, n. 10 : Αὐρ. Μάρκελλος Διογένους Ἡρακλεώτης πολίτης φυλῆς ἕκτης κατεσκευάσα τὸ (nous coupons ainsi au lieu de κατεσκευάσατο) λατό<λατ>μιν ἑμαυτῶ κὲ τῆ γλυκυτάτη μου γυνεὴ Αὐρ(ηλία) Ἀρτεμιδώρῃ καὶ τοῖς τέκνοις μου · ἔ τις ἕτερον τολμήσει καταθέσθαι, δώ(σ)ει τῆ πόλι προστίμου χάριν (δηνάρια) μύ(ρια) αφ' · εἰ δὲ τις κακουργήσι κτλ., toute la suite avec exactement même orthographe et même coupe des lignes. L'*aerarium* a disparu. Nous ajouterons aussi que cette formule d'imprécation est typiquement phrygienne; cf. notamment E. Rohde, *Psyche*⁸, II, 343; W. Schepelern, *Der Montanismus und die phrygischen Kulte* (1929), 190, n. 347. Nous relevons la présence à Périnthe d'une autre formule d'imprécation phrygienne (chrétienne), Dumont-Homolle, *Mélanges*, p. 394, n. 74, z, 2 (*Arch. epigr. Mill. Oest.*, 8 (1884), 224, n. 58; *BCH* 1912, 632, n. 85) : εἰ δὲ τις ἕτερον καταθῆται, ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν (cf. W. M. Calder, *Anat. Stud. Buckler*, 24-25; cf. *Hellenica*, XI-XII, 399 sqq.), et qui d'ailleurs se retrouve en face, dans la presqu'île de Cyzique (Grégoire, *Recueil inscr. gr. chr. Asie Mineure*, I, n. 8, épitaphe d'un Auxanôn Τρουδουνηνός). — N. 3, épitaphe : τὸ λατόμιν σ[ὺν καὶ] τῷ ἐπικειμένῳ βω[μῶ]. N. 4, épitaphe chrétienne d'une Ἄννα καλοκύμιτος.

195. *Byzance*. — Z. Taşlıklioğlu, *loc. cit.*, pp. 40-45 et 77-80, épitaphes. N. 1, à Unkapanı, près du pont Atatürk, sur un fragment de sarcophage dans un cartouche : Ἄνθιμος Ζωίλου ζήσας ἔτη μγ' χαῖρε. — N. 2, de même, à Sütlüce sur la rive Est de la Corne d'Or : Χαιρέας Νίγερος ζῶν τὴν σορὸν ἑαυτῶ καὶ τοῖς ἀδελφῶς. — N. 3, sur une stèle à fronton, l'épitaphe d'une femme : Ματρῶ Σίμου, du III^e siècle a. C. — N. 4, sur une stèle avec banquet funèbre, provenant de la nécropole de Bayazit, épitaphe d'un citoyen avec les trois noms romains : Κοίντος Ἄττιος Ἡρακλείδης. Sur les noms romains à Byzance, voir *Hellenica*, X, 23-24; *Rev. Phil.* 1959, 192 n. 10; 199.

196. Nezih Firatlı, *V Türk tarih Kongresi 1956* (Ankara, 1960), 194-199 : [*La nécropole de Byzance et les dernières trouvailles*; en turc], donne des précisions topographiques et chronologiques, avec un plan (pl. 77) et des photographies (pl. 78-80) de 6 stèles ou sarcophages, avec inscriptions sauf en un cas. La stèle n. 5 témoigne de remplois, comme d'autres monuments de cette nécropole;

ici il y eut successivement trois usagers : au-dessus du relief de banquet funèbre, l'épithaphe hellénistique Ποσειδωνίου τοῦ Ἀρτεμιδώ[ρου] est gravée sur un texte martelé ; postérieurement, on a gravé sur le bord inférieur : Ἐπιγράτης Διονυσίου Εἰσι ; le texte est complet ainsi ; nous considérons le dernier mot comme l'abréviation du nom d'une hékatostys de Byzance (sur les mentions de ces subdivisions, cf. en dernier lieu *Bull.* 1959, 252 ; nous pourrions en ajouter quatre autres).

197. Voir nos 220, 225.

197. *Constantinople*. — Feridun Dirimtekin, *Annual Ayasofya Museum Ist.*, 2 (1960), parmi diverses recherches et trouvailles byzantines, signale un beau fragment sculpté (image d'un paon), trouvé à Saraçhane, et un chapiteau, chacun avec des restes d'une inscription, quelques syllabes pour chacun, pp. 17-18 et 42-43. De même J. Lafontaine, *Byzantion*, 29-30 (1960), *Fouilles et découvertes byzantines à Istanbul de 1952 à 1960*, 360 ; *ibid.*, 386, I. Shevtchenko y reconnaît les restes des lignes 27 et 31 de l'épigramme de l'église S. Polyeucte, conservée dans l'Anthologie Palatine, I, 10. — Pour le fragment de l'inscription de la chronique de J. Lafontaine, *ibid.*, 349, voir *Bull.* 1960, 220 : [π]άντων ὧν ἀνταπέδωκάς μοι.

198. *Philippoupolis*. — G. Mihailov a publié un nouveau volume de son *Corpus IGBulg.* (pour les tomes I et II, voir *Bull.* 1960, 230-231 ; 235 sqq.). Le tome III devait comprendre toute la région entre l'Haemus et le Rhodope ; mais, à l'élaboration, la matière s'est révélée si abondante qu'on a dû couper le volume en deux parties, III 1 et III 2. Le tome paru concerne la ville de Philippoupolis et son vaste territoire, avec notamment Bessopara et Cillae. Il compte 310 pages in-8° et 259 planches : *IGBulg.*, III 1, *Inscriptiones inter Haemum et Rhodopem repertae, Fasciculus prior: Territorium Phippopolis* (Sofia, 1961). La seconde partie donnera notamment les inscriptions d'Augusta Trajana. M. délimite avec précision, d'après les trouvailles, l'étendue du territoire vers Augusta Trajana et vers Serdica. Il y a près de 700 documents, 878-1551. Ces inscriptions sont presque toutes de l'époque impériale. Cependant le petit fragment n. 879 appartient à un décret de l'époque hellénistique pour un étranger de passage (médecin, littérateur ou architecte), qui [ε]ὔδοκλήμην ; cf. aussi les n. 982, 1067, 1068 et surtout 1114 ; on peut donc espérer un jour des trouvailles relatives à cette époque ancienne de l'histoire de la Thrace intérieure, comme on en a à Seuthoupolis (*Bull.* 1959, 255). Dans cette ville importante, il y a un grand nombre d'inscriptions honorifiques, que ce soit pour les empereurs ou pour les magistrats. Aussi a-t-on un riche tableau de la vie civique dans cette « très brillante métropole », avec le *koinon* des Hellènes et le thracarque, l'aristocratie des grands-prêtres du culte impérial, avec ses combats de gladiateurs, les tribus, les concours (Kendreiseia Pythia) avec leurs agonothètes et leurs athlètes. De même pour les métiers ; n. 1401 *bis*, pour le *προμέτρης* qui offre une statue d'Héraclès au *συνέργιον*, voir le commentaire développé *Bull.* 1961, 399 et *Hellenica*, XIII ; l'énigme de la dernière ligne a été résolue par une lecture tout à fait différente de celle du premier éditeur, σὺν [τ]ῇ *τραπέζῃ*. Il y a des étrangers de Syrie (dans l'association dionysiaque n. 1517, l. 53) et d'Asie Mineure : un homme de Sardes et Thyatire, n. 1013 ; naturellement des Bithyniens de Nicée n. 998, 1521, et de Nicomédie n. 1008 et 1009 ; une Laodicénienne n. 1448 ; un soldat Ἀντιοχεύς τῆς ἀπὸ Δάφνης n. 1410. D'autres inscriptions évoquent la vie des villages ; ainsi les Bessoparénoi « d'en haut et d'en bas », n. 947 (cf. *Bull.* 1938, 508), avec leurs bornes sur les rochers ou sur des blocs. Comme partout, les épithaphe forment un bataillon

bien fourni ; comme partout, ces documents, trop souvent négligés ou méprisés, cachent de multiples enseignements : pour la tombe et ses formes (ainsi γράδος, n. 992, 993) ; — pour les interdictions et les amendes ; cette région fait encore partie de la zone où elles sont en usage (dans le fragment d'interdiction inédit n. 1001, l. 3, αὐτῆς παρακο[ιτ ? —], « παράκοιτις, -ης, poëticum est, sed quo modo supplere possis ? » ; sans doute παρακο[ύση] ; cf. par exemple à Diocésarée de Cilicie, *MAMA*, III, 77 : ὅς ἂν παρακούση τῶν ἁρῶν καὶ παρανοίξη ἢ ἄλλο πτώμα ἐπενθῆ ; *Hellenica*, XI-XII, 258 ; — n. 995, le directeur du *BCH* en 1901 ne pouvait être P. Roussel, c'était Th. Homolle ; de même n° 1401 *bis*, lire Th. Homolle pour M. Holleaux, comme il est signalé dans les addenda) ; — pour les malédictions (le n. 998, [ἐνε]ύχομαι τῷ Κενδρεισῶ Ἀπόλλωνι ἢ τὸν ἀ[νοίξαν]τα ἢ ἀγοράσαντα τὴν σορὸν πανσπερμεὶ ἐ[ξολέσαι] ; c'est un Nicéen ; n. 999) ; pour les formules, qui varient selon les régions du monde antique ; ainsi le ἀνεξοδίαστον propre à une partie de la Bithynie et à Philippoupolis (n. 992, 993, 1007 ; il nous paraît que le n. 1007 est une inscription chrétienne du III^e siècle, que nous commenterons ailleurs en détail dans un ensemble ; notons que le chiffre de l'amende n'est pas de 53 deniers (δηνάρια) λγ', avec ligature d'un *lambda* et d'un *gamma*, mais de 3.000 deniers, le signe à gauche du *gamma* indiquant le millier, comme on l'avait vu dans la première édition) ; — naturellement, comme les autres inscriptions, pour l'onomastique ; l'onomastique thrace spécialement trouve ici une documentation directement utilisable parce qu'elle a subi une révision critique. La vie religieuse est très largement représentée avec Apollon Kendreisos et ses fêtes ; — Asclépios, avec notamment son sanctuaire campagnard de Batkun (cf. *Bull.* 1944, 130) ; — les Nymphes des bains de Hisar, du sanctuaire de Bourdapa, d'ailleurs encore ; — un curieux Plouton à cheval (n. 953 ; *Hellenica*, III, 64). Le Corpus apporte en ce domaine un très bel inédit avec la longue dédicace dionysiaque (56 lignes) n. 1517, à Cillae, qui, sous Gordien, émane d'un σπειράρχης (cf. *Hellenica*, II, 130-132), qui a dédié la stèle (le terme τελαμών est parvenu jusqu'ici depuis la région côtière ; de même n. 1114 ; cf. *Hellenica*, VII, 33-34) comme *summa honoraria* pour la prêtrise, ἱεροσύνης χάριν. Les titres des dignitaires et participants sont variés et intéressants : ainsi le σεβαστοφάντης (cf. *REA* 1960, 321-322), l'ἀρχιδουκόλος, le ναρθηκοφόρος, l'ἀρχιμύστης, la κισταφόρος, les λιναφόρος, la λυχνοάπτρια, les βάκχη. Il y a des titres originaux et parfois difficiles : un σιμιοφόρος, porte-enseigne ; parmi trois κουρής, l'un semble être un σεῖστημάρχης ; un κρανιάρχης et un ἀρχι[.]αλλαρος. — L'illustration est de la richesse habituelle, richesse indispensable. Les descriptions des reliefs ou de la forme des lettres en sont fort allégées et, à vrai dire, aucune description ne peut remplacer la photographie, pour les lettres et leur disposition sur la pierre comme pour les reliefs. On a pratiquement un recueil des reliefs votifs, indispensable pour l'intelligence des inscriptions, qu'il s'agisse du Cavalier thrace, d'Asclépios, des Nymphes ou d'autres divinités. Parmi les stèles funéraires, banquet funèbre avec l'homme tenant la couronne, n. 1005, 1010, 1536 ; cf. *Rev. Phil.* 1959, 167-169, 235-236 ; *Hellenica*, XI-XII, 378-380. C'est un exemple que devraient méditer des entreprises épigraphiques embarrassées dans leurs traditions d'une autre époque technique (cf. *Bull.* 1960, 10 et 182 : K. Latte : « Reproduktion ist ja heute billiger als komplizierter Satz » ; 1961, 35 ; 1940, 5 *in fine*). A mesure que progresse régulièrement le Corpus des inscriptions grecques de Bulgarie, on en peut mieux mesurer l'immense profit : chacun peut utiliser avec sûreté un matériel qui était terriblement dispersé dans des publications souvent difficiles à atteindre et qui est fourni en édition critique après révision des pierres, quand cela est possible, et critique des éditions.

199. T. Zawadzki, *Archaeologia* (Varsovie), II (1959-60), 176-178 : *Une inscription funéraire bilingue de Plovdiv*, donne une révision de l'épithaphe IGR, I, 733. Elle concorde avec celle de G. Mihailov, *IGBulg.*, III 1, 1006.

200. *Région d'Augusta Traiana*. — G. Tabakova-Zanova, *Izvestia Arch. Inst.* (Sofia), 24 (1961), 203-219 : *Die thrakische Kullstätte beim Dorf Viden, Bezirk Stara Zagora* (en bulgare, résumé allemand, p. 219), publie les trouvailles d'un sanctuaire thrace à 16 km. à l'ouest de Kazanlak. Il y avait 33 reliefs du Cavalier Thrace et 3 d'Apollon et Daphné. Certains ont gardé leur inscription. Divers noms thraces.

201. *Région de Pautalia*. — Th. Gerasimov, *Izvestia Arch. Inst.* (Sofia), 24 (1951), 239-240. Sur un ex-voto, dans le registre inférieur, deux bacchantes portant chacune le thyrsé ; l'une tient aussi la tête de Penthée, l'autre une de ses jambes. Dédicace mutilée des : — σαπαρηνῶν, ἱερατ[εύοντος] Μουκαζενεο[ς]. Voir ci-dessus n° 187.

202. *Anchialos*. — V. Velkov, [*Mélanges en l'honneur de K. Schkorpil, publiés par l'Académie de Sofia, la Société Arch. et le Musée*; Sofia; 1961], 329-334 : *Déméter Malophoros* (en bulgare; bref résumé en français), publie un autel de l'époque impériale avec la dédicace Ἀγαθῆι τύχη[ι] · Φιλῆτη θεῶ Μαλοφόρω εὐχαριστήριον. Il relève que Déméter Malophoros n'est connue qu'à Mégare, Byzance et Sélinonte. Surtout il étudie le sens de l'épithète divine ; il repousse un rapport avec « la pomme » et soutient qu'il s'agit de « la brebis », en supposant que Malophoros est un autre aspect de Déméter Chthonia ou Gè Chthonia (attestée là), son culte étant lié à l'élevage des brebis. — Il faut relever que le culte de la Malophoros est exclusivement réservé à Mégare et à ses colonies. L'étude essentielle est K. Hanell, *Megarische Studien* (Lund, 1934), 174-177, avec aussi discussion sur le sens de l'épithète. Il faut ajouter maintenant que le mois Malophorios n'est pas attesté seulement dans le calendrier de Byzance (par la liste d'un hémérologe ; cf. Hanell, 190-194, et 201 ; un témoignage épigraphique, *Rev. Phil.* 1959, 202, n. 5), mais dans celui de la colonie mégarienne Callatis (*Bull.* 1939, 232 ; *Hellenica*, II, 53) ; le culte de la déesse y existait donc. La nouvelle inscription montre, à notre avis, que le culte (et le mois, dirons-nous) existait aussi dans la colonie mégarienne Mésambria, comme on pouvait le restituer. En effet ce culte mégarien n'a pu être importé à Anchialos que de sa voisine mégarienne Mésambria. On sait qu'Anchialos fut longtemps un petit établissement, proche de Mésambria et en face de l'ionienne Apollonia. Elle fut d'abord possédée et apparemment fondée par Apollonia. Mais une inscription a récemment appris comment elle fut disputée entre les deux villes, *Bull.* 1961, 419. C'est l'influence de Mésambria — et sans doute sa domination — qui y implanta le culte de la Malophoros.

203. *Mesambria*. — G. Klaffenbach, *Philologus*, 105 (1961), 295-297 : *Εἰκῶν ἔνοπλος*. Ces pages ont pour seul objet de maintenir l'adhésion donnée par K. dans *Gr. Epigr.*, 77 (*contra*, *Bull.* 1958, 16, p. 180) à l'interprétation de A. Salaç, premier éditeur du décret de Mésambria, *IGBulg.*, I, 315 : *ἡ εἰκῶν ἔνοπλος* dont fut honoré le médecin Glaukias de Mésambria par sa patrie était une statue « en armes », « en costume militaire », et non pas un portrait peint sur un bouclier honorifique. Pour cela, K. reproduit longuement l'ancien commentaire de S., qu'il juge, non point « malheureux », mais au contraire « durchaus zwingend », à la différence de L. R., de O. Deubner et W. H. Gross. S., dans le passage reproduit ou résumé, rapprochait, comme une « preuve irréfutable » — dont selon K. « die Richtigkeit feststeht » — les honneurs décernés par la ville de Chersonasos dans *Sylloge*³, 709, *εἰκόνα χαλκῆα ἔνοπλον*, qui est une statue de

bronze en costume militaire. Il paraît incompréhensible à K. que nous n'ayons pas été persuadés par S. et il semblerait incliner à voir dans cette attitude une sorte de manque de complète attention. En fait, il ne s'agit pas exactement de cela. Il nous faut préciser — ce que n'ont malheureusement pas indiqué S. ni K. — que le personnage honoré par la ville de Chersonasos, Diophantos de Sinope, était un général de Mithridate Eupator, dont les succès guerriers, et eux seuls, sont énumérés dans les longs considérants du décret. K. croit fortifier la « démonstration » en rapprochant un second document : le décret d'Apollonia tout récemment publié par D. M. Pippidi et E. M. Popescu, *Bull.* 1961, 419 ; le navarque d'Istros, qui porta secours aux Apolloniates et dont le décret détaille les succès dans la guerre, sera récompensé par une εἰκόνι χαλκῆι ἐν ὄπλοις ἐπ' ἐμδόλου. Pour répondre dans les mêmes termes à un certain étonnement de K., nous devons dire que, de notre côté, nous jugeons « unverständlich » son argumentation. Il est normal que le général et le navarque aient été honorés d'une statue les représentant en appareil guerrier, et le navarque par-dessus le marché debout sur un éperon de navire. On a plus de peine à voir le rapport — évident pour K. à ce qu'il paraît — des armes avec l'image du médecin : le ἰατρὸς Γλαυκίας était-il donc allé sur le champ de bataille et avait-il manié glorieusement l'épée au lieu du bistouri et des compresses, et, comme nous dirions aujourd'hui, en violation de la convention de Genève ? Il y a là une aporie qui peut faire réfléchir (le médecin statufié en armes, disions-nous, en une formule qui n'a pas retenu l'attention de K.). D'autre part, le décret de Chersonasos pour le général de même que celui d'Apollonia pour l'amiral spécifient expressément εἰκῶν χαλκῆ ἔνοπλος. L'absence de l'adjectif dans le décret de Mésambria pour le médecin n'aurait-elle pas quelque sens ? l'emploi ou l'absence du mot ne pourrait-il pas être un des nœuds de la question ? S. avait noté — et K. reproduit cette phrase — que « l'expression εἰκῶν ἔνοπλος se répète aussi dans une inscription d'Olbia (*Ios PE*, I², 40, l. 40), probablement dans le même sens », c'est-à-dire en costume militaire. Là, comme à Mésambria, on a évité l'adjectif χαλκῆ, lequel nous assurerait qu'il s'agit d'une statue. Le citoyen d'Olbia honoré par ce décret de l'époque impériale a rendu de nombreux services, mais rien n'indique qu'il ait eu une fonction militaire. S. avait noté — K. reproduit le passage — que le décret de Chersonasos avait été gravé sur une base, où il y avait encore la trace des pieds d'une statue, et que l'on ordonnait de graver le décret εἰς τὴν βάσιν τοῦ ἀνδριάντος. Il en va de même pour le décret d'Apollonia honorant le navarque : ἀναθεῖναι τὴν εἰκόνα εἰς τὸ ἱερόν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Ἰατροῦ καὶ γράψαι τὸ ψήφισμα εἰς τὴν βάσιν. Ne vaut-il pas la peine de remarquer qu'il n'est point question de base de statue comme emplacement de la gravure dans le décret pour le médecin de Mésambria ? On décide de consacrer une εἰκῶν ἔνοπλος dans le sanctuaire d'Apollon, de graver le décret à part sur une stèle (télamon) dans le sanctuaire d'Asclépios. De même à Olbia le citoyen honoré aura son εἰκῶν ἔνοπλος exposée au gymnase, et on grave à part le décret εἰς στήλην λευκόλιθον. Tout se passe donc comme si, d'après leur contenu et leur formulaire, les quatre décrets de Mésambria, d'Olbia, de Chersonasos et d'Apollonia allégués et amalgamés par K. formaient deux séries différentes, les deux derniers, rendus pour des militaires, se distinguant des deux premiers. En réalité, le problème des expressions εἰκῶν ἔνοπλος et εἰκῶν χαλκῆ ἔνοπλος est bien plus complexe que ne l'a pensé K. et il mérite une « volle Aufmerksamkeit », en le mettant d'ailleurs dans l'ensemble de l'histoire des « images honorifiques ». Nous nous en tiendrons là pour le moment, sans encore alléguer les inscriptions que K. n'a pas jugé bon de rechercher.

204. *Odessos*. — M. Mirtchev, *Bull. Soc. Arch. Varna*, 12 (1961), 13, n. 10, début d'un décret pour un Tomitain. On a l'intitulé : "Ἐδοξε τῷ δήμῳ ἑπιμηνιεύον[τος Νου]μηνίου τοῦ — υ · Παρμενίων Παρμενίωνος εἶπεν. Pour la formule ἐπιμηνιεύοντος, cf. *Rev. Phil.* 1959, 192. Puis le début des considérants : ἐπειδὴ Ἀρτέμων Χαιρίωνος, (nous lisons ce nom sur la photographie et non pas le nom nouveau Ἰαρίωνος) Τομείτης καὶ ἐκ πατρίδος ὧν ἀστυγείτονος καὶ συγγενοῦς (les deux villes d'Odessos et de Tomis sont milésiennes) καὶ πατὴρ ε[ὐεργέτ]ου καὶ πολλὰς δὲ δε[δωκότος ἀποδείξε]ις (n'aurait-on pas πολλὰς δεδ[ωκότος] ?) τῆς πρὸς τὸν δῆμον εὐνοίας καὶ αὐτὸς στοιχ[εῖν βουλόμενος —].

205. M. Mirtchev, *loc. cit.*, 11 (1960), 41, n. 16 : angle supérieur droit d'une stèle éphébique richement décorée (cf. *Rev. Phil.* 1959, 169 ; *Hellenica*, XI-XII, 369-371) ; on y reconnaît les jambes d'Apollon accompagné d'un serpent. De la liste, quelques lettres.

206. M. Mirtchev, *loc. cit.*, 12 (1961), *Nouveaux monuments épigraphiques du littoral de la Mer Noire* (en bulgare). P. 7, n. 1, bas-relief de bonne facture représentant le Cavalier s'avancant au pas vers un autel, placé sous un arbre, avec *oscilla* et accompagné d'un hermès ; devant l'autel, comme figuré de face, un taureau attaché ; derrière apparaît à mi-corps un personnage portant sur sa tête un plateau chargé d'offrandes. Sur l'architrave, la dédicace Ἡρώ Καραβασμῶ χαριστήριον. Ce héros est connu par plusieurs dédicaces d'Odessos. *IG Bulg.*, I, 284-289. La scène est exactement semblable en tous ses détails sur les reliefs 285-286. Au-dessous la liste des dédicants. Elle comprend 21 noms, outre le prêtre (les deux derniers gravés sur les piliers constituant le cadre du relief). Nous les reproduisons tous ici, car ils sont intéressants à insérer dans l'onomastique de la ville ionienne : θοινεῖται οἱ περὶ τὸν ἱερέα Νουμήμιον (cf. *Hellenica*, XI-XII, 373) Ζηνίδος, Ἀπελλᾶς Μενάνδρου, Διονύσιος Ἐπικράτους, Μένιππος Ἑλληνοσ (voir ci-après n° 208), Ἀγαθήνωρ (cf. *Hellenica, ibid.*) Μητροδώρου, Ἑλλήν <α> Ἀρπαλέος (cf. le nom Αλπαλη à Odessos, *Rev. Phil.* 1959, 233), Αἰαντίδης (cf. *Rev. Phil.*, 234) Ἀρτεμιδώρου, Ἀρτεμίδωρος Ἱερωνύμου, Καλλισθένης Ἀρτεμιδώρου, Ἀντίφιλος Ζωπυρίωνος (cf. *Hellenica, ibid.*), Ἐλευσεινίος Ἐλευσεινίου (cf. *Rev. Phil.*, 1959, 233), Ζωτῆλος Ἐρμαφίλου, Αἰαντίδης Μενάνδρου, Ζωπυρίων Ἀ[ν]τιπάτρου, Ἑλλ(η)ν Χαιρέου, Ἡρότειμος Ἀρτεμίδω[ρου], Ἀρτεμίδωρος Δημητρίου, Ζωπυρίων Ἀρτεμίδω[ρου], Ἀντίφιλος Ἀγαθήνωρος, Αἰσχρίων Ξενάνδρου, Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου, Ἀγαθήνωρ Ἀντιφίλ(ο)υ. M. a considéré θοινεῖται comme une graphie de θυνεῖται. En effet, Odessos a déjà fourni une dédicace au Héros Manimazos (même type de relief ; sur la face de l'autel, un hermès et un bélier ; près de l'autel une femme) publié par Salač et Schkorpil en 1928 et reprise en dernier lieu *IG Bulg.*, I, 77 ; elle émane de θυνεῖται Ἐρμᾶντος οἱ περὶ τὸν ἱερέα Ἐπτακενθον Ἀσιατικοῦ διὰ ἐπιμελητῶν Θεοδότου Ἡράκωνος καὶ Ζηνη Ποσιδωνίου. « Votum posuit collegium piscatorum a Hermante quodam conditum. Secundum Rostovtzeff Ἐρμᾶντος nomen loci cuiusdam esse videtur (in hanc opinionem bene animatus est G. Kazarov, *SpBAN*, 23 (1934), 13, not. 1), sed non recte. Θυνεῖται pro θυνῖται qui thynnos piscantur. De rebus ad piscationem in ora occidentali Ponti Euxini pertinentibus vide apud Rostovtzeff, *Ges. und Wirt.*, II, 312. » Cette interprétation des éditeurs est passée partout ; ainsi le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones a inséré θυνίτης, « tunny-fisher », sur la foi de cette inscription : « Varna (il faudrait Odessos), θυνεῖται lapis » ; G. Redard, *Les noms grecs en -της* (1949), 39 ; d'où sans marquer la forme exacte du mot dans sa seule attestation, H. Frisk, *Gr. Etym. Wörterbuch*, s. v. θύννος (1959) : « θυνίτης, Thunfischer (Inscr. Varna (toujours !) ; Redard, ... 39). » En réalité,

il ne faut pas considérer le nouveau *θουνεῖται* comme une forme de *θουνεῖτης* ; pour la seconde fois, le second *nu* de *θύννος* manque dans le mot. Au contraire, il nous révèle la véritable racine du substantif, déformé par l'itacisme dans la première dédicace. Les *θουνεῖται* et les *θουνεῖται* sont une association qui tire son nom du banquet religieux, *θούνη*, le banquet qu'organise en Laconie et en Messénie la *θουναρμόστρια*. Précisément dans la même région, à Callatis, nous trouvons le même terme, avec une autre terminaison, pour désigner une association. Depuis assez longtemps on y connaissait un décret rendu par *τοῖς θουνάταις τᾶς Δάματρος τᾶς Χθονίας* (*Dacia*, III-IV (1927-32), 451 (cf. *Bull.* 1936, 373; 1958, 330) ; une autre publication récente (*Dacia*, NS, II (1958), 207-225 ; *Bull.* 1960, 265) a donné un second décret de ces *θουναῖται τᾶς Δ[άμα]-τρος*. Tels sont aussi les *θουνεῖται* et les *θουνεῖται* d'Odessos.

207. M. Mirtchev, *loc. cit.*, 12 (1961), 9, n. 3, sur un relief du Cavalier au pas, tenant une phiale, dédicace : Ἡρωί [Π]ροπυλαίῳ εὐχαρισ[τήριον] Καλ —. — N. 4, sur un relief du Cavalier à la chasse : Εἰθις Εἰθιαλοῦ, Διζαπορις Αὐλουζενε[ος].

208. M. Mirtchev, *loc. cit.*, 10 (1957), *Monuments épigraphiques de la ville de Varna et de son département* (en bulgare), publié, pp. 125-132, 17 inscriptions de Varna ou de sa banlieue, qui n'avaient pas été insérées dans *IGBulg.*, I, paru auparavant. Plusieurs sont sur des reliefs au type du banquet funèbre, le défunt brandissant la couronne selon le type canonique à Odessos (cf. *Rev. Phil.* 1959, 167-169 ; *Hellenica*, XI-XII, 377-380), n. 1, 2, 3, 10, 11, 11 a, 12, 14 ; sur le seul n. 5, la main droite du défunt repose sur sa hanche. N. 1 : Ἀρτεμίδωρος Ἴππομέδοντος (son fils Xénon dans *IGBulg.*, 272) καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Ἰαδῶ (Ἰαδῶν dans 115) Ἡφαιστίωνος (cf. *Rev. Phil.* 233, n. 10 ; *Bull.* 1955, 163, n. 2) θυγάτηρ χαίρετε. — N. 2, la femme est fille d'un Ζηνίς (gén. Ζηνι). — N. 3 : Πρεῖμα Ταταρίωνος θυγάτηρ, γυνὴ δὲ Λουκίου Διονυσίου, μήτηρ τέκνων ε' (formule intéressante) χαίρετε. — N. 4, encore un Byzantin dans ces régions (pour Tomis, cf. ci-après n° 229), détail nouveau pour Odessos : Χρυσέρωσ Ἀλεξάνδρου Βυζάντιος ζήσας ἔτη κη', χαῖρε. Type de la stèle : homme nu de face, accompagné d'un enfant. — N. 5 : Νεικίας Ξενάνδρου καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Ζουκηπιστος (nouveau) Ἑλληνοσ (cf. *Rev. Phil.*, 230), χαῖρε. — N. 6 : [Ἐσ]-τιαῖος (cf. *Rev. Phil.*, 212 ; *Bull.* 1961, 846, p. 265) Σιρουωνος (nouveau). — N. 8 : une Φιλίστη Ζηνίδος. — N. 9, un grand-prêtre du culte impérial : Νουμήνιος Νουμηνίου τοῦ Διογένους ἀρχιερέως · χαῖρε. — N. 10 : Ἡρακλέων Δημόλου καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Πρεῖμα Δημητρίου θυγάτηρ · χαίρετε. — N. 11, noms et formule intéressante : Ἀγαθήνωρ (cf. *Hellenica*, 373) καὶ αἱ γυναῖκες αὐτοῦ Βοων (nouveau) Ζωπύρου καὶ Τουτας (cf. Τουτα dans 151 et Τιουτα, Detschev, *Sprachreste*, 507 ; et *IGBulg.*, III 1 ; femme dynaste de Thrace dans une inscription de Thasos, Pouilloux et Dunant, *Études Thas.*, II, 52) Ζωπύρου καὶ ὁ υἱὸς αὐτῶν Ἀγαθήνωρ καὶ ἡ θυγάτηρ Ζουδιεγιπτου (nouveau) · χαίρετε. — N. 12, une Ἀπφία. — N. 14, série de noms thraces : -ς Αὐλουζενεος καὶ ἡ γυνὴ [αὐτοῦ —]επιερὶς Ἀπτεκενθ[ου]. — Le n. 15 est une dédicace sur un relief du Cavalier Thrace : Μουκατραλεις Ἐπ[τατρα]λεος ἀνέθηκε. — Le n. 16, dédicace sur un fragment de relief du Cavalier Thrace chassant le lion : [Ἡρ]ῶ Καρδιβρηνω (épithète nouvelle) ἀνέθη[κεν —]αυ (ne serait-ce pas Αὐ[ρήλιος]?) Διονύσις Μενάνδρου.

209. M. Mirtchev, *loc. cit.*, 11 (1960), 55-58 : *Nouveaux monuments épigraphiques de la région de la Mer Noire* (en bulgare). D'Odessos, une nouvelle série d'épithaphes : le n. 3 avec représentation d'un navire ; banquet funèbre à la couronne (cf. ci-dessus n° 208) n. 6, 7, 12, 14 (avec cavalier au banquet) ; n. 5,

cavalier. N. 1 : 'Ελένη Διονυσίου χαῖρε. — N. 5 : — -ων Κόνωνος ἥρω[ς]. Un nom de femme nouveau n. 6 : Διονύσιος Γλαυκίου, γυνή δὲ αὐτοῦ Βαθεις, Νουμηνίου θυγάτηρ · χαίρετε. — N. 7 : Βλωστειν Ξενάνδρου ; cf. Βλωστι Ζηνιδος *IGBulg.*, 188. — N. 8 : 'Απω, 'Ηράκωνος θυγάτηρ, γυνή δὲ Κρίτωνος τοῦ Διονυσίου · χαῖρε. Le nom Απω apparait sur un relief d'Odessos au musée d'Athènes *IGBulg.*, 179 bis ; on a justifié le nom en l'expliquant *Hellenica*, XI-XII, 378 ; le nouveau texte montre, en apportant un second exemple du nom et à Odessos même, qu'on ne peut songer à corriger l'autre. — N. 11, épitaphe avec mention d'un soldat : Γ. Αἰμίλιος Βιάτωρ καὶ ἡ γυνή αὐτοῦ Οὐάλεντεινα, Οὐάλεντος θυγάτηρ λεγιῶνος αἰ', ζήσασα ἔτη κ' · χαῖρε. Sur les pilastres qui encadrent la scène du banquet funèbre, les deux mains supines, symbole de mort prématurée, et des objets familiers, dont un miroir. — N. 12, noms bien connus dans la région : [Πρ]ομαθίων καὶ 'Απατούριος οἱ Ποσειδωνίου. — N. 14, fragment d'épitaphe du iv^e siècle a. C. — N. 17, dédicace d'un soldat à Apollon ; date mutilée selon les consuls. — N. 23, sur un relief de Cavalier (pas à la chasse ; au pas ; devant un arbre un serpent et une base surmontée d'un personnage drapé saluant ; dédicace : "Ἡρωι Εἰπερκωνει (nouveau) Μένανδρος 'Αμύντορος.

210. M. Mirtchev, *loc. cit.*, 12 (1961), p. 11-12, deux épitaphes. N. 6 : sous un relief de banquet funèbre, la fin d'une inscription : ἱερεὺς θεοῦ Μεγάλου (cf. *IGBulg.*, I, 150) καὶ εὐποσιάρχης (cf. *Rev. Phil.* 1959, 213 ; *Bull.* 1959, 259, pp. 213-214) καὶ ἡ γυνή αὐτοῦ Παρθενία 'Απελλᾶ θυγάτηρ · χαίρετε.

211. D. M. Pippidi, *Dacia, NS*, 4 (1960), 515-517 : *Pierres errantes (IGBulg., I, 58)*, signale que la partie gauche de cette inscription, rattachée par L. R., *Rev. Phil.* 1929, 150-152, et vue en dernier lieu à Dionysoupolis en 1897 (cf. L. R., *Rev. Phil.* 1959, 214), se trouve maintenant au musée de Constantza en Roumanie (Tomis), où elle est arrivée on ne sait d'où, ni quand ni comment, à une date postérieure à 1937. Il en donne une photographie. — On peut maintenant constater le raccord des deux morceaux d'après les photographies des pierres. Comme si souvent, c'est le raccord des deux parties du contenu du texte qui l'avait imposé. Un exemple tout à fait semblable pour deux morceaux d'une pierre d'Istros, début d'un décret de Milet : *BCH* 1928, 170-172 ; S. Lambriano, *Dacia*, 3-4 (1932), 398-400 avec photographie.

212. G. Tontcheva, *Bull. Soc. Arch. Varna*, 10 (1957), 51-61 : *L'influence thrace à Odessos* (en bulgare, avec résumé français). Cette influence se développe à partir du iii^e siècle, surtout dans les cultes. La culture mixte gréco-thrace ne se développe qu'après l'invasion de Byrebistas et l'installation dans la ville d'un grand nombre de Thraces. Alors, d'après les épitaphes, la moitié des noms de personne sont thraces. Développement du culte du Grand Dieu Darzalas. Pp. 59-60, tableau des noms thraces.

213. M. Mirtchev, *Bull. Soc. Arch. Varna*, 12 (1961), 13, n. 12 : borne militaire trouvée à 4 km. de Varna, sur le territoire de la ville, avec les noms de Valérien, Gallien, Valérien jeune et Salonine : 'Α[γ]αθῆ τύχη. Αὐτοκράτορα Καίσαρα Πούπλιο(ν) Αἴλι(ο)ν Λικίννι[ο]ν Οὐάλεριανὸν καὶ Γαλλ[ι]τῆν Σεβαστοῦς καὶ τὸν θ[ε]οφιλέστατον Κέσαρα Κορν[ή]λιον Οὐάλεριανὸν καὶ τὴν Σεβαστὴν Κορνηλίαν Σαλωνῖναν ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος 'Οδησιτῶν ἐν τοῖς ἰδίους ὄροις. Εὐτυχῶς.

214. V. Velkov a donné une vue générale d'Odessos sous le Bas-Empire dans une étude en deux rédactions : *Bull. Soc. Arch. Varna*, 10 (1957), 109-116 : *Einige Bemerkungen über die sozial-ökonomische Entwicklung der Stadt Odessos in der Spätantike* (en bulgare, avec résumé allemand) et *Akten XI*.

internat. byz. Kongresses 1958 (München 1960), 655-659 : Das Schicksal einer frühbyzantinischen Stadt zur Zeit der Völkerwanderung, Odessos-Varna am Schwarzen Meer. V. utilise notamment comme matériel épigraphique les épitaphes publiées, avec photographies, par V. Beševliev, *Izvestia istor. druž.* (Sofia), 19-20 (1944), 18-39 : *Allchristliche Grabinschriften aus Varna* (en allemand), que nous n'avions pas connues jusqu'ici. C'est une occasion de les analyser, en profitant aussi de corrections manuscrites de B. et en y ajoutant quelques observations ; d'autant plus que ces inscriptions restent isolées et peu accessibles, puisqu'elles ne sont pas insérées dans les *IGBulg.* de G. Mihailov, les inscriptions chrétiennes et byzantines de la Bulgarie étant réservées à un Corpus spécial, préparé par V. Beševliev lui-même. L'article de B. groupe 37 inscriptions, dont 2 latines, car il a repris celles qui étaient connues. Odessos offre le plus bel ensemble en Bulgarie (et sur toute la côte Ouest du Pont sans doute) d'inscriptions de cette époque. Certaines sont publiées par K. Schkorpil, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 14 (1940-42), pp. 24-30, n. 59-80 (*Bull.* 1948, 157 fin). Le formulaire est bien indiqué par le n. 1 (Jireček, *Arch. Epigr. Mitt. Oesterr.*, 10 (1886), 179) : Χαῖρε πιστὲ παροδῖτα · Δανιήλ ὁ τῆς μακαρίας μνήμης, υἱὸς Ἡλιοδώρου ἀπὸ κώμης Ταρουτίας ἐμπόρων τῆς Ἀπαμέων ἐνορίας, ζήσας ἐν σωφροσύνῃ ἔτη ξγ' ἐν Χ(ρίστ)ῳ ἐτελιώθη μ(η)ν(ὸς) Ὀκτωβρίου κ', ἰνδ(ικτιῶνος) ς' ἢ ζ', βασιλεύοντος Ἰουστινιανοῦ τοῦ λα' ἔτους (557 p. C.). On a entendu que Daniel était un « ἔμπορος aus dem Dorfe Ταρουτία im Gebiet der Stadt Apamea » (V.). On n'a pas reconnu que c'était le nom de la ville : Ταρουτία Ἐμπόρων. Cette ville du territoire d'Apamée, sur la route d'Hama à Alep, a gardé ce nom composé jusqu'à aujourd'hui, sous la forme mi-transcrite mi-traduite : Taroutin el-tuggar. C'est ce qu'a établi J. Mordtmann, *Z. d. morg. Ges.*, 41 (1887), 302, précisément d'après cette inscription d'Odessus (cf. E. Honigmann, *Hist. Topographie von Nordsyrien im Altertum* (1923), 87, n. 445 ; R. Dussaud, *Topogr. hist. de la Syrie antique et médiévale* (1927), p. XII (sur l'équivalence des noms), 201 (sur les ruines d'après *Princeton Exp.*) ; *I. Syrie*, IV (1955), p. 204, avec les inscriptions n. 1618-1647. Nous expliquons par l'origine syrienne le nom Héliodôros. — N. 2, un marin : ναύκληρος Ἀσιανὸς Πηλαεΐτης (Schk., n. 66 ; *Bull.*, *loc. cit.*). — N. 3 (Schk., n. 73) : Ἐνθα κατάκιτε σύνδιος Στρατηγίου ζήσασ(α) ἔτη μβ', ἀπογεναμένη τὸν μύρινον βίον · χέρετε παροδῖτε. B. entend : μύρινον = μύρρινον (la vie de myrte ? la vie parfumée ?). Nous cherchons là une transcription par itacisme d'un adjectif formé sur μοῖρα, tel μοιρινόμ (car il y a un *mu*, avec Schk.). — N. 4 : une gynḗ Ἀμαΐτια (corr. B.). — N. 5 (Schk., 63, mais pas exact pour la fin) : Ἐνθα κατάκιτε Ἰοσέδις κώ(μης) Θαρουθίον. — N. 6 : le défunt est Κωνσταντῖνος υἱὸς Εὐγενίου ἱατροῦ. — N. 7 : épitaphe de Παῦλος γουνάρις (fourreur ; corr. B. au lieu d'un nom de personne) ἀπὸ χωρίου Σαναλέων, sans doute en Asie Mineure. — N. 8 : Ἐπιφάνης Σαπουνᾶς (de même V.). Nous préférons le nom de métier σαπουνᾶς, fabricant ou marchand de savon (σαπουνιον, σαποῦνι), même si le mot n'est pas attesté. — N. 13 : un Μερκούριος ὕγγῶς (= υἱὸς) Κομητᾶ. — N. 14 (Schk., 60) : Ἐνθα κατᾶκητε ἡ φιλόχρηστος Μαρία κατὰ θεῶ τοῦ λαμβάνοντος αω. — N. 15 (Schk., 78) : un primiciaire, Ὠνώρις πριμικῆριως. — N. 16 (Kalinka, 363) : la femme d'un Φλωρεντίου σκριναρίου. Il n'y a pas à corriger en σκριν(ι)αρίου. — N. 17 et 18 (une même inscription ; corr. B.) : Τροφίμη Μοσογηή. « Ethnikon ? » Certainement. Nous nous demandons si ce ne serait pas un des nombreux et extraordinaires avatars de l'ethnique de la ville de Mopsueste en Cilicie ; nous en reconnaissons un ailleurs. — N. 19, transcription du latin Δούλκα οὔζορ Φλορίνω. — N. 20 : un Εὐφῆμις

Εὐγενίου κῆ Ματρώνης οἰκεῖος Βαλγατιανὸς πιστός. — N. 21. Épigramme indiquant la disposition des places de trois frères et sœurs : Τριῶν κασιγνήτων ἐνθάδε τύμβοι ἡ μὲν ἐκ δεξιῶν Ὑπατία, ἡ δὲ ἐξ εὐωνύμων Ἀντιοχία κἀγὼ μέσος Ἰωάννης κληθὶς ἐνθάδε κισμέν. — N. 23, Eustathia, femme de Σισίνιος γουνάριος du village de Gdameos sur le territoire d'Hadrianoupolis de Paphlagonie (voir *Villes d'Asie Mineure*², 361, n. 6). Date de la mort, ἀνεπή (dans les autres ἐτελευτᾶ) μη(νὶ) Νοεμβρίῳ, πρώτη ἡμέρα Σαββάτω. Demande de prières : Εὐξασθε ὃ διερχόμενυ ὑπὲρ τῆς κατακυμένης. — N. 24 : Εὐλαμπία χωρίου Κιτόρων, de la même ville (cf. *ibid.*) ; femme Νεκταρίου γουναρίου (corr. B.). — N. 25 (Schk., 61), encore le métier de fourreur, Θεωκτής[του γουν]ναρίου, père de Σοφία. — N. 26 (Kalinka, 361) : Δουκλίσμιος ἐ[πίσκοπος] Δωροστόλου, évêque de Durostorum mort loin de son diocèse (cf. *Rev. Ét. Anc.* 1960, 355-356, avec note 4 de la p. 356). — N. 27 (Schk., 65), le σύνθιως Καρέλλου τοῦ μεγαλοπρ(επεστάτου) ΙΑ (abrév.) Λ (abrév.). Aurait-on : Ἰλ(λουστρίου) ? — N. 29 (Kalinka, 360) : Ἐνθάδε κατὰκίται Μάρκελλος ὁ τῆς μακαρίας μνήμης δέκαρχος βάνδου (avec minuscule ; corr. B. ; c'est une troupe) κόμιτος Δούδου καστελίου Ῥούνις. — N. 30 (Schk., 68) : encore un σαρνιαρίου. — N. 31 (Schk., 80). En tête ΧΜΓ. Épitaphe de Δαμιανῆ γαμετὶ γεναμένη Ἰωάννου κηρωψοῦ (corr. B.), nom de métier en rapport avec les cierges. — N. 34 (Schk., 74) : la défunte Βάσσα. — N. 35 (Schk., 64) est néogrecque (corr. B.).

215. M. Mirtchev, *Bull. Soc. Arch. Varna*, 11 (1960), 44-46, n. 25-28, nouvelle série d'inscriptions chrétiennes du même type que les précédentes. N. 25, Πέτρος πρεσβύτερος est mort (ἐτελευτίσεν) μη(νὸς) Φεβρουαρίου πεντεκαιδεκάτη ἡμέρα, δευτέρᾳ ὥρᾳ διπνοῦ. Ce doit être son fils que le lecteur n. 26 : Βῶνος ἀναγκρόστις υἱὸς Πέτρου πρεσβυτέρου. — N. 27 : ὁ μακάριος Ῥικιθας. — Le n. 28 mentionne le χωρίον de Gdameos, déjà connu (plus haut n° 214, n. 23) sur le territoire d'Hadrianoupolis de Paphlagonie : ὄρων τῆς Ἀδριανουπολιτῶν τῆς εὐτυχεστάτης Ὀνοριάδος. Il est difficile d'admettre la restitution : ἀπὸ χωρίο[υ —] Γδαμεου ὄρον Θ[έρμης] (en Cappadoce) πόλεος τῆς εὐτ[υχεστά]της. Cette épithète ne semble pouvoir s'appliquer qu'à la province d'Honoriate. Mais il est difficile de faire cadrer les deux textes. Au début, plutôt que [γενά]μενος ἀπὸ κτλ., nous écrivons : [ὄρμω]μενος d'après le n° suivant.

216. M. Mirtchev, *Bull. Soc. Arch. Varna*, 12 (1961), p. 11, n. 8, encore une épitaphe chrétienne : + Ἐνθάδε κατὰκίτε Στέφανος ὁ ἐν μακαρίᾳ τῆ μνήμῃ ὀθονιοπράτης τῆς Βιθυνῶν ἐπαρχείας, ὄρμωμενος ἀπὸ χωρίῳ Βαμβῶλω τῆς Βιθυνῶν ἐπαρχείας ἔτελ(εύτησε) μη(νὸς) Ἀπρι(λίου) ιη', ἰνδ(ικτιῶνος) η', ὑπατ(εύοντος) Φλ(αθίου) Βασιλίου τοῦ λαμπροτ(άτου) ἔτους δ' (544 p. C.). Le village de Bambolos dans la province de Bithynie ne semble pas connu ; mais les sources byzantines sont si peu dépouillées et si peu indexées qu'on ne saurait nullement l'assurer. Le mot ὀθονιοπράτης ne semble pas encore attesté ; c'est un hasard. Il ne signifie pas « fabriquant la toile », ὀθονιοποιός, comme le pense M., rapprochant le verbe πράττειν. C'est un marchand, exact synonyme de ὀθονιοπώλης (ci-après n° 355 ; à Hermoupolis la Grande, *Fouilles Univ. Fouad Touna el Gebel*, p. 96) ; à Magnésie du Méandre, *I. Magnesia*, 303 ; à Eumeneia, *MAMA*, IV, 349 ; cf. *Ét. Anatol.*, 552 ; dans Liddell-Scott-Jones un exemple papyrologique. Au Bas-Empire c'est une évolution générale qui tend à transformer les composés en — πώλης en composés en -πράτης, ἀρτοπώλης en ἀρτοπράτης, οἶνοπώλης οἶνοπράτης etc. ; plus tard le Livre du Préfet en porte témoignage. Ces relations d'Odessos avec la Bithynie, comme avec la province d'Honoriate (ci-dessus nos 214-215), sont intéres-

santes. A l'époque turque la Bithynie était un des grands fournisseurs de voiles pour la marine ottomane. « On fait à Bend-Eregli (Héraclée du Pont) de bonnes toiles », écrivait Hadji Khalfa en 1648.

217. *Marcianopolis*. — M. Mirtchev, *Bull. Soc. Arch. Varna*, 10 (1957), 132-133, publie 2 inscriptions qui ont été reprises *IGBulg.*, II, 798 et 817. De la seconde on n'a que la fin : Νάρκεισον δ' ὄν<ον>ομ' (nous lirions ainsi, et non δ' ὄν ὄνομ') ἔσκεν, πάλην δ' ἤσκησεν ; il ne s'agit pas d'un gladiateur (index *IGBulg.*, p. 231), mais d'un lutteur ; on ne confond jamais les uns et les autres. — Le n. 20, près d'*Abril*, dédicace Θεῶ Δαδατοπέω est repris aussi dans *IGBulg.*, II, 869.

218. M. Mirtchev, *loc. cit.*, II (1960), p. 35, n. 2, stèle avec banquet (couronne) : Σκυθικός τῆ ἰδίᾳ μητρὶ Κοιτῆ ζησάση ἔτη ν' τὴν στηλεῖδ' ἀνέστησεν. Χαίρετε. — P. 42, n. 18 : fragment d'une formule de vœux pour un empereur. — P. 42, n. 19 : sur 6 à 7 lignes, quelques syllabes ayant appartenu à des noms. L. 2 : -ος Νεανισκα[ρίου]. Nous préférons y reconnaître un titre éphébique : νεανισκά[ρχης]. En effet ce titre de l'organisation éphébique est connu en un certain nombre de villes : Panticapée, Tanais, Athènes, Sparte, Tarse (dans *F. Delphes*, III, 238), Smyrne, Téos, Milet et Apollonia de la Salbakè (cf. C. A. Forbes, *Neoi* (1933), 62-63 ; pour cette dernière ville, l'inscription est classée là, comme en général, par erreur à Aphrodisias ; voir *La Carie*, II, p. 47 et 282). Il est arrivé plusieurs fois que ce titre ait été d'abord méconnu. Forbes cite à la fois Magnésie du Méandre et Milet, mais il n'y a de référence que pour Magnésie, à savoir *I. Magnesia*, 306, où cette inscription mentionne le tombeau de Μάρκου Τουρπιλίου Φλώρου Διογένους Μειλησ[ίου] Ἰ'Ανισκάρχου (note de Kern : « Ἀσιάρχου? Lesung sicher ») καὶ Κοίντου Τουρπι[λίου] Φλώρου Ἀριστέα τοῦ ἀδελφοῦ α[ὐτοῦ] Μειλησίου τῶν καὶ Μαγνήτων κτλ. C'est Ad. Wilhelm qui a reconnu, *Jahreshefte* 1901, *Beiblatt*, 36 — et le renvoi est indispensable — [νε]ανισκάρχου. C'est à Magnésie plutôt qu'à Milet que Turpilius dut exercer cette fonction. A Sparte, dans *IG*, V 1, 71 a, l. 8, Kolbe corrigeait en Φίλιππον Νεανίσκ[ου] la copie de Fourmont NEANISKPX ; un nouveau texte avec νεανισκάρχης a permis à Woodward de retrouver ce titre abrégé sur la pierre déjà connue (*Ann. Br. Sch.*, XXIX, p. 28, n. 43 ; XLIII, p. 227). A Téos, R. Demangel et A. Laumonier, *BCH* 1922, 347, n. 42, lisaient ainsi une épitaphe : Φοῖνιξ Νεῶνις Χάρχα (pas d'explication) χρηστὴ χαῖρε. O. Kern, éditeur de l'inscription de Magnésie, a reconnu : Φοῖνιξ νεανισκάρχα (*Phil. Woch.* 1924, 190 ; *SEG*, II, 620 ; c'est un vocatif ; on a corrigé le premier *chi* en un *kappa* ; on peut penser en effet que le second *chi* a entraîné une assimilation du *kappa* précédent ; il faut cependant remarquer que ce phénomène a pu se répéter et perdre ainsi le caractère d'une faute individuelle et accidentelle : dans l'inscription de Smyrne *Monatsber. Berlin* 1855, 196 la copie de Baumeister donne νεανισκάρχης. Le document de Marcianopolis pourrait être une épitaphe avec ce titre, comme plusieurs des inscriptions alléguées ci-dessus. Ce doit être plutôt une liste du gymnase.

219. M. Mirtchev, *loc. cit.*, 12 (1961), p. 8, n. 2, sur un relief du cavalier thrace au galop : Κερζετρας Αυλουζενεος ἀνέθηκε.

220. *Dionysoupolis*. — M. Mirtchev, *loc. cit.*, II (1960), p. 43, n. 21, publie un décret de proxénie de haute époque hellénistique (sans exclure le IV^e siècle) ou plutôt un résumé de décret, analogue à des inscriptions de ce genre à Mésambria (*IGBulg.*, I, 309) ou à Olbia (*Ios PE*, I², 20-23 ; *Bull.* 1960, 278) : Ἀγαθῆι τύχηι. Διονουσοπολίται ἔδωκαν Ἀριστομένει Διονυσίου Ὀδησιτῆι αὐτῶι καὶ ἐγγόνιαις πολιτείαν, προξενίαν, ἀτέλειαν πάντων χρημάτων καὶ ἐγγείων ἐγκτησιν

(joindre ces deux mots) *καὶ προεδρίαν καὶ δίκας προδίκους καὶ εἴσπλουν καὶ ἔκπλουν καὶ πολέμου καὶ εἰρήνης ἀσυλεῖ καὶ [ἀσπονδεῖ —.]* L'ancienneté de ce document confirme les considérations *Rev. Phil.* 1959, 199 : les Dionysopolites n'ont jamais rédigé leurs actes en dorien ; le document *IGBulg.*, I, 29 (copié en Eubée) ne peut donc leur appartenir ; on a proposé *Rev. Phil.*, 200, d'attribuer cette inscription à Byzance ; un heureux hasard a voulu qu'une stèle votive de Byzance ait surgi en 1960 pour rendre cette attribution certaine, car elle est analogue et permet de lire dans *IGBulg.*, 29, le nom des *Διονυσοβολεῖται* (voir *Ann. Collège de France 61^e année* (1961), 315).

221. Sur les rapports d'Akornion avec Byrebista et la formule qui indique son titre de cour (*IGBulg.*, I, 13), justes réflexions de S. Lambrino (n° 234), 211-212. De même R. Vulpe (n° 242), 312.

222. *Bizone*. — M. Mirtchev, *loc. cit.*, 11 (1960) p. 38, n. 9, fragment d'un relief votif avec *εὐχῆς χάριν*. Dans la région de Tolbukin, p. 41, n. 15, épitaphe d'un *Ἐρμογένειος, πρόμοιρος*, avec épigramme.

223. Mirtchev, *loc. cit.*, 12 (1961), 10, n. 5, fragment de caractère indistinct. — P. 12, n. 9, le nom *Λεοντίος*, ou plutôt *Λεόντιος* (*Λεόντιος*), avec une croix. — P. 13, n. 11, deux fragments avec des restes de noms.

224. *Dobroudja*. — D. M. Pippidi (n° 246), 89-105 : *Die Agrarverhältnisse in den griechischen Städten der Dobrudscha in vorrömischer Zeit*. L'absence de documents, soulignée par P., rend difficile de sortir des hypothèses et des théories.

225. *Callatis*. — G. Bordenache, *Dacia*, NS, 4 (1960), 489-509 ; *Antichità greche e romane nel nuovo museo di Mangalia*, publie une série de trouvailles fortuites faites à l'occasion de l'activité architecturale, d'un rythme très rapide, qui transforme Mangalia en une importante station balnéaire. N. 1, d'une épitaphe il n'y a que la fin du nom et du patronyme. Mais elle vaut la peine d'être signalée pour la date (fin du iv^e siècle) et la stèle décorée : acrotère végétal et deux rosettes dans le champ. — N. 5, stèle à banquet funéraire de la fin du iii^e siècle. Au-dessous 7 noms, avec le patronyme au-dessous de chaque nom : *Σάτυρος Βάχχου* (il faut remarquer le lien entre les deux noms ; cf. par exemple *Hellenica*, IX, 66 ; *Rev. Phil.* 1959, 229, n. 4), *Εἰσαγόρας Ὀλυμπίχου*, *Μῆνις Σατύρου*, *Δαμάτριος Κρηθέου*, *Φαίικων Κλεομηδέος*, *Ἀπολλόδωρος Διον[υσίου]*, *Αἰσίνας Ἐπιστράτου*. Nous ferons remarquer que, si la racine onomastique *Φαικ-* est connue (Bechtel, *HP*, 495), le nom *Φαίικων* ne semble pas l'être encore. Par une rencontre intéressante, non point curieuse, mais typique, nous pouvons attester ce nom justement pour Callatis par une épitaphe hellénistique inédite de Byzance pour un *Φαίικων Ἀρτεμιδώρου Καλλατιανός*. Quant à *Αἰσίνας*, L. R. l'a reconnu, après Ad. Wilhelm, dans un décret d'une ville ionienne du Pont Gauche (*IGBulg.*, I, 391), comme celui d'un citoyen de Callatis (*Rev. Phil.* 1959, 225-226) ; là encore la convergence des deux attestations de ce nom vers Callatis est remarquable. — N. 6, stèle hellénistique avec le nom de *Ἀπολλώνιος Ἐπιστράτου*. Dans les deux personnages debout, de face, près de la proue d'une barque, B. reconnaît les deux orphelins qui attendent en vain le retour du père disparu à la pêche. A notre avis, le personnage à droite, avec large chapeau, est le défunt lui-même près de son navire. — N. 8, stèle de l'époque antonine ; buste dans un cadre avec colonnes ioniques ; au-dessus l'épitaphe : *Εὐάνδρος Φρόντωνος Ἡρακλεώτης ἐτῶν λx' χαῖρε*. Publiée aussi dans l'album de E. Condurachi, *Bull.* 1961, 411, Pl. 46. Des groupements sur les Héracléotes du Pont dans les villes du Pont Gauche dans *Rev. Phil.* 1959, 182, avec la note 6, et 188 ; maintenant aussi

Hellenica, XI-XII, 380. — N. 15, sur la base d'une statuette d'Aphrodite du III^e siècle p. C. la dédicace : Ἀγαθῆι τύχῃ, τὴν θεὸν ἐξήρτισα ἐκ τῶν ἰδίων (ἱερίᾳ Αὐρ(ηλία) Χρυσέᾳ Διονουσίῳ).

226. *Ibid.*, 506-509, G. Bordenache publie une statuette de Némésis (griffon à ses pieds) avec la dédicace : Ἀγαθῆι τύχῃ. Ὑπὲρ τῆς πόλ[ε]ως ἄρχοντες οἱ περὶ Φλ(άουιον) Φάρον ποντάρχην καὶ βασιλέα καὶ ἀρχιερ[έα]. Le commentaire sur Némésis ne nous paraît pas avoir marqué l'essentiel. Les deux dédicaces de magistrats de Stratonicee de Carie (Panamara n'est pas à en distinguer ; ce sanctuaire est un dème de Stratonicee) alléguées p. 507, note 19, gagneraient sans doute à être lues dans *Gladiateurs*, où elles sont reprises et commentées, pp. 64, avec la note 3 (lien avec le grand-prêtre du culte impérial), 172, 268-269. Némésis doit être ici spécialement la déesse de l'amphithéâtre et des spectacles, honorée par les « archontes » groupés autour du pontarque. — D. M. Pippidi, *ibid.*, 511-514 : *Un nuovo pontarca callatiano del III secolo E. N.*, commente les titres des magistrats : archonte, roi (éponyme ; cf. *Hellenica*, II, 51-53), pontarques (renvoi à son article n° 240 ; deux autres pontarques à Callatis) et grand-prêtre du culte impérial.

227. Sur l'épithète φιλοκτίστης sur une architrave rappelée par I. Barnea (n° 243), 371, voir *Bull.* 1951, 141 et (p. 209) 236 a, commentant cette inscription même ; autres témoignages, en dernier lieu, *Bull.* 1961, 835.

228. Sur le mot fantôme ὑπαταγός dans une inscription de la ville voir n° 4.

229. *Tomis*. — Un groupe de savants a publié au nom de l'Académie de Bucarest une histoire générale de la Roumanie antique et médiévale (jusqu'au X^e siècle) : *Istoria României*, I, *Comuna primilivă, Sclavagismul, Perioada de tracare la feudalism* (LXXI et 889 pp. in-8° ; Bucarest, 1960). Il y a de nombreuses illustrations et des cartes très utiles. Pour les inscriptions, il y a des photographies de document d'*Istros* (p. 197, dédicace de Peisistratos de Thasos au Grand Dieu, *Bull.* 1961, 423 ; p. 211, décret pour Aristagoras), de *Callatis* (p. 206, stèle d'un marin, cf. n° 225), mais surtout de *Tomis* ; c'est pourquoi nous signalons ce livre spécialement à cette place. P. 491, base du pontarque Cominius ; p. 503, sous un bas-relief avec char trainé par un bœuf, épitaphe d'un Byzantin : Αὐρ. Σωζόμενος Ζωτίχου Βυζάντιος ζήσας ἔτη μ' ; p. 505, stèle du marin Théokritos, avec figuration du navire (aussi dans l'album signalé *Bull.* 1961, 411) : Πουφεῖνα Ἰάσονος Θεοκρίτω Θεοκρίτου υἱῷ τὴν στήλην ἀνέστησεν ναυκλήρω τῷ καὶ βασιλεῖ ζήσαντι ἔτη κδ', μῆνας θ' · χαίρετε ; les titres sont intéressants ; p. 548, le gladiateur Skirtos ; p. 553, le relief dionysiaque avec les Courètes et l'inscription *Bull.* 1938, 239 ; p. 555, le relief avec banquet funèbre de Κάλλιστος Μίδα ἐτῶν λς', élevé par sa femme Marcia et sa fille Kallistè. P. 544, la décoration d'un beau sarcophage anépigraphé est toujours considérée comme reproduisant les emblèmes du dieu Men (théorie de E. Coliu, *Istros*, I (1934), 81-116) ; nous y reconnaissons les emblèmes de la fonction d'agoranome, comme l'avait suggéré L. R., *Études Anatoliennes*, 291, n. 3. — P. 527, le sarcophage de Barboși, mais sur lequel on ne voit pas l'inscription (cf. *Bull.* 1960, 274).

230. I. Stoian, *Studii și cerc. ist. veche*, II (1960), 303-321 : *Au sujet du magistrat éponyme de la ville de Tomis* (en roumain ; résumé français d'une quinzaine de lignes). Il est établi que cet éponyme était un prêtre ; deux décrets sont datés ἐφ' ἱέρειῳ ou ἐπὶ ἱέρειῳ, celui qui est relatif à la création d'un corps militaire (*Sylloge*³, 731 ; photographie) et *Arch. epigr. Mill. Oester.*, 1887, 41, n. 55 (1888, 127-130), honorant un homme de Tyras (photographie). On ne peut affirmer qu'il s'agisse du prêtre d'Apollon Iétros, comme à Istros, ni même

d'un autre Apollon. Dans le second décret, où on lit : ἐφ' ἱέρω Ἀπόλλωνος, S. suggère que ce peut être un nouvel exemple de l'éponymie exercée par une divinité (en dernier lieu *Rev. Phil.* 1959, 202-203, 210-211), et cela paraît très probable d'après l'étendue de la lacune. Tel est le cas au moins pour un fragment inédit que publie S., p. 315-316, où Déméter est éponyme : Ἱερωμένης (cf. *Rev. Phil.* 1959, 210) Δήμητρος, ἄρχ[οντες —] et les noms à l'accusatif. P. 318, fragment nouveau qui doit appartenir à un décret. On songerait, l. 3, à [π]αρειδη[μήσας]. P. 319-320, révision de la double dédicace à Apollon Agyeus *Bull.* 1939, 223 ; S. accepte nos suggestions. Les dédicaces ont été faites κατὰ χρησμόν ; nous pensons qu'il y a des raisons d'attribuer cet oracle à Claros (cf. *Rev. Phil.* 1959, 189-191).

231. I. Stoian, *Studii clasice*, 1 (1959), 105-113 : *La tribu Hopletes dans une inscription inédite de Tomis* (en roumain, avec très bref résumé français). S. reproduit la dédicace (*Dacia*, 1 (1924), 273) faite par un Apatourios φυλῆ Ὀπλείτων ὑπὲρ δισφυλαρχίας, en adoptant le datif introduit par L. Robert. Il publie un fragment nouveau donnant le nom de cette même tribu, épitaphe de [Ἀύρ. ?] Διονύσι[ος Κρή]σκεντος | [φυλῆς] Ὀπλήτων | [ζήσα]ς ἔτη κζ' (27 ans) ; et une autre épitaphe de l'époque impériale. — Cette étude est reprise avec de nouveaux développements dans la même revue, 3 (1961), 175-202 : *Contribution à l'étude des tribus de Tomis* (en français). Tous les documents sur les tribus de la ville y sont reproduits. N. 1, p. 176 (Michel, *Recueil*, 1289) : Ἡ Ἀργαδέων φυλὴ ἐστεφάνωσε Κερκίωνα Τιμομάχου φυλαρχήσαντα. Sur ce monument et son décor, cf. *Rev. Phil.* 1959, 220-221. La note sur le nom Κερκίων n'est pas bonne ; il faut bien se rendre compte que le fameux « Pape-Benseler » ne date pas de 1911, comme l'indique S., mais remonte environ à 100 ans. On étudiera ailleurs les noms de la famille de Κερκ —. Relevons précisément à Istros un Κερκίων (*Bull.* 1955, 163, p. 243, l. 23) et un Κερκᾶς (*Bull.* 1959, 265). — N. 2, p. 178 : la φυλὴ Ἀργαδέων à son prostate, T. Flavius Poseidónios (*IGR*, I, 634), premier agonothète du dieu Antinoos. L. 2-3, S. restitue : τὸν ποντάρχην καὶ ἀρχιερῆα τῆς Ἐξαπόλεως, au lieu de ἀρχιερῆα. N. 3, p. 180, épitaphe de Μαρκιανὸς Μαρκιανοῦ φυλῆς Ἀργαδέων γραμματεῦσας (*Bull.* 1939, 224). La façon dont S. s'exprime pour apprécier et condamner des publications du milieu du siècle dernier (*Pandora*, ou *Arch. epigr. Mill.*) parce qu'il n'y avait pas de fac-similé, etc., manque de sens historique. — N. 1, p. 180, épitaphe de Χρῆστος... φιλότιμος φυλῆς Αἰκορέων. S. sait que la stèle est au British Museum, mais il n'a pas connu la publication avec fac-similé (il se plaint de n'avoir pas eu « même un fac-similé ») *GIBM*, II (1883), n. 178. — N. 2, p. 181, épitaphe de l'orfèvre Ποντια[νός], [φυλῆς Αἰκο]ρέων (*SEG*, I, 333). N. 3, p. 183, encore la tribu Αἰκορέων (*Arch. epigr. Mill.* 1884, n. 32 ; même sens historique envers Tocilescu). N. 4, p. 183 : [φυ]λῆ Αἰγικ[ορέων] (publiée d'abord comme de Callatis ; attribuée à Tomis par K. Regling). P. 186, n. 1, φυλὴ Ὀπλείτων et Ὀπλήτων dans les deux inscriptions au début de ce paragraphe. N. 2, p. 188 (avec photographie), l'autel funéraire élevé par Ἐρμογένης Ἀνκυρανὸς καὶ Τομίτης φυλῆς Οἰνώπων à sa femme Epiphania (*Arch. epigr. Mill.* 1895, 228, n. 94 ; ajouter G. Mihailov, *Gr. Epigr. bulg.*, n. 21) avec épigramme originale (pour le thème des voyages, cf. *Hellenica*, IV, 47, n. 8, où elle est citée). L. 14, S. a lu ἐθέμην παλαμῆσιν ἀγναῖς ὑπὸ τύνδω et non αἰ[μ]αῖς. P. 190, S. signale sans préciser une inscription inédite nommant la tribu Οἰνώπας. P. 190, n. 1, mention d'un phylarque dans le fragment *Dacia*, I (1924), 275 (photographie). P. 193, dans l'inscription n. 1 (*IGR*, I, 648 ; cette inscription aussi est republiée depuis 1889 dans *GIBM*,

n. 177, à l'insu de *IGR* et de Stoian), la φυλή 'Ρωμαίων est selon S. le *conventus civium Romanorum*. C'est l'organisme que S. reconnaît aussi dans la σπεῖρα 'Ρωμαίων de *IGR*, I, 638 (photographie), ce qui ne nous paraît pas possible. S. pense qu'il a pu n'exister à Tomis que quatre des tribus ioniennes.

232. G. Bordenache, *Dacia*, NS 4 (1960), 255-272 : *Attività edilizia a Tomi nel II secolo dell'E. N.*, publie plusieurs inscriptions gravées sur des morceaux d'entablement décorés. Comme l'inscription latine p. 256, les fragments pp. 257-262 (deux fragments sur 5 déjà connus et non rapprochés, *Arch. epigr. Mill. Oesterr.*, 1884, 13, n. 31, et 1894, 107) donnent le nom de Q. Roscius Murena, gouverneur de Mésie en 116-117 : [Q. Roscius] Mu[re]na [Coelius Silius] I[ulius Pompeius Falco leg. Aug. pr. pr. fecit ou faciendum curavit] Κυεῖ[ντ(ου)] 'Ρωσίου [Μουρῆνα Κοιλίου] Σ[ιλίου] Ἰουλίου Πομπείου Φάλκ[ονος] πρεσβευτοῦ Σεβαστοῦ καὶ ἀντιστρατηγοῦ]. Sur le fragment pp. 262-263, restes du nom du même gouverneur : Coel[sius], Μου[ρῆνα]. — Pp. 263-267, groupement des dix fragments *IGR*, I, 609 (cf. S. Lambrino, *Bull.* 1958, 333), description, photographie et restitution. Cette dédicace d'un édifice à Antonin le Pieux et au César Marc Aurèle donne le nom du gouverneur Fuficius Cornutus (cf. S. Lambrino) en 156-157 : [Αὐτοκράτορι Καίσαρι Τίτῳ Αἰλίῳ] Ἰ'Αδριανῶ Ἀντωνεῖνῳ Εὐσεβεῖ Σε[βαστ]ῶ καὶ [Μάρκῳ Αὐρηλ]ίῳ Κ[αίσαρι —] ... ἀππο --- ος Θεοδώ[ρου ἐκ τῶν ἰδ]ίων [κατεσκευάσ]εν ἀγοράσας κα[ὶ κ]αθ[ιερῶσας τ]ὸν τόπον [Κυεῖντου Φ]ουφικίου Κορ[νουτοῦ πρεσβευτοῦ Σεβαστ]οῦ ἡ[γή]ησαμένου τῆς ἐπαρχίας]. Nous ne comprenons pas l'aoriste ἡ[γή]ησαμένου au lieu de ἡ[γεμονοῦντος]. — Pp. 267-272, un fragment donnant le nom du gouverneur M. Servilius Fabianus (en 161-162). B. écrit : [- ἡγ]ησαμένου Μ. Σερουῖ[ου] Φαδιανοῦ]. Le premier mot nous paraît mal restitué ; il devait y avoir : [ἐπι-μελ]ησαμένου correspondant à *faciendum curavit*. Le titre de gouverneur était indiqué ensuite, et pas à l'aoriste.

233. V. Canarache, *Studii classice*, 3 (1961), 227-240 : *L'édifice à mosaïque découvert devant le port de Tomis*, que l'on date du II^e ou du III^e siècle p. C., a sur le linteau de la porte monumentale de la voûte l'inscription : ΕΡΜΕΟΣ.

234. *Istros*. — Nous avons déjà signalé rapidement dans le dernier bulletin, 420, que S. Lambrino avait publié, avec un commentaire historique approfondi, un décret hellénistique trouvé dans ses fouilles de 1928, dans la *Revue des Études Roumaines*, 5-6 (1960 ; Paris ; parue au début de 1961), 180-217 : *Décret d'Histria en l'honneur d'Agathoclès*, avec photographies de cette stèle difficile à déchiffrer et parsemée de lacunes. Ce magnifique document vient se placer, par son intérêt historique et les nombreux détails qu'il donne, à côté des fameux décrets d'Olbia pour Protogènes, de Chersonasos pour Diophantos, du décret trouvé hier, à Istros aussi, d'Apollonia du Pont pour le navarque istrien Hégésagoras (*Bull.* 1961, 419). Comme ces décrets, il est très intéressant pour la prose hellénistique. L. écrit, p. 189 : « une page de Diodore, comme aimait à l'appeler Maurice Holleaux. » C'est M. Holleaux qui avait fourni un bon nombre de restitutions. ... Le décret est daté : ἐπιμηγεύοντος Δι[ον]υσίου τοῦ Βιάνορος (l. 1-2). L. 3-8, généralités sur l'activité civique d'Agathoclès, fils d'Antiphilos ; remarquer ἐν τε ταῖς ἀρχαῖς καὶ ταῖς ἐπιμελείαις καὶ συνεδρείαις (sur ce dernier terme déjà S. Lambrino, *Bull.* 1955, 163, p. 242). L. date le décret, d'après des considérations historiques, des environs de 200 a. C. Il répartit les événements racontés en 6 ou 7 années de guerre ou de tractations, s'étendant sur dix ou quinze années. Au début, l. 8-15, il s'agit d'incursions anarchiques de bandes de Thraces : τῆς τε [πόλεως] οὔσης ἐν τα[ρ]αχῆι καὶ πειρατευ[όν]των Θραικῶν οὐκ [δλί]γων τῆν [τε χ]ώραν καὶ τῆν [πόλ]ιν. Agathoclès, nommé

toxarque, recruta des mercenaires et put assurer la rentrée des récoltes (cf. *Hellenica*, XI-XII, 271). Ensuite le décret parle d'une attaque massive des Thraces, cette fois organisés sous un certain Zoltès, qui est mentionné 5 fois sans jamais le titre de roi ; l. 35, il est « l'archonte » des Thraces : *πρεζβευτής εἰς τὴν Θράκιαν καὶ πρὸς τὸν ἄρχοντα αὐτῶν Ζ[όλ]την*, ce qui est un titre militaire et ce qui rappelle aussi des titres dans le royaume du Bosphore. L. localise Zoltès au S.-O. de Bizônè, vers l'Hémus, et après la disparition de l'état celte de Tylis qui date de 213. L. 14-16 : *Θραικῶν τε τῶ[ν] πε[ρὶ] Ζ[όλ]την μετὰ στρατοπέδου μείζον[ος] παραγ[ιν]ομένων εἰς τε τὴν Σκυθίαν* (le terme désigne ici la Dobroudja, où il n'y a plus depuis longtemps de domination scythe) *καὶ τὰς [ἐ]λληνίδας πόλεις* (on voit que ce sont les villes de la côte depuis Bizônè jusqu'à Istros) *τὰς [τασσομένα]ς ὑπ[ὸ] βασι]λέα Ῥήμαξον*. Ce roi Rhémaxos, qui domine les villes grecques et qui est censé les protéger, est inconnu par ailleurs. L. écarte que ce fût un roi celte (Bastarnes de la Bes-sarabie) ou thrace, et il y reconnaît un roi daco-gète, prédécesseur de *Oroles* connu par Justin, 32, 3, 16 et qu'il place vers 180. Ce lointain prédécesseur de Byrébista, avec son fils mentionné l. 54, atteste la continuité d'un royaume gète. Agathoclès a traversé diverses tribus pour atteindre Zoltès (l. 17 sqq.) : *α[ἰ]ρεθεις πρεζβευτής ἀ[π]ε[δήμησ]εν [διὰ τῆς] πολεμίας ἔθνη πλείονα διελθῶν* ; il a obtenu que les barbares n'attaquent pas la ville, qu'ils rendent les biens enlevés, et on a convenu d'une somme à payer (l. 18-25). Ensuite (l. 25, *μετὰ ταῦτα*) les Thraces ont assiégé Bizônè (cf. *Rev. Phil.* 1959, 179) et pillé le territoire d'Istros ; pour 600 statères d'or, Agathoclès, envoyé en ambassade, obtient que les Thraces n'approchent pas de la ville et que les Istriens puissent rentrer leurs récoltes, l. 25-33 : *ἐμβ[αλόν]των αὐτῶν εἰς τὴν χ[ώ]ραν καὶ Βιζώνην μὲν πολιορκούντων τὴν τε χώραν πορθο[ύ]ντων, τῶν δὲ θερῶν ἡμῖν ὄντων ὑπογύων* (de même déjà l. 10-11), *αἰρεθει[ς] πρεζβευτής καὶ ἀποδημήσας ἐπὶ τὸ στρα[τόπ]εδον* (cette fois, il est allé au camp de Zoltès et non, comme dans l'ambassade précédente, à sa résidence beaucoup plus lointaine), *τῶν πολιτῶν αὐτῶι πρόσταγμα δόντων [κα]τὰ τρόπον* (nous préférons restituer : *[πάν]τα τρόπον*) *ἐξαγοράζειν τὴν χώραν καὶ τὰ θέρη* (instructions d'une désespérante éloquence), *ἔπεισ[ε] Ζόλτην καὶ τοὺς Θραικας [ἀ]πὸ χρυσῶν ἐξ[ακ]οσίων μ[ὴ] ἑμβά]λε(ῖ)ν εἰς τὴν χώραν μήτε ἐγγῆσαι τῆς πόλεως, δι' [ὃ] συνέ[βη] τοὺς πολίτας [κ]υριεῦσαι πάντων [τ]ῶν ἀπὸ τῆς χώρας κα[ρπῶν]*. Une fois encore, il est allé en ambassade auprès de Zoltès, mais alors à sa résidence, pour renouveler les traités avec lui, l. 34-36 : *[πά]λιν δὲ αἰρεθεις πρ[ε]ζ[ε]βευτής εἰς τὴν Θρακίαν* (non plus au camp, en Scythie) *καὶ πρὸς τὸν ἄρχοντα αὐτῶν Ζ[όλ]τη[ν], ἀ[νε]νεώσατ[ο] μὲν τὰ[ς] γεγε]νημένας ὁμολογίας καὶ συνθή[κας] πρὸς αὐτούς*. Ensuite il réussit à empêcher une attaque des pillards thraces en signalant leurs intentions et leur rassemblement à la fois au dynaste Zoltès et à la cité, l. 36-39 : *αἰσθόμεν[ος] δὲ συναγωγὴν τινα γινομένην [ν]πειρατῶν πλειό[νων], ἐν[έ]δειξεν [μ]ὲν τῶι Ζόλτηι, ἐνεφάνισεν δ' ἀνε]λθῶν καὶ τοῖς πολ[ίταις] δ[ι] ὃ συνέβη τὴν ἐπιβουλὴν αὐτ[ῶν] ἀ[π]ρακτον [γ]ενέσθαι[ι]* ; il nous semble que c'est au cours de son voyage qu'il s'est aperçu de cette concentration hostile. Mais Zoltès ne tient pas ses engagements et fait des incursions continuelles, l. 40-41 : *[παραβά]ν[τ]ων δὲ τῶν Θρ[αι]κῶν τοὺς ὄ[ρ]κους καὶ τὰς ὁμο[λογίας] καὶ π[οιο]υ[μένων] ἐπιδρομ[ὰς] συνεχε[ῖς]*. Agathoclès est nommé alors « stratège du territoire avec pleins pouvoirs » et, avec une troupe de volontaires, il contient l'ennemi jusqu'à l'arrivée du roi Rhémaxos, l. 41-45 : *αἰρεθεις ὑπὸ τοῦ [δήμου] στρα[τη]γός ἐπὶ τῆς [χώ]ρας [αὐ]τοκράτωρ* (voir *Bull.* 1961, p. 194), *λαβῶν τ[ῶν] τε πολ[ιτῶν] ἐ[θελ]οντὰς*

στρατιώτας καὶ τῶν συμφευγόν[των β]αρβάρων ε[ἰς τὴν] πόλιν, διετήρησεν ἀσφαλῶς τὴν τε χώρα[ν καὶ τὰ κτήν]η καὶ τὰ θέρη μέχρι τῆς διαβάσεως τῆς το[ῦ βα]σιλέως Ῥη[μάξου]. De la mention des « barbares réfugiés dans la ville », L. conclut à l'existence de bons rapports avec les indigènes du territoire et à une certaine symbiose des deux éléments ethniques, comme à Tomis et à Olbia. Le roi passe le fleuve, l. 46-47 : διαβάντος τε τοῦ βασιλέως εἰς τὸ [πέρα]ν (cf. l. 53). Son royaume est donc au delà du Danube, et pas trop loin. Mais il ne laisse pas de troupe de garde, l. 47 : φυλακὴν δ[ὲ] διὰ τὸ δέ]ος οὐ καταλιπόντος. L. admet qu'il était en butte, sur une autre frontière aux hostilités des Bastarnes. Rhémaxos a cependant le front de réclamer le tribut d'usage, l. 47-49 : ἀποστειλ[αντο]ς δὲ ἀγγέλου[ς] (remarquer le mot, qui s'oppose ici à πρεσβευτής ; ils n'ont pas à discuter, à négocier, mais à transmettre l'ordre) καὶ ἀπ]αιτοῦντος τὸν φόρον, τῆς χώρα[ς οὐ]σης ἐμ πολέμωι. Ambassade d'Agathoclès auprès du roi, l. 49-50 : αἶρε[θεῖς] πρεσβευτῆς καὶ ἀποδημήσα[ς κα]τὰ πλοῦν. De ce dernier mot L. conclut qu'Agathoclès a navigué sur le Danube et quelqu'un de ses affluents, voies bien connues par les traces du commerce grec, le Tiarantos (Seret) ou le Naparis (Jalomitsa) plutôt que le Porata (Pruth), et que le royaume de Rhémaxos était dans la plaine valaque ou moldave, bien plutôt qu'en Bessarabie. Agathoclès persuade le roi d'envoyer une garde de 100 cavaliers, l. 50-51 : ἔπεισε τὸν [βασι]λέα Ῥήμαξον δοῦναι εἰς [προ]φυλ[ακὴν ἰ]ππεῖς ἑκατόν. Mais les Thraces poussent une forte attaque, les cavaliers prennent peur et se retirent au delà du fleuve, laissant le territoire sans défense, l. 51-53 : ἐφόδου δ[ὲ] μ]ερίζονος τῶν Θραικῶν προσ[πεσο]ύσης το[ῦ]ς προφύλαξιν κα[ὶ ἀ]ναχωρησάντων αὐτῶν [εἰς τὸ π]έραν διὰ τὸ μ [φό]βον τῆ[ς τ]ε χώρας οὐσης ἀφυλάκτου. Nouvelle ambassade d'Agathoclès, cette fois auprès du fils du roi ; L. admet que le roi est engagé dans une autre guerre, sans doute contre les Bastarnes ; son fils est alors son suppléant ; l'ambassadeur obtient 600 cavaliers, qui cette fois battent Zoltès et les Thraces, l. 53-57 : αἰ[ρεθεῖς] πρεσβευτῆς πρὸς τὸν υ[ἱὸ]ν τοῦ βασιλέως Φράδ[μουνα], ἔπεισεν αὐτὸν δοῦναι προφυλ[ακὴ]ν ἰπ[πέ]ων ἑξακοσίων · οὐ[τοι δὲ ὑπερέχον]τες (nous écririons plutôt [κρατήσα]ντες) τῶν στρατοπ[έδ]ω[ν] κατεν[ίκων τόν τε [ἀρχοντα αὐτῶν ? Ζό]λτην κα[ὶ] π — Θραικῶν ...

235. D. M. Pippidi, *Studii clasice*, 3 (1961), 53-66 : *Istros et les Gètes au III^e siècle avant notre ère*. Rédaction française de l'article en roumain analysé *Bull.* 1961, 421.

236. D. M. Pippidi et Em. Popescu, *Studii clasice*, 2 (1960), 203-224 : *Relațiile dintre Histria și Apollonia Pontica în epoca elenistică*. Texte roumain de l'article publié en français *Dacia, NS*, 3 (1959) ; cf. *Bull.* 1961, 419.

237. I. Schiffman, *Vjstnik drev. ist.* 1958, 118-121 : *Zur Wiederherstellung einer Inschrift aus Histria*, en russe ; d'après le résumé allemand *Bibliotheca Classica Orientalis* 1960, 266-267. Il s'agit du décret pour un marchand de blé carthaginois publié par S. Lambrino, *Dacia*, 3-4 (1927-1932), 401-403 (Blavatskaya, *Die Städte des westl. Pontus*, n. 10). Les suppléments ajoutés par S. ne sont pas heureux. L. 5, ὁ δεῖνα Καρχηδόνιος [ἀνὴρ ἀγαθὸς ἀφικόμενος] εἰς τὴν πόλιν n'est pas acceptable dans le style d'un décret. Les compléments des lignes 7-10, après π[αρακληθεῖς ὑπὸ τῶν ἀρ]χόντων καὶ τοῦ [δήμου] (Lambrino, d'après L. R.), sont arbitraires, aberrants et nous paraissent difficilement compréhensibles en grec. Nous les reproduisons comme exemple d'une manière de restituer qui semble d'une « méthode » périmée et qui est à éviter : [καταπέμπεσθαι] καὶ παραποδίσθ[αι τῆι πόλει καὶ μελ]ετᾶσθαι τὰ σιτικὰ [καὶ ἐπειδὴ ἡ πόλις ἔ]ασε πωλεῖ[ν ἐν τῆι πόλει καὶ ἐν τῆι χώ]ρ[αι τὸ σῆτον αὐτοῦ]. Pour la date et l'occasion, S., d'après le résumé, est en fait exactement

d'accord avec L. : après 201, dans un effort de Carthage pour s'ouvrir de nouveaux marchés. Le renvoi à l'article de Wilcken, *Pontfahrten*, avait été lui aussi déjà fait par L.

238. D. M. Pippidi, *Studii... istorie veche*, 12 (1961), 25-34 : *A propos d'une hypothèse de Patsch relative à l'histoire de la Mésie au I^{er} siècle de notre ère* (en roumain, avec très bref résumé français). P. rejette l'opinion de C. Patsch, selon qui Domitien aurait abandonné aux Roxolans, pendant les guerres avec les Daces, la partie nord de la Dobroudja jusqu'au grand vallum de terre qui relie le fleuve et la mer, entre Axiopolis et Tomis. Une base d'Istros porte une inscription en l'honneur de Nerva : Αὐτοκράτορα Νέρουαν Καίσαρα ὁ δῆμος, et on y grava ensuite une dédicace à Domitien, qui fut plus tard martelée : [Αὐτοκρά]τορ[ι] Δ[ομετιανῶ] Καίσα[ρι] ὁ δῆμ[ο]ς. Istros, avec le nord de la Mésie, n'a donc pas cessé un seul instant de faire partie de l'empire romain sous Domitien.

239. E. Popescu, *Dacia*, NS, 4 (1960), 273-296 : *The Histrian decree for Aba (2nd century of our era)*. Les fouilles de 1954 et 1955 ont fourni de nouveaux fragments du décret de l'époque antonine pour la prêtresse de Cybèle Aba, dont le début, trouvé en 1952, avait été publié en 1954 (analysé *Bull.* 1956, 189). On a ainsi 52 lignes au lieu de 15 (certaines déjà signalées et commentées par P., *Bull.* 1958, 336) et P. en donne un commentaire développé. La dernière phrase du premier fragment s'éclaire. Aba n'a pas accepté seulement les devoirs traditionnels convenant à des femmes de son rang : οὐ μόνον ὅσα γυναικῶν καὶ [ἱερειῶ]ν καὶ τοῦ παλαι[οῦ αἰῶν]ος (nous paraît douteux) ἦν ἴδια (telle est la forme qu'on attend d'après la syntaxe et que l'on retrouve sur la photographie ; ἰδίαν chez P.) μεγαλοφρόνως καὶ εὐγενῶς καὶ ε[ὐ]σ[εβῶ]ς ἐτέλεσεν (l. 17-19), mais elle a fait plus, ce que l'on n'attend que d'hommes : ἀλλὰ καὶ ὅσαι μεγάλοι τῶν ἀνδρῶν φιλοτ[είμων ἀρ]χιερῶσύναι ἢ καὶ τινες ἄλλαι χορηγίαι (cf. *Bull.* 1956, 189 ; *Hellenica*, XI-XII, n. 2) καὶ τα[ύ]τας ν[ε]μήσασθαι σπουδάσασα (l. 20-21). P. entend justement : « but vied in her deeds with the remarkable men of the town, who had been high priests and had help other high functions, connected with considerable gifts (liberalities) to the people. » Mais νεμήσασθαι n'a pas le sens de « rivaliser ». Ce que l'on doit écrire, c'est [μ]ιμήσασθαι « ayant eu à cœur d'imiter... ». Ainsi à Mantinée une bienfaitrice « imite » son mari : ἢ τε σεμνοτάτη καὶ φίλανδρος Ἐπιγόνῃ μειμησαμένη τὸν γαμήσαντα καὶ αὕτη, πάση θεῶ τὴν ἀνεπίτακτον ἱερῶσύνην ἀναλαβοῦσα μετὰ πάσης δαπάνης πολυτελοῦς κτλ. (*Sylloge*², 783, 39 sq.). On énumère alors la série de ses générosités et distributions. Elle a ouvert l'année par de grands banquets : πρῶτον μὲν εὐθὺς τὰς πρῶτας προσόδους (processions) καὶ θυσίας καὶ εὐχὰς τοῖς θεοῖς ποιουμένη τὴν τοῦ ἔτους ἀρχὴν μετ' εὐφροσύνης καὶ εὐωχίας μεγαλοπρεποῦς ἐποιήσατο (l. 22-25). Énumération très intéressante des groupes qui ont reçu 2 deniers par tête : το[ῖς μὲ]ν γὰρ βουλευταῖς πᾶσιν καὶ γερουσιασταῖς καὶ ταυριασταῖς (adorateurs du Poseidôn ionien, connus à Istros par un décret émanant d'eux, Pippidi, *Bull.* 1955, 163, p. 243) καὶ ἰατροῖς καὶ παιδευταῖς (*Bull.* 1958, 336 fin ; pour ces deux catégories les textes de Dionysopolis et de Priène dans *Rev. Phil.* 1959, 206-207) καὶ τοῖς ἰδίᾳ καὶ ἐξ ὀνόματος καλουμένοις (invités personnellement et nommément en dehors des groupes) ἐκ δύο κατ' ἄνδρα δηναρ[ί]ων διανο[μ]ήν, ἣν οὐπω τις ἄλλη πρότερον, ἔδωκεν (l. 25-30). Une seconde catégorie eut aussi quelque chose à cette occasion : τοῖς δὲ ἐ[ν] ταῖς φυλαῖς κατὰ πεντηκονταρχίαν (ceci nous apprend une subdivision des tribus) διανεμεμη[έ]νοις, ἔτι μὴν καὶ ὑμνωδοῖς (pour les hymnodes à Istros, Pippidi, *Bull.* 1955, 163, p. 243 ; 1956, 190 ; le n° suivant ; distribution

aux hymnodes des Augustes à Dionysoupolis, cf. *Rev. Phil.* 1959, 214 ; *REA* 1960, 341-342) καὶ τέκτωσιν (les charpentiers ; nous expliquons ailleurs cette mention) καὶ ἱεροπ[λα]τείταις (d'après la ἱεροπλατῆ de Milet, les habitants de « l'avenue sacrée » ; sur la *plateia* et les *plateitai* voir *Études Anal.*, 532-538, avec la ἱερὰ πλατεῖα de Thyatire et celle de Kanatha ; en dernier lieu, *Rev. Phil.* 1958, 19, avec la note 1, et 16 ; 1959, 223 ; *Bull.* 1958, 477, p. 328 ; *Anatolia*, 3 (1958), 125) καὶ Ἑρακλειασταῖς (nouveaux à Istros) οἰνοπόσιον (distribution de vin ; cf. notamment les exemples *REA* 1940, 306 et 309, n. 2 ; *Rev. Phil.* 1943, 190 et 192 ; en Phrygie, *MAMA*, IV, 265) ὅσον οἱ ἐ[πὶ τ]οῖς μεγάλους ὀνόμασιν φιλοτειμού[ε]νοι (l. 30-34) ; exactement : « de la même importance que ceux qui font des générosités pour de grands titres (et à leur occasion) » (pour ce sens précis de ὄνομα, voir provisoirement *Hellenica*, XI-XII, 570, 576, n. 3 ; pour ἐπί en ces formules, cf. *Rev. Phil.* 1959, 204-205). Elle fit ensuite des générosités à chaque néoménie et à tous les sacrifices mensuels : μετὰ [δὲ τοῦ]το πάσῃ νεομηνίᾳ καὶ ἑορταῖς καὶ πατρίοις εὐ[χαῖς] δ[ικαιότ]ατα καὶ ἱεροπρεπέστατα ἐξυπηρέ[τησεν] (l. 34-37). Le premier adverbe ne nous paraît pas bien restitué ; il ne s'agit pas ici de « justice », ce qui est toujours le sens de ce mot, mais de générosité ; nous pensons à δ[αψιλῆστ]ατα ; cf. notamment sur l'emploi de δαψιλῆς, δαψίλεια, δαψιλῶς, Ad. Wilhelm, *Mél. Glotz*, 902-903 ; *Glotta*, 25 (1936), 270-272 ; δαψιλεύεσθαι précisément à Istros pour le sacerdoce d'Aristagoras *Sylloge*³, 708, 32-34 ; typique aussi l'emploi à Didymes pour des hydrophores : ποιήσασα δὲ καὶ π[άσας τὰς] νομιζομένας θυσίας τε [καὶ] σπονδὰς καὶ μυστή[ρια] εὐσεβῶς τε καὶ δαψιλῶς (*I. Didyma*, 382), ποιήσασα δὲ καὶ τὰς νομιζομένας πάσας θυσίας τε καὶ σπονδὰς εὐσεβῶς καὶ δαψιλῶς (*ibid.*, 353). Aba n'a pas seulement assumé les dépenses habituelles (τῆς ἐθίμου ἱεροποτίας ἀναλώματα, l. 37), mais elle s'est ingéniee à inventer des dépenses « au titre de la piété », καὶ ὅσα ὑπὲρ εὐσεβείας ἐπενόει πάν[τα φιλ]οτείμως ἐποίησεν (l. 38-39) ; tel est le sens de ἐπινοεῖν (« imaginer » ; aussi προσεπινοεῖν) ; le mot revient trois fois dans le décret de Mantinée pour un ménage d'évergètes, *Sylloge*³, 783 ; des exemples caractéristiques dans Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 24 (1929), 192 ; encore *I. Magnesia*, 18, 23 ; 19, 22 ; *III^e Reise in Lydien*, n. 28, l. 5 (*Rev. Phil.* 1943, 116) ; une phrase analogue à celle-ci, avec εὐσέβεια dans *Sylloge*³, 799, 4 : πᾶσαν ἀεὶ ὀσίαν τῆς εἰς τὸν Σεβαστὸν εὐσεβείας ἐφευρίσκουσα ἐπίνοϊαν. Depuis la ligne 41, commencent des lacunes assez étendues. Les restitutions des lignes 41-47 nous paraissent inacceptables pour la construction (ainsi l. 41, [τ]έλει) et ne se comprennent pas ; le sens que donne le commentaire ne convient pas (pour δυναμένων, ἀναδυομένων). Le passage nous paraît très difficile. Le style est caractéristique de l'époque impériale (cf. *REA* 1960, 325-326) ; il est à rapprocher de celui du décret de Thasos pour la prêtresse Epiè, de même que le contenu (*Bull.* 1960, 319).

240. D. M. Pippidi, *BCH* 1960, 434-458 : *Un nouveau document sur le koinon pontique : en marge d'un album agonistique d'Istros*, publie une inscription trouvée dans les fouilles de 1951, qu'il date de la fin du règne d'Antonin ou du début de celui de Marc Aurèle. C'est une liste de « hiéroniques » : [οἱ νικήσαν]τες (l. 2), τὸν ἱε[ρὸν] ἀγῶνα (l. 15-16). Ensuite : ὀνόματα τῶν ἱερησαμέν[ων] [καὶ] συ(ν)αγωνισαμένων καὶ [φιλοτειμησαμέ]νων. La liste est brisée après quelques noms qui se suivent sans aucune précision agonistique. Entre les lignes 2 et 15, au génitif, les noms des dignitaires qui servent à dater le concours : ἐπὶ ἀγωνοθέτο[υ —], προστατούντων δὲ (suivent 19 noms), ἀρχιερατεύοντος Π. Αἰλ. Ἐκκαταίου (grand-prêtre du collège), με[σο]χοροῦντος δὲ Μ.

Αἰλ. Οὐάλεριανοῦ (cf. pour la fonction *Bull.* 1955, 163 *bis*, inscription analogue à laquelle P. renvoie souvent). P. considère les vainqueurs comme des hymnodes, attachés sans doute au culte dionysiaque. Il signale une inscription inédite portant : Ἱερωνεικῶ[ν ὀ]νόματα, avec 45 noms, connus pour la plupart par d'autres inscriptions. Il publie un fragment de vase, orné de rameaux de lierre, avec la mention : — Ἱερωνείκαις κ[αὶ —]ου γραμματεῦον[τος -]. Le premier des prostates porte les titres de πρώτου ποντάρχου καὶ υἱοῦ τῆς π[ό]λεως, et le sixième est lui aussi pontarque. P. identifie un certain nombre des personnages dans les inscriptions de la ville, notamment le pontarque M. Ulpius Artemidoros (cf. *Bull.* 1959, 264). Il discute sur le rapport des titres de grand-prêtre et de pontarque et il dresse en appendice une liste des pontarques de Mésie connus maintenant (II^e et III^e siècle), soit sans doute 5 d'Istros, 6 de Tomis, 3 de Callatis, 1 de Dionysoupolis, 5 d'Odessos, 1 de Mésambria. — L'organisation d'un « concours sacré » et des hiéroniques que font connaître les inscriptions d'Istros semble originale, très différente de l'usage commun et aberrante. Nous rapprocherions les ὑμνωδοὶ Ἱερωνεῖκαι καὶ φιλοσόφαστοι de Nicopolis de l'Istros (*IGR*, I, 1413 ; *IGBulg.*, II, 668).

241. *Nord de la Dobroudja.* — E. Bujor, *Studii și cerc. ist. veche*, 12 (1961), 85-92 : *Le dépôt d'amphores d'Islam Geaferca* (en roumain ; résumé français), publie un dépôt de vingt amphores, trouvées en creusant une sablonnière. Les timbres portent diverses marques : Διονου, ΔΙ, Δ, ΜΙ, ΝΙ. B. les attribue à sept ateliers qui seraient tous à Héraclée du Pont. Une autre estampille : ΟΥΛΟΥ.

242. *Barboși.* — Sur l'identification de Barboși avec *Dinogetia* et sur l'hypothèse de deux *Dinogetia* successives (Ștefan, *Bull.* 1960, 271), voir, dans le même sens et indépendamment, R. Vulpe, *Dacia*, NS, 4 (1960), 331, note 108, dans son intéressant article pp. 309-332 : *Les Gètes de la rive gauche du Bas-Danube et les Romains.*

243. *Tropaeum Traiani.* — I. Barnea, *Dacia*, NS, 4 (1960), 363-374 : *Contributions to Dobrudja history under Anastasius I.* Publiant des tuiles d'Istros et de *Dinogetia* avec le nom de l'empereur Anastase en latin, B. donne la photographie, p. 373, d'une inscription de *Tropaeum Traiani* déjà connue, qu'il date des environs de 500 : Σταῦρος — [καὶ] ἀναστά[σεως], *Cruz [mortis et] resurrecl[ionis]*.

244. *Dacie. Alburnus Maior.* — I. I. Russu, *Studii și cerc. ist. veche*, 11 (1960), 408-409, republie avec dessin l'inscription *CIG*, 6814 (*IGR*, I, 538), conservée et retrouvée à Cluj, qui n'est pas gravée sur un vase, mais sur un médaillon : Ἐἴλωσ μοι ὁ Σέραπις καὶ οἱ θεοὶ πάντες, et il l'attribue à Abrud (sur les inscriptions grecques du centre minier d'*Alburnus Maior*, cf. *Bull.* 1943, 48).

245. *Polaissa.* — N. Gostar, *Dacia*, NS, 4 (1960), 519-522 : *Men Anikelos in a bilingual inscription from Dacia*, republie un autel trouvé en 1910 au camp de la *legio V Macedonica* recrutée surtout dans les colonies romaines d'Asie Mineure. Le dédicant, *Aur. Marcianus [s]ignifer l[e]g. voto posuit*, a fait inscrire en tête le nom du dieu en grec : Μηνὶ Ἀνεικῆ(τ)ῶ.

246. *Côte septentrionale du Pont.* — L'Académie de Berlin a publié un recueil d'articles intitulé *Griechische Städtle und einheimische Völker des Schwarzmeergebietes, Eine Aufsatzsammlung, besorgt von J. Irmscher und D. B. Schelow* (163 pp. et 37 pl. ; Berlin, 1961) ; il est issu d'une réunion savante à Erfurt. Nous avons analysé ici les articles concernant l'épigraphie grecque, nos 25, 82, 224, 247.

247. L. Zgusta (n° 246), 159-163 : *Die verschiedenen Bevölkerungsschichten der griechischen Städte des nördlichen Schwarzmeergebietes*, rappelle brièvement

quelques considérations exposées dans son livre (*Bull.* 1958, 347 ; 1959, 97-98 ; 1960, 276), essentiellement sur les noms iraniens.

248. M. M. Kublanow, *Das Allertum*, 6 (1960), 131-148 : *Agone und agonistische Festveranstaltungen in den antiken Städten der nördlichen Schwarzküste*. Cet article pourra rappeler ou apprendre aux lecteurs que les concours grecs comportent des exercices de boxe, de saut, de musique, etc. Il ne peut donner une vue exacte de la « vie agonistique » dans la région envisagée. Ce qu'il faut relever, c'est que les rares mentions agonistiques fournies jusqu'ici par les inscriptions se rapportent toutes à des concours locaux, aucune à un concours « panhellénique », c'est-à-dire « sacré » ou « stéphanite », comme il en existe un presque dans chaque ville à partir de la fin du III^e siècle a. C. Cette distinction est une clé indispensable pour la compréhension de la vie agonistique. Pp. 144-145, K. traite des concours musicaux d'après un fragment de *Chersonasos* (donnons la référence : *Ios PE*, I², 433), qui cite les concours de hérauts, de trompettes, d'épigramme et d'éloge. En tête, dit K., le concours des *κωμῳδοί* ; il pourrait s'agir, dit-il, de chanteurs de chants joyeux pour Dionysos ou d'acteurs ou d'auteurs de comédies ; de toute façon, c'est « intéressant pour l'histoire des concours et l'histoire culturelle des pays du nord de la Mer Noire ». Non ; car le mot n'y existe pas. L'éditeur n'avait restitué, l. 1, qu'avec un point d'interrogation : *κω[μῳδοῦς ?]*. L. R. a montré il y a longtemps (*Études épigr. et philol.*, 22) que le concours des comédiens ne pouvait venir à la ligne 1, avant celui des hérauts, et qu'on devait avoir là nécessairement le titre de la liste de vainqueurs avec le verbe gouvernant les mots qui suivent : [*ἐνί*]κω[ν]. — Pp. 136-137, pour les concours gymniques, K. attribue « une extraordinaire importance à maint point de vue » à une stèle de *Gorgippia* au III^e siècle a. C. (*Ios PE*, IV (et non II) 432). « Ce catalogue de vainqueurs avec 226 noms forme une sorte d'histoire des Hermaia à Gorgippia. Le catalogue a été composé sans doute par un historiographe local et comprend une période d'au moins 50 ans. Cette période s'étendrait considérablement si l'on pouvait prouver que les fêtes agonistiques ici ont été célébrées une fois tous les deux ans ou même une fois tous les quatre ans, — possibilité avec laquelle on doit compter. » Mais le titre est celui-ci : pour la colonne de droite, οἶδε Ἑρμαία δολιχὸν ἐνίκησαν ; à gauche, εὐεξίας. Les Hermaia sont une fête qui existe en tout gymnase, en chaque ville et qui ne sont une grande fête de la cité qu'en de très rares points du monde grec (nous ne connaissons guère que Phénéos en Arcadie). L'épreuve εὐεξία s'applique par excellence à des concours du gymnase. L'inscription n'apprend donc rien proprement sur les concours de la ville, mais sur les prix au gymnase, et il est exclu que ces concours aient pu être triétériques ou pentétériques. Bien loin que la liste s'étende donc sur une très longue période, il faut penser que, à chaque concours de « course longue », il a pu y avoir plusieurs vainqueurs, un dans chacune des classes d'âge du gymnase, et même que ces concours ont pu être mensuels et non pas annuels, ce qui explique d'ailleurs au mieux la répétition de certains noms. Une autre erreur encore plus grave est commise par K. « Il s'y trouve quelques noms qui manifestement ne sont pas d'origine grecque. Alors que dans le monde antique l'accès à de tels jeux n'est permis qu'aux Grecs, nous pouvons établir pour les concours de Gorgippia une différence essentielle : la participation à des fêtes agonistiques sacrées n'est pas permise ici seulement à des Grecs, mais aussi à des Scythes et à des Sindes. Par là on peut facilement reconnaître l'originalité de l'ordre social et de culture du royaume du Bosphore comme celle d'un état gréco-barbare. » Lourde conclusion qui s'écroule avec les prémisses : les anthro-

ponymes Σίνδος et Σκύθης, tirés primitivement d'ethniques, sont purement des anthroponymes, non des ethniques. Ils ne désignent en rien leurs porteurs comme un Sinde ou un Scythe, pas plus à Gorgippia que dans les autres villes du monde grec où ils se rencontrent (Σκύθης est très répandu, Σίνδος est attesté en Asie Mineure), pas plus qu'un Κόλχος de Cos n'est un Colche du Caucase ou que le Αίβος Spartiate, frère de Lysandre, n'était un « Libyen » ; qu'il s'agisse dans cette liste de Σίνδος Δημητρίου, Πασίων Σκύθα, Ἀριστοκλής Σκύθα, Σκύθας Ἀριστοκλέους, Σκύθας Ἀριστοδήμου, Ἀριστόδημος Σκύθα, Σκύθας Θεοδώρου, Ἐπικράτης Σίνδου, Σίνδος Ἐπικράτους, [Ἀνα]ξιάδης Σίνδου, Ὑλαῖος Σίνδου.

249. *Olbia*. — T. Zawadzki, *Archaeologia* (Varsovie), 11 (1959-60), 175-176 : *Un tesson de céramique des fouilles d'Olbia*, publie un tesson de vase à vernis rouge avec graffite du III^e siècle, dédicace à la Mère des Dieux sous la forme : [Μητρ]ῖ Φρυγίαι. Le culte était connu à Olbia par une inscription de l'époque impériale mentionnant une femme Μητρὶ Θεῶν ἱερασαμένην. Z. réunit les exemples de l'épithète « phrygienne » dans le monde grec : Paros, Éphèse, Panticapée.

Sur un nom dans la ville n° 82.

250. *Chersonasos et Myrmekion*. — Timbres amphoriques n° 25.

251. *Nymphaeum*. — J. B. Brachinski, *Vjestnik Dr. Ist.* 1961, 103-106 : [*A propos d'une inscription de Nymphaeum avec la soi-disant dédicace d'Harmodios ; en russe*]. Dans une inscription de la nécropole publiée en 1904 et attribuée au V^e siècle, on a lu, depuis l'édition de Latyshev, Ἀρμ[ο]|δίωι, en intervertissant l'ordre des lignes. B., conservant l'ordre, reconnaît d'abord le datif Δίωι, puis le début d'un nom Ἀρμα, soit patronyme, soit nom de celui qui éleva le tombeau à Dios.

252. I. B. Brachinski, *Sovietskaya Arch.* 1961, 178-186 : [*Amphores de la nécropole d'Elisabetov en 1959*]. Les 14 amphores trouvées dans un kourgane sont attribuées les unes à Héraclée du Pont (des lettres en rouge), les autres à Sinope (pas de timbres).

ILES DE LA MER ÉGÉE

253. **Délos**. — M. Guarducci, *Annuario*, 37-38 (1959-1960), 243-247 : *L'epigrafe arcaica dell'Apollo dei Nassii a Delo*, revient sur *I. Délos*, 4, dont elle avait déjà traité (*Bull.* 1944, 137). Elle pense maintenant, comme Bentley, que l'inscription indiquait que la statue et la base étaient du même marbre de Naxos.

Cultes syriens n° 306. Fonctionnaires à Athènes n° 107. Inventaires n° 68.

254. **Rhodes**. — Pour l'inscription théâtrale *IG*, XII 1, 125, voir n° 379.

255. Timbres amphoriques en Attique n° 128 ; à Cyllène en Élide n° 155 ; en Crimée n° 25 ; à Samothrace n° 266 ; dans l'Émésène nos 26, 308 ; en Numidie n° 373 ; à Oxford n° 28. Céramique n° 28.

256. *Lindos*. — E. Dygge a pu achever la publication architecturale de Lindos : *Lindos, fouilles de l'Acropole 1902-1904 et 1952*, III, *Le sanctuaire d'Alhana Lindia et l'architecture lindienne* (2 volumes comptant 577 pp. in-4° avec de très nombreuses photographies et dessins ; Berlin et Copenhague, 1960). Il y aurait beaucoup de choses intéressantes à signaler dans un compte rendu de ce beau volume double ; ainsi la publication et la discussion de l'autel, avec la réfutation de la thèse de Chr. Blinkenberg selon laquelle il n'y eut jamais d'autel ni de sacrifices par le feu au sanctuaire d'Athéna à Lindos, ou le chapitre sur

les grottes et le Boukopion avec ses inscriptions rupestres. Nous ne pouvons ici que noter l'utilisation des inscriptions dans la reconstitution de la vie architecturale et religieuse du sanctuaire. Il n'y a qu'un fragment épigraphique présenté comme inédit et expliqué, p. 48, note 15, par J. Benediktsson. C'est le morceau d'un décret des Ἐξαγιάδαι, publié aussi par G. Pugliese Carratelli, *Annuario Sc. II.*, 33-34 (1955-56), 174, n. 27, et *Parola del Passato*, 1957, 57-60 : Ἐξαγιάδαι avec commentaire (*Bull.* 1958, 365).

257. **Lesbos.** *Mytilène.* — *BCH* 1960, 808 et fig. 1, photographie d'une inscription d'époque chrétienne relative à la fondation d'un bain : ἐκτισεν τὸ βαλανεῖον ἐπὶ ὑπατίας κτλ.

258. **Mélos.** — Épitaphe, n° 71.

259. **Cos.** — Timbres amphoriques en Crimée n° 25.

260. **Naxos.** — N. M. Kontoléon, *Εἰς μνήμην Κ. Τ. Ἀμάντου* (Athènes, 1960), 468-474 : *Εἰδήσεις περὶ τῶν χριστιανικῶν μνημείων τῆς Νάξου*, dans une étude sur les basiliques chrétiennes récemment fouillées à Naxos, publie, p. 473, cinq inscriptions chrétiennes. N. 2, sur une tuile de marbre antique : τοῦ ἀρχαγγέλου Μιχαήλ ὄροι καὶ τοῦ ἁγίου Ἀπικρ (ce dernier saint inconnu). N. 4, sur un morceau d'une croix de marbre dans une basilique : Κ(ύρι)ε βωεῖθι τῷ ὕκω ἡμῶν. — N. 5, sur un relief antique du 11^e siècle a. C., mention très tardive (XII^e siècle ?) des Quarante Martyrs : Καλλιέργημα τὸν ἁγίων καὶ ἐνδώ- [Ξ]ο(ν) μ(αρ)τ(ύρων) τε(σσαράκοντα), qui serait aussi indiqué par le chiffre qui suit, à savoir μ', ὑπὸ Ἡω(άννου ?) πρ(εσβυτέρου). La seconde ligne reste encore inexpliquée au début ; en tout cas, à la fin, l'imprécation traditionnelle souhaitant le sort de Judas : ἔχισ μέρος μετὰ τοῦ Ἰούδα.

261. **Paros.** — *Ergon* (n° 106), p. 183, photographies de deux épigrammes en forme de dialogue ; la défunte est Τιμώ, fille de Φίλων et de Μιμνῶ. P. 184, dédicace à Hermès : Hermès Ἀμαξείτη. P. 185, sur un chapiteau archaïque réemployé au 14^e siècle, nouveau document relatif à Archiloque (la photographie aussi dans *JHS* 1961, *Suppl.*, *Arch. in Greece* 1960-61, 21) : Ἀρχίλοχος Πάριος Τελεσεικλέος ἐνθάδε κεῖται | τὸ Δόκιμος μνημήιον ὁ Νεοκρέωντος τόδ' ἔθηκεν.

262. *BCH* 1960, 814 : cinq stèles de marbre portant une inscription de borne : ὄρος χωρὶο ἱερῶ Ἀπόλλωνος Δηλίου. Sur une stèle funéraire : Ἀντιφίλο · μὴ κίνε.

263. Timbres amphoriques en Crimée n° 25.

264. **Kéos.** *Karthaia.* — M. Th. Mitsos (n° 117), n. 1. La base avec dédicace *IG*, XII 5, 552, est venue à Athènes par le Laurion (cf. *Rev. Phil.* 1944, 42, pour ce genre de voyages). M. donne une photographie de cette dédicace : Θεοκύδες : Ἀρισταίχμου | [Ἀ]φροδίτη ἀνέθηκεν ἄρξας. On peut se demander si cette dédicace ne mérite pas un mot de commentaire et si on ne doit pas l'insérer parmi les témoignages, de plus en plus nombreux, du culte d'une Aphrodite « politique » honorée par les magistrats, notamment sur l'agora, déesse de la concorde civique ; cf. *Bull.* 1959, 325 ; 1961, 487. M. a vu une autre inscription au revers et il a lu et restitué : [Θεοκύ]δες Ἀρισταίχμου | [Ἀφροδί]- τη ἀνέθηκεν ἄρξας. Cette double gravure d'une même dédicace, par-devant et par-derrière, est assez curieuse ; « διότι, ὡς φαίνεται, τὸ ἀνάθημα ἔπρεπε νὰ εἶναι ὄρατὸν καὶ ἐκ ταύτης ». On accepterait cette explication si le fait était d'abord assuré. Mais la photographie publiée montre que la restitution de M. à la ligne 2 est impossible. Avant l'éta du nom de la divinité et après le bord gauche de la pierre, il n'y a place que pour trois lettres. La première a disparu avec la cassure de la surface du marbre. Quant à la troisième, la photo montre très clairement que ce ne peut être un *tau*, ni une partie d'un *tau*

(M. a pointé la lettre), mais que c'est un *mu*, de la même forme que dans le patronyme à la ligne 1. Bien qu'on ne voie pas avant la boucle d'un *rho*, il faudra restituer le nom d'Hermès : [^εΕ]ρμῆι. Cela convient exactement à la lacune. D'autre part, les études auxquelles il a été renvoyé ci-dessus montrent l'association fréquente d'Hermès à Aphrodite dans les dédicaces de magistrats, Hermès, le dieu de la pensée et du raisonnement, de la parole persuasive. Dès lors cette double dédicace, sur les deux faces de la base, antérieure et postérieure, s'explique très bien, chaque face portant la dédicace à l'une des deux divinités, au lieu de faire une dédicace commune à Hermès et Aphrodite. Cet exemple peut montrer une fois de plus qu'il n'est pas inutile d'étudier le contenu des inscriptions pour les comprendre et même pour les lire exactement. On ne peut se borner sans inconvénient sérieux à la « lecture » et à la photographie, assorties d'indications de dimensions, besognes où certains veulent voir l'essence du travail « épigraphique ».

Voir n° 128.

265. **Chios.** — W. G. Forrest, *ABS*, 55 (1960 ; paru en 1961), 172-189 : *The tribal organization of Chios*. F. reprend l'ensemble des inscriptions relatives aux subdivisions de la cité, et notamment celles qu'a publiées récemment ou republiées Stephanou (*Bull.* 1956, 208 ; 1960, 311).

266. **Samothrace.** — La partie II du tome 2 de la publication des fouilles de *Samothrace* a été consacrée par K. Lehmann à *The inscriptions on ceramics and minor objects* (154 pp. et 13 planches in-4° ; New York 1961 ; Bollingen Series, LX, 2, II). Cf. *Bull.* 1951, 12. Un certain nombre d'inscriptions sont dans la « langue de Samothrace » (pp. 8-19, 39-42, 45-64) ; cf. *Bull.* 1956, 225. Pour les inscriptions grecques dans le cadre de ce Bulletin, nous avons à signaler les catégories suivantes. Lettres incisées sur des vases : Θε ou Θ (pp. 21-36, 65-87) du mot Θεῶν ou Θεοῖς, ou Ε (pp. 23 sqq., 88-93), un *epsilon* qui se rapporterait à l'époptie dans l'initiation. — Tuiles. Timbres avec des inscriptions comme Ἱερὰ Θεῶν (formule reconstituée) : pp. 37-38, 108-120, 125-126. — Quelques timbres amphoriques, pp. 121-124, 127, publiés avec l'assistance de V. Grace, notamment Thasos et Rhodes. — P. 29, note 16, comme exemple d'abréviation de termes religieux, L. cite la formule « μηθεσμοφολ = Μητηρ Θεσμοφορος Λαγίνης, *BCH*, 44 (1920), 85, n. 18 ». Mais il n'y avait là qu'un mauvais développement d'une formule bien plus banale, à savoir une date, que L. R. a expliquée déjà *Rev. Phil.* 1929, 145 (signalé *SEG*, IV, 240) : Μη(νός) Θεσμοφο(ριῶνος) (du calendrier de Stratonicée) λ' (c'est-à-dire τριακάδι). En fait L. avait été renvoyé à cet exemple par l'ouvrage d'Avi-Yonah, *Abbreviations in Greek inscriptions* (1940). Or ce dernier avait eu comme méthode facile, peu raisonnable, d'adopter toujours les interprétations des premiers éditeurs sans rechercher les corrections apportées sur ce sujet ; cf. *Bull.* 1946-47, 10. On peut voir par cet exemple le dégât qui en résulte et comment les erreurs se perpétuent. Dans *Bull.*, *loc. cit.*, nous avons rappelé la juste interprétation ; mais L. n'a pas connu non plus le Bulletin.

267. **Thasos.** — *BCH* 1960, 864 et fig. 10, sur l'acropole, nouvelle dédicace à Athéna sur le bord d'une coupe archaïque ; cf. *Bull.* 1960, 319 ; 1961, 483.

268. G. Mihailov, *Deutsche Lit.* 1959, 800-801, pour la procédure des deux décrets de Lampsaque pour un Thasien *BCH* 1953, 438-440, soutient le bien-fondé de notre interprétation *Bull.* 1954, 209, contre celle de l'éditeur défendue par G. Klaffenbach dans ses *Varia epigraphica*, 14-17 (cf. *Bull.* 1959, 341). « Es scheint mir, dass die These von Tréheux-Klaffenbach durch neue Argumente gestützt werden muss, denn sie erläutert die Form des Dekrets nicht

genügend... Diese Autoren (J. et L. R.) haben hierfür eine Erklärung gegeben, und wenn man sie nicht annimmt, ist man verpflichtet eine andere, plausible zu liefern. » — Alvaro d'Ors (n° 353), 509-512 (en espagnol), étudie assez longuement cette procédure, en reproduisant aussi le texte. Autant que nous puissions voir, A. accepte notre interprétation et repousse les critiques de Kl. contre nous ; il a compris ce qui dans notre thèse avait, malheureusement pour nous, paru à Kl. « absolut unklar » ou « unverständlich ».

269. Timbres amphoriques n°s 22, 23 ; en Crimée n° 25 ; à Samothrace n° 266.

270. **Crète. Région de Sybrita.** — *BCH* 1960, 851 et fig. 6 : « borne romaine mentionnant un proconsul qui ὁδοῦς ἐκ χρη[μάτων] ἱερῶν θεᾶς Δικτύνης γενέσθαι ἐκέλευσεν. » K. Kalokyris identifie ce site avec le sanctuaire d'Artémis Diktyinna mentionné dans le Périple de Skylax, ch. 47, p. 43. — Le mot ὑπατος se reconnaît sur la photo au début de la ligne 3. Mais nous lisons, ligne 2 : πατήρ πατρίδος. Il s'agit donc d'un empereur. On sait qu'à partir d'Antonin le Pieux l'empereur peut porter le titre de ἀνθύπατος ; cf. R. Cagnat, *Traité d'épigraphie latine*, 165 ; *Bull.* 1950, 197.

271. *Gortyne.* — R. F. Willetts, *Glotta*, 39 (1960-61), 230-233 : διδοῖ or διδοῖ at *Leg. Gort.*, 6, 1 ?

272. R. F. Willetts, *Hermes*, 89 (1961), 128 : *On Leg. Gort.*, I, 15-18. L. 17, W. soutient la restitution de Blass, [ἄτρο]ι contre celle de Comparetti, acceptée par M. Guarducci : [ἄτρο]ι.

273. *Chersonasos.* — *BCH* 1961, 833 : dans une basilique paléochrétienne, Πηγάσιος ὑπὲρ ὑγίας ἑαυτοῦ. Sur ce nom, cf. *Hellenica*, XI-XII, 224.

274. *Olonie.* — *Ergon* (n° 106), 217, photographie d'un petit fragment d'une inscription hellénistique.

275. *Praisos.* — *BCH* 1960, 822 : sur une stèle du II^e siècle a. C., épitaphe de Σωκράτης Κορίνθιος.

Inscriptions crétoises à Athènes n° 107. Onomastique crétoise n° 350.

ASIE MINEURE

276. **Troade et Mysie. Sigée.** — Sur la « stèle de Sigée », voir n° 93.

277. *Lampsaque.* — Z. Taşliklioğlu (n° 189), pp. 37-39 et 75-76, épitaphe avec interdiction sur un sarcophage à guirlandes : Αὐρ. Στέφανος τὴν σόρον ἑαυτῶ κὲ τῆ γυνεκὶ Θεοδούλῃ καὶ τέκνοις · εἴ τις δὲ ἄν ἕτερον πτώμα βάλῃ, δώσει τῆ πόλει (δηνάρια) βφ' κὲ τῶ ταμείῳ (δηνάρια) ,γ'. — Nous ne l'avons pas recherchée encore parmi les inscriptions de Lampsaque.

Décret trouvé à Thasos n° 268.

278. W. Peek, *Epigraphica*, 21 (1959 ; paru en 1961), 16-30 : *Griechische Epigramme aus Mysien*, reprend 5 épigrammes publiées par Th. Wiegand, *Ath. Mill.* 1904, après révision des estampages de ce savant conservés à Vienne. Il y a d'utiles rectifications de lectures, mais comme à l'ordinaire débordement de restitutions arbitraires. — N. 1, pp. 16-19 : p. 302 de Wiegand = *Gr. Vers-Inschr.*, I, 1584. Changement à cette dernière édition : v. 9, ὦ πανό[δυσ]τε "Αμμιον, au lieu de ὦ [μῆτερ] τε κτλ.. Le monument n'est plus hellénistique (II^e - I^{er} siècle a. C.), mais de l'époque romaine (comme l'avait dit Th. Wiegand, malmené de haut tout au long de l'article), pas avant le II^e siècle. La provenance n'est pas rappelée. P. donnait dans son recueil « Miletopolis ». Une fois de plus (cf. *Gnomon* 1959, 23), c'était, sans avoir regardé une carte, une improvisation tirée du sous-titre donné à ces pages par Wiegand, pp. 300-303 : « Von Hadrianu Therai nach Miletopolis. » Mais l'inscription avait été

copiée à Demirkapu (cf. *Études Anatoliennes*, 191, 214, 220), village qui est très loin de Miletoupolis et dont on ne peut imaginer un instant qu'il ait fait partie du territoire de Miletoupolis. D'ailleurs ce n'est que pour la section suivante, 303-311, que Wiegand a adopté le sous-titre : « Miletopolis und Umgebung. » De fait Demirkapu est environ à 40 km. à vol d'oiseau de Miletoupolis, à travers la chaîne importante (pleine de travaux d'art pour la route et pour le chemin de fer) qui borne au nord la plaine d'Hadrianoutherai, puis la vallée souvent étroite du Makestos vers Susurlu. Dans un défilé, comme l'indique le nom même de Demirkapu (Porte de Fer), ce lieu devait faire partie ou bien encore du territoire d'Hadrianoutherai, ou plutôt de celui de sa voisine au nord ; en aucun cas de celui de la lointaine Miletoupolis, dans la plaine des lacs. — N. 2, pp. 19-22. P. 303 de W. « Aus Balukeser ». Écrivons : *Hadrianoutherai*. Épitaphe reconnue par W. comme celle d'un légionnaire romain. Aussi avait-elle été reproduite, à l'insu de P., dans *IGR*, IV, 233. P. y a lu, v. 1, une mention du Danube : [Ἡνίκα κῦδος ἔλε στρατὸς, ὅς, μέγ]αν Ἴστρον ὑπερ[ῆας | βάρβ]αρα φύλ' ἐδ[ά]μασσ', ou [Ἡνίκα κῦδος ἔλε Στάτιος ou Πρίσκιος μέγ]αν Ἴστρον ὑπειρ [ὅς κτλ.] et il reconstitue entièrement le texte. Ce soldat était d'une légion, λεγιῶνος ἦν Ἄντων[νῆος ἄρ]ιστος αὐτοκράτωρ [γεράε]σιν ἀπειρεσίοισιν ἔ[τεισ]εν. P. est entré dans un commentaire assez embarrassé sur les actions guerrières d'Antonin le Pieux au delà du Danube. Il ignore que le nom *Antoninus* fut porté aussi bien par Marc Aurèle et par Caracalla (et Élagabale) ; il semble que l'histoire de Marc Aurèle fournisse un bien meilleur point de départ pour un commentaire. — N. 3, pp. 22-26. P. 312-313 de W., P. n'avait pas à apporter de corrections aux lectures. Il vaut la peine de reproduire la « tentative de reconstruction » qu'il « sera permis d'oser », bien que « une pleine certitude ne puisse être atteinte » : [Οὗτος ὁ τύμβος ἔχει Καλλιστομάχην, ξένη, κοῦρην, | εἰαρινῶν ἀνθῶν οὐ]δὲν ἀφαυροτέρην · | ὡς τέρην [ἔρνος ἔην, μη]δὲν φρονέουσα. δις ὦ μο[ι] · | [ἀλλ' αὐτὴν δαίμ]ω[ν] πέμψεν ἐς ἠιθέους. Copiée à « Redzeb » ; disons dans la vallée du Makestos, tout près de Kepsut. — N. 4, pp. 26-27. P. 314 de W., à Kepsut. Au vers 2 : [σω]φροσύνης ἀγανῆ[ς μνη]μ' Ἀφ[ροδισι]άδο[ς]. — N. 5, pp. 27-30. P. 322 de W. D'Ankyra Sidera (?) à Gököy (sur le lac de *Simav*). P. déploie dans la restitution un courage admirable.

279. *Pergame*. — M. Zambelli (n° 321), utilise, pp. 372-374, 385-386, le décret d'Athènes copié à Pergame, Holleaux, *Études*, II, 127-147 (*OGI*, 248).

280. *Éolide*. *Kymè*. — K. M. T. Atkinson, *Revue Int. Droits Antiquité* 1960, 227-271 : *Restitutio in integrum and iussum Augusti Caesaris in an inscription at Leyden*, étudie l'inscription publiée par H. W. Pleket, *Greek inscr. Leyden*, n. 57 (*Bull.* 1961, 97), en proposant certains suppléments nouveaux.

281. *Ionie*. *Smyrne*. — J. M. Cook, *Class. Review* 1961, 7-8 : *The Clarian oracle for the Smyrneans*. Dans l'oracle rendu aux Smyrniens sous Alexandre d'après Pausanias, VII, 5, 3 : τρις μάκαρες κείνοι καὶ τετράκις ἄνδρες ἔσσονται, | οἱ Πάγον οἰκήσουσι πέριγν ἱεροῖο Μίλητος, C. corrige ἄνδρες en αἰτίς. Il retrouve cet oracle au début de l'inscription de Smyrne au musée de Leyde publiée par H. W. Pleket (cf. *Bull.* 1961, 77-110), n. 62 (cf. *ibid.*, 100) : les lignes 2 et 3 donnaient d'après l'éditeur : [τε]τράκις αὐτ-, et ἱεροῖο Μέλητ[ος]. A la ligne 1 où on a lu IIHPXEXI, « I should tentatively suggest ὑπῆρχε [avec Pl.] χρησμὸς ».

282. *Téos*. — G. Pugliese Carratelli, *Parola del Passato*, 15 (1960), 58-59 : *Φάρμακα δηλητήρια*, adopte l'interprétation de K. Latte, *Heiliges Recht* (1920), 68, pour cette expression dans les *dirae Teiae* (*Sylloge*³, 37 ; Tod, *Gr. Hist. Inscr.*, I, n. 23) : actes magiques, et non pas poisons.

Inscriptions des murailles n° 2.

283. *Claros*. — L. Robert a donné comme illustration à son chapitre sur les méthodes de l'épigraphie, n° 10, des photographies pour la plupart inédites (six sur huit). Trois concernent des inscriptions elles-mêmes inédites de Claros : figure 1, inscription honorifique du bienfaiteur Ménippos ; figure 4, dédicace à Dionysos, en gravure *stoichèdon* ; fig. 5, partie de l'architrave du temple avec des titres d'Hadrien.

284. *Éphèse*. — J. Keil, *Jahreshefte*, 64 (1959 ; paru dans l'été 1961), 142-147 : *Erläss des Prokonsuls L. Antonius Albus über die Freihaltung des ephesischen Hafens*. Le proconsul (Λ. Ἀντωνίου Ἄλβου ἀνθύπατος λέγει) est déjà connu sous le règne d'Antonin le Pieux, placé par W. Hüttl en 147-148 ou 148-149. Le secrétaire est Τ. Κλ. Πολυδεύκου Μαρκέλλου ἀσιάρχου. Κ. rapproche l'inscription de Magnésie du Méandre I. *Magnesia*, 187 : statue de Marc Aurèle (161-162) διὰ τοῦ ἀρχιερέως καὶ γραμματέως Τ. Κλ. Πολυδεύκου Μαρκέλλου ἀσιάρχου et se demande quel est le rapport (ou identité) des deux personnes ou des familles. — Le proconsul rappelle la nécessité du libre accès du port d'Éphèse pour la ville et pour le monde (l. 3-9) : ... [ἀναγκ]αῖόν ἐστιν τὸν ἀποδεχόμενον τοὺς πανταχ[όθ]εν εἰς αὐτὴν καταγομένους λιμέν(α) (gravé : λιμενους) μὴ ἐμποδίζεσθαι. Il doit empêcher les dégâts qui s'y commettent (l. 10-12) : μαθὼν τίνα τρόπον βλάπτ[ου]σι, ἀναγκαῖον ἡγησάμην διατάξ[μ]ατι καὶ κωλύσαι καὶ κατὰ τῶν ἀπειθούτων τ[ῆ]ν προσήκουσαν ζημίαν ὀρίσαι. On empêchera le dépôt de bois sur la rive et le débitage des pierres (l. 12-16) : παραγγέλλω [οὔ]ν καὶ τοῖς τὰ ξύλα καὶ τοῖς τοὺς λίθους ἐμπορευομένοις μῆτε τὰ ξύλα παρὰ τῆ ὄχθη τιθέναι μῆτε τοὺς λίθους πρίζειν. Détails précis et intéressant sur les dégâts que font les uns et les autres (l. 16-21) : οἱ μὲν γὰρ (les importateurs de bois) τὰς κατασκευασθείσας ἐπὶ φυλακῆ τοῦ λιμένος πείλας (pilae) τ[ῶ] βάρει τῶν φορτίων λυμαίνονται, οἱ δὲ (les importateurs de pierres) ὑπὸ τῆς ἐνειμ[έ]νης σμείρεως (émeri, employé pour le sciage des pierres)... ερτης (συνερτῆς ne convient pas bien aux traces), ἐπεὶ εἰσφερομένη τὸ βάθος [συ]γχωνύοντες τὸν ῥοῦν ἀνειργουσιν, ἐκάτεροι δὲ ἀνόδευτον τὴν ὄχθην ποιοῦσιν. Le secrétaire Marcellus n'ayant pu contenir l'audace des contrevenants, le proconsul intervient. L. 21-28 : ἐπεὶ οὖν ἐπιθεμέ[νο]υ μου οὐκ ἐ[γένε]το ἱκανὸς Μάρκελλος ὁ γραμματεὺς ἐπισχεῖν ἂν ὡς τὴν θρασύτητα (nous ne savons pas interpréter les syllabes ἂν ὡς ; dans ce texte, difficile à déchiffrer après son long séjour dans l'eau, on doit supposer plutôt αὐτῶν, à savoir les ἐκάτεροι), ἴστωσαν ὅτι ἂν τις μὴ γνούς τὸ διάταγμα καταλημφθῆ τῶν ἀπειρημένων τι πράττων, εἰσολίσει (ensuite un blanc ; il arrive ailleurs que le chiffre n'ait pas été gravé, mais qu'il ait été seulement peint ou qu'il ait été oublié ; cf. *BCH* 1935, 445) τῆ ἐπιφανεστάτῃ Ἐφεσίων πόλει καὶ οὐδὲν ἧττον αὐτὸς τῆς ἀπειθίας ἐμοὶ λόγον ὑφέξει. Les coupables doivent en effet n'être pas punis seulement par une amende : l'empereur ayant souvent manifesté son intérêt pour la question (l. 27-33) : τοῦ γὰρ μεγίστου αὐτοκράτορος περὶ φυλακῆς τοῦ λιμένος πεφροντικόςτος καὶ συνεχῶς περὶ τούτου ἐπεσταλκόςτος, τοὺς διαφθείροντας αὐτὸν οὐκ ἐστὶν δίκαιον μόνον ἀργύριον καταβάλλοντας ἀφείσθαι τὰς αἰτίας. L'édit se termine par la formule indiquant l'affichage : Προτεθήτω. — L. R., *Journal des Savants* 1962, traitant des marbres de Synnada, rapproche les installations des quais du Tibre à Rome et les dépôts de marbres.

285. Pour le nom Μανιτας à Éphèse, relevé *Bull.* 1955, 193 (cf. 1960, 106), ajoutons le très important témoignage de l'inscription de Colophon *AJPhil.* 1935, 370, 248 : Μανιτᾶδος. Ce doit être à Éphèse, à Colophon et à Mylasa un nom ionien.

286. F. Ghinati (n° 48), 367-371, étudie le corps des ἐπίκλητοι nommés dans les inscriptions *GIBM*, 449 (*Sylloge*³, 353) et 470. Pour la première, il adopte naturellement notre interprétation de σταθμὸς τοῦ ἱεροῦ, et non σταθμὸς ἱερός « l'étalon sacré » (en dernier lieu, *Bull.* 1955, 195).

287. *Magnésie du Méandre*. — Voir n° 284.

288. *Didymes*. — Ph. N. Lockhart, *AJPhil.* 1961, 188-192 : *The Laodice inscription from Didyma*, discute de la place de ces quatre documents (Welles, *Royal Corr.*, n. 18-20) dans l'ensemble du dossier de l'affaire et de l'origine du premier ; il n'émane pas de l'économe, mais c'est une lettre de Métrophanès ou de Nikomachos à un fonctionnaire séleucide local, qui pourrait être un dioécète. — L. n'a pas connu la réédition de cette inscription dans *I. Didyma* (1958), n. 492. P. 190, n. 10, sur le διοικητής et le caractère de cette charge, il n'a pas connu l'inscription d'Apollonia de la Salbakè, *La Carie*, II (1954), n. 166, avec son commentaire, p. 291.

289. Sur l'expression οἱ περὶ τὸ μαντεῖον, voir n° 113.

290. *Lydie. Sardes*. — S. E. Johnson, *Bull. Amer. Schools Or. Research*, fasc. 157 (1960), 6-11 : *Preliminary epigraph. report on the inscriptions found at Sardis in 1958*. Pp. 7-10, J. publie la base de statue de Lucius Verus trouvée dans cette campagne (*Bull.* 1960, 360) : Αὐτοκράτορα Καίσαρα Αὐρ. Αντωνῖνον Οὐῆρον Σεβαστὸν ἢ β' νεωκόρος Σαρδιανῶν πόλις · Κλ. Ἀντώνιος Λέπιδος (connu par Sardis, *Gr. Lat. Inscr.*, n. 59 comme dédicant d'une statue de Faustine la Jeune) ἀνέθηκεν, ἀρχιερεὺς Ἀσίας, ἀργυροταμίας πρῶτος (J. rattache ce mot « premier » à ἀργυροταμίας), ὁ τῆς περὶ τὸ γυμνάσιον πολιτείας ἐξ ἀρχῆς προνοησάμενος. J. traduit la fin : « who by virtue of his office took charge of the arrangements for the gymnasium. » Il commente : « yet the sense is *ex officio*, by virtue of his office, or κατ' ἀρχήν, in accordance with his office. » Nous ne connaissons pas un tel emploi de ἐξ ἀρχῆς, et nous attendons que l'on fournisse quelque parallèle pour ce sens. L'expression signifie « depuis le début, anciennement », tout de même que ἀπ' ἀρχῆς. Tel est le sens dans la littérature grecque, comme on le voit par le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones, et dans le Thesaurus avec de bien plus nombreux exemples, s. v. ἀρχή, pp. 2109-2110. Le sens de « en vertu de sa magistrature » n'y apparaît point. Comme nous l'avons dit, nous ne le trouvons pas dans les inscriptions ; ἐξ ἀρχῆς y a le même sens que dans les textes. On ne trouve que celui-ci et très abondamment ; l'index de *Sylloge*³ en donne 11 exemples ; on le trouve par exemple dans *I. Priene* (3 textes), *I. Magnesia* (2 certains). Il est inutile d'en alléguer d'autres. Pour le vague du point de départ, il est intéressant d'alléguer aussi le décret de Mylasa, Le Bas-Waddington, 394, v. 9-10 (Michel, *Recueil*, 472), où commence ainsi l'éloge d'un bienfaiteur : ἐξ ἀρχῆς εἰρημένος (cf. Ad. Wilhelm, *Göll. Gel. Anz.* 1898, 285) τὰ βέλτιστα ἐπιτηδεύειν καὶ προτεθειμένος ἀπὸ τῆς πρώτης ἡλικίας ... εὐχρηστος γίνεσθαι ... L'emploi de κατ' ἀρχήν n'a point à être allégué et n'aurait point de force ici, puisque ce n'est pas cette expression qui est employée dans l'inscription de Sardes. J. estime que « the entire clause is a circuitous rendering for γυμνασίαρχος, president of the gymnasium. For ἀρχή in this sense, cf. *Sardis*, VII 1, n° 50.11, 18 ; 27, 11. 18 ; γυμνασιαρχήσαντα καὶ τὰς ἄλλας ἀρξάντα ἀρχάς (Iollas, 100-50 B. C.). Mrs S. Balmuth kindly refers to *AJA*, XI (1896), 173 (I, 3), 188 (II. 3), for κατ' ἀρχήν, with instructive comments on the duties of gymnasiarchs, 179 ff., 188 f. ; *IG*, XII 5, 818, 14 ; *CIG*, 3086 ». Alors qu'un parallèle serait indispensable pour donner ici à ἐξ ἀρχῆς le sens de « by virtue of his office », il n'y a aucun besoin d'en alléguer pour montrer que la *gymna-*

siarchie peut être qualifiée de ἀρχή; ainsi celui de Sardes et *CIG*, 3086 (à Téos, un gymnasiarque est dit προστάντα τῆς ἀρχῆς καλῶς καὶ ἐνδόξως); ils sont trop nombreux. Mais quant aux autres références, avancées pour κατ' ἀρχήν, elles sont prises à contresens, car il n'y a point là le sens de « en accord avec sa magistrature » et même l'expression n'est obtenue que par une mutilation regrettable. Les deux références *AJA* 1896 concernent deux décrets d'Érétrie pour des gymnasiarques, qui ont été repris le premier dans *Sylloge*², 935; *IG*, XII 9, 234 et *Sylloge*³, 714, le second dans *IG*, XII 9, 235. On nous dit là du γυμνασίαρχος que ἐν τε τοῖς λοιποῖς τοῖς κατὰ τὴν ἀρχὴν ἐνδόξως ἀνεστράπται, ἐμ πᾶσι τοῖς κατὰ τὴν ἀρχὴν ἐνδόξως ἀνεστράφη; de même dans le décret de Ténos, *IG*, XII 5, 814 : καλῶς καὶ εὐσχημόνως τὰ κατὰ τὴν ἀρχὴν διεξήγαγεν πάντα. Ce type d'expression est très répandu dans les inscriptions et signifie : « (toutes) les affaires concernant sa charge », « ce qui concerne sa charge », « les affaires de sa charge », comme on dit τὰ κατὰ τὴν δικαστείαν, ou τὰ κατὰ τὸ ἱερόν, τὰ κατὰ τὸ γυμνάσιον, τὰ κατὰ τὴν ἱερατείαν, τὰ κατὰ τὰς πομπὰς καὶ θυσίας, etc. ou, à Milet, ἐν πᾶσιν τοῖς κατὰ τὴν γυ[μνασιαρ]-χίαν (*Thermen*, n. 368, l. 21-22); ce qui revient à dire (de même que τὰ περὶ τὴν ἀρχὴν également attesté) τὴν ἀρχὴν (ou τὴν ἄλλην ἀρχὴν), τὴν ἱερατείαν, formule employée exactement dans les mêmes contextes; cf. quelques exemples de ces formules dans *REG* 1933, 436, n. 2; encore deux textes typiques : à Érythrées, les stratèges τὰ τε κατὰ τὴν ἀρχὴν καλῶς καὶ ἐνδόξως διώκησαν (*Sylloge*³, 442, 7); à Trysa en Lycie, τὰ κατὰ τὴν ἱερατείαν διετέλεσεν εὐσεβῶς καὶ φιλαγάθως (*Reisen in Lykien*, II, p. 12, n. 19, o, l. 4), τὰ κατὰ τὰς ἀρχὰς διωκῆσατο καθαρῶς καὶ δικαίως (*ibid.*, l. 5). Il n'a là rien qui expliquerait un κατ' ἀρχήν, et encore moins un ἐξ ἀρχῆς entendu comme le voudrait J. D'autre part, la phrase de l'inscription de Sardes n'est nullement une façon détournée (et pourquoi ?) de dire « gymnasiarque ». Lepidus « s'est occupé dès le début de l'affaire concernant le gymnase, de l'affaire du gymnase ». Πολιτεία (différent ici de πολίτευμα!) a un sens fréquent à l'époque impériale : « activité civique, charge civique », qu'il a par exemple dans une phrase comme celle-ci : τάν τε ἀναστροφάν καὶ πολιτείαν πεποιήται καλῶς καὶ ἐνδόξως (*IG*, IV², 63, l. 2; Épidaure; fin du 11^e siècle a. C.); cf. Ad. Wilhelm, *Glotta*, 14 (1925), 78-86, avec des expressions comme πᾶσαν πολιτείαν ἐτέλεσαντα. Lepidus a pris soin de l'affaire municipale concernant le gymnase « dès le début ». Nous entendons que la ville eut à traiter d'une question ou d'une série de questions concernant le gymnase, qu'il s'agisse de son règlement, de son statut, de sa réparation ou même de sa construction; Lepidus s'en est occupé « dès le début », c'est-à-dire dès qu'elle a surgi, qu'elle s'est posée, qu'elle fut soulevée; ἐξ ἀρχῆς ne peut avoir ici un autre sens, et nous croirions même qu'il fut « le premier » à le faire, πρῶτος se joignant à ce qui suit. Cela ne veut pas dire qu'il ait été exactement gymnasiarque. Le texte est important pour l'identification du bâtiment.

291. R. Gusmani, *Parola del Passato*, 15 (1960), 326-335 : *Masnes e il problema della preistoria lidia*. Dans cette tentative d'interprétation historique d'une tradition mythique, G. commet une grave erreur sur le seul document épigraphique cité. P. 331, n. 26, il revient, on ne sait pourquoi, à l'ancienne restitution du nom d'une tribu de Sardes (*I. Sardis*, 125) : Μασδ[υ]ίδος et non Μασδ[υ]ίδος (*Études Anal.*, 155-158 : *Une tribu de Sardes*). C'est là un vrai nœud d'erreurs. « Il nome di tribu Μασδ[υ]ίς a Sardi e molto dubbio, tanto piu (*sic*) che la lettura Μασδ[υ]ίς [ce n'est pas une lecture, mais, comme Μασδνίδος un supplément] comunamente accettata [disons : répétée, au mieux ;

et en quoi est-ce un argument scientifique ? en fait d'ailleurs nous ne connaissons personne, avant G., qui ait accepté ce supplément contre le supplément *Μασδνίδος*], trouva conforto nel toponimo *Μασδύη*. » La lecture du passage des *Études Anat.* auquel il est fait allusion eût, croyons-nous, dissipé cette illusion : « Ce nom, qui désigne un lieu du territoire de Pergame, atteste en effet que *Μασδύς* serait un nom anatolien tout à fait correct, mais il n'explique pas l'existence d'une tribu *Μασδύς* à Sardes ». Il reste incompréhensible, à qui raisonne, qu'un village des environs de Pergame ait fourni le nom d'une tribu de Sardes. Le nom de celui qui fut, d'après la tradition mythique, le premier roi de Sardes n'est-il pas au contraire à sa place comme nom de tribu, tout de même que nous connaissons à Sardes la tribu Mermnas ? — Il en va de même pour la numismatique dans l'article de G. Il dit, p. 330, n. 20 : « La leggenda è *Μασανης*. Questa era la lettura dello Head, mentre il Robert... voleva [sic] leggere *Μασδνης*, che rappresenterebbe la forma piu antica del nome *Μάσνης*; ma, in base alla fotografia pubblicata dal Robert, la lettura dello Head non mi pare affatto esclusa. » Nous ne savons quelles preuves a données G. de sa compétence à lire les légendes des monnaies grecques ; L. R. ne peut que répéter que, sur la monnaie elle-même, il lit *Μασδνης* (relevons bien, pour les lecteurs trop rapides, qu'il ne s'agit pas là d'une « correction », mais d'une lecture). Mais il faut ajouter qu'il est erroné de parler de la « lecture » de Head ; celui-ci n'avait pas vu la monnaie, qui est au Cabinet de Paris (*Inv. Waddington*, 5274), ni un moulage. Bien plus, cette « lecture », si appréciée de G., Head ne la mentionnait, dans le passage auquel renvoie G. lui-même (*BMC Lydia*, p. CXI), qu'en l'accommodant, à deux reprises, d'un point d'interrogation. D'autre part, l'accord de la lecture du nom *Μασδνης*, gravé à côté d'un héros sur la monnaie, et du nom de tribu *Μασδ. ίς*, ne peut être négligé, comme l'a fait G. de façon surprenante. Lorsqu'on voit quelle est la méthode de G. dans l'information, la critique et le raisonnement pour deux humbles documents grecs, une inscription et une monnaie, on est légèrement inquiet ou sceptique sur les résultats atteints dans le domaine obscur et difficile de la préhistoire et de l'histoire mythique. L. R. reprendra cette question malheureusement embrouillée, dans un mémoire sur l'ensemble des légendes de Sardes et de ses titres d'après la numismatique et les autres documents.

292. *Saïttai*. — P. Herrmann et K. Z. Polatkan, *Anzeiger Wien* 1961, *Grab- und Volivstelen aus dem nordöstlichen Lydien im Museum von Manisa*, 119-124, publient, avec photographies, 11 épitaphes et une dédicace parvenues de Saïttai au musée de Manisa. La nécropole de Saïttai a été très exploitée en ces derniers temps et les documents en sont dispersés ici ou là. Les épitaphes sont du type *ἐτίμησαν*. Plusieurs sont ornées d'une couronne. Elles sont toujours datées par l'année (ère de Sylla), le mois et le jour. N. 1, association des cardeurs, *τὸ ὁμότεχ(ν)ον* (mot connu à Saïttai même pour les ouvriers en laine) *τῶν γναφέων*. N. 2, une *συμβίωσις* (cf. *Bull.* 1961, 79). N. 3, *ἡ σύνοδος τῶν νέων ποδαρίων*. D'après un texte inédit, cette association serait de caractère dionysiaque. N. 8, une association de quartiers, *ἡ γειτοσύνη* (cf. *Hellenica*, XI-XII, 410). N. 12 : *Διόδωρος οδηγος Μητρὶ Σιμιδαληνῆ* (épithète locale nouvelle) *εὐχῆν*. « *Οδηγος* bedarf noch der Deutung. » Ce nous paraît être l'ethnique de quelque village : *Οδηγός*.

293. *Maionia*. — *Ibid.*, 124-127, une épitaphe du type *ἐτίμησαν*, n. 13, et deux dédicaces. N. 14, dédicace d'une chapelle et du terrain environnant faite par un Sardinien à Zeus Sabazios. Le dieu est représenté faisant une libation sur un autel, au-dessus duquel est un serpent. *Διὶ Σαβαζίῳ Ἀριουὸς Θεοφ(ί)-*

λου Σαρδιανός τόν τε οἶκον καί τόν περικείμενον τῷ οἴκῳ φίλον τόπον ἀνέθηκεν. — N. 15, dédicace métrique à Hécate : Εἰνοδία σκυλάκαινα θεά πότνια σεμνή ἔξοχε πασῶν | σῶζέ με τόνδ' ἀναθέντα καί εἴλεως ἴσθι βροτοῖσιν. | Ἰούλιος εὐχὴν. Sans doute II^e siècle p. C. — N. 16, au-dessous d'un relief avec sacrifice de famille, dédicace, datée de 250-251 (335 de l'ère syllanienne) faite par un groupe familial, [εὐχα]ρισστοῦντες, à une déesse : [Θεᾶ ἀγνῆ] Βρύζη Ἀδυτηνῆ. La restitution est faite d'après trois inscriptions inédites de Maionia et de Kolida, dont deux furent copiées par Ramsay (sans doute vers 1885-1890). Nous réservons notre jugement sur la ligne 3.

294. *Kula*. — J. Keil, *Anz. Wien* 1960, 3-7 : *Eine Votivstele an die Meter Aliane aus Kula*, publiée, avec photographie, une stèle découverte par P. Herrmann et provenant d'un champ à 2 km. de Kula. Le contenu de cette dédicace sort de l'ordinaire. Ἔτους ρη' (113-114 suivant l'ère de Sylla, 167-168 selon l'ère d'Actium en usage à Philadelphie) μη(νός) Δαισίου, Ῥοδία, Φλαουίας Μηνογενίδος (une femme de ce nom apparaît dans l'inscription honorifique *CIG*, 3441, copiée par Arundell à Kula) δουλῆ, Μητρὶ Ἀλιανῆ εὐχὴν ὑπὲρ τοῦ κλαπέντος ἀργυρίου (δηναρίων) υἱῶν Ἀγάθωνος τοῦ ἀνδρός αὐτῆς ΕΚΛΑΝΟ-ΠΟΣΤΩΝ ἐκ τοῦ σειτοβολείου καί εὐρεθέντος παρὰ Κρήσκεντι τῷ Αλκίμου καί Ἐκλογῆς θρεπτῶ. Les 212 deniers volés à Agathon et retrouvés chez Crescens avaient été dérobés dans un grenier à blé (celui de Ménogénis plutôt qu'un grenier public). Au-dessus de l'inscription, dans un cadre, est représenté un large récipient à une anse, où avait dû être caché le trésor d'Agathon dans le grenier à blé. Les mots laissés en majuscules sont nettement gravés sur la pierre et sont difficiles à expliquer ; K. coupe : ἐκ λάναπος (λάναψ serait un nom de vase encore inconnu) τῶν ἐκ τοῦ κτλ. La déesse apparaît dans une autre inscription votive copiée à Kula, Le Bas-Waddington, 699 a : Μηνογενῆς Λακίου θεᾶ Ἀλιανῆ εὐχὴν, δούς παραθήκην καί ἀπολαδῶν. Son sanctuaire servait de lieu de dépôt. — Aurait-on un nom de lieu, ἐκ Λαναποστων? « volés à Lanaposta dans le grenier. »

295. *Carie*. — Voir n° 4.

296. *Stratonicee*. — Voir n° 266.

297. *Mylasa*. — Th. Pekary, *Historia*, 8 (1959), dans des *Studien zur römischen Währungs- und Finanzgeschichte von 161 bis 235 n. Chr.*, étudiée, pp. 464-466, le décret de Mylasa de l'époque des Sévères relatif au change *OGI*, 515.

298. *Physkos*. — G. E. Bean, *Türk Arkeoloji Dergisi*, 9 (1959 ; paru en 1961), 42-45 : *New inscriptions from Marmaris (The Rhodian Peraea)*, publiée 4 inscriptions mises au jour dans les travaux de la ville de Marmaris après le tremblement de terre et qui s'ajoutent à celles qu'il avait publiées dans *The Rhodian Peraea*, n. 1-6 (*Bull.* 1955, 216). Elles concernent des officiers et magistrats rhodiens. N. 1, sur une plinthe rectangulaire : Καλλιξείνος Νεικ[α]γόρα γενόμενος ἀγε[μ]ῶν ἐπὶ Ἀπείρου καί Φύσκου καί Χερσονάσ[ου κ]αί Σύμας. B. la date environ du I^{er} siècle a. C. d'après l'écriture. — N. 2, sur une base circulaire : Ὑπὲρ Πολυκράτεως Μενεκράτεως Πλαρίου ἄρξαντα ἐπὶ Φύσκου καί Κεδρεῶν δικαίως καί ἀδωροδοκῆτως καί τὰς δικαίας τοῖς κρεινομένοις ἀποδιδόντος κρίσις<ι> τοῖ κα<τοι κα>τοικεῦντες ἐν Φύσκῳ καί γεωργεῦντες καί ναυκλαρεῦντες τὸν ἑαυτῶν ἄρχοντα καί φίλον εὐνοίας ἕνεκα θεοῖς. Cela permet de restituer les lignes 1-4 de *Peraea*, n. 2. — N. 3, sur un autel circulaire : Ὑπὲρ τῆς τῶν κυρίων αὐτοκρατόρων νείκης καί ὑγείας καί αἰωνίου διαμονῆς Μάρκου Αὐρηλίου Ἀντωνεῖνου Σεβαστοῦ καί Λουκίου Αὐρηλίου Οὐήρου Σεβαστοῦ Ἀρμενιακοῦ (en 163-164, Verus portant le titre Arméniaque et Marc

Aurèle pas encore) τοὶ κατοικεῦντες ἐν Φύσκῳ καὶ γεωργεῦντες καὶ ναυκλαρεῦντες ὑπὲρ τῶν εὐεργετᾶν · ἡ δὲ ἀφιέρωσις ἐγένετο τοῦ βωμοῦ ἐπὶ Θέωνος Μενίππου ἄρχοντος Φύσκου καὶ Κεδρεῶν θεοῖς. Le titre « commandant de Physkos et Kêdréai » est nouveau ; ce dernier nom a pris la place de « Apeiros ». Conjecture sur *Peraea*, n. 1. — N. 4, base circulaire : τὸν δᾶμον τὸν Ῥοδίῳ τοὶ κατοικεῦντες ἐν Φύσκῳ εὐεργεσίας ἕνεκα ἐπ[ι] ἄρχοντος Πομπητοῦ Αὐξωνος Μενελάου.

299. *Cnide*. — Timbres d'amphores à Cyllène en Élide n° 155 ; en Crimée n° 25.

300. **Kibyratide**. *Oinoanda*. — Pour l'inscription épicurienne, voir n° 43, 44.

301. **Bithynie**. *Héraclée*. — Timbres amphoriques dans la Dobroudja n° 241 ; dans la Russie méridionale n° 25, 252.

302. **Paphlagonie**. *Sinope*. — Timbres amphoriques dans la Russie méridionale n° 25, 252.

303. **Pamphylie**. *Sidè*. — C. Le Roy, *BCH* 1961, 234-235, propose un supplément dans l'inscription *Agora von Side*, n. 53 (cf. *Rev. Phil.* 1958, 33) ; après πρεσβευτὴν Σεβαστοῦ Νέρουα Τραιανοῦ Καίσαρος, et avant [Γερμανικοῦ] Δακικοῦ : « compte tenu du facsimilé et de l'estampage et sous réserve d'une vérification sur la pierre, on pourra ... écrire : Καίσαρος Ἀρίστ[ου Γερμανικοῦ]. » Une fois de plus, il nous paraît déplorable de pointer des lettres (ce qui signifie qu'elles sont en partie conservées) alors qu'on les « corrige » ; en effet, la copie de C. Bosch donnait ΘΕΟΥΣΤ et la lecture de G. E. Bean sur estampage ΓΟΥΣΤ.

SYRIE, PALESTINE, MÉSOPOTAMIE

Onomastique n° 82. Zeus Dolichénos n° 60.

304. **Syrie et Phénicie**. *Antioche*. — G. Downey, *A history of Antioch in Syria from Seleucus to the Arab conquest* (752 pp. in-8° et 13 planches, surtout des cartes et plans ; Princeton, 1961). La compétence spéciale de l'auteur sur ce terrain assure qu'on trouvera dans ce livre un grand nombre de renseignements précis. Le plan est strictement chronologique et l'exposé s'attache fidèlement aux événements. Aussi peut-on être déçu quand on s'intéresse aux aspects de civilisation et aux institutions. Pour ce qui concerne les concours — aspect essentiel dans l'histoire d'une ville grecque — tout est encore à faire, à dégager et à comprendre, depuis l'époque hellénistique jusqu'au IV^e siècle, et la documentation de D. est insuffisante.

305. H. Seyrig, *Syria* 1962, 346-348 : *Sur une fausse antiquité d'Antioche*. Le bronze du musée britannique représentant un homme tenant une pancarte avec les mots Ἀντιοχέων τῶν ἐπὶ Δάφνηι (Cook, *Zeus*, III, 1191 ; l'inscription *I. Syrie*, III, 1072), acquise à Athènes, est un faux ; du même moule ont été tirés deux autres exemplaires conservés dans les musées de Boulogne-sur-Mer et de Dijon. Faux semblable à Dijon, avec les lettres ΣΩΝ sur la pancarte.

Calendrier d'Antioche, voir n° 308.

307. *Hiéropolis*. — H. Seyrig, *Syria* 1960, 233-251 : *Antiquités syriennes*, 78, *Les dieux de Hiéropolis*. Conclusion : « Ni les textes de Lucien et du pseudo-Méliton, ni les inscriptions de Délos, ni enfin aucun usage général ne paraissent offrir une base plausible et prudente à l'hypothèse d'une triade hiéropolitaine. D'après les monuments accessibles aujourd'hui, le culte de Mabog s'adressait à Hadad et à Atargatis, sans adjonction d'un parèdre mineur. » A l'occasion

de cette démonstration, S., p. 243, n. 3, expulse la déesse Séméa du graffite de Doura *JRS* 1942, 101 sqq., inscrit sur un autel dont la face porte l'image d'un vexillum ; le mot *σημία* doit y désigner cet objet plutôt qu'une déesse. Pp. 246-247, il explique des inscriptions de Délos : Asclépios y a été associé à Hadad et Atargatis dans le sanctuaire des divinités hiéropolitaines par l'influence de la colonie phénicienne (Bérytos et Sidon). P. 249, n. 9, la troisième divinité adorée par les Poseidoniastes de Bérytos à Délos était Echmoun-Asclépios et non l'Héraclès tyrien.

307. *Hélioupolis*. — H. Seyrig, *Bull. Musée Beyrouth*, 16 (1961), 109-135 : *Nouveaux monuments de Baalbek et de la Beqaa*. La plupart ont été trouvés au cours des grands travaux d'aménagement et de restauration poursuivis dans les sanctuaires de Baalbek par la Direction des antiquités du Liban. Nous ne pouvons analyser ici que les monuments inscrits, et en grec. — *Hélioupolis*. P. 110, n. 1, dédicace sur le socle d'une colonne en granit rose d'Assouan, qui se dressait dans la cour : Δι̅ Μεγ[ίσ]τω̅ Ἡλιοπολείτη Κυρία̅ Ἀπολλώνιος ὁ καὶ Ἀπο[λ]ινάριος Σεργα[?] Ἀρά(δ)ιος [εὐξάμ]ενος κατὰ χρ[η]μαστισμὸν τὸν ἀνδριά[ντα σὺν τοῖς] τέκνοις ἀνέθηκεν. — Le terme *χρημαστισμός* au sens de « révélation », « oracle » (comme *χρηματίζειν*, *χρηματισθεῖς*, etc.) est fréquent dans les inscriptions de l'époque impériale ; cf. les séries recueillies dans *Hellenica*, I, 72 ; II, 148 ; en dernier lieu, bibliographie dans *Bull.* 1961, 748. Voir ci-après n° 336. — S. traite de l'usage du latin et du grec dans la colonie romaine d'Hélioupolis ; ici, la dédicace émane d'un étranger à la colonie. Cf. aussi p. 116 et 131. — P. 113, n. 3, au-dessus d'une inscription en latin pour un magistrat, sur la corniche une inscription tardive, tracée au pinceau en rouge : [Μ]ηδὶς ἀτὸν κρατῆ. — P. 114, n. 5, dédicace sur un cippe : Δι̅ Μεγίστω̅ [Ἡλιο]πολείτη καὶ θεῶ̅ Ἐγυπτ(ίω) (épithète de Zeus Héliopolitain plutôt que dieu spécial, tel Sarapis ; rapports du culte avec l'Égypte) Σαλαμανῆς καὶ Μερκούριος υἱὸς Μαμβογαίου ἀπὸ κώμης Μααρρα[ς] (la lande) Σαμεθου (nom fréquent ; propriétaire du village ou son premier occupant), χώρα[ν] λ..ης ὠνούμενοι (τ)ὸν Ἐρμῆν (troisième personne de la triade héliopolitaine) ἀνέθηκαν. — P. 117, n. 6 et 7, fragments d'inscriptions pour les empereurs. — P. 127, inscription sur un des degrés qui, de la cour, donnent accès au portique nord de celle-ci, au-dessous du 9^e entrecolonnement. Elle « marque un emplacement, peut-être réservé comme le précédent à un village [la liste *Bull.* 1938, 508 : γιτονίας Γερδας ἀνωτέρας], dont le nom est mutilé » : τόπος χαλκο-. — Il nous semble que ce début de mot correspond difficilement à un toponyme, mais qu'il évoque nécessairement un métier, comme on en trouve souvent la mention dans les inscriptions de τόπος, à savoir ici : χαλκο[ύργων] ou le mot plus fréquent χαλκο[τύπων]. (sur ce dernier terme, cf. *Études épigr. et phil.*, 195). — Sur le mur de fond d'une exèdre, une inscription peinte en rouge réserve la place : Προσελήμπτε (cf. προκατελήμπτε à Pella *Bull.* 1959, 476) ἡ σχολή αὕτη τῆ̅ κωμῆ̅ Ελφανα, οὐ Σαφανα (devrait être une dépendance d'Hélioupolis) Ἀπαμαίων (indiquant sans doute l'origine des premiers occupants) διὰ βίου. — P. 130, *Niha*, où l'on avait trouvé l'inscription latine (*CIL*, III, 14384 ; Krencker, *Röm. Tempel in Syrien*, p. 120) de « Hocmaea, vierge du dieu Hadaranès » qui « n'a pas mangé de pain pendant vingt ans », a fourni une stèle bilingue relative à la même personne, « vierge prophétesse de la Déesse Syrienne », qui vécut 100 ans : *Sex. Allius Iullus vel(heranus) monumentum Ochmaeae virgini vali Deae Syr(iae) Niha(l)enae) fecit, Ὀχμαία παρθένος θεᾶς Ἀταργατεῖς ἔζη ἔτη ἑκατόν*.

308. *Emésène*. — V. Grumel, *Rev. Et. Byz.*, 18 (1960), 227-229, dans un compte rendu de *I. Syrie*, V, exprime son scepticisme sur l'interprétation du

n. 2226 relatif à un monastère. Observation sur le changement du calendrier d'Antioche. L'histoire ecclésiastique ne justifie pas le rattachement d'Épiphaneia (Hama) à l'Emésène. — Badromios n'est pas un mois « non localisé » (Gr.) ; sur ce timbre amphorique (n. 2680), c'est naturellement le mois rhodien, comme l'ont bien vu les éditeurs dont Gr. n'a pas compris le commentaire.

309. *Doura-Europos*. — Du Mesnil du Buisson, *Mélanges Beyrouth*, 36 (1959), 1-49 avec 6 planches : *Inscriptions sur jarres de Doura-Europos*. Il ne s'agit pas seulement d'inscriptions sur jarres, mais aussi de graffites sur des plâtres, surtout dans la rue longeant le rempart et les maisons et les tours qui la bordent. « L'onomastique est surtout araméenne ou arabe avec quelques noms parthes. » Table alphabétique des noms, pp. 47-49.

310. H. Seyrig (n° 307), 128, interprète ainsi un graffite palmyrénien, *SEG*, II, 769 : Οὐ(τος ὁ) τόπος (faute par haplographie) Δ (« pourrait désigner le titulaire de l'espace réservé ») προλέλειπτε. — Sur un graffite avec image d'un vexillum, voir n° 306.

311. *Palmyre*. — Du Mesnil du Buisson, *Rev. Hist. Rel.*, 158 (1960), 145-160 : *Le vrai nom de Bêl, prédécesseur de Bêl, à Palmyre*, utilise les noms de personnes théophores.

312. **Palestine et Arabie**. — L. Cerfaux, *Revue Int. Droits Antiqu.* 1958, 247-262 : *L'inscription tunénoise de Nazareth à la lumière de l'histoire religieuse*

juives avec l'idée de la résurrection (cf. *Bull.* 1956, 341). — N. 2. Interdiction : Μηδὲ ἀνύξει[ι] κατὰ τὴν ὀσίαν (la loi de la Thora) κατὰ πρόσταγ(μ)α. N. 4-6 : trois attestations, pour un même personnage, de l'ethnique Ἰαμουρίτης, Jahmour à 30 km. à l'est de Sidon. N. 7, une Tyrienne : Ἐνθάδε κίτε Ἀσθήρ Ἄνθου Τυρία. N. 15, un nouvel exemple de l'épithète ὄσιος : Ὡδε κίτε Σάρα Ἰουδέα ὀσία. De même n. 19 : Ὡδε κίτε ὁ ὄσιος Σατορνεῖλος. Le même nom n. 8. N. 18, deux exemples d'un nom Βαριώση (au génitif). P. 411, une inscription de la synagogue de Besara avec une épithète intéressante connue aussi par *CISJud.*, II, 1123 : [Σα]μουήλο[υ υἱοῦ] Γερμα[νοῦ] πενι[χροῦ].

315. *Césarée*. — B. Lifshitz, *Revue Biblique*, 68 (1961), 115-126 : *Inscriptions grecques de Césarée en Palestine*, publie 16 inscriptions de cette ville, juives ou chrétiennes. N. 2 : μεμόριον (fréquent à Césarée) τῆς προσουλήτου Ἀσθή καὶ Παρηγορίου Εὐχαριστοῦσα (est-ce vraiment un nom?). P. 117, L. reprend une curieuse épitaphe publiée en 1942 (comme ci-dessus n° 314) : Εὐμοίρι κύρι μου πατήρ μετὰ τῆς κυρίας μου μητρὸς, καὶ ἔσται ἡ ψυχὴ ὑμῶν ἐχομένη ἀθανάτου βίου, Ἰακὼ καὶ Θινῶ ἡμ[ῶν] (?). — N. 10, des boutiquiers : Θήκη Πρισκιανῆς καὶ Ζεξιπ(ου) καπήλων. — N. 12, la formule chrétienne Προσφορά ὧν ὁ Κύριος γινώσκει τὰ ὀνόματα. En dernier lieu, cf. *Sanct. Sinuri*, II, 45. — N. 13, poids de plomb avec inscription d'agoranome : α' ἑξαμήνου ἐπὶ Ῥουστικιανοῦ Ἰούνκου ἀγορανόμ(ου). N. 14, minuscule amphore de plomb avec l'inscription Εὐθῆρος. — N. 15, sur un pavement de mosaïque byzantin la date et le dédicant : Ἐπὶ Φλ. Ἐντολίου ἐνδοξωτ(άτου) στρατηγ(άτου) καὶ ἀνθυπάτου (gouverneur de la Palestina Prima encore inconnu) Φλ. Στρατήγιος περίδλ(επτος) πατήρ (cf. *Rev. Phil.* 1958, 49) καὶ πρωτε(ύων) τὴν ἀψίδα σὺν τῷ τοίχῳ καὶ τῇ ἀναβάθρᾳ ἀπὸ πολιτικῶν (les fonds de la ville) ἰνδ(ικτιῶνος) δεκάτης. Εὐτυχῶς. — N. 16, L. reprend et commente une inscription byzantine publiée par M. Schwabe en 1950 dans un volume de Mélanges en hébreu : Ἐπὶ Φλ. Προκοπίου Κωνσταντίου Σεύηρου Ἀλεξάνδρου τοῦ περιδ(λέπτου) κόμ(ητος) ἀπὸ ἡγεμόν(ων) καὶ ὑπατικοῦ (avant 536) ὁ βοῦργος ἐκ θεμελίων ἐγένετο. C'est le premier exemple de βοῦργος, le mot latin fréquent *burgus*, qui a pénétré aussi en hébreu et qui se trouve dans de nombreux toponymes dans Procope. Relevé d'inscriptions de Syrie du iv^e au vi^e siècle mentionnant la construction ou la réfection de πύργοι.

316. *Skythopolis*. — B. Lifshitz, *Zeitschrift Pal.-Vereins*, 77 (1961), 186 — 190 : *Der Kult des Zeus Akraios und des Zeus Bakchos in Beisan (Skythopolis)*, publie deux dédicaces trouvées récemment, gravées sur des bases. N. 1, en écriture ronde : Ἔτους γσ' (159 p. C., d'après l'ère de la ville, automne 64 a. C.) Λούκιος Οὐάριος Κυρεῖνα Πρόκλος Δι' Ἀκρα[ί]ω [Σ]ω[τ]ῆρι μετ' εὐχαριστίας ἀνέθηκε[ν]. — N. 2, en caractères carrés ; l. 1, [Ἀγαθῆι τύ]χη. Ἔτους γ, suivi de la cassure de la pierre, ce que l'éditeur déplore. Cependant ne croirait-on pas lire une *qoppa*? on aurait alors sans doute γq[ρ]. L. 3, le nom du dédicant ou des dédicants est mutilé ; L. écrit : Αἴας Νικο — | — λίνου. L. 4-6, dans la formule κατ'εὐχὴν ναὸν ἐκ τ[ῶν] | ἰδίων ἀνέθηκ[εν], l'article τὸν doit certainement être restitué avant le mot ναὸν. L. 2, le nom de la divinité serait : [- τ]ῶι Δι' Βάχχ[ωι]. Sur la photographie, on ne voit qu'une barre oblique à droite ; d'après ce qui est conservé de la surface de la pierre, s'il y avait eu un *chi*, on en verrait, semble-t-il, le bas de la haste droite et, encore mieux, le haut, la partie qui revient vers la gauche. Nous croirions donc qu'après une formule comme [Ἐψίστ]ωι Δι' (ou même Ἡλίωι Δι') ou Κυρίωι Δι' il devait y avoir une épithète locale, sans doute géographique, commençant par Βακλ- ou Βακα-

317. *Sichem*. — J. F. Ross et L. E. Toombs, *Archaeology*, 14 (1961), dans

un article *Three campaigns at biblical Shechem*, publie p. 178 la photographie d'un tesson où est incisé le nom de Σιμωνίδο[υ], suivi d'une seconde ligne.

318. B. Bagatti et J. T. Milik, *Studii Biblici Franciscani*, 10 (1959-1960), 185-204 : *Abud*, dans une étude archéologique sur les antiquités chrétiennes de cette localité, située à 30 km. au N.-O. de Jérusalem, publie, p. 187, la photographie du linteau de l'église S. Théodore (auj. Mar Todros), copié en dernier lieu par P. Germer-Durand, *Rev. Bibl.* 1893, 310 : Μαρτύριον τοῦ ἁγίου Θ[εοδώρου], au-dessus d'une croix pattée dans un cercle, encadrée de deux colombes.

319. *Eboda*. — A. Negev, *Archaeology*, 14 (1961), 122-130 : *Avdat, a caravan halt in the Negev*, rend compte des fouilles exécutées depuis 1958 dans cette ville du désert très bien conservée, voisine de Nessana (sur cette dernière *Bull.* 1961, 818). Les ruines se distinguent en trois zones : ville nabatéenne, depuis le III^e siècle a. C. jusqu'à sa destruction vers 106 (série de dédicaces nabatéennes du temps du roi Aréthas IV, 9 a. C.-39 p. C. ; d'autres, relatives au système hydraulique sous Rabel II, 88-98 p. C. ; poteries, avec importations grecques et parthes), ville romaine, construite au III^e siècle, ville byzantine du V^e au VIII^e ou IX^e siècle. De ces deux dernières périodes, on signale diverses inscriptions grecques : dédicace d'un temple à Zeus Obodas et Aphrodite en 268 p. C., inscription d'un maçon de Pétra sur un édifice public en 294, épitaphes du III^e siècle (les noms Amlaifos, Moulch, Ofraina, Abdomaios, Abdomanchos) ; dédicace d'une église à Saint-Théodore et épitaphes byzantines (photographie de l'une p. 128 ; sur les types du formulaire dans cette région, voir *Bull.* 1941, 160-161 ; 1954, 252 ; *ibid.*, photo de graffites et de dessins sur un mur).

320. *Pays de Moab et Negeb*. — J. T. Milik, *Studii Biblici Franciscani Liber annuus*, 10 (1959-60), 147-184 : *Notes d'épigraphie et de topographie jordaniennes*. En traitant des « noms de rois nabatéens dans les noms propres », M. corrige un nom dans une des dédicaces du *Capitole de Rome* (*Bull.* 1955, 288) : au lieu de *-dadalli*, qui serait dû à une erreur d'audition, *-dathalli*, d'où [*Thaemoob*]-*dathalli*, ce qui transcrit Taim ubdat-allâh et qui signifie « serviteur d'Obodas le Dieu ». Le précédent est Rabibel, Ῥαβειβηλος, fils de Tha[imo]. — P. 154, nouvelle interprétation d'une inscription araméenne en caractères grecs au Negeb, dans une grotte du Wadi Garabah. Elle émanerait d'un anachorète qui aurait gravé (*Bull.* 1939, 519), avec son nom, Zoraita, « une phrase grecque qui ne contient, comme voyelle, que l'*alpha* » : κατὰ τὰ λάχανα τὰ παραθαλάσσα. — Pp. 156-160, diverses corrections aux inscriptions chrétiennes publiées par Saller et Bagatti dans un ouvrage que nous n'avons pas vu : *The town of Nebo (Khirbet el Mekhayyat)*, Jérusalem, 1949 ; formules et noms de personnes. — P. 167, à *Philadelphieia* (Amman), recherches sur l'inscription d'un martyrium de S. Théodore publiée par Abel, *Rev. Bibl.* 1908, 568, spécialement sur les titres abrégés. — P. 169, sur l'inscription, à *Madaba*, d'un martyrium de S. Ailianos, dont la passion est connue maintenant par des manuscrits géorgiens ; la crypte fut construite en 595-596 par le prêtre Serge, Σέργιος πρ(εσβύτερος) τοῦ ἁγιοῦ Αἰλιανοῦ.

Sur ψυχὴ dans les inscriptions d'Arabie n° 71.

321. *Mésopotamie. Babylone*. — M. Zambelli, *Riv. Fil.* 1960, 363-389 : *L'ascesa al trono di Antiocho IV Epifane di Siria*, reprend, après A. Aymard (*Bull.* 1955, 23), l'étude de la documentation qui concerne l'avènement d'Antiochos IV et son règne, notamment la liste babylonienne des rois séleucides (*Bull.* 1955, 38 a ; 1956, 49). A son avis, il faut revenir à la théorie de Bevan : c'est le fils de Séleucos IV qu'Antiochos IV associa d'abord au pouvoir, son

neveu mineur, et non son propre fils aîné. Il pense aussi que la date de l'avènement au trône d'Antiochos IV donnée par la liste, entre le 3 et le 22 septembre 175, correspond bien aux données historiques. Il utilise dans son analyse, pp. 374-380, l'inscription *OGI*, 253 (voir *Bull.* 1959, 3), trouvée en territoire babylonien, dont il propose une restitution avec des lignes plus longues, en en faisant un document sur l'institution de fêtes à célébrer en l'honneur d'Antiochos Épiphanes, peut-être pour commémorer son avènement : Βασιλεύοντος Ἀντιόχου θεοῦ Ἐπιφανοῦς, | σωτήρος τῆς Ἀσίας καὶ κτίσ[του καὶ εὐεργέτου] | τῆς πόλεως, ἔτους ζμ' καὶ [ρ' - - - θυσίαι ? καὶ] | ἀγῶνι χαριστηρίοις ὑπο[- -] | ἀπίοντος Ὑπερδέρεταίου [βασιλεῖ Ἀντιόχῳ] | θεῷ Ἐπιφαν[εῖ -]. B. Haussoullier est systématiquement (6 fois) appelé Hassoullier. — Voir n° 279.

322. *Uruk*. — Chr. Meier, *Baghdader Mitteilungen*, 1 (1960), 104-114 : *Ein griechischer Ehrendekret von Gareustempel in Uruk*, publie et commente un remarquable document trouvé près d'un petit temple parthe à Uruk dans les fouilles de l'hiver 1933-1934. C'est une inscription sur une petite plaque de calcaire irrégulière. L'écriture est du « type carré » avec des formes rondes ; son type s'insère très bien dans les écritures grecques lapidaires en usage de Gérasa à l'Afghanistan. En tête de ce texte de 18 lignes, la date : Ἔτους βκν', μηνὸς Δεῖου. Cette année 422 est ambiguë pour nous modernes : M. se prononce avec décision non pour l'ère arsacide, mais pour l'ère séleucide calculée à la babylonienne, ce qui mène exactement à octobre-novembre 111. Un personnage a donné au dieu Gareus un domaine. Ἀρτεμίδωρος Διογένους ὁ ἐπικαλούμενος Μινναναιος (de façon étonnante, ce nom est sans parallèle parmi les très nombreux noms orientaux en -nanaïos, tirés de Nanaia, déesse assimilée à Artémis ; le début du nom est inexplicable) Τουφαίου (ce patronyme aussi reste isolé), στοιχῶν τῆι τῶν προγόνων αὐτοῦ ἀγαθῆι προαιρέσει ἀνέθηκεν Γαρεὶ θεῷ χωρίον Δαιαμεινα. La formule στοιχῶν κτλ. est typique du style « hellénistique » des bureaux et des chancelleries. M. souligne que le rédacteur possède bien le grec et sait s'y exprimer clairement et sans équivoque. Les formules suivantes aussi ont leurs parallèles dans les inscriptions courantes des pays grecs (pp. 108-110). Simplement, d'ordinaire προαίρεσις n'est point soutenu par ἀγαθή, mais cette adjonction n'est point contraire à la langue. Le bienfaiteur est récompensé par le *κοῖνον* des DoHaménoi. M. proposerait de les identifier avec une colonie de gens de la Doloménè, connue par Strabon, XVI, 736, au nord de Ninive, sur la route d'Antioche vers Séleucie du Tigre et vers Ecbatane. Τὸ δὲ κοινὸν τῶν Δολλαμηνῶν, ὃν εὐχάριστον, ἔκρ<ι>εινεν ἀμείψεσθαι ἀντὶ ἀναθέματος, ἀνδριάντα αὐτῷ στήσαι ἐν ναῶι Γαρεως, στεφανοῦν τε αὐτὸν ἐν ἐκάστηι γενεθλιακῆι αὐτοῦ τὸν σύνπαντα χρόνον, οὔσηι ἔκτῃ Ἀπελλαίου, toutes coutumes bien répandues chez les Grecs. Le dernier honneur, renouvelable lui aussi comme le couronnement à chaque anniversaire, consiste à fournir à Artémidôros une victime qu'il offrira à la divinité et dont il recevra à son tour comme part une hanche : παρειστᾶν αὐτῷ ἱερόθυτον καὶ ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ ἱεροθύτου πέμπειν αὐτῷ Ἀρτεμιδώρῳ ὁσφὸν εὐσεβείας καὶ εὐνοίας ἔνεκεν. L'usage est bien attesté, spécialement avec le verbe παριστάναι, technique en ce sens. Ce texte a été utilisé dans un ensemble dans *Hellenica*, XI-XII, 126-131 : παράστασις ἱερῶν. M. souligne l'importance de ce document pour l'histoire de l'hellénisme en Mésopotamie à une date aussi tardive et en dehors des grandes métropoles que sont Séleucie, Babylone ou Ctésiphon. Il énumère les questions qui se posent sur l'importance de l'hellénisme à cette époque dans la Mésopotamie. — C'est une grande nouveauté des trouvailles ou des publications des deux dernières décennies que les inscriptions

de l'Iran et de l'Afghanistan. Puisse l'Irak continuer à joindre son apport ! L'histoire de l'hellénisme dans ces confins les plus lointains, soit par ses colonies, soit par son influence culturelle, est un des sujets les plus passionnants.

CHYPRE

323. L'épigraphie de l'île a été enrichie par un article développé de T. B. Mitford, qui a de nouveau donné une partie de ses réserves inédites et apporté des révisions d'inscriptions déjà connues : *AJA*, 65 (1961), 93-151 : *Further contributions to the epigraphy of Cyprus*. Il réserve des inscriptions de *Kourion* (à paraître en Corpus dans la publication des fouilles de l'Université de Pennsylvania), de la *Vieille Paphos* (dans différents volumes du *BSA*), de *Kafizin* (volume à part, en préparation) et de *Salamine*.

324. *Marion (Arsinoè)*. — T. B. Mitford, *ibid.*, 93-99. N. 1, épitaphe du IV^e siècle : Ἐβδομαῖος πορφυρεὺς τῆι μητρὶ καὶ Τιμαγόρας Στασιολίκου (les trois derniers mots sont une addition). Il y aurait bien à ajouter à ce que M. compare pour πορφυρεὺς ; ainsi un πορφυρεῖς à Aphrodisias (*Rev. Phil.* 1944, 53), des πορφυροπῶλαι à Cos (Paton-Hicks, *I. Cos*, 309 ; *IGR*, IV, 1071), à Hiérapolis (*All. Hierapolis*, 156), à Milétoupolis (*JHS* 1907, 61, n. 2 ; Mendel, *Catal. Brousse (BCH)*, 1908, 90-91, n. 91-92). — N. 2, au IV^e siècle aussi, un cardeur, Ὀνασίλωι γναφεῖ ; un autre déjà connu dans la ville.

325. V. Karageorghis, *BCH* 1961, 276 : inscription chrétienne mentionnant l'évêque Photinos, et d'abord : ἐν ἔτι λγ' τῆς ἀρχιερωσύνης Σαβεῖνου.

326. *Nouvelle Paphos*. — T. B. Mitford (n° 323), 99-109. N. 3, fragment de liste du milieu du II^e siècle, sans doute des soldats qui seraient originaires de la côte sud de l'Asie Mineure. Rien dans l'onomastique ne l'indique. — N. 3, débris, sur 23 lignes, d'une pétition adressée au roi (Ptolémée VI ou VIII, selon M.) par des troupes. N. 6, inscription de Domitien martelée. N. 7, débris de quelques lettres mentionnant le proconsul [Δεκ. Πλαύτιον Φήλ]εῖκα Ἰουλ[ιανόν], nommé dans deux inscriptions de la Vieille Paphos et dans une inédite de *Kourion* que publie M. On pourrait placer ce proconsulat à l'époque des Sévères. — N. 8, réédition de Hogarth, *Devia Cypria*, 33, n. 11, débris de loi sacrée qui mentionnerait, l. 2, τὰ Εὐθερώσια ; mention d'amendes ; l. 5 : [ἐ]άν δὲ δοῦλος ἀπιθῆι τούτωι-. — N. 9, dédicace à Gaius et Iulius César par Τίτος Ἀπίκατος Σαβ[εῖνος, ταμίαις Ῥωμαίων] ; le titre de questeur est restitué grâce au fragment *JHS* 1888, 260, n. 1, qui est interprété à son tour. — N. 10, nouvelle dédicace à Mélanthios, provenant comme toutes les autres du village d'Amargeti. Elle est transcrite aussi par V. Karageorghis, *BCH* 1961, 274.

327. *Kourion*. — Voir nos 323 et 328.

328. *Limassol*. — T. B. Mitford (n° 329), 110-113, attribue les inscriptions de cette provenance à *Amalthonte* plutôt qu'à *Kourion*. N. 11, fragment byzantin. N. 12-13, deux dédicaces à Zeus Labranios. M. reproduit les 9 dédicaces à ce dieu déjà connues. Cf. p. 143. N. 14, pour Ptolémée Philométor et Cléopâtre (entre 163 et 145) un gymnasiarque dédie un portail et treize entrecolonnements d'un portique. Cf. *Hellenica*, XIII.

329. *Amalthonte*. — V. Karageorghis, *BCH* 1961, 274-275 : trois épitaphes d'Amalthonte.

330. *Kition*. — T. B. Mitford (n° 323), 113-116. N. 15, inscription avec un texte phénicien qui sera publié par A. M. Honeyman dans *J. Roy. As. Soc.* (traduction p. 115 ; il date de 329-328). Beaucoup plus tard, un texte grec, mentionnant un grand prêtre d'Asclépios et d'Hygie ; c'est *Bull.* 1956, 349

(Megaw). Révision de Waddington, 2736, mentionnant un gymnasiarque et hiéromnémon. N. 16, dédicace à Apollon Keraiates (*Bull.* 1953, 224, d'après Megaw).

331. *Idalion*. — T. B. Mitford, *ibid.*, 117-118. N. 17, encensoir offert par un prêtre d'Apollon, en 194 : (ἔτους) β', μη(νός) Ῥωμήου κ', ἐπὶ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Σευήρου Περτίνακος.

332. *Tremithous*. — T. B. Mitford, *ibid.*, 118-119. N. 18, horoscope d'époque flavienne.

333. *Salamine*. — V. Karageorghis, *BCH* 1961, 304 : au théâtre, base ronde avec dédicace à Commode (photographie).

334. *Ibid.*, 287, K. publie une photographie de l'inscription chrétienne de l'aqueduc Waddington, 2764 ; Mitford, *Byzantion*, 20 (1950), 120, commémorant la construction de dix ἀψίδες sous Πλουτάρχου ἀρχιεπισκόπου, il ne faut pas oublier l'article de G. de Jerphanion rappelé *Bull.* 1951, 236 a, p. 206.

335. C. Hadjipsaltis, *Byzantion*, 31 (1961), 215-216 : *Un archevêque inconnu de Chypre, Philoxénos (VI^e siècle)* : + κὲ τοῦτο τὸ ἀγαθὸν ἔργον (on a des parallèles exacts de cette formule en Syrie et en Égypte ; voir ces exemples dans S. Donadoni, ci-après n° 362 ; pour le καὶ τοῦτο voir *Bull.* 1958, 285) ἐπὶ Φιλοξένου τοῦ ἀγιοτάτ(ου) κ(αὶ) μακαριοτάτου ἡμῶν ἀρχιεπισκόπ(ου). H. le date du milieu du VI^e siècle, en y reconnaissant un Philoxénos connu par deux sources syriaques (Michel le Syrien et Bar Hebraeus) : neveu du célèbre monophysite Philoxénos de Mabboug, il adhéra aux décisions du concile de Chalcédoine et devint évêque à Chypre. — Publié aussi par T. B. Mitford (n° 323), 120-121, n. 20.

336. *Région de Salamine*. — T. B. Mitford (n° 323), 119-120, n. 19, à Phrenaros au sud de Famagouste, un thiasse honore l'Aspendien Ménédémos. — P. 121, n. 21, à Triкомо, au nord de Salamine, dédicace à Aphrodite ἐπὶ τύχηι ἀγαθῆι. — Au nord-est de ce dernier village, à Ag. Theodoros, p. 121-122, n. 22, dédicace d'un autel, que M. restitue ainsi : Ἀγα[θῆι τύχηι]. Ἐχρηματίσθη [ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνα] | βωμὸν καὶ κα[θέδραν ἀναθεῖναι] | βουθυσία[ις τοῦ — ἔτους]. Les formules nous paraissent arbitraires et invraisemblables. Pour χρηματίζεσθαι, voir ci-dessus n° 307.

337. *Karpaseia*. — T. B. Mitford (n° 323), 122-127. N. 23, Sôphanès, Achéen, ἡγ[εμόνα ἐπ' ἀνδρῶν], est honoré par un fonctionnaire et par [οἱ παν]οἰκιοι γεω[ργοί] (déjà allégué par M., *Bull.* 1954, 257). Le fragment n. 25 donne l'occasion de réunir les honneurs à Hadrien à Chypre. N. 26, débris d'une donation de terre à Aphrodite Akreia ; le donateur s'exprime à la première personne. Cf. *Bull.* 1949, 205 ; ci-dessus n° 107.

338. *Chytroi*. — T. B. Mitford, *ibid.*, 127-131. N. 27, débris d'une base lagide. — N. 28, trois dédicaces du III^e siècle d'un Ἄριστος Ἀριστοδήμου à Artémis Epékoos ou à Apollon. Autres dédicaces de la région après révision. N. 29, dédicace à Hermès et Héraclès d'un lampadarque des enfants pour l'anniversaire du roi. Deux fragments analogues de même provenance. Cf. *Hellenica*, XIII.

339. *Keryneia*. — T. B. Mitford, *ibid.*, 131-132. N. 31, intéressante épigramme : dédicace faite sur l'ordre d'Apollon. N. 32, épitaphe métrique d'un enfant de neuf ans.

340. *Soloi*. — T. B. Mitford, *ibid.*, 133-136, n. 33, fragment d'épigramme du III^e siècle, avec au v. 2 : -γῆς Σολίωμ βασιλε[ῖ]. N. 34, dédicace du III^e siècle Ἀπόλλωνι Κυπρίωι, culte nouveau. N. 35, à Morphou, le « thiasse des Épignes » honore Θεόδωρον Δημητρίου Ἀρσινοέα τῆς ἐπὶ Παμφυλίας, ἡγεμόνα τὸν τεταγ-

μένον ἐπὶ Χαράδρου, sur la côte de Cilicie, ainsi que sa femme, Μυραῖθα Ζηνοθέμιος Σαμία, et ses deux fils.

341. *Ledroi*. — T. B. Mitford, *ibid.*, 136-137. Sur la ville, cf. O. Masson, *Bull.* 1959, 508. N. 36. D'après une épigramme qui commence par Λεδρίωι ἐ[ν] τεμένει, un Ἀρχαῖος élève une statue du roi de Paphos Nikoklès, fils de Timarchos, descendant de Kinyras. Témoignages sur la ville. M. introduit son nom dans la liste des théorodokes de Delphes (*BCH* 1921), col. I, l. 8, après Tamassos : [Λε]δ[ρ]οῖς, au lieu de [Θρ]ό[ν]οις. — Pour le nom Ἀρχαῖος, outre l'inscription d'Érythrées alléguée, voir Ad. Wilhelm, *Ἑλληνικά*, 4 (1931), 18, qui, en le justifiant précisément à Érythrées, le signale à Naukratis (*Sammelbuch*, 2506).

342. *Tamassos*. — T. B. Mitford, *ibid.*, 138-141. N. 37, M. publie indépendamment l'épithaphe de la jeune Myrtō *Bull.* 1961, 827. Il la date de la fin du IV^e siècle. Il n'a pas reconnu le nom de la ville éolienne d'Élaia et il donne, avec addition arbitraire, un texte peu compréhensible (cf. p. 139, note 189) : Μικρὰ τύχ[ην] Μυρτώ, ξένε, μέμφεται ἦν(περ) ou ἦν (καί) (corrections de H. J. Rose) Ἀπέλλης Ἀιολίδος τριλοῦ Κύπρος ἔδεκτο τάφωι. La lecture de l'éditrice précédente supprime toute difficulté : ἦν ἀπ' Ἑλαίας κτλ. — N. 38. Stèle élevée par trois femmes τῶ ἑαυτῶν πάτρωνι καὶ εὐεργέτη. Étude de la façon de dater les monuments à Chypre. M. écarte une série de fausses lectures dans diverses inscriptions. — Nous montrerons que l'épithaphe p. 140, n. 5, ne venait pas de Caramanie, mais de Sidon.

343. A la région de la Mésooria, et spécialement à sa partie Est, M., *ibid.*, 141-142, attribue une inscription de provenance inconnue d'une collection de Larnaca, n. 39 : [Ὁ θιάσος τῆς Μαρ] ... honore Στασίδημον [Ἐρω]τος (?) Πάφιον [θε]ῶν ἐπιστάτην. Il la date du I^e siècle a. C. Liste des thiasés connus, qui sont dans cette région (Chytroi, Phrenaros, Morphou).

344. Pour un poids de plomb à Chypre, voir n° 31.

ÉGYPTE

Pour la prosopographie ptolémaïque voir n° 84. Divinités égyptiennes à Cyrène n° 363 ; en Sicile n° 388. Inscriptions d'Égypte au musée de Bologne n° 35 ; à Boston n° 36.

345. P. M. Fraser, *Berytus*, 13 (1960), 123-161 : *Inscriptions from Ptolemaic Egypt*, publie 14 inscriptions nouvelles provenant surtout d'Alexandrie et du Caire. Voir ci-après.

346. *Alexandrie*. — P. M. Fraser, *ibid.*, 134-135, n. 3, publie une dédicace sur marbre blanc acquise à Alexandrie et qui doit provenir de là, car on ne trouve guère de marbre à l'époque ptolémaïque en dehors d'Alexandrie et de Ptolémaïs : Θεοῖς Ἀδελφοῖς (premier exemple de cette simple formule) Σατυρίων. Il la date de 272-246, sans doute peu après l'introduction du nouveau culte.

347. *Ibid.*, 135-136, n. 4 : plaque de fondation en or émanant de Ptolémée Philopator : Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου καὶ Βερενίκης θεῶν Εὐεργετῶν Ἰσιδι θεᾶι μεγίστηι <τη> ἀντι πολλῶν εὐεργεσιῶν (formule nouvelle dans la série). « The alpha at the end makes ἀντι inevitable before εὐεργεσιῶν, and [πολλῶν] is necessary for reasons of space. » « Inévitable » est peut-être trop dire, et ne pourrait-on éviter de corriger cette plaque de fondation en écrivant quelque chose comme τῆι ἀ[ιτ]ίαι πολλῶν εὐεργεσιῶν? Les « litanies isiaques » développent précisément ce thème des bienfaits dont l'humanité est redevable à Isis.

348. P. M. Fraser, *ibid.*, 142-144, n. 7, publie la partie gauche d'une dédicace provenant des fouilles de la Sieglin-Expedition en 1898-1902 et conservée à Tübingen. Sous le règne de Ptolémée Philométor, entre 163 et 145, dédicace au gymnase (l. 4-6) : Διοτέλης Μενε - - | τὰ βάρβα τοῦ γ[υμνασίου ἀνέθηκεν] ἀγωνοθετήσ[ας] (premier exemple dans l'Alexandrie ptolémaïque), Ἑρμεῖ Ἡρακλεῖ -].

349. *Ibid.*, 126, note 11 (cf. 143, note 85), repousse l'attribution par W. Peremans et Van't Dack de *Sammelbuch*, 2100, à 128-119 a. C. (*Bull.* 1955, 262) et fait descendre cette inscription du magistrat Lykarion au 1^{er} siècle a. C.

350. *Ibid.*, 144-145, n. 9, attribuée à Alexandrie une inscription inédite de la collection Michailidis et la date de la fin du III^e siècle : Ὀσεῖρει (pas commun en Égypte) Ἰσχυωνίδας Τίμωνος Κρής Φαίστιος κατὰ πρόσταγμα. F. n'a rien dit sur le nom du dédicant. Nous rapprochons Ἰσχυωνίδας, néocore au sanctuaire d'Asclépios à Lébéna et sans doute citoyen de Gortyne (*J. Crete*, IV, ch. 17, n. 8, p. 159). C'est précisément dans la même région que Phaistos ; c'est donc un nouveau témoignage à la fois de l'originalité de l'onomastique crétoise et, à l'intérieur de la Crète, de l'originalité onomastique des diverses régions de l'île ; cf. là-dessus *Hellenica*, XIII ; *Annuaire Collège de France*, 62^e année.

351. P. M. Fraser, *ibid.*, 147-152, n. 11, attribuée à Alexandrie, d'après le contenu, une stèle au musée d'Alexandrie acquise au Caire, chez Nahman, avant 1939 : Διὶ Σωτήρι καὶ Ἡραὶ Τελείαι (dieux importés de Grèce) τὸ πολίτευμα τῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι φερομένων (cf. *Bull.* 1961, 836 ; pour des soldats ἀναφερόμενοι voir *Bull.* 1954, 258, n. 3 ; *Villes d'Asie Mineure*², 265, n. 2) στρατιωτῶν, ὧν προστάτης Διονύσιος Κάλλωνος, γραμματεὺς δὲ Φίλιππος Φιλίππου, κτίσται εὐχὴν ἕτους ζ' (fin du II^e siècle ou du 1^{er}). L'organisation rappelle celle des stèles d'Hermoupolis la Grande en 76-75. Discussion sur πολίτευμα, ici purement militaire, et non ethnique, comme il semble que ce soit le cas à Memphis aussi ; πολίτευμα et κτίσται.

352. P. M. Fraser, *ibid.*, 153-158, n. 13 et 158-161, n. 14, publie deux vases d'Hadra. N. 13, dans la collection Michailidis : Ἀπολλοδώρου τοῦ Ἀριστάρχου Ἀθηναίου ῥήτορος ἕτους δεκάτου πέμπτου (291-290 ou 271-270 selon F. qui balance longuement les difficultés du comput, et en rapport avec l'écriture) μηνὸς Πανήμου, διὰ Φιλοθέου μαθητοῦ (sans l'article). A l'intérieur du couvercle : Ἀπολλοδώρου τοῦ φιλάτου. Pour les dédicaces d'élèves en l'honneur de leur professeur, F. cite *Hesperia*, 18, 99 et *J. Délos*, 1801 ; nous y ajoutons la série *Coll. Froehner*, 56-57, déjà rappelée *Bull.* 1950, 77, avec d'autres textes aussi, et notamment celui de Délos, précisément en signalant l'inscription d'Athènes *Hesperia* ; cf. encore *Ephesos*, IV 3, 40 (*Bull.* 1953, 177) ; *MAMA*, VII, 358. Cette inscription est curieuse à maint égard, comme on le voit par les commentaires de F. Nous ajoutons l'emploi de τοῦ φιλάτου dans une inscription à cette époque et dans cette phrase, et nous devons conclure par l'aveu de notre très grande perplexité. — N. 14, dans la collection Benaki : Διὰ Ἡρακλείδου [ξ(τους)] ἡ', Γορπ[αίου —], Ἀσκληπιά[δο]υ τοῦ Ζήνωνος Ἀθηναίου πρεσβευ(τοῦ). F. le rapporte à la 8^e année de Philopator, 215-214. Ce pourrait être le stratège honoré en 225-224 dans *IG*, II², 2978, où il n'y a pas lieu en tout cas de corriger comme Kirchner la copie Ζήνωνος en Ξένωνος.

353. L'inscription juridique *Bull.* 1959, 498, a été étudiée par F. De Visscher, *Revue Int. Droits Ant.*, III 6 (1959), 179-207 : *Le jardin de Mousa. Une fondation funéraire gréco-romaine d'Égypte*, avec traduction et commentaire. L. 11, V. apporte une « modeste restitution » : ὄντι καὶ ὠ[ραίῳ] ; cela signifierait : « qui se trouvait là à propos ». Le document ne doit pas s'interpréter par le

droit romain, comme l'ont fait les éditeurs, mais « par la loi et les usages localement en vigueur ». Discussion sur *κοινὸς καὶ ἀδι[αίρετος]* et les formes d'indivision en usage dans le droit local, — sur *ἀκαταχρημάτιστος*, « terme technique du droit gréco-égyptien » et le système des transcriptions en Égypte. Quant à *καρπιστής*, « ce terme rare a plongé les éditeurs dans un abîme de perplexités, auquel ils reconnaissent d'ailleurs n'avoir découvert aucune issue satisfaisante... Nos sources, au surplus peu nombreuses, sont unanimes à attribuer au mot *καρπιστής* le sens fondamental d'*adserlor* ou *vindex*, celui qui revendique pour autrui la reconnaissance d'un certain statut juridique » ; ainsi « la Glose gréco-latine », « quatre passages des extraits d'Épictète par Arrien », saint Irénée ; de même *καρπισμός*, *καρπιστικόν*, *καρπιστία* ; « enfin l'expression *καρπίζομαι ἐπὶ ἐλευθερίᾳ* que la Glose traduit par *adserlor*, c'est-à-dire *vindicari in libertatem*. Bref, ce sens de *καρπιστής* est rigoureusement le seul qui puisse se prévaloir de l'appui des sources ». La procédure s'explique par le droit gréco-égyptien, et le mot par « *καρφός*, c'est-à-dire baguette ou *festuca* », *καρπιστής* étant « celui qui touche ou frappe de la *festuca*, c'est-à-dire l'*adserlor* ». Étude juridique de la sentence de Geminus. « Si l'on tient compte de l'incertitude qui pèse sur le début de la ligne 7, il est assez naturel de se demander si le personnage de Manius Mummeius Rufus ne se confondrait pas avec cet autre Rufus auquel les éditeurs ont très hypothétiquement attribué le nom de « Ummidius », et qui avait introduit le procès devant le préfet d'Égypte. La conjecture semble séduisante parce qu'elle fournirait des raisons précises à cette initiative. Mais elle n'est guère soutenable. La restitution à la ligne 7 du nom de Manius Mummeius Rufus — notre inscription n'admet pas d'abréviations — est sensiblement trop longue. Il faudrait en outre supposer que le demandeur à l'action intentée au cours des années 89-91 soit encore en vie à la fin du II^e ou au commencement du III^e siècle de notre ère, date probable de l'inscription [selon une appréciation paléographique]. A moins d'admettre que notre inscription tout entière, y compris son ultime paragraphe, représente une copie de documents anciens. Mais des copies d'archives ne se font guère sur pierre ! [Cette exclamation nous étonne. La transcription et exposition sur pierre d'un groupe de documents copiés dans les archives n'a rien de surprenant]. Quoi qu'il en soit, la déclaration sur laquelle s'achève notre inscription a provoqué chez les éditeurs de nouvelles perplexités, si graves cette fois qu'ils ont cru devoir conclure par un *non liquet* résigné. » V. soutient que Pompeius Epaphras « était très probablement le dernier descendant des affranchis bénéficiaires de la fondation » ; discussion juridique, notamment sur la *praescriptio longi temporis*. — V. traduit lui aussi la dernière phrase : « a pris soin du cépotaphe et l'a exploité pendant dix ans » ; « Manius affirme avoir soigné et exploité le cépotaphe pendant dix ans », « la possession de dix ans dont se prévaut Manius ». Nous devons encore douter que cette traduction de *διὰ ἐτῶν δέκα* soit possible grammaticalement (cf. provisoirement, par exemple, A. Boethius, *Die Pythais*, 62-66, 95-97 ; *Bull.* 1952, 127 ; *Hellenica*, VI, 118) ; ce ne doit pas être sans intérêt pour l'interprétation. — Conclusion : « La plupart des divergences d'interprétation que nous avons marquées procèdent de la position initiale prise par les éditeurs à l'égard du problème de la loi applicable. Et il faut leur rendre cette justice qu'ils n'ont rien dissimulé des difficultés inextricables auxquelles se heurte toute tentative d'explication du point de vue du droit romain classique. Mis en présence de ces difficultés et bien que portés à les attribuer à un désaccord entre la loi et la pratique, ils n'ont d'ailleurs pu se défendre, en concluant, de soulever la question capitale

de savoir jusqu'à quel point le droit de Rome était applicable en Égypte. La prédominance du droit local nous a paru la seule réponse que pouvait apporter un examen objectif de notre document. » — Alvaro d'Ors, *Studia et Documenta Hist. et Juris*, 26 (1960), 520-522, reproduit lui aussi le texte du document avec analyses et quelques observations. — F. De Visscher, *Chronique d'Égypte*, 35 (1960), 271-277 : *L'énigme du mot καρπιστής à propos d'un procès alexandrin du I^{er} siècle après J.-C.* C'est un extrait du mémoire analysé ci-dessus, à savoir les pages relatives au καρπιστής. Il n'y a de différence que dans deux notes relatives à deux observations du Bulletin. Nous n'avons pas l'intention de nous immobiliser dans les discussions sur cette affaire compliquée, si épineuse pour les spécialistes mêmes du droit. Seulement nous ne pouvons prendre à notre compte que « le propriétaire actuel fait valoir sa possession prolongée pendant dix ans ». D'autre part, nous suggérons encore — à la suite des éditeurs et contrairement à V. qui ne souligne pas cette divergence, loin de la justifier —, qu'il paraît difficile de séparer pour le sens, dans ce texte, καρπιστής à la ligne 7 et ἐκαρπίσατο de la ligne 22. Si l'on adopte pour le substantif le sens vigoureusement soutenu par V., ne doit-on pas étendre ce sens au verbe, et cela n'aurait-il pas quelque conséquence? — Il semble qu'il reste encore à faire, pour élucider ce texte très difficile, à qui unirait en lui, avec la science du droit romain et du droit grec, la connaissance très exacte de la langue.

354. *Della. Psenemphaia*. — P. M. Fraser (n° 345), 145-147, n. 10, dédicace trouvée en 1943 : Βασιλεῖ Πτολεμαίωι Γάιος καὶ οἱ ἱππεῖς. F. la date du 1^{er} siècle a. C.

355. *Terenouthis*. — F. A. Hooper, *Funerary stelae from Kom Abou Billou* (*Univ. Michigan, Kelsey Museum of Arch. Studies* 1 ; 165 pp. et 16 planches petit in-8° ; Ann Arbor, 1961), publie les 194 stèles conservées au Kelsey Museum depuis les fouilles du Musée en 1935, avec description de la nécropole, des types (notamment figures debout aux mains levées, figures couchées) et de leur symbolisme. D'autres séries de la même provenance avaient été publiées par Zeky Aly (*Bull.* 1951, 238 ; 1958, 536) ; d'autres se trouvent au Musée Britannique, à l'Ashmolean Museum, au Royal Ontario Museum of Archaeology, au Brooklyn Museum, etc. (bibliographie p. 31) ; 123 stèles de la série du Kelsey Museum ont une inscription. Elles comportent ordinairement un salut (χαῖρε ou εὐψύχει), l'âge (ὡς ἐτῶν λ' par exemple), la date, souvent quelque épithète du type laudatif (tels χρηστός, φιλότεκνος, φίλανδρος, φιλάδελφος, φιλόφιλος ; une fois εὐσεβής, n. 93 ; ἀγαθωτάτη, n. 178, et χρηστή καλή φιλευφρόσ(υνος), εὐτυχῶς ἀπηλλαχυῖα τὸ ζῆν, n. 189), ou déplorant la mort prématurée (ἄωρος ; n. 167, un βιοθάνατος). Comme métier, ὀθωνιαπωλις (n. 44). Les noms sont grecs ou égyptiens. Les planches ne sont pas bonnes. — Quelques corrections à faire. N. 31, ne pas corriger Ἐρμᾶ(ς) ἄλυπε φιλότεκνε χαῖρε. Ἐρμᾶ, gravé sur la pierre, est le vocatif attendu. De même, n. 55, Θεωνᾶ ὡς ἔτων λε' n'est pas à corriger en Θεωνᾶ(ς) et n. 77, n. 78, pour Ἄρτεμᾶ. N. 112, H. corrige et explique Ἄρτεμᾶ(ς) Κουρεύ(ς), à lire Κουρέως : « Artémas, son of Koureus. » Il n'y a rien à corriger, mais il faut reconnaître le vocatif Ἄρτεμᾶ et le vocatif κουρεῦ, qui est un nom de métier : « coiffeur » ; pour κουρεύς dans les inscriptions et spécialement dans les épitaphes, voir *Hellenica*, X, 99, n. 4 ; *Bull.* 1958, 301, p. 265 ; ajouter Μηρόφιλε κουρεῦ χαῖρε dans une inscription de provenance inconnue (*CIG*, 6965 ; Froehner, *Inscr. gr. Louvre*, 225) ; Ἀβχορος κουρεύς dans la Transjordanie (*Bull.* 1955, 248) ; dans une épitaphe chrétienne de Corinthe (*SEG*, VI, 109) ; enfin sur une étiquette de momie : Πανισκεῦτος κουρέως σῆμα (*Sammelbuch*, 4387). — N. 14 et 50, Ἡραχέα est une graphie de

Ἡρακλέα qui n'est pas proprement à corriger, comme Γαυκίας ou Ασκηπίος.

356. *Fayoum*. — P. M. Fraser (n° 345), 152-153, n. 12, dans la collection Michailidis : [οἱ ?] Πάμφυλοι (nous ne voyons pas de raison d'insérer l'article) Ἄρτέμιτι Περγαίαι εὐχὴν. F. considère comme incertaine la date de la dédicace de *Naucratis* à Artémis Pergaia, *Cal. Cairo Gr. Inscr.*, n. 9230 (cf. *REG* 1934, 27, n. 3). Cf. *Hellenica*, V, 64.

357. *Crocodilopolis*. — P. M. Fraser, *ibid.*, 136-137, n. 5, publie ce fragment d'une plaque : Βασιλέω[ς] | Πτολεμ[αίου] | κ[α]ὶ βασι[ιλίσσης] —. « This rather enigmatic fragment cannot be dated. »

358. *Karanis*. — P. M. Fraser, *ibid.*, 137-142, n. 6, publie une dédicace portée de Karanis au musée d'Alexandrie en 1921 : Ἐπερ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας, θεῶν Φιλομητόρων καὶ τῶν τέκνων αὐτῶ[ν] (entre 163 et 145, peut-être en 155-154) τὸ πρόναον Ἰεροῦ Ἰεροῦ χιλίᾳ[χος κα]ὶ Ἄρτε[μ] —. Rapport ou non avec un autre bloc daté de 155 a. C.

359. *Ptolémaïs*. — P. M. Fraser, *ibid.*, 123-133, n. 1, publie un fragment de décret acquis au Caire en 1955, début de 8 lignes. Il est gravé sur de l'albâtre, « a most unsuitable material for inscriptions, on account of its softness, and its use is surprising ». La provenance se déduit du contenu. F. analyse l'écriture et l'attribue à l'époque d'Hadrien ou plus tard ; on a recopié alors un décret de l'époque ptolémaïque intéressant pour l'histoire de la ville. F. reconstitue ce schéma : Ἐδοξε τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμῳ · -- ἐπειδὴ -- ὁ θεὸς Σωτὴρ πόλιν Ἑλληνίδα ἐν [τῆι Θηβαίδι] ἐκτίσει -- τὴν ἐπωνυμίαν ποιησάμενος Πτολεμαί[ιδα ἀφ' αὐτοῦ] -- καὶ δοῦς αὐτῆι τὴν αὐτοῦ προσ[τασίαν, εἰς ἣν ὁ βασιλεὺς (sans doute au 11^e siècle a. C.) ἀπ[έστειλεν] ἐποίκουσ -- ἐκ --] καὶ ἐξ Ἄργους καὶ ἐκ [-- καὶ ἐκ Λακεδαιμό]νος καὶ ἐκ τῆς Θετ[ταλίας] --] · δεδόχθαι τ[ῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμῳ] —. Cela serait intéressant pour l'accroissement de l'élément grec à Ptolémaïs. — P. 128, n. 17, F. cite encore le décret de Ptolémaïs *OGI*, 47, sous la forme : ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμῳ [Πτολεμαίε ?]ων ἐπὶ δύο ἐκκλησίας. Il n'a pas connu la restitution bien préférable de Wilhelm, *Beiträge* (1909), 283 : [ὑπερ τιμ]ῶν ; cf. *Études Anatoliennes*, 152, n. 5.

360. *Dendera*. — E. Bresciani, *Studi classici e orientali*, 10 (Pise ; 1961), 209-213 : *Etichette di mummia in calcare da Dendera nella collezione Michaelidis*. Ces documents en calcaire sont très rares et appartiennent, comme les 15 publiés dans cet article, à Dendera et à l'époque d'Auguste ; on en connaissait 8, toutes en démotique, publiés par Spiegelberg et Lüddeckens. Des étiquettes nouvelles publiées 12 sont démotiques. L'une est grecque, p. 213, n. 15 : Σοκράτης Πολλοῦτος. Deux sont bilingues : n. 13, Ἐσουηριος ; n. 14, Σεφα | Παπως, formes abrégées de *Seufafis* et *Pachompôs*.

361. *Thebes*. — P. M. Fraser (n° 345), 133-134, n. 2, publie une petite base de granit noir à l'Institut Oriental de Chicago, acquise à Louxor, « said to be from Thebes », avec l'inscription Ἄρσινόης Φιλαδέλφου et, sur la face supérieure, une assez longue inscription hiéroglyphique avec les titres égyptiens d'Arsinoè. On connaissait une autre base de statue d'Arsinoè en Égypte, *OGI*, 32. — Nous ne saisissons pas bien le commentaire de F. sur le génitif. « This seems to be the only instance of a genetical formula on a Ptolemaic statue-base, though the formula occurs spasmodically elsewhere (See the examples given by Larfeld, *Gr. Epigr.*, 435, § 253). Normally such dedicatory inscriptions on statue-bases are in the accusative, and the genitive is restricted to dedicatory plaques, inscriptions on altars and so on. » Il nous semblait que l'accusatif ne se trouvait que dans une phrase (que le verbe soit ou non exprimé, ἀνέθηκεν, ἐτίμησεν, etc.), c'est-à-dire toujours avec un sujet au nominatif ;

ainsi précisément dans *OGI*, 32 : Ἀρσινόην Φιλιάδελφον [Θ]έστωρ Σατύρου Ἀλεξανδρεὺς. Le génitif donne justement le ton d'une dédicace, ou plutôt de l'appartenance de l'objet à une divinité, qu'il s'agisse exactement d'un autel ou d'un vase dédié ou de tout autre objet, ainsi cette base-ci avec la statue.

362. **Nubie.** — S. Donadoni, *Parola del Passato*, 14 (1959), 458-465 : *Un' epigrafe greco-nubiana da Ikhmindî*, publie une inscription du VI^e siècle trouvée dans les fouilles de cette forteresse, un peu au sud de Hiéra Sykaminos. Photographie de la pierre dans *Orientalia*, 30 (1961), Pl. XL. L'inscription commémore la fondation du poste. L'éditeur commente la plupart des formules par les inscriptions contemporaines de Syrie. Ainsi dès le début pour la citation de Saint Paul, *ad Rom.*, VIII, 31, d'après *Psalmes*, 117, 6 : [+ E]ἰ Ἐμμανουὴλ μεθ' ἡμῶν (ν), τίς καθ' ἡμῶν ; Puis le chiffre ϩθ', 99, c'est-à-dire l'isopsépie de *Amen* (cf. *Hellenica*, XI-XII, 310-311). Établissement de la forteresse : τῇ τοῦ Θ(εο)ῦ βοηθείᾳ καὶ τῇ φιλανθρωπίᾳ τοῦ μονογενοῦς αὐτοῦ υἱοῦ Ἰ(ησο)ῦ Χ(ριστο)ῦ τοῦ Κ(υρίου) ἡμῶν ἐγένετο (sic) τοῦτο τὸ ἔργον ἀγαθὸν εἰς σωτηρίαν τῶν ἀνθρώπων καὶ κτηνῶν, et la série des responsables, qui donnent aussi la chronologie : ἐπὶ τῆς ἐξουσίας τοῦ ἐπιφανεστάτ(ου) κ(αὶ) εὐσεβηστάτ(ου) ἀγαθοῦ δεσπότης κ(αὶ) φιλοχρ(ίστο)υ βασιλέως (titre de second ordre, inférieur à celui de βασιλίσκος que porte Silko) Γωκίλοστον (inconnu par ailleurs) ἀπὸ τοῦ ἔθνους τῶν Νοβάδων κ(αὶ) ἐπὶ τοῦ εὐγενεστάτ(ου) (nobilissimus) Ἰωσηφίου ἐξάρχου Ταλμ(έως). Ce personnage, avec ce titre, est connu par une inscription copte de Dendur, où il apparaît comme contemporain du roi Eirpanomè et de Théodore, évêque de Philae, lequel d'après *I. gr. chr. Eg.*, 584, s'est occupé des fortifications de Philae pour Justinien en 577 ; d'où la date, vers la fin du VI^e siècle, de l'inscription nouvelle et de la fondation d'Ikhmindî, sur un plan régulier, d'un coup, avec une porte au nord et une au sud, et une église au centre de la ville. Ἐπλήρωσεν τὴν οἰκοδομητὴν τὴν πόλιν (cf. le double accusatif dans les épitaphes τὴν ψυχὴν τὸν δοῦλον σου) Ἐπίφι κα' ἰνδ(ικτίωνος) γ'. Δι' ἐμοῦ Ἀβρααμίου κοράτορος (curator) ἐγράφη. Ἐπ' ἀγαθῶ · Ἰσακ κ(αὶ) Ἀτνεσσι κ(αὶ) Σικνουε οἱ τεχνῖται.

CYRÉNAÏQUE

363. **Cyrène.** — Les *Quaderni di archeologia della Libia*, IV (1961), comprennent, pp. 3-54, une série de *Iscrizioni cirenaiche*, sous le nom de G. Oliverio, inscriptions copiées par ce savant et préparées par lui (contenu sommaire dans une communication inédite au Congrès épigraphique d'Amsterdam en 1938). Après la mort d'Oliverio (cf. *REG* 1958, p. XVIII), G. Pugliese Carratelli publie ces inscriptions, ou du moins une première série et il y ajoute de brèves notes. D'autres seront publiées après étude des pierres à Cyrène. On n'a pas trouvé de copie ni de photographie d'une « stèle de la Victoire », dont le résumé est des plus alléchants d'après les quelques lignes d'Oliverio, avec « una repartizione di σῦλα, prede di guerra ». Il faudra voir, le moment venu, si le contenu ne serait pas à interpréter d'une manière totalement différente, sans victoire ni guerre. Plusieurs des inscriptions que O. se proposait de publier et avait signalées ont été publiées par P. M. Fraser en trois articles (analysés dans ce Bulletin) ou par R. G. Goodchild. N. 1, très longue liste de souscriptions de la fin du IV^e siècle. Un nouveau fragment identifié par P., p. 53-54, n. 1 bis. Avec d'autres inscriptions naturellement, elle nous donnera matière à de nombreuses observations onomastiques (non point corrections de lectures). — N. 2, en 60 et 61 p. C., liste de nomophylakes : οἱ συνάραξαντες

νομοφύλακες. L. 7, noms juifs : Ἐλάζα[ρ Ἰ]άσονος. — N. 4-8, listes d'éphèbes, dont deux sont fort longues, n. 7 et 8, avec les magistrats et dignitaires, ainsi gymnasiarque, τριακατιάρχης, ἀπορυτιάζων, δεκαδάρχης, ἀκαδήμαρχος, éphébarque, épistate et pédonome. Là aussi il y aura à dire sur l'onomastique locale de Cyrène. Des noms juifs, Ἰησοῦς, Ἰούδας, Ἐλάζαρ. — N. 9, autels rupestres, du type déjà connu, avec les noms des Euménides, de Zeus Mélichios, du Courète, de Lysis. N. 10, petit fragment de loi sacrée isiaque, pour Ἴσιδι Μυρωνώμωι ; les νηστεια[ί]. — N. 11, l'inscription de l'officier lagide Stolos publiée par Fraser, *Bull.* 1961, 836, n. 7. Il faut y ajouter une inscription de la même base cylindrique, du côté opposé, avec le nom martelé des Κυραναῖοι et la signature d'artiste Εὐφράνωρ Σωσάρχου Κυραναῖος ἐποίησε. — N. 12-13, deux fragments de signatures d'artistes, la seconde d'un Milésien. N. 14, fragment d'épithaphe archaïque boustrophédon, avec ἔστασαν ἑταῖρο[ι]. N. 15, fragment d'épithaphe métrique du IV^e siècle. N. 17-18, deux épithaphe métriques étroitement apparentées pour deux Παρησία, l'une morte à 4 ans, l'autre à 60 ; détails intéressants sur les fêtes et la musique.

364. L. H. Jeffery, *Historia*, 10 (1961), 139-147 : *The Pact of the first settlers at Cyrene*, revient sur le décret de Théra de la « stèle des fondateurs », *Bull.* 1953, 259 ; 1954, 278 ; 1961, 839 (J. n'a pu connaître l'article de A. J. Graham qu'après avoir remis le sien). Elle propose de restituer l. 27 sqq. : τῶ[ν δὲ ἀστῶν πλὴν ἑκατὸν] (ou τῶ[ν δὲ περιοίκων ἑκατὸν) τοὺς ἡδῶντας καὶ τῶν [ἄλλων] Θηραίων ἐλευθέρους [ἑκατὸν] πλὴν. Mais la syntaxe ne s'accommode pas de cette restitution. — A propos du titre donné à Battos ἀρχαγέταν τε καὶ βασιλῆα, J. est amenée à parler de la *rhétra* de Sparte transmise par Plutarque, *Lycurgue*, 6.

365. P. Mingazzini, *Quaderni*, 4 (1961), 101-103 : *Sulla vera denominazione del cosidetto Capitolium di Cirene*. L'identification comme « Capitole » ne reposait que sur des combinaisons fragiles. L'édifice était un temple d'Hadrien et d'Antonin d'après la dédicace trouvée sur place et que reproduit M. (*SEG*, IX, 136). — Il ne semble pas que les commentateurs aient été au clair sur la formule ἡ Κυρηναίων πόλις κοσμηθεῖσα ὑπ' αὐτοῦ καὶ τοῖς ἀγάλμασιν. Il n'y a aucune allusion à une réorganisation de la cité. L'empereur a donné les statues de culte, en même temps que d'autres statues ou édifices dont il a « orné » la ville ; le verbe κοσμεῖν, κοσμεῖσθαι est comme technique en ce sens.

366. R. G. Goodchild, *ibid.*, 83-95 : *The decline of Cyrene and rise of Ptolemais : two new inscriptions*. La seconde inscription, latine, est de Ptolémaïs. La première, à Cyrène, était gravée sur la base d'une statue élevée à Commode entre 185 et 192 : Αὐτοκράτορα Κα[ίσα]ρα Λούκιον Αἴλιον Αὐρ[ήλιον] Κ[όμοδο]ν Εὐ[σ]εβῆ Εὐτυχῆ Σεβ[ασ]τοῦ Σ[αρματικὸν Γερμανικὸν] μέγισ[τον] Βρε[ιταννικὸν τὸν σωτῆ]ρα καὶ εὐεργέταν. La statue est élevée par la ville de Cyrène qui est qualifiée de métropole de l'Hexapole : ἡ πόλις ἡ Κυραναίων ἡ μα[τρόπολις] τῆς Ἑξαπόλιος. Témoignages sur cette Hexapole cyrénéenne, transformation de la Pentapole. Photographie, p. 87, d'un morceau de mosaïque où ce mot apparaît « in an obscure context » dans « le temple de Jason Magnus », sans doute à l'époque de Commode ; l'inscription est relative au travail accompli par un Marcus Aurelius Euphranor, prêtre d'Apollon. Le nom de l'Hexapole est gravé « dans la marge ». En effet, on voit au bas du cadre de gauche le mot [Ἑ]ξαπόλιος. Nous reconnaissons en toute certitude au sommet de ce même cadre, en première ligne, l'acclamation ἐς ἔδωκα = εἰς αἰῶνα. Nous avons déjà traité plusieurs fois de cette acclamation : « pour l'éternité ! » (cf. notamment

La Carie, II, p. 199 ; *Bull.* 1960, 220 a). Ainsi la catégorie où entre l'inscription est fixée, et en même temps la construction de la phrase. Avant le génitif Ἐξαπόλευως, il faut un accusatif, comme dans les acclamations du type εἰς αἰῶνα et le génitif, qui ne peut être seul ici, dépendra de cet accusatif. Or, entre la première ligne et la dernière, il y avait un rond avec queue d'aronde à gauche, et une inscription s'y trouvait ; la surface de la mosaïque a presque entièrement disparu ; on reconnaît pourtant en bas dans ce cadre la lettre nu et peut-être omicron. Nous écrivons donc : ἰς ἔῶνα [τὸ κοι]νὸ[ν Ἐ]ξαπόλευως. Il n'y a plus rien d'obscur dans le contexte. — Sur la base de la statue de Commode on lit ensuite la mention du proconsul : [ἄ]φιερῶσαντος Λ(ουκίου) Σεμ[πρ]ωνίου — *env.* 13 lettres — [τ]ῶ κρατίστῳ ἀνθυπάτῳ ; il est inconnu selon G.

367. *Hadrianoupolis*. — G. Oliverio (n° 363), 40, n. 10 : quatre inscriptions dans la nécropole.

368. *Apollonia*. — G. Oliverio, *ibid.*, 40-43. N. 20, partie droite d'une dédicace du IV^e siècle avec 5 patronymes (l. 3-7) ; elle est faite à Apollon (l. 8-9) par les θεαρο[ί] envoyés [ἔς] Δελφός (l. 1-2). — N. 21, fragment de dédicace d'un prêtre à Apollon ; signature d'un sculpteur athénien : [ὁ δεῖνα] Ἀριστομένουσ Ἀθηναῖος ἐποίησε.

369. *Barkè*. — G. Oliverio, *ibid.*, 43, n. 22 : avec photographie, une inscription chrétienne, prière pour deux lecteurs. Nous y reconnaissons celle qu'a publiée J. M. Reynolds, *Bull.* 1961, 835, n. 20.

370. *Messa*. — G. Oliverio, *ibid.*, 44-47, n. 23-27 : autels rupestres, avec les noms de Déméter, Zeus, Apollon, le Courète, etc.

371. *Solouch*. — *Ibid.*, 48-51, n. 28, fragments d'un diptyque liturgique d'ivoire avec les noms des défunts dont on doit faire mention.

AFRIQUE DU NORD

372. **Afrique Proconsulaire. Carthage**. — J. Ferron, *Cahiers de Byrsa*, 6 (1956), 105-117 : *Un hypogée juif*, publie une nouvelle tombe de Gammarth, la nécropole juive de Carthage (pour une première série, voir *Bull.* 1955, 279), avec 4 inscriptions latines et 7 grecques, presque toutes au charbon. P. 107, sur une ostothèque : Ἀπώνιους (Aponius, fréquent en Numidie) Λους (considéré comme *Lus*, abréviation de *Lucius* ; nous ne le croyons pas) Μαριανός καὶ Κουντίλα. F. relève *Marianus* et *Μαριανός* en Numidie, en Syrie (*I. Syrie*, II, 391) et à la synagogue de Bet-Alpha. On peut rapprocher aussi le *Μαρινός* de la même nécropole et celui de l'épithaphe juive de Rabat (cf. *Bull.* 1946-47, 256 ; 1955, 279 ; maintenant *Hellenica*, XI-XII, 385). *Marianos* doit être ici une adaptation d'un nom sémitique. — P. 109 : [Σα]λὼ Κουν[τίλα]. — P. 112, F. coupe ainsi Σαλὼ Νεῖνα (*Nina*, plusieurs fois en Numidie et en Maurétanie) εὐλογημένη (cf. *C. I. Iud.*, 135 et 459). Il nous paraît évident qu'il faut écrire Σαλωνεῖνα. Précisément des inscriptions latines donnent *Fl(avia) Aponia Saloninula* (p. 110) et *Iulia Salonina* (p. 111) ; *ibid.*, aussi *Fl(avia) Annia Maximosa* (pour *Annia* cf. Ἀννιανός). — L'épithaphe p. 114 est latine, écrite en caractères grecs : Ἀπώνιους ποιεσθ' Ρούφους. C'est en somme aussi le cas de la suivante, Ρούφους et de la transcription Ἀπώνιους dans la première. P. 116 : Ἀγάπις υἱὸς Ἀννιανοῦ Νευθηνοῦ. Ἀννιανός correspond à *Hanania* (Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, 231 ; *Byrsa*, I, 185, n. 1-3) ; « Agapis fils d'Annianos Neuthénos ». F. ne dit rien sur ce dernier nom. Il nous semble qu'on doit le considérer comme un ethnique, même si ce dernier

n'est pas connu par ailleurs, ce que nous ignorons. Pour l'ensemble, F. pense que « les choses se présentent comme si nous avions affaire à une colonie de Berbères judaïsés ». Nous ne serions cependant pas trop étonnés si l'ethnique « Neuthénos » se retrouvait en Syrie ou Palestine. D'autre part, l'un des défunts de Gammarth déjà connus, un Asiatikos, fils de Marinos, était citoyen de Tibériade en Palestine (*Bull.* 1955, 279, avec commentaire).

373. **Numidie.** *Castellum Tidditanorum.* — Berthier, *Libyca, Epigr. Arch.*, 7 (1959), 296-297 : « Parmi des ossements de sangliers et de bovidés, une lampe grecque de type dit « à l'enclume », de nouveaux fragments de poterie à « décor Kabyle » et aussi l'anse d'une amphore avec estampille rhodienne circulaire et la marque ΠΠΠΟΚΡΑΤΕΣ. Cette anse porte en outre une petite marque où, dans un cadre carré, on lit : ΕΦΕΙ|COΥ. Cette découverte semble apporter une confirmation à l'hypothèse formulée par M. Camps, à savoir que c'est de la fin du II^e siècle ou du début du I^{er} siècle avant J. C. que dataient les bazinas [sépultures berbères] de Tiddis. L'estampille rhodienne, trouvée parmi les tessons peints, vient non seulement prouver l'ancienneté de cette céramique locale, mais aussi reculer d'un siècle le moment où on est certain de posséder des témoins. Le III^e siècle doit être évoqué, et le sphinx en bronze, du VI^e siècle, trouvé en 1898, laisse imaginer des temps plus reculés encore pour l'influence gréco-orientale. »

GAULE, NORIQUE

374. **Gaule.** *Narbonne.* — A. Grenier a accompagné la *Carte Archéologique de la Gaule romaine*, XII, *Aude*, d'un important fascicule de texte (260 pp. in-4°, augmentées d'une série de plans et de 8 planches) ; c'est une présentation de toute la documentation, étudiée historiquement. Il n'y a qu'une inscription grecque pour le Haut-Empire : p. 208, fragment de dédicace à Antonin de deux médecins (*CRAI* 1914, 223-226) ; cf. pp. 42 et 43. Il n'est pas inutile de rappeler qu'elle avait été mise dans l'ensemble des inscriptions grecques de médecins en Occident, *Rev. Phil.* 1939, 171-172 ; cf. *Hellenica*, II, 108 ; *Bull.* 1953, 257, p. 201. La forte proportion des médecins parmi les auteurs des inscriptions grecques en Occident est caractéristique ; celle-ci est la seule à Narbonne. La forme ionienne *ιητροί* est significative aussi. C'est une recherche littéraire et professionnelle rappelant la vieille tradition ionienne des études médicales. Nous la constatons ailleurs aussi dans des inscriptions en prose comme celle de Narbonne. Les épigrammes sont autre chose : la forme *y* est fréquente ; cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 4 (1901), *Beiblatt*, 21, une douzaine d'exemples à propos d'une épigramme de Tithorée (maintenant *Hellenica*, II, 104-107) ; *BCH* 1905, 413, en Bithynie (cf. *Gnomon* 1959, 21, n. 3) et à Vasada en Isaurie (Keil-Swoboda, 42 ; cf. *Rev. Phil.* 1959, 198) ; cf. encore par exemple *JHS* 1915, 106, n. 8, à Mermere en Lydie ; *Bull.* 1942, 146 à Milétoupolis. Comme inscriptions en prose, nous pouvons rapprocher, sans avoir fait de recherches : en Égypte, Τύραννος Ἡλιοδώρου ἱητρος ἀνέθηκεν ἐπ' ἀγαθῶ (*Archiv. Pap.*, V, 166, n. 16 ; « die ionische Form in der spätrömischen Zeit ist in Aegypten sehr singular ») ; en Lydie, près de Kula, dans une épitaphe où les maîtres, en même temps que les parents, honorent un jeune défunt de 18 ans : Ἀνωεῖνος ὁ ἐπιστάτης, Τατιανὸς ὁ ἱητρος τὸν μαθητὴν (*Ath. Mill.* 1892, 198, n. 2, l. 26-28) ; encore à l'époque chrétienne dans l'île de Gaulos (Gozzo) : Δομειστικὸς ...χριστιανὸς καὶ ἱητρος (*IG*, XIV, 604 ; C. Wessel, *Inscr. gr. christ. vet. Occidentis* (1936), 144) ; à Korasion, sur la côte, de la Cilicie Trachée :

tombe d'un ἀρχιδιακ(όνου) καὶ ἱητροῦ (*M.A.M.A.*, III, 167 ; « die ionische Form ist beachtenswert » ; le renvoi à *Jahreshefte*, 27, *Beiblatt*, 90, ne porte pas ; car il s'agit d'une restitution de ce mot entier dans une épigramme). La forme s'est perpétuée dans des textes littéraires byzantins. A tout le moins la trouve-t-on dans un texte hagiographique récemment publié par F. Halkin, *Anal. Bollandiana*, 78 (1960), la Vie de saint Nicéphore, fondateur du monastère Médikion dans la région de Brousse, mort en 813. Les deux fois où il est question des médecins (pp. 422 et 423), on écrit : οἱ ἱητροί. L'éditeur, soulignant le « style prétentieux et boursoufflé » de l'hagiographe, a remarqué les « formes dialectales », parmi lesquelles il classe celle-ci (pp. 398-399) et il commente : « Sur les ionismes dans la *koinè*, voir E. Schwyzer, *Gr. Gramm.*, 128-129 ; cf. H. Grégoire, *Rev. Inst. Publ. Belg.*, 44 (1901), 264-268. » On a vu par les exemples ci-dessus qu'il ne s'agit pas proprement d'ionismes dans la *koinè*, où le nom du médecin est normalement ἱατρός ; les pages de Schwyzer n'apportent rien qui éclaire cette forme qu'il ne cite pas (c'est p. 121, n. 1, que Schwyzer dit justement, en citant le seul texte de Korasion : « Individuelle Absicht ist wohl ἱητροῦ ») ; d'autre part, il est vain de renvoyer à *Rev. Instr.* etc., où l'on ne trouve absolument rien sur ἱητροί, mais une simple et pure analyse du livre de Thumb sur la *koinè* qui venait de paraître.

375. *Ibid.*, pp. 56 et 208, G. a rappelé l'épithaphe bilingue tardive (en 527 p. C.) d'un Domitius (*CIL*, XII, 5340 ; *IG*, XIV (pas *CIGr.* !), 2517) : κυμετέριον Δομετίου ἀπὸ κώ(μης) Ταουσῶν (encore Wessel, *loc. cit.*, 104).

376. **Norique.** — R. Egger, *Die Stadl auf dem Magdalensberg, ein Grosshandelsplatz, Die ältesten Aufzeichnungen des Metallwarenhandels auf dem Boden Oesterreichs (Denkschr. Ak. Wien, phil.-hist. Klasse, 79, 1961 ; 50 pp. in-4°)*. Parmi les très nombreux graffites latins sur les murs de boutiques, qui consistent en noms, désignations d'objets (vases, plats, anneaux) et leur poids, une inscription grecque, p. 6, n. 4 : κάρδια (diminutif de κάρδος, vase) λαγγάνι Δάφνω.

ITALIE, SICILE

377. Pour le musée de *Bologne* voir n° 35.

378. **Rome.** — M. Guarducci, *Annuario Sc. Arch. At.*, 37-38 (1959-1960 ; paru en 1962), 361-365 : *Apollonio figlio di Nestore Ateniese e la statua del pugilatore sedulo* : cette signature, lue par R. Carpenter en 1927 sur le ceste de cette statue de boxeur n'existe pas ; ce sont de minuscules corrosions du bronze. Photographie de la signature de cet artiste sur le Torse du Belvédère.

379. L. Moretti, *Athenaeum* 1960, 263-281 et 2 pl. : *Sulle didascalie del teatro attico rinvenute a Roma*, donne des photographies de *IG*, XIV, 1097, 1098 et 1098 a, republie avec photos deux autres fragments donnés sans commentaire par Gatti dans *Not. Scavi* 1892, 22 ; 44 ; dans le second, il propose de restituer, l. 5, la mention de l'auteur comique Euphanès (cité dans le catalogue de vainqueurs aux Lénéennes *IG*, II², 2325, col. III, 146 ; 149) et de sa pièce Πύραυνος : [— 'Ευφά]νης Πυρ[άυνωι] ; à la l. 1 du même fragment le nom de l'auteur comique [Ἄν]τίδοτος, contemporain de l'auteur Alexis vainqueur aux Lénéennes *IG*, II², 2325, col. III, 150. Il publie un autre petit fragment du Musée National qui pourrait appartenir à cette série ; l. 2, il proposerait la restitution : [Ἐ]πιδαυρ[ιο —], des comédies portant le titre Ἐπιδαύριος ayant été représentées par Antiphanès, par Alexis et par Théophilos. Il examine de nouveau les fragments *IG*, XII 1, 125, dont la source est un manuscrit de

Filippo Buonarroti (1661-1733; caractère de cet érudit, sa réputation méritée comme épigraphiste). Kaibel, *Hermes* 1888, 268-278, les attribuait à Rhodes, Wilhelm, *Urkunden*, 205-208 à Rome. M. pense aussi qu'ils proviennent de Rome. Il publie un fragment trouvé dans le pavement de la basilique Saint-Paul et qu'il attribue au même ensemble. Il critique la restitution des *IG* et, mettant son nouveau fragment à côté de *g*, il propose pour les l. 11-12 : [Λή?]-*ναια ἐνίκα Εὐ[π]όλεμον · τρ[ί]τος ἐγένετο —* | [ὑπο]κρινόμενος Θρ[ασ]ύφρονος---. Eupolémus est un acteur tragique de la première moitié du IV^e siècle, vainqueur aux Lénéennes, cité dans le catalogue attique *IG*, II², 2325, col. II, 257. Pour la ligne 6 du fragment *b*, M. appuie l'hypothèse de Wilhelm, qui reconnaissait le titre d'une pièce *Μαθητ[αί]*, en alléguant le fragment publié par B. D. Meritt, *Hesperia* 1938, 116 sqq., où sous l'archontat d'Alcibiade il y a une pièce de ce nom dans les *σάτυροι παλαιοί*. Fragment *f*, M. restitue le nom [Χαιρ]εδῶτωι (rare; exemples en Béotie et à Athènes). Tous ces fragments, transportés en différents endroits, ont été trouvés dans la région du Champ de Mars où se trouvait le « quartier des théâtres » et probablement le siège de la section romaine des « Technites ». M. daterait ces documents de l'époque d'Auguste.

380. L. Moretti, *Athenaeum* 1961, 69-77 : *Inscriptiones graecae ineditae urbis Romae*, publie, en latin, 18 épitaphes. Il y a peu de choses à relever. N. 2, le nom sémitique *Ζεβιννας*. N. 10, *IG*, XIV, 318, connu seulement par Ligorio, était suspect; on y lit : Γυν(αῖος) Κλ(αύδιος) Πάφιος Πασικράτει θρεπτῶ ἰδίῳ μνήμης χάριν ἐσθλῆς. N. 11, le nom de femme *Ζαρινέα*. Le n. 14 pourrait être juif, d'après la décoration. N. 17, pour le nom *Ποπλᾶς* cf. *Hellenica*, XIII.

381. M. Guarducci, *Riv. Filol.* 1961, 180-183 : *Ancora sul poeta L. Sellimio Nestore* (en dernier lieu *Bull.* 1960, 462, avec discussion). Il s'agit seulement de la brève inscription de Rome qui le concerne *IG*, XIV, 1862. G. avait restitué : *Νέστορος εἰ[κῶν] ἤδε νε[ύει ?]* (« immaginando che Nestore fosse stato poeticamente concepito nell'atto di assentire »), *βίβλοι δ' ἐγέν[οντο chiffre]*; elle renonce au supplément *νε[ύει]* et retrouve sur la pierre une ponctuation après *ἤδε*. Elle repousse justement le supplément de S. Mazzarino et de G. Manganaro : *νε[ώι] ou νε[ώι τε] βίβλοι*, qui indiquerait que les volumes avaient été admis dans une bibliothèque de Rome. Elle propose : *νέ[οι] βίβλοι δ' ἐγέν[οντο chiffre]*, ce qui indiquerait les livres publiés « récemment » et formerait un hexamètre. — Dans la bibliographie sur Nestor, p. 180, G. a laissé échapper notre étude *Bull.* 1944, 205, qui fournit des indications qu'elle n'a pas connues et une vue d'ensemble sur le poète; cf. *Bull.* 1951, 236, p. 204.

382. G. Manganaro, *Riv. arch. classica*, 12 (1960), 189-207 : *La dea della Casa e la Euphrosyne nel Basso Impero*. P. 200-204, M. revient sur l'épigramme de Faustus *Bull.* 1953, 269; 1955, 291; 1959, 527; il pense qu'il faut voir en effet en Faustus un magistrat généreux, hypothèse que nous avons suggérée et à laquelle M. Guarducci s'était ralliée; ce magistrat, selon lui, a donné des spectacles au cirque, lieu où éclate la joie populaire (*Euphrosynè*), alors que la Ville est libre de tout bruit de guerre; de chaque côté de l'entrée du Cirque se dressaient les statues des Dioscures à cheval; il propose de restituer : *Εἰσο-
ράας με, φίλος, Φαῦ[στον, ὅς — —] | 'Ρώμης ξεινοδόκον θῆκ[α πᾶσιν δάπεδον]. |
Εἰσέτι δ' ἀγγελίης τε θρασυπτολέμ[ου κενόν ἐστι] (οὐ κενόν se rapporterait à
δάπεδον) χῶρος τ' Εὐφροσύνης ἐρχόμενο[ν δέχεται]. | 'Εξομένους δ' ἵπποισιν
ιδῶν ἐκᾶτερθ[ε] Διδύμους | Φαῦστον ἀνομνήσεις καὶ πρὶν ἴ[κηι προθύροις].* Il verrait dans ce Faustus le sénateur romain Anicius Glabrio Faustus qui fut trois fois Préfet de la Ville et consul en 438. Il n'est pas question d'auberge

dans l'épigramme. Il ne serait pas question non plus d'un temple de Bellone. — « Le integrazioni e la interpretazione del Peek sono senz'altro da rifiutare » (*Bull.* 1959, 527). — M. parle de cette épigramme parce qu'il étudie diverses personnifications sur des tissus, des mosaïques et des reliefs (Hestia, Euphrosynè, Euôchia, Ploutos, Procopè, etc.).

383. J. Leon, *The Jews of Ancient Rome* (378 pp. in-8° ; Philadelphia, 1960), qui travaillait depuis très longtemps sur ce sujet, a donné une synthèse très claire de l'histoire et de l'organisation de la communauté juive de Rome. Les titres des chapitres en donneront une idée : témoignages historiques ; catacombes juives de Rome, leur découverte et leur description, les inscriptions, la langue ; les noms ; les formules sépulchrales et les épithètes ; les diverses synagogues et l'organisation de la communauté ; les symboles et l'art ; la vie de la communauté (activité économique, origine, rapports avec le milieu, idées et pratiques religieuses, les prosélytes). Une section épigraphique, pp. 263-316, reproduit toute la documentation utile avec textes et traduction. 32 bonnes planches donnent une idée des sites, des galeries et tombeaux, des inscriptions et de leur décoration comme de celle des sarcophages. A notre avis, ce livre net et bien informé remplacera avantageusement la partie du tome I du *Corpus Inscr. Iud.* relative à la ville même de Rome. On pourrait pousser le commentaire par des rapprochements avec d'autres lieux de la Diaspora ou avec les découvertes de Beth Shearim, qui ne semblent pas utilisées.

384. Voir au Musée de Bologne n° 35. Inscription d'ambassadeurs nabatéens au Capitole n° 320.

385. *Pilhekoussa* (Ischia). — M. Guarducci, *Rend. Ac. Lincei*. VIII 16 (1965), 3-7 : *Nuove osservazioni sull'epigrafe della « coppa di Nestore »*, parle à son tour de l'inscription métrique *Bull.* 1956, 365 ; 1958, 557 ; 1960, 454. Elle repousse la date de G. Manganaro (680-650) et préfère celle des éditeurs : fin du VIII^e siècle. Pour le premier vers, elle suggère de restituer Νέστορος μ[έ]ν εὔποτ[ον] ποτήριον[ν], avec le sens de μῆν, « assurément, certes » : « La coppa di Nestore (era), certainement, soave a bersi. » Ce serait un trimètre trochaïque catalectique. Elle repousse aussi les deux suppléments de L. D. Page (*Bull.* 1958) et ceux de A. G. Woodhead, *SEG*, XIV, 604.

386. *Métaponte et Siris*. — I. H. Jeffery (n° 13), 376, redonne le texte d'une plaque de bronze en écriture achéenne publiée par M. Guarducci dans un article que nous n'avons pu voir (*Alli e memorie della Società Magna Grecia* 1958, 51 sqq. et pl. 14) et elle le date de la première moitié du V^e siècle.

387. **Sicile. Tauromenion.** — G. Manganaro (n° 389), publie une brique incisée où il lit : Ἡμέρα Σαβ(ά)τ ἀγαθή, avec un chandelier probablement à 9 branches (pour les ἡμέραι ἀγαθαί, voir *Hellenica*, III, 75). C'est un témoignage pour l'existence d'une communauté juive à Tauromenion au IV-V^e siècle p. C.

388. G. Manganaro, *Siculorum gymnasium*, N. S. XVI (1961), 175-198 : *Ricerche di epigrafia siceliota*, et 22 fig., traite de diverses questions en publiant ou republiant des inscriptions latines ou grecques de Sicile. — 175-191 : I. *Per la storia del culto delle divinità orientali in Sicilia*, rassemble les dédicaces à Sérapis et Isis et republie notamment *IG*, XIV, add. p. 685, n. 14 a, de *Syracuse*, en restituant [Σαράπει] καὶ Ἴσει, l'épigramme de *Tauromenion IG*, XIV, 433 (pour Βαρχαῖος cf. *Hellenica*, XIII). Il traite à son tour des représentations de pieds (cf. *Bull.* 1944, 17) en s'intéressant à ceux qui reproduisent des pieds divins et en particulier ceux d'Isis. Il republie, avec photo, *IG*, VII, 3414 (Chéronée), une dédicace de pieds ἐπιπρυγῆ Ἐΐσιδος. — P. 190, M. publie

l'inscription d'une petite base de marbre au musée de Catane : Ἀρτεμίδωρος | Κλήμεντος δ' κατ' ὄναρ.

389. *Catane*. — G. Manganaro, *ibid.*, II, *Iscrizioni latine e greche di Catania e di Taormina*, publiée, avec photo, un fragment du v^e siècle p. C. au musée de Catane : [Ἐνθάδε κεῖνται —] ΜΩΝ. Θεο[- -] καὶ Μαξιμοῦλα.

390. *Syracuse*. — M. Guarducci, *Annuario* 1959-1960, 249-278 : *Nuove note di epigrafia siceliota arcaica*. I. *Un'antichissima iscrizione greca di Siracusa*. G. examine deux tessons écrits en alphabet corinthien, de type « oriental », alors que les inscriptions archaïques de Syracuse, pourtant colonie corinthienne, sont en alphabet de type « occidental », comme elle l'avait montré *Bull.* 1954, 292. Elle date l'un d'eux, trouvé dans la couche la plus ancienne du temple d'Athéna à Syracuse, de la fin du viii^e ou du début du vii^e siècle ; ce serait le plus ancien témoignage écrit de Syracuse. Comparetti avait lu : — πιτόν[α — | — Δ]άνκλας εἰ[μί] ou Ζάνκλας. G. pense qu'on ne peut lire πιτόνα ni εἰμι, mais : παρβ[- | - Δ]άνκλας ε - -, ou Ζάνκλας ; elle voit là le génitif dorien de la ville sicilienne Ζάνκλη (ou Δάνκλη), peut-être précédé de ἀπό ou ἐκ. L. 1, elle verrait un nom propre dans le genre de Παραδόλλων, Παραδότης, Παραδρύκων. — P. 277-278 : *Ovello iscritto da Siracusa*, G. revient sur une inscription hellénistique qu'elle avait publiée (*Bull.* 1934, 259), sur un petit œuf de pierre, et modifie son interprétation première : elle pense maintenant qu'il s'agit d'un sors qui aurait appartenu à quelque sanctuaire oraculaire où l'on pratiquait la divination par les oiseaux ; mais on ne voit pas d'où il provient.

391. L. Agnello, *Riv. Arch. Cristiana*, 36 (1960), 19-42 : *Iscrizioni cemeleriali inedite di Siracusa*, publie des inscriptions inédites trouvées dans les travaux de réfection de la catacombe chrétienne de S. Giovanni et dans d'autres. Nous les classerions ainsi selon les formules : τόπος (n. 16, 19) ; ἐνθάδε κεῖται (n. 9, 11, 12, 20, 26, 28, 36, 44) ; durée de la vie (n. 20, 28) ; avec aussi le nombre des jours (n. 1, 18, 24, 27, 35) ; date consulaire (n. 2 : de 409 ; n. 27) ; date par le jour (n. 25, 28, 36, 42) ; ἀνεπάυσατο (n. 25) ; [εἰς] κόλπον Ἄβ[ράμ, Εἰ]σάχ και Εἰα[χώδ] (n. 10). Dans d'autres hypogées, pp. 35-36 : n. 32, du type Εὐγύτων χρηστὸς καὶ ἄμεμπ(τ)ος ἔζησεν ἔτη γ', μῆ(νας) θ' ; païen. N. 34, p. 36, une femme de Cyrénaïque : Κλουτωρία Μάρκου Κλουτωρίου Πτολεμαϊκῆ τῆς Κυρήνης, ἐτῶν ἐξήκοντα.

392. *Akraï*. — M. Guarducci (n^o 390), 258, III. *L'iscrizione Acrense di Βραχίδας*, dans l'inscription funéraire, du début du vi^e siècle, republiée par G. Pugliese Carratelli (*Bull.* 1959, 546), n. 19, avec la lecture Βραχύλα εἰμί, maintient sa lecture Βραχίδα εἰμί. Pour Βραχᾶς à Argos, cf. aussi P. Charneux, *BCH* 1953, 389, l. 2, et p. 390-391 ; signalé *Bull.* 1954, 102. — Voir n^o 393.

393. *Casmene*. — M. Guarducci, *ibid.*, 255, II. *Ancora intorno alla laminella bronzea del Metropolitan Museum*, reprend l'examen de la tablette de bronze archaïque *Bull.* 1954, 293, après les études de T. J. Dunbabin (*The Western Greeks*, 1948), A. Di Vita (*Kokalos*, 2, 1956 ; *non vidimus*) et G. Pugliese Carratelli (*Bull.* 1959, 546), qui ont apporté de nouveaux éléments : la tablette a été trouvée à Monte Casale (antique Casmene) ; elle est antérieure à la conquête de Mégare par Gélon ; un passage d'Hérodote nous reporte aux environs de 491, et ce sont probablement des exilés Syracusains qu'il s'agit d'admettre dans la cité qui vote ce décret. Pour expliquer l'emploi de l'alphabet de type « oriental », G. suppose que c'est la ville de Sélinonte (et non pas, comme elle l'avait pensé, Akraï ou Syracuse) qui vota ce décret, dont une copie aurait été exposée à Casmene. Elle propose : [— Σελινόντι]οι ἐψαφίσαν[το] ; elle accepte le supplément [— ἴσοτ]έλειαν de P. C. (l. 2), αἶ κα (l. 3) au lieu de [— ἡομά ?]λιχα.

394. *Adranon*. — G. Manganaro, *Parola del passato* 1961, 127-135 : *Iscrizioni di Adrano*, en même temps qu'il publie une inscription latine, réédite deux inscriptions grecques d'Adranon après révision et avec photographies : l'une, publiées à trois reprises, dans des publications italiennes, du III^e-II^e siècle a. Chr. donnant les noms de trois ἱεροθῦται ; au début, où il lit : [ἐ]πὶ, il propose de restituer [*Αδρανῶν · [ἐ]πὶ Θεωδώρου | καὶ Φίλωνος, ces noms étant ceux des magistrats éponymes d'Adranon. Pour la seconde, gravée sur un rocher près d'une source à 3 km. 5 d'Adranon, *IG*, XIV, 572, il montre qu'il faut en revenir à l'interprétation donnée, à partir d'une copie fautive, dans le *CIG* (en changeant seulement l'ordre des noms) : Κελαδιανός, Φησεῖνος, Παυλε(ῖ)νος, Λάλος, 'Ροῦφος, Εὐσέδης εὐφράνθησαν (*palme*), amis qui ont commémoré leurs banquets près de la source.

395. *Morgantina*. — E. Sjöqvist, *Rend. Lincei Sc. Mor.* 1960 : *Perché Morgantina ?*, riposte avec la vigueur nécessaire aux doutes de Maria Teresa Piraino, *Kokalos*, 3 (1957), 174-189 : *Morgantina e Murgentia nella topografia dell'antica Sicilia*. Il démonte et réfute avec humour et saveur les objections de P., qu'il s'agisse de l'interprétation de passages de Thucydide, de Diodore et autres auteurs, ou d'archéologie. Il met en valeur les constatations et preuves numismatiques apportées par Kenan Erim. Conclusion malicieuse : « Come ripeto, la prova assoluta e definitiva della identità tra Serra Orlando e Morgantina-Murgantia-Murgentia dipenderà da ritrovimenti epigrafici significativi. Gli argomenti storici, topografici, archeologici e numismatici qui raccolti sono sufficienti a comprobare che, se Serra Orlando non è Morgantina, è tuttavia una città, per ora ignota e mai menzionata nei testi antichi, situata in una località, dove dev'essere cercata Morgantina e che ha avuto una storia identica a quella di Morgantina. »

396. *Camarina*. — M. Guarducci (n° 390), 259 : IV. *Epitafio arcaico del territorio di Camarina*, revient sur l'épigramme funéraire archaïque qu'avait publiée G. Pugliese Carratelli, *Bull.* 1950, 243, reprise par plusieurs savants et qui a trouvé place dans les recueils de P. Friedländer (n. 79 A) et W. Peek (n. 322). Elle préfère l'interprétation de φίλος comme un adjectif, et pas comme un nom propre, pour garder la couleur homérique ; elle restitue, à côté de Χορδι, comme nom de l'autre défunt : κ' Ἄπελος, nom qui se trouve dans une *defixio* de Sélinonte au v^e siècle, au lieu de Κα[τ]ελός ou καὶ Ἔλος. — P. 262. Tesson inédit que G. date du v^e siècle avec un nom 'Ρῶμι, datif du nom 'Ρῶμις.

397. *Gela*. — M. Guarducci, *ibid.*, 264, VI. *Iscrizioni di Gela*, 1, *La dedica all'ecista Antifamo*, défend à nouveau l'authenticité de cette dédicace estimée fautive par B. Pace, opinion qu'elle avait combattue, *Bull.* 1954, 294, et que D. Adamesteanu a reprise, *Bull.* 1960, 463. — 2. *Il graffito di Φροπετίον*. L. H. Jeffery, *ABS* 1955, 67, n. 1, avait proposé de lire sur cette amphore de la nécropole archaïque de Géla, Φλοπετίον(ο)ς, en le considérant comme attique. G. suppose l'aphérèse de l'alpha initial et entend : ('Α)φροπετίον(ο)ς, de ἀκρο- et πέτεσθαι : qui vole haut. — 4. *L'epigrafe di Κύναιθος*, revient sur l'inscription *boustrophédon* de la base votive du vi^e siècle publiée par P. Orlandini, *Kokalos*, 3 (1957), 94-96 (*non vidimus*). Il avait lu : [Κ]υνάιθο ἐμὶ τὸ [ἀ]γαλ[μα] (ou [ἀνάθε]μα) τὸ ἐπόχο, « je suis l'offrande de Kynaithos celui qui se tient ferme en selle ». Elle interprète Ἐπόχο comme le patronyme du dédicant et propose : [Κ]υνάιθο ἐμὶ τὸ [- -]μα τὸ Ἐπόχο. Commentaire sur ces noms qui ont un aspect mythique et se relie à l'Arcadie, Éποchos, fils du roi arcadien Lycurgue, et Kynaithos, fils du roi arcadien Lycaon. — 5. *Il graffito di Ἀρίομον ed Ἐξάκεστος*, revient sur les noms de ce graffite publié par P. Orlandini, *Bull.* 1958, 562.

398. P. Orlandini et D. Adamesteanu, *Notizie Scavi* 1960 (paru en novembre 1961), 67-246 : *Gela; Nuovi scavi*, publient un certain nombre d'inscriptions céramiques dont plusieurs entrent dans le cadre de ce Bulletin. Signalons : p. 151, timbre ΑΓΑ, sur un col d'amphore « du iv^e siècle a. C. du type ordinaire de Géla » ; — p. 178, autres timbres avec quelques lettres ; — p. 208, un autre avec Χαρι ou Χαρμ ; — p. 216, sur une poignée d'épée en bronze, dédicace que l'on date du iv^e ou du iii^e siècle : Βωτακος τῶι Ἡρακλεῖ (le nom ne nous semble pas être dans Bechtel, *HP* ; il est connu à Delphes ; ainsi *BCH* 1938, 84) ; — p. 246, lampe du iv^e ou v^e siècle avec l'inscription Ὁ ἄγιος Ἀλέξανδρος.

399. *Sélinonte*. — M. Guarducci (n° 390), 272 : IV. *Iscrizione arcaica Selinuntina con dedica ad Eracle*, republie avec photographies la dédicace conservée au musée de Palerme qu'avait publiée M. T. Piraino, *Kokalos*, 5 (1959), 159-173 (*non vidimus*). La lecture de P. était : τῶ ἡ[ε]ρακλέος ἡαρόν ἐμι, ἡέ[ρξ][ε] δέ με Ἀρίστυλο[ς] ἡ]ο ἡ[ε]ρ[μ]ία ἡιός ; G. modifie ainsi la lecture : ἡέ|[σ]ατο δέ με Ἀρίστυλος [h]ο Δ[α]ί[μ]ία ἡιός.

Jeanne ROBERT, Louis ROBERT.